

R É G I O N
**AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 27 JUIN 2016

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 24 OCTOBRE 2016



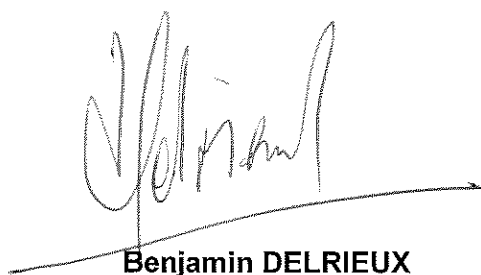
CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 24 OCTOBRE 2016

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 27 JUIN 2016

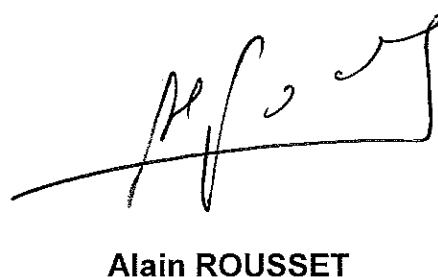
Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné



Benjamin DELRIEUX

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du 27 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX

- Discours introductif du Président	P. 6
- Désignation du secrétaire de séance	P. 8
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 164
- N° 1 - Résolution unique : nom et chef-lieu de Région - Emplacement de l'hôtel de Région - Lieux de réunion - Gestion des implantations immobilières.	P. 11
	Vote P. 34
- N° 2 - Nom de la Région Aquitaine Limousin Poitou- Charentes : vœu	P. 35
	Vote P. 38
- N° 3 - Comptes administratifs 2015 et comptes de gestion 2015 - Région Aquitaine	P. 39
	Vote P. 75
- N° 4 - Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 - Région Limousin	P. 76
- budget principal	Vote P. 76
- budget annexe « service public local - production d'énergie photovoltaïque »	Vote P. 76
- N° 5 - Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 - Région Poitou-Charentes	P. 78
- budget principal	Vote P. 80
- budget annexe « agence régionale de l'innovation »	Vote P. 81
- budget annexe « fonds européens »	Vote P. 81
- budget annexe « régie cinéma »	Vote P. 81
- N° 6 - Affectation du résultat	P. 82
	Vote P. 83
- N° 6a - Rapport d'activité 2015 - Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	P. 163

- N° 7 - Exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) P. 84
Vote P. 86
- N° 8 - Convention pluriannuelle de l'Etat (versement de l'aide du fonds de soutien des emprunts à risque) P. 87
Vote P. 87
- N° 9 - Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région P. 88
Vote P. 111
- N° 10 - Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B P. 112
Vote P. 120
- N° 11 - Dispositifs régionaux d'aide à la scolarité aux lycéens pour la rentrée scolaire 2016 P. 121
Vote P. 128
- N° 12 - Lycées et autres établissements – Dénomination du gymnase du lycée polyvalent des métiers Cantau à Anglet P. 129
Vote P. 130
- N° 13 - Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional d'Aquitaine aux sociétés d'économie mixte pour la réalisation des travaux - Exercice 2015 P. 131
- N° 14 - Appel à projet en vue de créer à titre expérimental sur une année une caisse d'avance du premier loyer pour les jeunes en formation et en mobilité P. 132
Vote P. 135
- N° 15 - Mobilité internationale des étudiants : prolongation des conventions de partenariat entre la Région, la Communauté d'Universités et établissements d'Aquitaine et les établissements P. 136
Vote P. 136
- N° 16 - Protocole d'accord sur le service civique entre l'Agence du service civique et la Région sur l'ensemble du territoire P. 137
Vote P. 141

- N° 17 - Economie numérique : appel à projets de prototypes numériques et déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique P. 142

Vote P. 151

- N° 18 - Fonds de co-investissement DYNALIM et fonds de co-investissement Poitou-Charentes P. 152

Vote P. 153

- N° 19 - Programme Fullbright - Convention de partenariat 2017-2020 Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes P. 154

Vote P. 154

- N° 20 - Transition énergétique : appels à projets - Développement du futur - Compétitivité énergétique des entreprises - Bois énergie - Photovoltaïque en autoconsommation P. 155

Vote P. 162

- N° 21 - Extension du support billettique Modalis à l'ensemble de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes P. 165

Vote P. 166

- N° 22 - Conventions d'exploitation du TER Poitou-Charentes et Limousin - Prolongation P. 168

Vote P. 170

- N° 23 - Nouvelle politique régionale - Création d'une conférence territoriale du sport P. 171

Vote P. 173

- N° 24 - Nouvelle politique régionale - Convention 2016 entre la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz - CNV et l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC ALPC et avenants P. 174

Vote P. 176

- N° 25 - Convention pluriannuelle d'objectifs le Bottom Théâtre – Délibération modificative P. 177

Vote P. 177

- N° 26 - Opéra de Limoges - Modification de statuts P. 178

Vote P. 178

- N° 27 - Appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation de démarches socialement innovantes en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes P. 179

Vote P. 186

- N° 28 - Règlement intérieur du Conseil Régional P. 187

Vote P. 197

- N° 29 - Régime indemnitaire des agents de catégorie C des filières administratives et techniques de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, site de Limoges P. 198

Vote P. 199

- N° 30 - Mise à disposition d'agents de l'Etat auprès de la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dans le cadre du transfert de services des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) P. 200

Vote P. 200

Motions / VœuP. 201

- « Notre espoir européen, notre ambition européenne » Motion adoptée P. 204

- Vœu « TVA sur les transports publics à 5,5% » Vœu adopté P. 205

Motion « la consolidation de l'offre ferroviaire TER et LGV et du transport de bus interurbain en vue d'améliorer l'accessibilité de Paris à partir de l'ensemble des territoires de la Région » Motion rejetée P. 209

Motion « Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) » Motion rejetée P. 213

Motion « Aménagement des lignes TER » Motion rejetée P. 215

Question orale P. 206

- Annexes P. 216

- Liste des Conseillers Régionaux P. 221

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

LUNDI 27 JUIN 2016

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de procéder comme suit - après s'en avoir parlé avec les Présidents de groupes ce matin - que nous ayons d'abord ce matin une réunion sur le nom. Je crois que les expressions des uns et des autres sont nécessaires. C'est un acte fondateur, qui s'inscrit dans l'Histoire bien entendu, qui arrive. Et j'ai confié à Anne-Marie COCULA une mission, après l'ouverture du site internet, de parcourir cette grande Région, et puis d'écouter des groupes de parole volontaire, essayer de procéder sous forme de démocratie directe, avant de procéder à la démocratie représentative, pour voir comment les territoires, qu'ils soient d'est ou d'ouest, du nord au sud, de cette Région, pouvaient réagir. Si vous le voulez bien, avant d'ouvrir l'Assemblée et d'ouvrir le débat, je vais demander à Anne-Marie COCULA - en la remerciant de son travail, de son périple- de nous parler de son rapport, et de ce long trajet sur les traces d'Aliénor.

Mme COCULA. - Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Très fière et à la fois très émue d'être ici parmi vous, parce que je pense que nous avons travaillé à la fois avec sérieux et en même temps avec le souci que vient de rappeler le Président, c'est-à-dire le souci d'une participation, le souci d'une écoute, étant entendu que ce nom est d'abord une appellation, mais je dois le dire ici, cette appellation n'efface en rien des appellations ou des identités plus anciennes, et donc à partir de ce moment-là nous sommes en quelque sorte en quête d'un nom qui puisse rassembler. Et en disant cela, je pense à deux choses.

Je pense aux jeunes - qui sont ici parmi nous, que je salue - et qui finalement représentent les générations à venir. Je pense aussi à des appellations qui ont pu paraître curieuses - j'ai des amis qui habitent dans le Grand Est et qui finalement, vu du côté allemand sont à l'ouest, j'en ai d'autres qui habitent finalement dans les Hauts-de-France, et qui ne se sentent pas autistes pour autant - donc il fallait faire très attention, il fallait écouter, et c'est pour cela que nous avons appliqué une méthode en trois temps.

La méthode de l'écoute des internautes, pendant plus d'un an, plus de 40 000 réponses, plus de 40 000 propositions, que vous retrouverez dans le rapport que nous avons remis au Président il y a quelques jours. Il fallait aussi travailler avec un groupe, un groupe d'élus, complété par un groupe d'experts, un groupe d'élus de cette Assemblée, je les remercie toutes et tous, et les experts aussi, mais ils ne sont pas présents pour une raison simple aujourd'hui, parmi nous, je leur dis le plaisir que nous avons eu à travailler ensemble, et surtout à aller plus loin qu'une dénomination, c'est-à-dire à se pencher sur les atouts, sur

les avantages, de cette grande Région, pour pouvoir la positionner - et j'y tiens beaucoup personnellement - non seulement en France, mais bien évidemment aussi en Europe, et dans le monde.

Partant de cela, nous avons ensuite été dans chacun des 12 départements. Nous n'avons pas été forcément dans les chefs-lieux des départements, nous n'avons pas eu toujours un grand public, mais nous avons eu toujours un public de participants, qui donnaient leur avis, qui parfois étaient, et je le salue en remercie, accompagnés d'historiens et d'historiennes, et finalement, c'est à partir de tous ces travaux, en liaison avec le groupe d'experts et d'élus dont je vous ai parlé, en liaison avec les résultats de nos votes des internautes, que nous avons répondu. Cette réponse tient dans une appellation qui consisterait à penser que l'Aquitaine l'emporte. Non ! C'est Nouvelle-Aquitaine, en sachant que l'ancienne Aquitaine des cinq départements ne devait pas être l'Aquitaine d'antan. L'Aquitaine est d'abord cette grande Région que vous formez, dans laquelle nous sommes, nous résidons, dans laquelle nous allons travailler, dans laquelle nous allons venir, et cette grande Région-là est si j'ose dire, et j'espère que ce sera rappelé, après la Provence - désormais l'acronyme PACA - finalement l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, la Bretagne est venue après, la Normandie est venue après, et nous avons non seulement des millénaires d'Histoire commune, nous avons aussi une géographie qui nous rapproche, nous avons tous ces avantages-là, et nous avons le fait que, je l'ai beaucoup entendu et je tiens solennellement à dire que nous l'avons pris en compte dans nos débats, nous ne sommes pas là pour effacer les identités antérieures. Je salue tout ce qui a été fait en Limousin, tout ce qui a été fait en Poitou-Charentes dans ces domaines-là, tout cela sera respecté. Le nom que nous aurons sera ce que l'on peut appeler une « marque ombrelle », en sachant qu'il ne peut pas encore rivaliser avec les deux identités les plus reconnues de notre grande Région, qui sont - à déguster avec modération - et le Bordeaux, et le Cognac.

C'est à partir de ce moment-là que la proposition a été faite. C'est une proposition qui tient compte des aspirations des uns et des autres, qui a dû opérer une forme de sélection dans des appellations qui plaisaient, qui pouvaient plaire beaucoup, je pense par exemple à Aquitania, d'autres appellations qui étaient celles de Grand Sud-ouest, mais Grand Sud-ouest, au regard de l'Europe, cela nous amenait finalement dans un Sud-ouest Atlantique qui aurait été le Portugal. Nous avons dû sacrifier aussi cette appellation très recherchée qui était celle d'Atlantique, parce que nous avons l'impression qu'il y a des départements, dans la nouvelle grande Région, qui ne sont pas encore au bord de l'Atlantique. Et donc tout cela a guidé ce choix qui fait que c'est un choix de raison, c'est un choix de réflexion, c'est un choix d'innovation, c'est un choix d'anticipation, et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Nous allons maintenant ouvrir la séance.

Je vais demander à Benjamin DELRIEUX d'assurer le Secrétariat de séance.

Juste une précision, avant d'aborder ce thème, pour saluer Jean-François MACAIRE, qui n'est pas à la tribune, n'ayant plus de délégation, et je voudrais, je l'ai dit à chacune et à chacun d'entre vous, saluer, le refaire, sa dignité dans la difficulté qu'il y a aujourd'hui.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (en cours de séance pouvoir à M. Cheret, PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (en cours de séance pouvoir à Mme Barat, PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (en cours de séance pouvoir à M. Dionis du Séjour, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (en cours de séance pouvoir à Mme Pieuchot, PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (en cours de séance pouvoir à Mme Bourdin, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIE Florent (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (en cours de séance pouvoir à Mme Brun, FN), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame BRUN Yveline (FN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (en cours de séance pouvoir à Mme Delattre, UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (en cours de séance pouvoir à M. Durand, LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (en cours de séance pouvoir à M. Jacquillard, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN), Madame DELATTRE Nathalie (UDI), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (en cours de séance pouvoir à Mme Gendreau, PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (en cours de séance pouvoir à Mme Iainez, UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (en cours de séance pouvoir à Mme Franck, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (en cours de séance pouvoir à Mme Laffore, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (en cours de séance pouvoir à Mme Boudineau, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (FN), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (en cours de séance pouvoir à Mme Jutel, PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (en cours de séance pouvoir à Mme De Azevedo, FN), Monsieur HOUDET Christian (FN), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Monsieur KERROUCHE Eric (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN), Madame

LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (en cours de séance pouvoir à Mme Marty, FN), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (en cours de séance pouvoir à M. Blanchard, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (en cours de séance pouvoir à Mme Sabourin-Benelhadj-Sabourin, PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (en cours de séance pouvoir à M. Cavitte, PS), Madame NAYACH Laure (en cours de séance pouvoir à M. Kerrouche, S), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (FN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (en cours de séance pouvoir à M. Taris, MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (MODEM), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TARIS Joan (MODEM), Madame THOMASSON-BERNIER Aurélie (PS), Madame TORTOSA Huguette (en cours de séance pouvoir à M. Darbon, PS), Madame TRAPY Nathalie (en cours de séance pouvoir à M. Minvielle, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (en cours de séance pouvoir à Mme Harribey, PS), Monsieur VERDIN Alain (FN), Monsieur VEUNAC Michel (en cours de séance pouvoir à Mme Requenna, MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (en cours de séance pouvoir à Mme Brouille, PS), Madame VOLPATO Mireille (en cours de séance pouvoir à Mme Thomasson-Bernier, PS), Madame WASZAK Reine-Marie (en cours de séance pouvoir à M. Duforestel, PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (pouvoir à M. Lenoir, PS), Monsieur TIRANT Benoit (pouvoir à M. Cibert, PS), Madame PINVILLE Martine (pouvoir à Mme Lanzi, PS), Madame MESNARD Françoise (pouvoir à M. Emon, PS), Madame HÉRAUD Lydia (pouvoir à M. Raynaud, PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (pouvoir à Mme Gendreau, PS), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir à Mme Derville, PS), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir à M. Froustey, PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir à Mme Nadau, LR-CPNT), Madame MOGA Martine (pouvoir à M. Taris, MODEM), Madame TARRASO Agnès (FN),

Étaient Excusés :

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur GERARD Vincent (FN), Madame PAIN Hélène (FN),

**RESOLUTION UNIQUE : NOM ET CHEF-LIEU DE LA REGION - EMPLACEMENT DE
L'HOTEL DE REGION - LIEUX DE REUNION - GESTION DES IMPLANTATIONS
IMMOBILIERES**

M. LE PRESIDENT. - Sur ce thème, je vais ouvrir le débat.

Qui souhaite prendre la parole sur le nom ?

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci.

Sur le nom de la Région, je voudrais d'abord saluer, au nom de notre groupe, le travail qui a été réalisé par la Commission présidée par Anne-Marie COCULA. Je crois que nous pouvons nous flatter collectivement d'un travail qui a été fait en profondeur et qui a permis d'aller à la rencontre des 12 départements.

En ce qui concerne ce sujet, nous considérons que c'est non seulement un label, mais également une marque qui résolument doit être tournée vers l'international, mais que ce la tient à la fois à notre identité et à la manière dont nous souhaitons, collectivement, nous définir dans cette grande Région. De fait, nous considérons que ce n'est pas un débat partisan, ou politique, mais plutôt un sujet territorial. Ce nouvel ensemble démocratique - et vous savez que nous n'étions pas forcément favorables à ce très grand territoire - qui a des terres qui ont à la fois des richesses, des spécificités et des Histoires qui sont propres, et qu'il est finalement, et je crois que ce sont un peu les conclusions aussi de ce groupe, difficile de créer une identité commune. Pour autant, nous avons clairement à élaborer un nouveau vivre ensemble, et nous devons passer par une phase d'intégration qui doit permettre le respect des différences locales, mais également construire une vision collective forte. C'est pourquoi, au nom de notre groupe, nous souhaitons voter favorablement, tout en laissant à chaque élu la capacité à se prononcer. Donc nous ne pourrions pas comptabiliser l'ensemble des votes de notre groupe, car quelques élus souhaiteraient soit s'abstenir, soit voter contre. Mais majoritairement, je tenais à saluer l'idée d'abord du travail qui a été réalisé, mais également l'idée que de se rattacher à l'Histoire, et notamment au Duché d'Aliénor et de l'Aquitaine dans sa dimension historique, qui pouvait avoir du sens pour nous, et notamment aussi parce qu'au fond, et on voit bien la difficulté de l'exercice, on n'a pas non plus forcément trouvé mieux, et de fait, dans un esprit à la fois de co-construction et d'être résolument tourné vers une dynamique positive, nous sommes favorables, dans notre ensemble.

En revanche, je voudrais quand même rappeler que le nom ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt » et que derrière, nous avons un vrai sujet de gouvernance de cette

grande Région, et que quand bien même c'est le nom Nouvelle-Aquitaine qui serait désormais le nom de cette grande Région, ce n'est pas pour autant que ce serait la « potion Aquitaine », avec une fiscalité poussée au maximum pour financer des projets, et vous le savez auxquels nous sommes opposés, comme par exemple le projet pharaonique Pau-Canfranc, nous ne voulons pas non plus que ce soit le modèle aquitain qui s'impose à l'ensemble de la grande Région, et le fait de rapatrier les Directions de l'Administration et d'une grande partie des services à Bordeaux, en laissant les anciennes capitales Limoges et Poitiers, privées de leurs facultés à prendre des décisions au plus près des territoires, nous semble être beaucoup plus « dérangeant », que le fait de s'appeler demain Nouvelle-Aquitaine. Et c'est donc dans cet esprit que nous continuerons à avoir une opposition constructive, pour vous inviter, Monsieur le Président, à essayer de prendre en considération l'ensemble des territoires en termes de gouvernance, à essayer d'avoir une vision plus décentralisée de la gestion de cette grande Région, qui s'appellera probablement demain Nouvelle-Aquitaine.

Merci de votre attention.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

C'est bien entendu un jour particulier que nous vivons, puisque nous allons nous prononcer dans quelques instants sur le nom de notre collectivité - ce qui n'est quand même pas un acte anodin, ni quelque chose qu'il nous est donné de faire tous les jours -. Je voudrais également, comme l'a fait Madame CALMELS à l'instant, saluer le travail accompli par Anne-Marie COCULA - que nous avons tous plaisir à retrouver dans cet hémicycle - et qui est à la fois une historienne reconnue, appréciée, dont la compétence dépasse largement les frontières de notre Région, et qui fût dans cet hémicycle une élue particulièrement appréciée, sur tous les bancs de cette Assemblée.

Parce qu'elle a travaillé sérieusement, avec un souci de parvenir à un nom qui puisse rassembler, un nom qui corresponde à une réalité, qui ne soit pas artificiel, et qui ne soit pas d'une certaine façon trompeur. Je fais référence à quelque chose qui m'a un peu chagriné, peut-être comme d'autres ici, une Région voisine - avec laquelle je ne souhaite pas polémiquer - mais en utilisant le nom Occitanie, d'une certaine façon ne s'inscrit pas dans la réalité de ce qu'est notre Histoire et de cette belle langue qu'est l'occitan, puisqu'à Limoges aussi l'on pourrait revendiquer ce nom - et je ne suis pas sûr que les catalans par ailleurs soient très heureux de ce choix -.

Donc il fallait trouver quelque chose qui corresponde à une réalité historique. Et quand on rassemble tous les arguments, c'est vrai qu'il y a un mélange un peu à la fois d'arguments d'adhésion, et puis aussi d'arguments par défaut. Il y a ce que l'on peut faire et

ce que l'on ne peut pas faire. Les arguments d'adhésion, Anne-Marie COCULA les a - d'une manière je crois excellente - rappelés dans son rapport. L'Aquitaine a une longue Histoire, cette Histoire correspond aux frontières actuelles de notre Région. Ce n'est pas quelque chose d'artificiel ou qui serait un peu de circonstance, cela correspond vraiment aux frontières de l'une de nos plus anciennes Régions, d'une Région qui a toujours eu une forte identité, culturelle, linguistique, et dont l'Histoire trace un sillon profond et ancien.

Il fallait aussi un nom qui corresponde aux attentes de nos concitoyens, or, je rappelle que dans toutes les enquêtes qui ont été faites, sous des formes diverses et variées, c'est vrai avec quelques nuances, mais le nom d'Aquitaine revient très largement et très majoritairement chez nos concitoyens.

Il fallait que quelque chose qui marque également le passage à une nouvelle Histoire, à une nouvelle aventure, à une nouvelle frontière qui puisse nous identifier. Et ajouter Nouvelle à Aquitaine est permettre d'entrer dans ce nouvel espace et dans cette nouvelle Histoire commune, que désormais nous allons, je l'espère, partager.

Les arguments par défaut sont évidents, ils ont été rappelés, mais ils pouvaient bien sûr, selon les sensibilités des uns et des autres, avoir recueilli un certain nombre de préférences ou d'adhésions. Mais à l'évidence, le Sud-ouest ne correspondrait pas réellement à notre frontière géographique, d'autres peuvent aussi s'en réclamer. Par ailleurs, il s'agit d'une marque et donc elle ne peut être utilisée n'importe comment. Atlantique, cela a été rappelé, mais tous les départements de notre grande Région ne sont pas des départements littoraux, et par ailleurs, l'Atlantique ne s'arrête pas aux frontières de ce que nous espérons être bientôt la Nouvelle-Aquitaine. D'autres aussi peuvent s'en revendiquer.

Donc lorsque nous rassemblons les arguments favorables et que nous examinons les autres hypothèses, le nom de Nouvelle-Aquitaine est, me semble-t-il, celui qui correspond le mieux à ce que nous essayons de construire ensemble, pour cette nouvelle Région, pour ses habitants, parce qu'il faut également construire quelque chose de nouveau, qui soit une identité partagée. Il faut absolument être reconnu également à l'étranger, en France bien sûr, mais également à l'étranger, pour nos entreprises, pour nos produits, pour le tourisme, qui représente dans cette Région un enjeu économique extrêmement important, et je crois que pour toutes ces raisons, ce nom de Nouvelle-Aquitaine est celui qui, nous semble-t-il, doit rallier aujourd'hui le plus de suffrages, et si possible pas simplement parce qu'il faut trouver un nom, mais parce que ce doit être le début de quelque chose, le début d'une nouvelle aventure. Nous sommes en train de construire une nouvelle Région - et c'est quelque chose de formidable - ce doit être une aventure positive qui nous permette de rassembler la richesse de tous les territoires. Et je voudrais en un mot, de ce point de vue, rappeler, nous

l'avons vécu dans l'ancienne Aquitaine, et ce doit être vrai aussi dans les deux anciennes Régions, les identités ne doivent pas s'opposer. On peut au contraire - et on le sait, il y a de nombreux travaux sur le sujet - cumuler les identités. Et pas plus qu'hier, les basques ne se sentaient moins basques parce qu'ils étaient dans l'Aquitaine, ou les béarnais - mon cher Pierre - je suppose que c'est le cas de tous les départements qui, au sens large, et de toutes nos identités régionales qui perdureront dans cette nouvelle entité régionale, que nous sommes en train de construire ensemble. Je crois, comme Madame CALMELS, que ce n'est pas un sujet politique ou politicien, mais que ce doit être un sujet qui nous permette de construire ensemble cette belle et grande Région, que nous aspirons tous maintenant à mettre en route, au service de tous nos concitoyens, qui attendent désormais quelque chose et un message positif pour la construction de ce nouvel ensemble.

Merci Monsieur le Président.

M. ROGISTER. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

En avant-propos, je tiens d'ailleurs personnellement à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la qualité du processus mis en place pour la consultation préalable au choix de l'Assemblée, mais aussi pour en avoir confié le suivi à Anne-Marie COCULA.

Il n'aura échappé à aucun d'entre vous que le FN, défenseur de l'État stratège, des Départements en charge de structurer ladite stratégie, et des communes, échelon essentiel de sa mise en œuvre dans un contexte de démocratie et de proximité, était pour le moins peu enclin à soutenir la loi NOTRe, qui veut nous imposer le triptyque infernal Europe - grandes Régions - intercommunalités. Notre nouvelle grande Région étant le résultat de la volonté de Bruxelles de landeriser la France, eut consisté à demander à son géniteur de lui donner son nom et sa domiciliation. Le « Junckerland » pourrait être assez descriptif de sa filiation, surtout si nous fixions à Bruxelles son adresse administrative.

Cependant, afin de vous rassurer, mon expérience de père de famille m'a appris que les parents ne sont pas toujours maîtres des choix et de l'avenir de leur progéniture, et qu'à ce titre, ces Régions créées pour déliter notre pays, seront peut-être le socle de la résistance à cette funeste comédie, d'ailleurs, la preuve vient d'en être donnée par les interventions précédentes, où j'ai entendu à sept reprises le mot « identité », certes régionale, mais de l'identité régionale, nous pourrions peut-être retrouver demain l'identité nationale, afin d'ancrer cette Région dans une historicité couvrant l'ensemble des départements qui la composent, trois dénominations s'imposaient :

- Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Option non clivante, parfaitement compréhensible, mais ses 31 lettres en étaient le principal obstacle.

- Aquitania, en référence à l'appellation romaine de l'Aquitaine antique.

- Puis Aquitaine, telle que construite depuis Charlemagne, puis animée par les Ducs d'Aquitaine, avant d'être rattachée définitivement, au XV^{ème} siècle, au Royaume de France. Ce territoire vit Richard Cœur de Lion sacré Duc d'Aquitaine, à quelques encablures de Limoges, Guillaume IX Comte de Poitiers, fut aussi Duc d'Aquitaine. Dans son Histoire, cette Région eut successivement pour capitale Saintes et Bordeaux.

Pour toutes ces raisons, l'Aquitaine s'impose comme une maison commune à tous ses habitants.

En revanche, nous sommes plus dubitatifs sur la nécessité d'un qualificatif, tel qu'exprimé par l'exécutif. Tout d'abord car l'Aquitaine, grâce à sa première lettre « A », nous place alphabétiquement parlant à la première place de toute liste présentant les Régions de France. Mais aussi parce qu'Aquitaine - un joli nom - qui appartient à tous, permet à chacun de se spécifier. Ainsi, sera-t-on basque, ou béarnais d'Aquitaine, on sera charentais ou picto-charentais d'Aquitaine, bref, on peut être d'Aquitaine, avec son originalité. Plus difficile à exprimer si l'on doit entrecouper son nom du qualificatif « Nouvelle ».

Enfin - comme l'exprimait joliment Anne-Marie COCULA - il ne faut pas confondre « un lapin chaud » d'un « chaud lapin ». La logique descriptive...

M. LE PRESIDENT. - Mais Anne-Marie expliquera cela tout à l'heure.

M. REGISTER. - Tout à fait, j'entends bien. Et donc la logique descriptive voudrait que l'on place l'adjectif après le nom, comme on dénomme un Pont Neuf, qui se substitue au précédent, et non pas à un nouveau pont, là où il n'y en avait pas avant. A ce titre, nous eussions préféré Aquitaine Nouvelle.

Souhaitons que vous ayez bien entendu nos suggestions, je laisse à Jacques COLOMBIER le soin de vous indiquer notre vote, non sans oublier de crier : Vive l'Aquitaine, vive la France ! Et cela depuis le XV^{ème} siècle.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, pour vous informer que sur ce premier dossier en effet, j'interviendrai sur le vœu qui suivra, mais sur ce premier dossier, nous voterons la proposition de l'exécutif, aussi bien sur le nom que sur le lieu et diverses modalités techniques de cette nouvelle Région.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues...

M. LE PRESIDENT. - Monique SEMAVOINE qui n'était pas dans le « tchou-tchou » d'hier. Elle n'aurait pas pu rentrer, il y avait trop de monde.

Mme SEMAVOINE. - J'avais un camp de 450 caravanes sur le stade municipal de ma commune, j'étais assez occupée. Je ne vous dis pas qui étaient les occupants. Ce n'était pas des touristes.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Monique SEMAVOINE. Je n'aurais pas dû la taquiner.

Mme SEMAVOINE. - Je suis désolée si j'ai choqué, je ne le voulais pas.

Nous devons, cher Président, au jourd'hui, valider ou pas la proposition de donner à notre nouvelle grande Région, le nom de Nouvelle-Aquitaine. Avant d'indiquer notre position du groupe MoDem et apparentés, revenons brièvement, je vous rassure, sur la méthodologie de la consultation publique.

Tout d'abord, pour nous associer, chère Madame Anne-Marie COCULA, aux félicitations et remerciements des autres groupes qui se sont exprimés avant moi, pour le travail remarquable que vous avez conduit avec votre groupe de travail. Malheureusement, cette consultation n'a guère produit d'enthousiasme, semble-t-il en tout cas, au sein du grand public. De plus, le climat des réunions et la disparité des suggestions recueillies, ont fini par révéler, tout particulièrement dans les anciennes Régions Poitou-Charentes et Limousin, des inquiétudes, des doutes, voire du fatalisme face à ce sentiment confus mais persistant, selon lequel le nouveau nom de la nouvelle Région pourrait en réalité traduire, ou trahir, une volonté ou un fâcheux penchant vers une opération de fusion-absorption au profit de l'ancienne Aquitaine. Puis, il y a quelques semaines, le nom de Nouvelle-Aquitaine a surgi dans les médias, provoquant un profond émoi chez nos amis picto-charentais et limousins. Nous pouvons, et nous devons même je crois, les comprendre. Comment s'approprier une identité nouvelle quand notre territoire fusionne avec celui des voisins, et que le nom nouveau de ce nouveau territoire n'est ni plus ni moins que celui de ces mêmes voisins ? Nous ne sommes plus aux temps où, en se mariant, l'épouse doit inéluctablement porter le nom du mari.

Alors comment identifier un territoire aussi vaste qu'un Etat comme l'Autriche, aussi riche de cultures différentes, sans tomber dans le piège d'un nom à rallonge, ou d'un nom sans rapport avec ce qui doit faire battre le cœur des concitoyens ? Nous sommes d'accord pour renoncer au nom à rallonge, n'y revenons pas, mais pour ce qui pourrait faire battre le cœur de tous les habitants, faisons appel à notre mémoire collective, vous l'avez dit Madame COCULA, et revenons sur notre Histoire commune. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le groupe de travail que vous avez présidé, aussi, je voudrais convaincre tous mes collègues assis dans ces rangs, de revenir aux sources de notre Histoire de France, car en effet, reconnaissons humblement, avec vous Madame, qu'une véritable erreur a été commise, quand notre ancienne Région a reçu le nom d'Aquitaine, parce que la véritable Aquitaine, celle qui a été forgée pendant des siècles par la réalité historique, géographique, et même économique, est précisément le territoire que nous représentons aujourd'hui, ici, avec nos 12 départements.

Chers amis picto-charentais et limousins, nous avons en partage ces merveilleuses terres des eaux, traduction du mot Aquitaine. Je vous en conjure, saisissez-vous de cette chance de vous réapproprier le nom de l'Aquitaine, cette identité séculaire qui bientôt, c'est certain, fera aussi battre vos cœurs. Certes, on pourrait discuter à l'infini du qualificatif accolé à ce beau nom, j'aurais pu rappeler celui d'Aquitania, qui a été proposé et qui nous plaisait beaucoup aussi, mais personnellement, j'en profite pour glisser que j'aurais préféré Grande Aquitaine, parce que ce qualificatif évoque tout à la fois le véritable immense périmètre, et la notion de grandeur, héritée des personnages illustres que ces terres d'eaux ont enfantés, et qui appartiennent à notre Histoire et à notre culture. Nouvelle, l'on peut regretter que cet adjectif ne fasse pas appel à la mémoire collective, à l'Histoire partagée, que je viens d'évoquer, et j'avoue même que ce qualificatif nous paraît un peu facile ou un peu trop simple, cependant, disons aussi que nous voulons croire qu'il aura été choisi, Mon sieur le Président, pour nous inviter à nous tourner vers le futur. Et c'est justement pour préparer le futur que nous sommes attendus impatiemment par nos concitoyens, non pour tergiverser sur des qualificatifs.

En conclusion, sans nous pâmer devant le qualificatif de Nouvelle, notre groupe ne le rejettera pas, parce qu'il est attaché au nom de l'Aquitaine, et que la véritable Aquitaine, pour des raisons historiques et géographiques, que je viens de rappeler, est aussi celle des picto-charentais et des limousins.

Enfin, un petit détail, comme nous estimons aussi que les questions identitaires sont trop intimes pour nous aligner tous sur une position collective, nous laissons aux membres de notre groupe la liberté de vote, entre majoritairement le pour, et quelques abstentions.

Je vous remercie.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

L'ordre du jour de notre session du 27 juin nous appelle à délibérer sur le nom de notre nouvelle Région.

Certains peuvent penser que ces débats, d'ordre symbolique, sont légers par rapport aux enjeux graves que sont l'emploi, l'apprentissage, les transports. Ils ont tort. Il faut que nous apprenions à vivre ensemble, et c'est exactement le sens étymologique du symbole, à savoir l'objet qui nous tient ensemble. Le nom a une vertu éminemment symbolique. Il est donc capital, pour fonder la communauté de vie que doit être notre nouvelle Région, de choisir un nom qui nous donne envie de vivre ensemble. Il faut donc partir forcément de nos identités respectives. Michel SERRES, philosophe agenais, nous a appris que « pour qu'elles ne soient pas meurtrières, nos identités doivent se reconnaître multiples », municipales bien sûr, et j'y reviendrai, mais aussi bien sûr françaises et européennes. Et

nous devons fonder notre démarche sur la volonté d'articuler harmonieusement ces différentes identités.

Le groupe UDI du Conseil Régional Aquitaine prend acte que dans ce débat, les identités géographiques sont plus fortes que les identités partisans ou idéologiques, comme l'a dit ma collègue Monique SEMAVOINE. Nous avons donc arrêté, pour ce vote en particulier, la décision d'une liberté de vote pour chacun de nos membres, pour respecter la diversité des territoires dont nous sommes issus.

J'interviens donc en faveur de la Nouvelle-Aquitaine, au nom de ceux qui, dans le groupe, sont pour cette option. Mon collègue, Bruno DRAPRON, interviendra pour une autre alternative. Pardon de prendre une dizaine de minutes sur ce sujet qui, à mon avis, le mérite.

Je m'exprimerai à titre personnel donc, et aussi en tant que fils et élu d'Agen, et comme citoyen de la Nouvelle Région, désireux de participer à un élan fondateur de la communauté de vie, appelée à durer longtemps. Madame Anne-Marie COCULA, en retraçant l'Histoire - dans son rapport de grande qualité, qui pour ma part m'a passionné - nous a donné les clefs principales pour prendre une bonne décision. J'aimerais compléter ce rapport par une lecture un peu personnelle, en gardant un fil directeur à la fois agénais et aquitain. Pour ma part, je crois à l'Histoire, et je crois à l'Histoire comme clef de notre identité. L'Histoire commence dans les premiers siècles avant Jésus Christ, notre Région a la chance et la responsabilité de porter en son sein les mémoires de l'aventure humaine, dans la nuit de la Préhistoire. Ici, dans notre Région, nos ancêtres ont atteint des sommets artistiques et spirituels, rarement égalés ailleurs, pensons juste pour nous en convaincre aux trésors de Lascaux. Les premiers témoins et historiens de cet ordre ancien furent les Légions romaines. Écoutons Jules CÉSAR, nous sommes en 52 avant J-C, les habitants diffèrent en tout, langues, institutions et lois, le fleuve Garonne sépare les gaulois des aquitains. L'Aquitaine préromaine est donc un ensemble géographique précis, à l'ouest l'océan Atlantique, au nord la Garonne, au sud les Pyrénées, à l'est de l'influence romaine avec la province narbonnaise.

À titre d'exemple, Agen, à cette époque, n'est pas dans l'Aquitaine. Son premier nom est Agine, qui signifie hauteur rocheuse, et c'est la limite méridionale des celtes. Ceux-ci sont organisés en Royaume libre, les agénais de l'époque sont des gaulois, leur roi Teutomatos participe, avec Vercingétorix, à la résistance gauloise, d'abord victorieux à Gergovie, ensuite vaincu à Alésia. Les romains, et cela a été très bien dit par Anne-Marie COCULA, à peine 25 ans après, restructurent tout cela en profondeur, et ils rattachent l'Aquitaine préromaine tous les territoires se situant entre la Garonne et la Loire. Rome va donc imposer sa dure loi, et tous les bénéfices de la pax romana. C'est à cette époque que

vont naître toutes nos agglomérations actuelles : Burdigala, Petrocorium (Périgueux), Tarbellicae (Dax), et bien sûr Aginum. Les romains nous font descendre, nous les celtes, de la Garonne. Ils font de nous une ville prospère, mais en 476, l'ordre romain est balayé, l'Aquitaine va plonger dans six siècles de troubles et d'instabilité. Il faut attendre Aliénor, 1058 - date du rattachement de la Gascogne - pour trouver une grande Aquitaine reconstituée de la Loire aux Pyrénées. S'il est un personnage fondateur de notre grande Région, c'est bien Aliénor. Et je crois que nous avons de la chance de l'avoir comme fondatrice. Enfin assagie, elle se préoccupera de son salut éternel à l'Abbaye de Fontevraud, et s'il est peut-être une rectification symbolique des limites de la Région, c'est bien le rattachement de l'Abbaye de Fontevraud à la Région Aquitaine, qu'il faudrait réclamer. Agen, à cette époque, devient anglais, plus ou moins pour 300 ans. Nos rues d'ailleurs portent la trace de cette occupation heureuse, il y a chez nous des rues Richard Cœur de Lion par exemple. Le pouvoir anglais Richard Cœur de Lion a une écoute bienveillante sur une revendication qui défie sur l'Europe, écoutez son slogan au XIII^{ème} siècle, une revendication déferle sous le nom de « Communes commune ». Et le roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, entend cette aspiration. Il signe, avec les bourgeois de la ville, en 1250, le Livre des statuts et coutumes d'Agen. La commune d'Agen est née, les communes d'Aquitaine sont nées, les Conseils Municipaux d'Aquitaine sont nés - et il est pour moi d'une importance symbolique majeure - de relire nos enjeux d'aujourd'hui à la lumière de cette Histoire. Il n'y aura pas de prospérité aquitaine, il n'y aura même pas d'appétence à vivre ensemble si le nouveau pouvoir régional n'a pas la même force d'initiative vers les territoires qui le composent, qu'a pu l'avoir à l'époque ce prince remarquable, cet homme d'Etat qu'était Richard Cœur de Lion. A partir du XVI^{ème} siècle, Bordeaux va devenir la capitale incontestée de notre Région, Agen d'ailleurs bénéficie de cet essor bordelais, et donc sera en résonnance avec Bordeaux jusqu'à l'époque moderne. Au XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} siècle, l'Aquitaine et Agen s'endorment sur leurs rentes forestières et agricoles, en Aquitaine comme à Agen, la révolution industrielle n'a pas été ratée, elle n'a pas été même « tentée », pour reprendre l'expression de Peter WEISSBERG dans l'ouvrage *Histoire d'Aquitaine*. La fin de cette Histoire et des fils tissés entre l'Aquitaine et le territoire, mes amis, vous la connaissez aussi bien que moi.

Mes chers collègues, aujourd'hui il nous faut prendre partie par rapport à la proposition du nom que vous soumettez, à savoir Nouvelle-Aquitaine. Je voterai pour, d'abord parce que l'Histoire, telle que j'ai pu la rappeler, a façonné notre identité à deux reprises suffisamment longues, sur un territoire à peu près identique à celui de notre nouvelle Région. Déjà, du I^{er} au IV^{ème} siècle avec la pax romana, mais aussi bon an mal an, du XII^{ème} au XV^{ème} siècle, avec l'aventure du Duché d'Aquitaine. L'Aquitaine, notre grande Aquitaine, a existé

politiquement et cette longue existence a forcément façonné de manière inconsciente notre identité.

Je voterai pour ensuite, pour reprendre ce qu'a dit Monique SEMAVOINE, parce qu'étymologiquement, probablement le mot Aquitaine veut dire terres des eaux (*aqua terrae*) et c'est à la fois un vrai trait d'union géographique de notre Région, et un très beau nom pour un territoire du XXI^{ème} siècle. Quand on sait à quel point l'eau sera décisive pour l'agriculture, l'énergie, ou tout simplement le bien-être de ses habitants.

Je voterai pour enfin, parce que ce nom, qui vient du latin, par l'occitan, sonne bien dans nos oreilles de gens de langue d'oc. Il renvoie à l'une de nos réalités fondamentales qui font l'unité de cette Région, à savoir l'unité linguistique, de Poitiers à Limoges, de Pau à Bayonne, d'Agen à Bordeaux. Nous sommes en terre occitane, des milliers de villages de notre Région sont la trace de cette unité.

Reste le terme Nouvelle, je sais qu'il fait débat, car la nouveauté, comme la jeunesse, sont des réalités éphémères, mais le fait de rajouter Nouvelle doit montrer notre ambition collective de faire du neuf, de créer un élan, de donner naissance. L'Histoire dira si au cours de ce mandat notre action politique sera digne de cette ambition fondatrice, mais je veux y croire aujourd'hui, et sous réserve que nous réussissions ensemble cet élan initial, il ne sera pas vain d'en faire mémoire dans dix ans, dans 20 ans, dans 100 ans.

Enfin, je peux comprendre la peine et l'attachement de mes collègues qui voient s'effacer Poitou-Charentes et Limousin. Je leur dis que le Poitou, comme le Limousin, vivront, tout simplement parce qu'il y a une communauté de vie autour de Poitiers, et tout simplement parce qu'il y a une communauté de vie autour de Limoges, de même que je suis le témoin de la permanence de l'agénais, autour de la ville d'Agen.

A nous maintenant d'ajouter cette identité régionale et de la faire vibrer avec d'autres identités, qui nous composent la manière la plus vivante. Je l'ai dit, identité municipale et territoriale. Agen bien sûr, encore et toujours en ce qui me concerne, mais aussi identité plus large, la France et tout son potentiel symbolique qu'elle porte, son Histoire, sa langue, sa culture, mais aussi bien sûr l'Europe, identité martyrisée ces derniers temps, qui elle aussi est porteuse de notre avenir. Nous voulons, Madame COCULA, le groupe UDI dans son ensemble, vous dire notre gratitude, à vous et à toutes les personnes qui ont travaillé. Votre travail nous a permis, à tous ceux et toutes celles qui le voulaient, une réflexion personnelle de haut niveau. Vous nous avez tirés vers le haut et je pense qu'il a préparé, en faveur de la nouvelle Aquitaine, la prise d'une belle décision, enracinée dans notre Histoire, prometteuse d'un bel avenir.

Longue vie donc à la Nouvelle-Aquitaine, et à chacun des territoires qui la composent.

M. LE PRESIDENT. - Merci pour cette page d'Histoire, agenaise et Aquitaine.

Dans le cadre de la diversité des sensibilités, territoriales, identités, je donne la parole à Bruno DRAPRON.

M. D RAPRON. - Je remercie Jean DIONIS DU SEJOUR pour son explication historique. Je vais faire bien plus court pour donner la position des élus territoriaux Limousin et Poitou-Charentes de notre groupe.

Vous dire que vous nous présentez un nom qui est loin de faire le consensus, et vous le savez, vous nous demandez d'abandonner notre identité régionale pour en créer une nouvelle, la Nouvelle-Aquitaine. Vous appuyez ce choix sur le rapport que nous a présenté Madame COCULA, - que je remercie pour y avoir participé - j'ai bien entendu toutes les explications des uns et des autres, je voudrais simplement dire à Stéphanie DELPEYRAT qu'il ne consulte pas les mêmes sondages que les autres puisque dans cette Commission, seulement 40 % des 41 000 internautes qui ont participé à la proposition de nom, plébiscitaient Aquitaine, ce qui veut dire, mathématiquement, que 60 % n'en voulaient pas.

Vous ne pouvez pas en plus, Monsieur le Président, ignorer la contestation, ni les nombreuses pétitions qui circulent, une pétition recueillie déjà plus de 22 000 signatures contre ce nom. A chaque fois qu'une consultation est faite - c'était le cas du Réseau France Bleue - dans 80 % des cas, le nom est rejeté. Vous comprenez bien nos inquiétudes.

Nous avons, en Poitou-Charentes et Limousin, déjà l'impression d'être annexés, pour certains être punis d'une mauvaise gestion passée, donc il nous est difficile d'accepter, une fois encore, un autre changement, qui est celui de notre nom. C'est la raison pour laquelle les élus UDI du Poitou-Charentes et du Limousin voteront contre ce nouveau nom, et j'invite tous les élus poitou-charentais et limousins de cette Assemblée à en faire autant, car vous le savez, tous dans vos territoires, cela tient à cœur de nos habitants de conserver nos noms, et la Nouvelle-Aquitaine ne fait absolument pas l'unanimité.

Merci pour votre attention.

M. PAGES. - Monsieur le Président et chers collègues.

Il est effectif que dans les familles, on a toujours du mal à s'accorder sur le nom d'un nouveau-né, et l'unanimité est rarement la règle, en dépit du travail énorme de l'équipe de Madame COCULA et des internautes qui ont participé, c'est la règle également. Et je dirais que la passion avec laquelle chacun défend son point de vue est proportionnelle à l'espoir que ce nouveau-né porte.

Pour nous, Aquitaine ne fait pas débat puisqu'Aquitaine fait partie de notre Histoire, donc nous assumons ce choix. Je crois que certains préféreraient qu'il y ait un vote à bulletin

secret, et cela prouve une fois de plus que l'antéposition de l'adjectif fait distinguer les hommes braves des braves hommes. Ceci étant, nous allons proposer par un amendement, de concilier cette famille et d'apaiser cette querelle, en demandant, via l'amendement au nom de la Région, qu'une signature soit ajoutée. En effet, depuis 60 ans maintenant, avec la définition des contours des Régions administratives, des liens affectifs et d'identification se sont tissés entre les habitants et leurs Régions respectives. Et on comprend que ces liens puissent entraîner des réticences, du désarroi, ou même de façon passagère, de la frustration, si le nom de ces territoires est brusquement effacé, car la fusion de nos anciennes Régions est rapide et peut être par fois ressentie comme brutale. En témoignent les protestations et pétitions qui ont réuni des dizaines de milliers de signatures en quelques jours. Cette expression citoyenne doit être prise en compte, et mes chers collègues, je pense que nous devons être vigilants à ne pas rompre les liens culturels et historiques des citoyens, avec leurs anciennes Régions, et à les assumer dans cette nouvelle phase de la vie politique.

La charge symbolique du nom de la Région Nouvelle-Aquitaine, ne doit donc pas être un frein pour nous empêcher de réussir les nouveaux défis et pour tirer parti des opportunités offertes par cette Région, à la taille d'un pays, comme cela a été dit. Selon nous, la mention Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, les trois au même niveau, qui complèterait Nouvelle-Aquitaine, est indispensable pour montrer aux citoyens que tous les néo-aquitains sont considérés sur un pied d'égalité, en respectant l'Histoire et la culture territoriale de chacun. C'est à ce titre qu'ils pourront mieux prendre leur place dans notre Nouvelle-Aquitaine. Vous savez que les Ecologistes sont régionalistes, - ce qui peut paraître désuet - mais paradoxalement, c'est bien parce que nous sommes engagés dans un combat inlassable pour les générations futures, que nous voulons assumer le passé de nos collectivités humaines. C'est ce que l'on appelle la culture. C'est aussi ce que l'on pourrait appeler le bon sens. D'ailleurs, si l'on considère les choix effectués par nos collègues des autres Régions de France, parmi ceux qui devaient se trouver un nouveau nom, pour des raisons de fusion de territoires, je ne compte pas la fusion de la Haute et Basse-Normandie qui fut appelée immédiatement Normandie, on y relève des constantes de bon sens, et qu'elles soient dirigées par la Gauche ou la Droite, ce qui effectivement confirme l'absence d'esprit partisan dans ces choix.

En effet, sur ces cinq Régions, Bourgogne, Rhône-Alpes, Auvergne et Franche-Comté ont marié leur ancienne dénomination. Et si nos collègues élus des Hauts-de-France, de Grand-Est, ou d'Occitanie, ont choisi ces nouvelles appellations, ils ont pris le soin de rajouter une signature, ou un sous-titre permanent, comme l'on voudra, qui indique que les anciennes Régions qui constituent la nouvelle : Nord-Pas-de-Calais/Picardie pour les Hauts-

de-France, Alsace/Champagnes-Ardenne/Lorraine pour Grand-Est, et une indication géographique Pyrénées et Méditerranée pour l'Occitanie. Donc notre amendement au vœu de choix, que nous avons travaillé et que nous soumettons avec nos amis du PRG, propose d'ajouter en signature, sur tous nos supports de communication, cet héritage régional. C'est un choix judicieux et équilibré, - qui est donc indépendant de considérations partisans - c'est celui que nous proposons, comme indiqué dans l'amendement que vous avez sur votre tablette. La référence serait faite dans tous les supports de communication, voire dans le logo, aux anciennes Régions, qui sont le cadre où s'est écoulée la vie de nos concitoyens. Cette mention complémentaire, cette signature, ce sous-titre, sera de nature à les rassembler encore mieux autour du nom et du projet de Nouvelle-Aquitaine, et nous vous encourageons à leur en donner déjà l'exemple, en le votant, de façon unanime.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Si chaque groupe s'applaudit...

J'applaudis de toute manière Francis WILSIUS, préalablement.

M. WILSIUS. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Le débat sur le nom de notre Région est éminemment symbolique. Si ce qui importe réellement ce sont les actes, les politiques et leurs résultats, il ne nous a pas échappé que le choix du nom de notre Région est également un acte fondateur important. Aussi, il est important que cet acte soit compris et accepté le plus largement possible.

Nous tenons, en préambule, à remercier nous aussi Anne-Marie et saluer le travail de tout le groupe, pour ce qui a été fait, et cette lourde tâche d'animer la réflexion sur le nom qui a amené à proposer le terme de Nouvelle-Aquitaine.

Ce vocable ne fait pas l'unanimité, mais il répond à une certaine réalité historique. Cependant, il est logique que ces deux dénominations soient mal comprises, en raison de la préexistence de la Région Aquitaine. Mais pour démarrer sur un bon pied, il convient que chacun s'approprie cette identité, afin d'éviter des blocages de principe. Il faut donc souligner l'importance du trait d'union, qui ne perpétue pas l'Aquitaine que nous connaissions, mais qui institue bien une nouvelle Aquitaine.

Compte tenu de la forte mobilisation citoyenne qui a eu lieu, et du fait qu'il nous apparaît important que la Nouvelle-Aquitaine puisse tirer sa force, sa légitimité et son élan des territoires préexistants, nous proposons nous aussi, pour des raisons de continuité historique et culturelle, que le nouveau nom de la Région Aquitaine soit complété dans sa communication institutionnelle de la Région existant, d'une référence aux territoires qui la composent : Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. C'est d'ailleurs la solution retenue

également par d'autres Régions : l'Occitanie, avec Pyrénées et Méditerranée, et les Hauts-de-France avec Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Avant toute chose, je voudrais remercier Anne-Marie COCULA, comme chacun d'entre vous l'a fait précédemment, pour le travail, la qualité du travail qui a été accompli, et lui dire que l'ignorant que je suis - ou que je feins d'être parfois en tout cas - a beaucoup appris ou réappris en lisant et en écoutant ce qu'elle a pu nous communiquer.

Et je voudrais également remercier d'autres intervenants, qui là encore ont réveillé bien des souvenirs de cours d'Histoire, que j'avais cru à un moment, avoir oubliés.

Mes chers collègues, il n'y a pas de gêne de l'identité territoriale. « Etre né que lque part », la chanson le rappelle, « c'est toujours un ha sard ». Nous ne sommes pas nés béarnais, creusois ou saintongeais, mais béarnais, creusois ou saintongeais, nous le sommes devenus, et sans doute très vite, tout simplement parce qu'avec d'autres nous avons partagé des paysages, des horizons, ouverts ou non, d'accès facile ou non, des terres généreuses ou non, un environnement naturel plus ou moins rude. Des paysages et de s conditions de vie qui, au fil du temps, ont façonné ici et là des histoires collectives, ont parfois même permis que ces histoires s'écrivent dans une langue propre, que des pratiques culturelles vivantes ont su ou non enrichir. Pour ma part, je suis né en Limousin, je ne suis pas né limousin, je le suis devenu, parce que ce pays de l'arbre et de l'eau, ce pays de forêts, de plateaux, de hautes collines, a engendré des modes de vie et des manières d'être, a décidé une Histoire spécifique et déterminée, une certaine conception des rapports humains, une certaine conception des relations sociales. Alors oui, nous nous sommes couchés pour les uns périgourdins, pour les autres rochelais, périgourdins ou rochelais, nous nous sommes réveillés ce matin, nous serons toujours demain périgourdins, rochelais, et pour ma part, limousin j'étais hier, limousin je serai demain.

Mais nous voilà aujourd'hui confrontés à un choix : quel nom donner à cette nouvelle Région ? Aujourd'hui strictement administrative, mais que nous avons voulue, faut-il le rappeler. Des plages de l'Atlantique aux plateaux de Combrailles, des marais poitevins à la vallée d'Aspe, nos territoires sont trop divers pour que s'impose spontanément une appellation commune. Alors, nous convoquons l'Histoire, les gaulois, les romains, les Plantagenêt, une Histoire plus ou moins partagée, mais bien lointaine, si lointaine que les réponses qu'elle nous donne sont beaucoup plus intellectuellement construites qu'affectivement ressenties. Et chez nos contemporains, Aliénor est-elle vraiment connue si ce n'est que par quelques initiés ?

Puisque la géographie nous fait défaut, puisque l'Histoire est bien lointaine, c'est vers la politique, au sens noble du terme, et vers la raison, qu'il nous faut nous tourner. Cette appellation que nous allons choisir, doit viser à l'efficacité, assurer sur le plan international la lisibilité de notre territoire commun, et permettre de le situer. Mais elle doit aussi, et j'allais dire elle doit surtout, porter et traduire une vraie ambition, une envie plus forte de développement sur un territoire modifié, un territoire plus large, un territoire que nous voulons porteur d'espoir, et en même temps, cette appellation doit respecter la diversité de ses origines.

Si Aquitaine s'impose sans doute en termes de notoriété, Nouvelle, qui ne porte pas l'image de vanité qu'aurait dessiné l'adjectif Grande, Nouvelle disais-je, traduit bien en cette idée d'élan supplémentaire, sans lequel la fusion n'aurait évidemment aucun sens et serait vouée à l'échec. Cette appellation de Nouvelle-Aquitaine n'a en effet de sens que par la volonté d'aller plus loin, d'accélérer les processus de développement, mais de les accélérer ensemble, dans une harmonisation de nos politiques qui ne soit pas, on l'a dit déjà, une uniformisation bordelaise, mais une valorisation collective de l'action menée dans nos territoires d'origine.

C'est pourquoi, à Nouvelle-Aquitaine, j'ai proposé, lors d'une réunion de groupe récente, d'adjoindre, comme un sous-titre, comme un lien de reconnaissance et de respect entre hier et demain, les noms des trois Régions d'origine : Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à tout le moins dans nos documents administratifs. Et c'est ainsi je crois, dans le respect et l'ambition, que partant d'une Région administrative, nous bâtissons, dans les mois qui viennent, une authentique Région de volonté, une authentique Région de cœur, une Région de progrès, une Région de projets, une Région respectueuse de ses composantes. C'est ainsi que nous écrirons ensemble une nouvelle page d'Histoire, désormais solidaire, et c'est à cela en tout cas qu'il faut nous attacher, et je le crois dès maintenant.

M. RABIT. - Merci Monsieur le Président.

Je voudrais dire qu'en tant qu'ex-élu de Poitou-Charentes, je voudrais juste dire quelques mots très brefs. D'abord saluer, après mes collègues, le travail remarquable de la Commission présidée par Madame COCULA, parce que je crois que l'on a eu à faire à une vraie consultation, les gens sont venus ou ne sont pas venus mais au moins on leur a donné la possibilité de s'exprimer, il y a eu d'autres formes de consultation, mon ami Bruno DRAPRON l'a rappelé, ce qui montre que dans cette affaire il faut respecter aussi un peu l'avis des uns et des autres.

Concernant Poitou-Charentes, j'appellerais cela un peu « chronique d'une mort annoncée », parce que quand nous avons découvert, un jour, par hasard, le découpage qui

nous était imposé au niveau de notre grande Région, il est évident que ce jour-là, le sort de Poitou-Charentes était scellé. Pourtant, on ne peut pas abandonner notre nom, avec lequel nous avons combattu pendant des années, avec lequel nous avons construit de nombreux projets, avec lequel nous avons débattu, les uns et les autres, entre opposition et majorité, de manière constructive et qui a fait notre fierté pendant toutes ces années, et donc c'est avec une certaine émotion, mais aussi une certaine tristesse, que nous prenons aujourd'hui acte de cette disparition, car c'est bien de cela dont il s'agit. Nous allons aujourd'hui effacer d'un trait de plume ces deux mots « Limousin » et « Poitou-Charentes », que nous voyons pour la dernière fois sur l'écran de notre hémicycle. Par respect pour mes concitoyens et nos amis picto-charentais, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai, à titre personnel.

Par contre, je voudrais formuler juste quelques vœux par rapport à cette nouvelle situation. Comme l'a rappelé Virginie CALMEL tout à l'heure, il est important, Monsieur le Président, que le modèle aquitain ne s'impose pas à l'ensemble de la Région. Nous avons, chacun dans nos territoires, de bonnes pratiques, des politiques originales et qui ont fait leurs preuves. Je crois qu'il faut bien en être conscient. A vous de les préserver, à nous tous de les faire vivre, et notamment à travers des politiques d'harmonisation, et du travail d'harmonisation qui doit être mis en œuvre, et je ne peux que vous inciter à avancer au plus vite sur ce travail d'harmonisation sur lequel d'ailleurs, nous avons quelques inquiétudes au niveau de certaines Commissions. Il est clair que comme dans les entreprises, dans une fusion-acquisition, il y a la logique de l'absorbant et la logique de l'absorbé. Evitons ce piège et dans ces opérations de fusion-acquisition, il n'y a le succès au rendez-vous que si une culture ne s'impose pas à l'ensemble. Faisons en sorte que la culture aquitaine ne s'impose pas à l'ensemble des deux autres Régions.

Il y a une autre condition, qui est que Poitiers et Limoges restent à part entière des centres de décisions, avec du personnel qualifié, du personnel de décision, où des dossiers sont traités, où des décisions sont prises, où le personnel bénéficie des mêmes statuts dans les trois Régions, et puis que l'on fasse vivre ces trois Sièges, et que ce ne soit pas comme aujourd'hui des Sièges-fantômes où finalement, le personnel a l'impression de raser les murs. Car justement, à partir du moment où nous avons cette grande Région, qui s'appelle Nouvelle mais qui aurait pu effectivement s'appeler Grande, il ne faut pas justement favoriser le sentiment d'éloignement et d'abandon, que beaucoup de nos concitoyens pourraient avoir par rapport à cette Région, et donc il faut jouer la proximité et la façon de jouer la proximité est de faire vivre la proximité par rapport à ces centres de décisions.

Et puis enfin, faisons vivre Poitou-Charentes avec ses produits, je crois que nous avons aussi une culture de qualité, de terroir, de paysages, de bons produits, et je suis heureux, et je salue l'initiative qui a été prise de création d'une marque Poitou.

Donc ce n'est qu'à ces multiples conditions, à mon sens, que ce projet sera fédérateur, puisque c'est bien l'objectif qui est le nôtre dans cet hémicycle, de réussir ce projet, et je crois que si nous œuvrons pour que chacun puisse rester dans l'identité qui est la sienne, tout en respectant l'identité commune et la maison commune à laquelle nous appartenons tous, le succès sera au rendez-vous.

Merci.

M. EMON. - Merci.

Je voulais dire que je ne me sentais pas mourir depuis six mois, et que le fait de siéger dans cette nouvelle Région n'a rien enlevé de la proximité avec laquelle je continue à vivre et à essayer d'agir au mieux comme Conseiller Régional.

Forcément, le nom de la nouvelle Région constitue un sujet ressenti comme la recherche, pour chacun, de reconnaissance dans le nouveau territoire régional. Pas tant l'appartenance au territoire régional d'aujourd'hui, mais la dénomination que l'on va y faire ou que l'on recherche, forcément, implique un peu individuellement chacun d'entre nous. Je crois que raison gardée, le souhait d'être tourné vers et avec l'Aquitaine, d'où je viens, a été majoritaire parmi les habitants, et pour beaucoup de nos territoires. J'ai tendance à dire dans un certain langage : « il n'y a pas eu photo » en Charente-Maritime sur cette question-là, c'est « du même tonneau » - c'est le cas de le dire - si l'on se dirige vers la Charente. Je crois que l'on a cela comme socle commun.

Le second, cela a été dit par des personnes plus compétentes que moi, il y a une vraie unité géographique et historique dans le découpage de la Région d'aujourd'hui, qui au fond, n'est pas à discuter, ni par le groupe de réflexion, ni par les gens d'une manière générale. La Nouvelle-Aquitaine est un nom qui intègre un élargissement régional cohérent, parce qu'il y a une nouveauté, avec des identités territoriales connues, et qui quand même s'inscrivent dans un horizon qui est celui de l'Euro-Région, une Région ouverte sur l'océan et sur l'Espagne, qui donne de la force à l'ensemble de nos territoires. Ils ne sont pas dans un cercle fermé. Je ne suis pas plus européen que d'autres mais je commence à comprendre aussi cette géographie-là.

La capitale régionale, Bordeaux, au-delà la force et l'attractivité qu'elle représente déjà et y compris pour les territoires voisins qui sont ceux de l'ex-Région Poitou-Charentes, a une position géographique plus centrale aujourd'hui, dans la Nouvelle-Aquitaine, que dans l'ancienne. C'est un atout majeur je crois, qu'il faut percevoir aussi dans le cadre du redéploiement de l'action régionale.

Enfin, l'Aquitaine était et reste souvent la destination vacances majoritaire, préférée, en tout cas fréquente, des habitants des Charentes et même de l'ex-Poitou-Charentes, à la fois

proche et lieu de découverte. Quand on se déplace parfois dans certains coins de cette Région, on a l'impression d'être resté chez soi parce que l'on retrouve facilement des gens qui sont issus de Poitou-Charentes. Alors j'allais dire la découverte ne va pas s'arrêter parce que nous sommes dans la même Région, donc ne gâchons pas notre plaisir.

Je crois que nous avons commencé ici, depuis plusieurs mois, - en tout cas c'est mon cas - à découvrir la diversité régionale. Cela change nos horizons et sans doute ouvre de nouveaux champs de vision de nos politiques régionales, je le ressens de cette façon-là. La Nouvelle-Aquitaine est agréable à vivre, parce que personne ne le conteste, et je crois qu'elle est aussi agréable à entendre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jacky. Je crois que l'on aurait dû tous applaudir. On a eu envie.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas faire dans la nouveauté, je souscris assez aux propos qui ont été tenus par mes collègues Philippe RABIT et Bruno DRAPRON.

Bien évidemment, il convient de saluer le travail qui a été fait au cours de ce rapport, tous les arguments sont tout à fait audibles et pour moi, intellectuellement compréhensibles. La mise en avant de l'aspect historique de la chose est aujourd'hui complètement indéniable, néanmoins, dans votre bouche et dans celle de l'exécutif, Monsieur le Président, il y a une volonté affichée, du moins dans le texte, de vouloir rassembler et réunir ces deux anciennes Régions, avec l'Aquitaine, que sont le Limousin et Poitou-Charentes. Ce sera très court et très bref, les identités de ces territoires existent, elles subsistent même. Vouloir les diluer dans un ensemble qui prendrait le nom de l'une d'entre elles, fut-il adjoint d'un qualificatif, pardon, ne me réjouit pas, et ne réjouit pas, il faut en être conscient, bon nombre de limousins, contrairement à ce qui peut être dit par certains collègues Socialistes.

En conséquence, Monsieur le Président, avec mes collègues Les Républicains du Limousin, nous voterons contre ce nom.

Merci Monsieur le Président.

M. C OLOMBIER. - En quelques secondes, permettez-moi de préciser notre vote favorable. Nous sommes bien d'accord, dans ce premier dossier, il s'agit de ne pas permettre à l'Etat de décider à notre place. D'autant que l'Etat avait dans l'esprit de nous imposer la Région ALPC. Vous êtes de quelle Région ? D'ALPC. Qu'est-ce que c'est ? Même s'il y a un sous-titre, c'était évidemment peu compréhensible. Notre démarche est là, nous sommes des élus, cela irait du reste à l'encontre de notre mandat d'élus au suffrage

universel régional, et donc nous nous donnons ainsi, en dehors de la qualification elle-même et du nom de la Région, le pouvoir de décider non seulement du nom de notre nouvelle Région, mais aussi de son implantation et de diverses modalités.

C'est donc dans ce sens et c'est pour cela que nous voterons ce premier dossier.

M. BELOT. - Monsieur le Président merci.

Juste une petite remarque sur ce qui vient d'être dit, je suis d'une terre qui est la Saintonge, qui a été historiquement rattachée à l'Aquitaine d'assez longue date, donc l'expression et l'usage du mot Aquitaine est loin de nous choquer. D'ailleurs, pour rebondir sur ce que disait mon collègue saintongeais Jacky EMON, il y avait eu aussi des pétitions en ligne qui avaient accueilli des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes, pour que nous soyons rattachés à l'Aquitaine. C'est un premier point.

Ensuite, il y a le nom et son usage. On entend, dans les différents échanges, une peur de la dépossession, voire une peur de la disparition. Au cas où il y aurait toujours des inquiétudes, pour ma part, je viens de Jonzac (Charente-Maritime), je n'ai que rarement ou très rarement été de Poitou-Charentes. Ce qui veut dire que l'identité n'est pas en danger, nous sommes d'abord de là d'où nous venons et pas d'un ensemble administratif qui a toujours paru, en réalité, assez lointain, à beaucoup de gens.

Le deuxième point est l'usage du nom. Jean-Philippe SMET est le nom civil de Johnny HALLYDAY. Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est Jean-Philippe SMET. Alors quel sera notre Johnny HALLYDAY ? Et quelle sera la charte graphique, la présentation des choses ? Est-ce que l'on maintiendra dans la charte graphique Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ou est-ce que l'on gardera uniquement Nouvelle-Aquitaine ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la charte graphique, nous aurons une charte graphique spécifique. On va faire un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la proposition est simplement - comme l'ont fait d'autres Régions - que nous rappelions que cette Région a été faite, fabriquée, par la fusion de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, mais ce sera bien un nom et pas deux, avec un logo nouveau. Je ne pense pas que l'on puisse rajouter sept branches au bassin d'Arcachon ou au littoral.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce thème, je ne voudrais pas que, compte tenu de l'importance de la décision que nous prenons, qui est une décision historique, il y ait des réflexions rentrées.

M. DAURE. - Président, dans ce moment historique, avec tout ce que j'ai entendu, je n'ai qu'une question à poser : quand est-ce que nous votons ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne fais pas durer le plaisir de voir qu'il y a un consensus qui se forme, mais simplement, on va prendre une décision pour des dizaines et des dizaines d'années, peut-être plus. Pour mille ans disent certains.

Est-ce que, sans suspendre la séance, avec l'autorisation de tous les groupes, je peux demander à Anne-Marie COCULA de répondre à ce qu'elle a entendu, si elle le souhaite ?

Pas d'opposition ?

Mme COCULA. - Merci.

Tout ce que j'ai entendu, je l'ai déjà entendu quand nous nous sommes déplacés, et c'est en ce sens que le travail des groupes experts-élus a été riche, et que les déplacements ont été très riches.

Je voudrais dire trois choses.

Premièrement, c'est un nom, c'est une appellation, c'est une dénomination, c'est une identification, il reste à en faire une identité, mais cette identité, je l'ai dit tout à l'heure, est tout à fait faite pour ne pas effacer les identités antérieures. C'est très important. Je vais personnellement citer un seul exemple, le mien, je suis née dans le 24, en Dordogne, mais nous revendiquons le Périgord. Cela veut dire qu'une identité ne se perd pas, une identité peut se transformer, une identité se construit, et je remerciais tout à l'heure les collègues qui ont parlé de paysages, parce que je pense que finalement, la diversité des paysages est quelque chose qui est étonnant, et je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi, tous ceux qui m'ont accompagnée dans ce travail parce que nous avons appris beaucoup de choses.

Et maintenant, une réflexion d'une ancienne étudiante en démographie historique, qui consiste à se dire ceci : Bordeaux - que nous admirons - cette capitale qui s'est construite peu à peu mais qui ne doit pas effacer les autres, et pour Poitiers c'est la même chose, et pour Limoges c'est identique, toutes ces villes se sont édifiées, se sont construites, se sont peuplées, grâce à leur environnement, grâce à ceux qui ont quitté le Limousin, Poitou, Charentes, Périgord, Béarn, et qui sont allés vers la grande ville, parce que si l'on regarde bien l'Histoire de la démographie, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, si artificiellement on avait décidé d'enfermer ces villes et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de nouveaux habitants, sauf les habitants qui naîtraient dans ces villes, ces villes seraient mortes. Donc il faut se dire finalement, que nous sommes cette vitalité, toujours recommencée, de cette construction, et c'est pour cela que Nouvelle est bien.

M. LE PRÉSIDENT. - On le fera à table à midi. Je sens que vous êtes « chauds ».

Je partage la formule qu'Anne-Marie COCULA vient d'évoquer : il reste à faire une identité. Cette identité peut avoir un sens, comme la DATAR l'a présenté pendant quelques dizaines d'années, sur les trajets domicile-travail, sur là où l'on téléphone, sur là où l'on va à la faculté, au lycée, se faire soigner. Et les Régions, les trois anciennes Régions ont su d'ailleurs fabriquer ces relations. Souvenez-vous d'un certain nombre de cartes, même si les Charentes s'orientaient plus sur Bordeaux, mais en même temps, le Béarn avait un fonctionnement entre Bayonne et Pau, et je mesure parfaitement l'exigence qui nous est posée, qui m'est posée en tant que Président de ce Conseil Régional, mais aussi une exigence collective, de l'exécutif, de vous toutes et tous, pour faire une identité bienveillante d'abord, ce qui suppose le respect de chacun des territoires, une identité dynamique ensuite, qu'est l'espérance, donnons-nous à ces territoires, sur le plan de l'emploi, de la création d'entreprises, de la défense de notre agriculture, de l'accueil de nos personnes âgées sur l'ensemble des sites, une façon de vivre, aussi une dynamique territoriale, qui n'accélèrent pas la désertification de nos campagnes et des milieux ruraux, qui n'appauvrissent pas nos zones urbaines, qui ne fassent pas, et Anne-Marie l'a parfaitement dit, aussi, d'abord parce que ce n'est pas possible, ensuite parce que ce n'est pas souhaitable, disparaître la Saintonge, Monsieur BELOT l'a évoqué tout à l'heure. Mais imagine-t-on, à ceux qui craignent que parce que le mot Aquitaine figure dans ce nouveau mot, l'Aquitaine de ces 40 dernières années ait fait disparaître l'identité du Périgord ou du Pays basque ? Ce n'est pas possible. Ce n'est pas pensable. Nous allons vivre avec, sur ces territoires, le retour peut-être des petites provinces, des petites patries qui ont pu exister, y compris sous Aliénor : la Saintonge ou d'autres, qui existent et qui ont parfaitement fonctionné l'Onis, la Gâtine, le Poitou, pour ne parler que de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Cette identité doit marquer une ambition, bien sûr, une ambition de visibilité internationale, de sérénité et de développement, de respect de l'environnement. Elle doit être, d'une certaine manière, pardon d'utiliser ce terme - mais je l'avais utilisé avant d'autres - de laboratoire, sur l'innovation notamment, dans quelque domaine que ce soit.

C'est pour cela que le mot Nouvelle est intéressant. A chaque fois, des territoires, en utilisant ce mot Nouvelle, ont voulu marquer un emmarchement en avant. Bien sûr, le mot Grand e pouvait être évoqué. Il avait un côté prétentieux. Je me suis toujours exprimé en tant qu'élus, maire de Pessac, quand à l'époque on parlait du Grand Bordeaux, comme dirait avec son accent inimitable Jacques CHABAN-DELMAS. Je n'aime pas ce terme, il a un côté que je trouve prétentieux. C'est une marque aussi, pour nos produits.

Nous aurons, comme l'a dit Jacky EMON, de nouvelles habitudes, de découvertes, et j'avoue qu'après la campagne, le fait que je circule beaucoup dans cette grande Région me fait découvrir des hommes, des femmes, des paysages, des entreprises, des constructions

collectives, assez exceptionnelles. Je comprends qu'il puisse y avoir ici ou là, de l'émotion ou de la tristesse. A nous de faire en sorte qu'en regardant de l'avant, nous puissions avancer, parce que quel était le choix que nous avions ? ALPC n'est pas un choix. C'est une absence totale d'identité et de perspective. Je crois que le choix, en réalité, et certains l'ont exprimé, Dominique BUSSEREAU notamment, c'est entre Aquitaine tout court, ou Nouvelle ou Grande Aquitaine, tout simplement. Mais il y a tellement d'histoires que l'on peut raconter, pas simplement à nos petits-enfants l'hiver devant le feu de cheminée, il y a tellement d'histoires qu'il va falloir faire vivre, et j'ai demandé à Anne-Marie COCULA de repartir, pour nous, à cette reconstitution historique et géographique, parce qu'il y a une vraie identité géographique sur une grande partie de notre Nouvelle-Aquitaine. Ce bassin qui est entouré des Pyrénées au sud, du Massif Central, cette découverte par les romains du pays des eaux mêlées, qui étaient d'abord des eaux douces, avant la confluence entre les eaux douces et l'océan, a une vraie identité. Ce parcours des chemins d'Aliénor, que je souhaite ajouter aux chemins de Saint-Jacques, va faire partie, je l'espère, de notre Histoire. Est-ce que cette Histoire future, si j'ose utiliser ce terme, sera un rêve ? Je l'espère en tout cas.

Il n'y aura pas qu'une langue, bien sûr l'occitan, dans cette partie, sera la partie culturelle la plus importante, mais le basque, mais la langue d'oïl, ou même le franco-provençal qui traverse la France d'est en ouest, de la Charente à la Savoie. Il va falloir faire vivre, sur le plan culturel, toute cette richesse.

Est-ce qu'enfin notre méthode était la bonne ?

On a fait une série de consultations, à travers un site internet, où chacun pouvait s'exprimer, et il y a eu - et nous avons été les seuls à le faire en France - ce cheminement avec ce groupe de travail, et je remercie tous les élus qui y siégeaient parce que je sais qu'ils ont été très présents pour écouter, parce que c'était là qu'il fallait s'exprimer. Regardez ce qui se passe en Angleterre aujourd'hui, tout le monde se réveille en disant mais c'est fou ! Il y a toujours une façon de s'exprimer. Bien sûr, on n'a pas l'unanimité, on ne peut pas la faire, mais si donc il y avait vraiment des oppositions, on aurait pu envahir la salle où siégeait le groupe de travail avec Anne-Marie COCULA, et cela ne s'est pas passé.

Cette terre des eaux mêlées, CES terres des eaux mêlées, que la géographie et l'Histoire nous ont donné en charge pendant quelques années, il nous reste à la faire vivre, à la dynamiser, et donc Jean-François DAURE l'a dit, passons au vote. Je cherchais une chute à mon propos, je ne l'ai pas trouvée.

Je vous propose de passer au vote. Vous avez la délibération, je ne vais pas vous la relire. Nous avons un certain nombre de votes qui nous est soumis par la loi relative à la

délimitation des Régions. Nous devons nous exprimer sur l'avis du Gouvernement qui nous a transmis ALPC, d'abord.

Donc je vais mettre aux voix l'avis défavorable sur le nom Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC). On me dit qu'il faut faire voter tout d'un coup.

Deuxièmement, le chef-lieu, avis favorable, chef-lieu à Bordeaux.

Troisièmement, fixer l'emplacement de l'Hôtel de Région à Bordeaux, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les sites de la Région dans leurs fonctions, instructions et capacités de décision à Poitiers ou à Limoges, sont remis en cause, mais le pilotage est bien sûr ici.

Les lieux de réunion de l'Assemblée plénière, ici, parce qu'il n'y a que cet amphithéâtre.

Par contre, la Commission Permanente (CP) sur les trois sites. Et d'ailleurs, la prochaine CP sera à Poitiers, le 11 juillet.

Les lieux de réunion des différentes Commissions seront fixés par leurs Président(e)s respectifs.

Les réunions du CESER et ses sections se tiendront à l'Hôtel de Région à Bordeaux, ou en tout autre lieu qu'ils auront décidé sur le territoire de la Région.

Et vous avez, je suppose, un dossier sur les implantations immobilières du Conseil Régional. Je vous propose de donner acte des implantations immobilières.

Je vous propose donc un avis défavorable sur ALPC, des avis favorables sur l'ensemble des autres décisions.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote. Tout va bien au niveau de mes explications ? Je vous propose ces différents votes. On me confirme qu'il n'y aurait qu'un seul vote, donc il faut, pardon, sauf ceux qui sont pour garder ALPC, je trouve que c'est mal... C'est ce que l'Etat nous demande ?

Je vous propose de voter pour ce que j'ai proposé à l'instant, pour cette résolution.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de vote contre.

N° 1

sur la Résolution Unique : nom et chef-lieu de la Région – Emplacement de l'Hôtel de
Région – Lieux de réunion – gestion des implantations immobilières

POUR 170: (107 PS /EELV/PRG), (5 UDI), (7 MODEM), (24 LR) , (27 FN)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1 (LR)

Non-participation au vote : 5 (3LR – 2 UDI)

NOM DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES : VOEU

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous remercie.

Nous allons maintenant voter sur le nom de notre Région. On a éliminé ALPC, il faut que l'on vote, après notre débat, sur le nom de la nouvelle Région.

Nous avons d'abord un amendement, qui a été déposé par le groupe EELV, et qui a été repris par Francis WILSIUS et d'une certaine manière repris par Gérard VANDENBROUCKE, qui est qu'en matière de communication, on accompagne Nouvelle-Aquitaine en rappelant les noms des trois Régions.

Qui est pour adopter cet amendement ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, explication de vote en quelques mots. Nous ne participerons pas au vote du groupe EELV...

M. COLOMBIER. - Ecologistes, Démocrates et compagnie.

M. DELPEYRAT. - Pour toutes les raisons qui ont été rappelées, nous sommes favorables à l'adoption de cet amendement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Les personnes qui ont voté contre cet amendement viendront au service des Assemblées. Cela ne m'étonne pas.

Vous venez à la fin, chez Marie-Pia Larée pour donner vos noms, pour être bien entendu punis pour l'après-midi.

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc adopté.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président, pardon de cette petite confusion, on était un peu perdu, le groupe LR ne prend pas part au vote non plus sur cet...

M. LE PRESIDENT. - Vous ne prenez pas part au vote ou vous votez contre ?

M. CHARTIER. - On ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - Donc il n'y a pas de vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Ecologiste et Citoyen-EELV

POUR 107 : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE 5 : 4LR – 1FN

AMENDEMENT ADOPTE

Abstention 1 : LR

Non-participation au vote 65 : 23LR – 8UDI – 8 MODEM – 26FN

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix le vœu... notre Conseil Régional souhaite que la nouvelle Région soit appelée Nouvelle-Aquitaine. Ce vœu, pour l'instant - parce que nous sommes encore dans un Etat jacobin - doit être transmis au Conseil d'Etat. Nous nous appellerons Nouvelle-Aquitaine.

Qui est d'avis d'adopter...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, attendez, c'est un deuxième dossier avec un nouveau vote, nous avons une intervention à faire. Mais elle ne sera pas très longue, ne vous inquiétez pas.

M. LE PRESIDENT. - Je ne veux pas vous priver... J'essayais de mettre un peu de solennité avant de passer au vote, si vous me coupez tous mes effets... J'essaierai de resolenniser tout à l'heure.

M. COLOMBIER. - Vous aurez le dernier mot avant le vote lui-même, vous le savez bien, c'est institutionnel.

Monsieur le Président, cette nouvelle Région est le fruit de la volonté bruxelloise et de l'Europe bien sûr, et de cette Europe qui vient de recevoir une gifle magistrale du peuple anglais.

M. COLOMBIER. - Merci pour les applaudissements, nous les accueillons.

Refus non seulement de ce pays, mais demain de la part d'autres nations, tant le sentiment anti-européen et anti-démocratique grandit, parmi les nations qui subissent une austérité mortelle, pour nos économies, nos emplois, comme pour nos cultures.

Dans son dessein de détricotage des nations, le plan d'installation d'Euro-Régions techno-économiques - car il s'agit de cela - place ainsi, par la seule volonté de Bruxelles, de l'Europe, trois Régions à l'Histoire millénaire et qui sont aujourd'hui obligées de se réunir pour former une entité, dont nous avons la charge de lui trouver un nom. Un seul nom qui puisse réunir les patronymes d'Aquitaine, de Limousin et de Poitou-Charentes, est impossible à trouver en conservant ses trois dénominations. Le débat fut long, les réunions

nombreuses, nos Commissions nous ont, du reste, donné l'occasion de constater qu'un certain groupe politique ne voulait aucune référence historique ou de nos territoires, de ce qui donne de la chair et de la réalité de tout ce que les hommes ont construit depuis des siècles, du haut du Limousin à la base arrière des Pyrénées. Ainsi, ils ont malgré tout changé d'avis puisqu'ils proposent aujourd'hui un amendement rajoutant les noms des trois anciennes Régions. Nous avons en effet entendu Grand Sud-ouest Atlantique, Anne-Marie COCULA le rappelait, certes l'océan est là mais pas pour tout le monde dans les trois anciennes Régions. Dans cette démarche désincarnée, on baptisa l'une de nos Régions les Hauts-de-France, terme à notre avis inélégant s'il en est, comme géographiquement inexact. Alors pourquoi pas les Bas-de-France, ou En bas à gauche ? Si je rappelle ceci, c'est pour montrer jusqu'où peut aller l'absurde quand on tort la réalité des terroirs, ou l'Histoire.

Alors à défaut de trouver des dénominations-miracles, seule l'Histoire peut être, à notre avis, notre guide. Ce passé, qui a réuni sous le nom d'Aquitaine, nos trois anciennes Régions administratives. Au moins, ceci est une réalité charnelle, et défie le temps. Que nos collègues de Limousin ou de Poitou-Charentes ne se sentent pas frustrés ou orphelins, ainsi que le rappelait tout à l'heure Thierry ROGISTER, Poitiers fut capitale d'Aquitaine, et un Duc d'Aquitaine fut proclamé à Limoges. Certes, il y a des siècles, mais depuis les romains, l'Aquitaine déborda de ses frontières de l'Aquitaine du X^e siècle. Quant à Aliénor, elle régna sur ce qui comporte, grosso modo, notre nouvelle Région.

Alors l'Aquitaine nous réunira, Nouvelle-Aquitaine est un pis aller, mais nous voterons cette dénomination en espérant qu'elle soit le signe et l'emblème d'une résistance à la technocratie, pour la sauvegarde de nos terroirs et de nos cultures dont aujourd'hui les politiciens, de Droite comme de Gauche, qui nous gouvernent, ont soudain, au lendemain d'un référendum, redécouvert qu'il fallait les défendre. Je parle bien entendu de nos cultures. Les peuples sauront de toute façon leur rappeler. Longue vie à cette Aquitaine nouvelle, enracinée, nous l'espérons, et fière de son passé, et confiante en son avenir, mais ceci dépend de nous tous, au sein d'une nation qui fut si grande, et qui doit le redevenir dans un an. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix, je ne me retrouve pas dans une solennité, Jacques COLOMBIER... mais le vote est important. Ce vote est solennel, ce vote nous oblige singulièrement, les élus et les responsables de l'ancienne Région Aquitaine, c'est une marque de confiance de la part de ses autres territoires, des élus venant de ses autres territoires, que je mesure à leur juste importance. C'est aussi une façon, par ce mot Nouvelle, de regarder encore plus loin dans l'avenir et d'anticiper le besoin de nos concitoyens, quelle que soit leur position géographique ou professionnelle.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce vœu, cette décision que nous prenons, sur notre avenir, par notre nom.

Qui approuve Nouvelle-Aquitaine ?

Je vous remercie.

Qui est contre ?

De même, est-ce que je peux de mander à ceux qui sont contre de venir chez Marie-Pia Larée tout à l'heure, parce que c'est un peu compliqué de noter les noms. Il y a neuf personnes. Dix.

Qui s'abstient ?

De même, ceux qui s'abstiennent, une fois que l'on aura levé la séance pour aller déjeuner, vous voudrez bien venir.

N° 2

sur le Nom de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : vœu

POUR : 161 (107 PS/EELV/PRG), (2UDI), (7MODEM), (19LR), (26FN)

CONTRE : 12 (5LR – 6UDI – 1FN)

ADOpte A LA MAJORITE

Non-participation au vote : 6 (4LR – 1UDI – 1MODEM)

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous nous appelons maintenant Nouvelle-Aquitaine. Nous allons, les uns et les autres, lui faire honneur.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET COMPTES DE GESTION 2015
REGION AQUITAINE – REGION LIMOUSIN – REGION POITOU-CHARENTES

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais, avant de passer la parole à Andréa BROUILLE, nous avons peut-être le temps, à moins que vous le sentiez différemment, de faire la présentation des Comptes Administratifs (CA). Juste un mot, trois CA, qui sont marqués par un certain nombre de points, mais Andréa entrera sur le fond tout à l'heure, à la fois sur le plan technique, parce qu'il n'y a pas de journée complémentaire, il y a eu un texte extrêmement précis aux Payeurs Régionaux disant qu'une journée complémentaire, compte tenu de la disparition de 3 Régions, et la création d'une nouvelle collectivité, était totalement illégale. Ce qui fait d'ailleurs, Andréa l'évoquera tout à l'heure, que les problèmes que nous avons découverts en Poitou-Charentes, ne peuvent pas être tous retracés, puisque les impayés n'ont été découverts qu'à partir du moment où la nouvelle collectivité s'est mise en place. Mais en tout cas, c'est un point fixe, bien entendu le vrai CA, qui retracera et rattachera toutes ces dépenses et recettes au Budget, sera sur le CA 2016, qui sera présenté en 2017.

Je laisserai à Andréa le soin de présenter techniquement tout cela.

Vous avez reçu aussi un texte, que je trouve toujours extrêmement magique, qui est le bilan d'activité, que je vous invite à regarder parce que la richesse de l'intervention des Régions est souvent, même au prix ou auprès d'un certain nombre de collègues, méconnue. La diversité est extraordinaire. Le paradoxe est que nous avons des compétences plus resserrées, mais notre intervention dans le monde économique, dans le monde de la transition énergétique, dans le monde de l'université ou des lycées, dans le monde de la formation, comme dans le monde de l'aménagement et de la culture ou du sport, est extraordinairement riche et c'est sur des retours d'expériences que nous pouvons bâtir, par-delà les conflits idéologiques, les meilleures politiques.

Et je réponds à ce qui a été évoqué tout à l'heure, c'est bien l'harmonisation de nos politiques qui doit se faire sur la base des meilleurs retours d'expériences, et je le redis à chacune et chacun des Président(e)s des Commissions, j'attends de ces Commissions et y compris de la Commission d'harmonisation, qui est présidée par Eric KERROUCHE, et qui regroupe toutes les sensibilités, j'attends de ces Commissions un vrai travail d'appui aux vice-Président(e)s pour harmoniser nos politiques. Je ne vais pas faire cela dans le secret d'un cabinet. Cela ne peut se faire que dans cette itération, avec tous les élus, à quelle que

sensibilité politique qu'ils appartiennent, et tous les territoires. Mais c'est exigeant parce qu'il faut aller vite. Nous ne pouvons pas tarder sur l'harmonisation de nos politiques. Nos interlocuteurs, c'est-à-dire les entreprises ou les agriculteurs, les lycées ou les étudiants, les organismes de formation comme les chômeurs, les sportifs comme les gens de culture, ont besoin d'avoir de la stabilité dans les politiques de la Région.

Ensuite, et vous le verrez, cette plénière va regrouper au moins sept ou huit délibérations autour de la jeunesse. Le Conseil Régional est sûrement, ou en tout cas il doit se sentir comme cela, responsable de la classe d'âge qui sort du collège, qui rentre dans un CFA, dans un lycée, jusqu'au moment où il est étudiant et où il rentre dans la vie active. Il faut que nous nous sentions responsables et que, dans le respect bien sûr d'une rigueur budgétaire, nous sachions construire des politiques de réussite de parcours, grâce au logement, grâce à la lutte pour la persévérance scolaire, à l'accompagnement de la mobilité, le permis de conduire, l'accompagnement à la rentrée aussi, avec nos moyens bien sûr. Il y a tout cela à faire, à la fois dans cette volonté d'avoir un effet de levier, c'est pour cela que j'attache beaucoup d'importance au logement, et en même temps, que nous sachions avoir une visibilité sur notre rigueur budgétaire.

Et puis, il y aura aussi des délibérations sur le numérique, parce que l'on voit bien aujourd'hui l'exigence qu'il y a, et le développement très rapide, que le monde des entreprises crée, et il faut que nous soyons ce pont entre tout ce qui se crée à l'extérieur, que nous suscitions d'ailleurs cette création sur les projets d'entreprises numériques, et d'ailleurs on a structuré la filière, ce qui a permis d'avoir le label *french tech* et l'installation de toute cette filière numérique à Bègles, mais aussi avec cette pépite extraordinaire qui est le pôle Image numérique à Angoulême. Et je souhaite conforter, je le dis, ce pôle numérique, beaucoup de bruits ont couru, il n'est pas question de favoriser le démantèlement de quelle que manifestation d'Angoulême que ce soit, quelles que soient les offres de services que l'on ait pu avoir.

Mme BROUILLE. - Merci Président, mes chers collègues.

Ce vote successif de six CA constitue un moment exceptionnel, qui résulte de la fusion de nos anciennes Régions, événement non moins exceptionnel. Comme la loi NOTRe le prévoit dans son article 133, la nouvelle Région fusionnée doit procéder au vote de chaque CA des anciennes Régions qui la constituent, dans le cadre fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), c'est-à-dire avant le 30 juin de l'année qui suit l'année d'exécution du Budget. *[Cf diaporama de présentation page 217]*

La présentation des CA de chaque ancienne Région, qui donneront lieu à un vote, se fera dans l'ordre alphabétique : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Avant de vous présenter les grands équilibres indicateurs financiers de ces trois CA, il convient de formuler deux remarques :

- Une remarque de forme, les documents qui vous ont été communiqués ont été préparés sous leur forme ancienne, par les services financiers de chaque site, d'où l'hétérogénéité des rapports de présentation. A la différence du document comptable et de ses annexes, il n'existe pas de cadre réglementaire pour le rapport de présentation.

- Une deuxième remarque, la situation financière de chaque Région, au 31 décembre 2015, correspond aux éléments présentés jusqu'à présent lors du débat d'Orientations Budgétaires (OB), et à l'occasion du vote du BP 2016. Il n'y a rien de nouveau, cela confirme les annonces faites par le Président depuis le mois de février.

Il met en lumière en particulier la fragilité de la situation financière de la Région Poitou-Charentes en matière d'épargne, au regard des engagements financiers divers à couvrir, le stock d'AP et d'AE, la dette, pour 1 % d'épargne nette, en matière d'impayés, les 130 M€, et en matière de sous-budgétisation des dépenses de fonctionnement du BP 2015, pour 69 M€.

S'agissant de la sous-budgétisation des crédits du BP 2015, elle se vérifie simplement en comparant les crédits inscrits au BP, à ceux effectivement consommés et constatés au CA 2015. Le défaut de crédits de fonctionnement du BP a été corrigé par des inscriptions de crédits lors des décisions modificatives (DM), pour plus de 86 M€. Pour rompre avec cette méthode, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté, dès le BP 2016, les crédits de fonctionnement, à hauteur des besoins annuels réels. Pour être complet, les déclarations des dépenses impayées, à hauteur de 130 M€, du mois de février, confirmées lors des conférences budgétaires de préparation du BP 2016, conduisent à penser que les corrections budgétaires apportées en 2015 auraient dû être supérieures. En tout état de cause, toute correction des Comptes était matériellement impossible postérieurement à la date du 1^{er} janvier, car à la demande de l'Etat et afin de permettre la fusion des bases de données financières des Régions, mais également des comptabilités tenues par les comptes publics, il a été décidé de supprimer la journée complémentaire de fonctionnement. De plus, les Comptes des trois Régions ont été définitivement clôturés le 31 décembre 2015.

Ce point étant fait, je propose de présenter, pour chaque Région, en premier lieu les prévisions et les réalisations de crédits, et en second lieu, les indicateurs de situation financière au 31 décembre 2015.

Avant toute chose, il me paraît cependant utile de rappeler au préalable les objectifs d'un CA.

Un CA est un document financier, qui présente les résultats de l'exécution du Budget de l'année. C'est un document donc de constatation. C'est aussi un document de

comparaison des prévisions globales des dépenses, et des prévisions globales des recettes, à leur exécution. Enfin, le CA établi par l'ordonnateur, la Région, doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable.

Au stade du CA, on juge par le vote la conformité des Comptes de la Région à ceux du comptable public.

A noter que les prévisions et les réalisations 2015, comme les indicateurs financiers établis au 31 décembre, vous seront présentés hors gestion des fonds européens, et bien sûr hors opérations des réaménagements de dettes. En effet, ces deux éléments ont pour effet de gonfler artificiellement les dépenses et les recettes, il convient donc de les neutraliser pour disposer d'une vision réaliste du Budget, dont l'analyse en sera facilitée.

Nous avons également procédé de la même façon pour les crédits relatifs à une opération de renégociation d'un emprunt de la Région Limousin, dont le caractère exceptionnel imposait la neutralisation.

Je vous propose maintenant de vous présenter les premières diapositives consacrées à la comparaison des prévisions de recettes et de dépenses, à leurs réalisations.

Nous commençons donc par l'Aquitaine.

Le montant des dépenses qui ont été réalisées s'élève à 735 M€ pour la section de fonctionnement, et à 571 M€ pour la section d'investissement, soit un total d'1.306 milliards d'euros pour l'ensemble. Les taux de réalisation s'établissent à hauteur de 92.48 % pour le fonctionnement, et à hauteur de 94.27 % pour la section d'investissement. Il en résulte un taux de réalisation globale des crédits de paiement de 93.25 %.

J'en profite pour vous rappeler quelques éléments importants sur la constitution des taux de réalisation. Le rapport entre la totalité des crédits utilisés et la totalité des crédits prévus est exprimé en pourcentage, c'est le taux de réalisation. La prévision des crédits correspond à l'addition des crédits prévus à chacune des étapes budgétaires : le BP 2015, le Budget Supplémentaire (BS) 2015, mais aussi les DM 2015. Au stade de ce CA, les crédits prévus en 2015 ne sont donc pas détaillés par étape budgétaire, c'est une prévision globale. Le taux de réalisation des dépenses, comme on l'avait vu sur le vote du BP, est toujours inférieur au total des crédits prévus, et le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est, la plupart du temps, supérieur à celui des dépenses d'investissement, qui lui est soumis à divers aléas, en particulier pour les opérations de travaux.

Pour l'Aquitaine, les recettes perçues par la Région sur les deux sections, s'élèvent à 1.140 milliards d'euros. Les taux de réalisation s'établissent à 100.62 % pour les recettes de fonctionnement, et à 101.22 % pour les recettes d'investissement. Au global, le taux de

réalisation des recettes est arrêté à 100.66 %. A noter que les prévisions de recettes, hormis l'emprunt, sont souvent inférieures aux réalisations constatées. En effet, la recette est toujours évaluée avec prudence, en particulier les recettes fiscales, directement liées à la situation économique et aux flux de la consommation, je pense en particulier à la CVAE, la TICPE, et les cartes grises.

Pour le Limousin, le montant des dépenses payées s'élève à 314.1 M€ pour la section de fonctionnement, et à 120 M€ pour la section d'investissement, soit un total de 334 M€. Les taux de réalisation s'élèvent à 92.40 % pour le fonctionnement et à 66.37 % pour la section d'investissement. Il en résulte un taux de réalisation global des crédits de paiement à hauteur de 83.35 %. En ce qui concerne les recettes perçues par la Région, sur les deux sections, s'élèvent à 380.5 M€, sur une prévision initiale de 378.6 M€. Les taux de réalisation s'établissent respectivement à 99.52 % pour les recettes de fonctionnement, et à 115.72 % pour les recettes d'investissement. Au global, le taux de réalisation des recettes s'élève à 100.50 %.

Pour le Poitou-Charentes, le montant des dépenses qui ont été réalisées s'élève à 510.3 M€ pour la section de fonctionnement, et à 166 M€ pour la section d'investissement, soit un total de 676 M€. Pour l'ensemble, les taux de réalisation s'établissent à hauteur de 94.98 % pour le fonctionnement, et à hauteur de 85.74 % pour la section d'investissement. Il en résulte un taux de réalisation globale des crédits de paiement de 92.46 %. Les recettes perçues par la Région sur les deux sections s'élèvent à 578.8 M€, sur une prévision initiale de 584.2 M€. Les taux de réalisation s'élèvent à 99.76 % pour les recettes de fonctionnement, et à 90.02 % pour les recettes d'investissement. Au global, le taux de réalisation des recettes s'élève à 99.08 %.

Je vous propose maintenant d'aborder, à travers les indicateurs principaux d'épargne et d'endettement, la situation financière des anciennes Régions, qui découle des réalisations de recettes et de dépenses que je viens de vous présenter.

Comme pour la présentation des réalisations, nous débutons par l'Aquitaine, avec l'épargne et les financements des investissements. L'épargne brute correspond à la partie des recettes de fonctionnement, d'un montant d'1.57 milliards d'euros pour l'Aquitaine, qui n'est pas affectée aux dépenses de fonctionnement pour 735.6 M€. Cette différence entre les recettes de dépenses constatées et les dépenses de fonctionnement réalisées, représente un montant de 321.4 M€. Cette épargne brute va permettre de financer des dépenses de la section d'investissement. Le taux d'épargne brute s'élève à 30.4 % pour l'Aquitaine. Ce taux d'épargne représente la part des recettes de fonctionnement, exprimée en pourcentage, destinée à financer la section d'investissement. La diapositive représente la

décomposition de l'emploi de l'épargne brute, d'un montant de 331.4 M€, qui doit permettre de couvrir en premier lieu le remboursement du capital de la dette, qui s'élève en Aquitaine à 58 M€, qui se décompose en deux : 38 M€ de remboursements classiques, et 20 M€ qui correspondent aux remboursements fin d'année d'un tirage d'emprunts revolving. Après avoir couvert ces 58 M€, l'épargne nette disponible s'élève à 263.4 M€. Elle va permettre d'autofinancer directement les opérations d'investissement, et donc de moins recourir à l'emprunt. L'épargne nette correspond donc au reliquat des crédits disponibles après couverture par l'épargne du remboursement annuel du capital de la dette. Le taux d'épargne nette de 24.9 % en Aquitaine, résulte du résultat entre l'épargne nette et le montant des recettes de fonctionnement. Autres indicateurs : l'emprunt et l'encours de la dette. L'encours de la dette représente l'ensemble du capital dû par la totalité des emprunts contractés. Il s'apprécie au 31 décembre ou au 1^{er} janvier. Le montant de l'encours au 31 décembre 2015 correspond à l'encours au 31 décembre 2014, auquel on ajoute les emprunts nouveaux contractés en 2015, et on en déduit le capital remboursé en 2015 pour l'ensemble des contrats en cours. En l'occurrence, l'encours de la dette de l'Aquitaine s'élève à 684.6 M€ au 31 décembre 2014. En 2015, la Région a emprunté 170 M€ de capital, et en a remboursé 58 M€. Le nouvel encours, au 31 décembre 2015 s'établit à 796.6 M€. Je vous rappelle à ce sujet, que l'emprunt est une recette prévisionnelle, inscrite au Budget, dans la mesure où les dépenses ne sont jamais exécutées à 100 %, et que les recettes doivent être estimées de manière prudente, le montant de l'emprunt contracté est toujours inférieur à l'emprunt prévisionnel. La capacité de désendettement résulte du rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. En l'espèce, si l'Aquitaine consacrait la totalité de son épargne à éteindre sa dette, elle pourrait la résorber en deux ans et demi. Bien sûr, moins cette durée est élevée, et plus la capacité de se désendetter est forte. Pour l'Aquitaine, son résultat net est de 9.2 M€, le stock des engagements financiers au 31 décembre 2015 en AP s'élève à 1.224 milliards d'euros, et en AE pour 913 M€.

Pour le Limousin, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 354 M€. Elles ont permis de prendre en charge 314.1 M€ de dépenses de fonctionnement. Le montant de l'épargne, obtenu par la différence, est donc de 39.9 M€. Son taux représente 11.3 %. Après utilisation d'une partie de l'épargne brute pour rembourser le capital de la dette de 18.6 M€, il reste 21.3 M€ d'épargne nette disponible pour autofinancer les opérations d'investissement. Le taux d'épargne nette pour le Limousin s'établit à 6 %. L'encours de la dette du Limousin s'élevait à 246.3 M€ au 31 décembre 2014. En 2015, la Région a emprunté 45.4 M€ de capital, et en a remboursés 18.6 M€. Le nouvel encours, au 31 décembre 2015, s'établit donc à 273.1 M€. La capacité de désendettement du Limousin est de 6.8 années. Son

résultat de clôture est de 0.2 M€. Le stock de s engagements financiers au 31 décembre 2015 s'élève en AP à 358 M€, et à 533 M€ en AE.

En Poitou-Charentes, le s recettes de fonctionnement s'élèvent à 541.8 M€. Elles o nt permis de dépenser 51 0.3 M€ de dépenses d e fonctionn ement. Le montant de l'épargne brute obtenu par différence est de 31.5 M€. Son ta ux représe nte 5.8 %. Après remboursement du capital de la dette, d'un montant de 31 M€, le mont ant de l'épargne nette s'élève, pour Poitou-Charentes, à 0.5 M€. Le ta ux d'épargne nette s'éta blit à 0.1 %. A noter que des t itres de rece ttes, d'un montant glob al de 8.4 M€, n'ont p as été émis en fi n d'exercice. Ces recettes auraient pu venir aug menter l'épargne à la même hauteur, auquel cas, l'épargne nette rep résenterait 8.87 M€, et non 500 000 €, et son taux s'élèverait à 1.6 %.

Mme BROUILLE. - C'est la réalité... Vous in terviendrez après Monsieur DIONIS DU SEJOUR, laissez-moi finir. Merci.

L'encours de la dette de Poitou-Charentes s'élevait à 379.6 M€, au 31 décembre 2014. En 2015, la Région a e mprunté 109 M€ du ca pital, et en a remboursés 31 M€. Le nouvel encours, au 31 décembre 2015, s'établit à 457.6 M€. La capacité de désendettement est de 14.5 années. Il convient de noter que le remboursement sous forme de r edevance de deux contrats de crédits-bails s'impute en section de fonctionnement. La M71 ne prévoit pas de consolidation particulière de l'encours de la dette et des crédit s-bails. Toute fois, le s analystes financiers et les prêteurs effectuent cette consolidation pour prendre en compte la réalité de to us les enga gements financiers de la collect ivité. En intégrant les créd its-bails, dont je vais vous prés enter le détail dans la diapositive suivante, l'encours de la dette s'établit à 639.9 M€, et la capa cité de dé sendettement de Poitou-Charentes devient supérieure à 20 ans.

Deux Régio ns ont fait le choix du crédit-bail : la Région Centre-Val-de-Loire et la Région Poitou-Charentes, qui a signé deux c ontrats de crédit-bail, destinés à financer l'acquisition de rames de TER, le premier en 2007, pour 23 GC d'une durée de 30 ans, et le second en 2011, d'une durée de 34 ans, pour dix autorails. Les montants payés : 31.5 M€ pour le premier, et 4.5 M€ pour le second, ainsi que le montant restant à payer de 178 M€ et 125.5 M€, sont exprimé s ici en HT, dans la me sure où la T VA est récupérée par la société de crédit-bail. Le ré sultat de clôtur e, pour Poit ou-Charentes, est de 50.3 M€. Le st ock des engagements financiers au 31 dé cembre 2015, pour le s AP d'un montant d'1.70 milliards d'euros, et en AE pour un montant de 719 M€.

Voilà mes chers collè gues, la sit uation telle qu'elle pe ut être présentée de façon synthétique, dans le cadre de l'examen de ces trois CA.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa, et merci aux services de tout le travail qui a été accompli.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président, difficile d'être exhaustif quand il s'agit de présenter un CA. Andréa BROUILLE nous a donné beaucoup de détails, avant que mes collègues peut-être entrent à leur tour dans ce détail, je voudrais faire quelques remarques, au nom du groupe LR.

D'abord, il est un peu curieux, mais c'est la légalité qui nous l'impose, le Droit, de voter trois CA distincts. Il y a un petit côté décalé à prendre les bilans les uns après les autres, avec ce qui s'est passé, c'est-à-dire cette fusion des collectivités et cette grande réforme, qui rend l'exercice un peu caduque par rapport aux enjeux énormes qui sont à relever devant nous. Le nom que nous avons adopté ce matin, que vous l'avez dit vous-même, n'est qu'une première étape à la construction nécessaire à faire.

Une fois que l'on a fait cette remarque préliminaire, on constate la grande disparité des CA, et nous avons trois Régions, avec chacune leurs politiques, leurs passés, leurs Histoires, et au final, des divergences, notamment par exemple sur le taux d'investissement, en Aquitaine, qui est de 44 % du Budget global et en Poitou-Charentes qui est de 24 %. Donc on voit bien qu'il y a des disparités, que nous pourrions les uns et les autres évoquer, mais il y a quand même une tendance lourde, et c'est en préambule ce que je voulais dire, de je dirais l'inflation des dépenses de fonctionnement dans chacune de nos trois Régions, qui doit quand même nous alerter et nous mettre en garde pour l'avenir, puisque même si l'Aquitaine a des dépenses de fonctionnement au prorata de son Budget, moins importantes que les trois autres Régions, et que Poitou-Charentes est celle qui a le plus de dépenses de fonctionnement au total, il y a quand même une tendance lourde de fond, depuis plusieurs années maintenant - faute aussi à la baisse des dotations de l'Etat, faute sans doute aussi à une fiscalité que nous ne maîtrisons que très peu - mais il y a une tendance, c'est un fait, je crois que c'est incontestable, que nos dépenses de fonctionnement commencent à rogner dangereusement notre capacité et nos marges de manœuvre. En témoignent les épargnes brutes qui sont en constante diminution, et ce sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle Région.

Mon premier point est d'alerter l'exécutif sur cette baisse de notre épargne brute qui, si l'on veut garder une marge de manœuvre - et je sais que c'est votre volonté sur l'investissement - nous conduira, si nous ne voulons pas faire exploser notre dette, et nous avons vu qu'au moment du Budget nous étions déjà à une dette et un emprunt prévisionnels sur 2016 conséquents, qui faisaient grimper les ratios d'endettement, de façon considérable.

Et donc le chiffre avantageux de deux ans et demi pour la Région Aquitaine, on le sait, est d'ores et déjà derrière nous, avec les emprunts qu'il faut faire pour boucler 2016.

Je crois que c'est pour nous un devoir et une alerte - à la Commission des finances nous y serons vigilants - pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement, et tout faire pour rationaliser nos systèmes. C'est aussi cela l'enjeu de la fusion réussie, il n'y a pas que le nom, mais c'est trouver les solutions pour faire des économies, dans les services, puisque nous voyons bien que les charges générales, même si par exemple les dépenses de fonctionnement sont contenues en Aquitaine, nous voyons bien que les charges générales, y compris en Aquitaine, continuent de progresser, et de façon assez significative, au détriment des dépenses d'intervention, puisqu'il y a des dépenses de fonctionnement - et vous allez sans doute me le dire - qui sont des dépenses d'intervention utiles au territoire. Donc on voit vraiment qu'il faut, dans ce cadre-là, faire un effort supplémentaire sur la baisse de nos maîtrises, et la baisse de nos dépenses de fonctionnement, sinon nous irons droit dans le mur.

C'était la première remarque, Monsieur le Président, que je voulais faire globalement à l'analyse de ces trois CA.

Mais mon propos ne peut s'arrêter là et ne pas contenir une mention particulière sur le CA de Poitou-Charentes. Je salue à mon tour la présence de Jean-François MACAIRE et je veux, de vant lui, lui dire et vous dire, notre très grande gêne à l'analyse de ce CA pour Poitou-Charentes.

Au fond, il y a deux parties dans ce CA de Poitou-Charentes : il y a ce qu'il dit, et qui nous inquiète collectivement, et il y a ce qu'il ne dit pas, et qui doit nous inquiéter encore plus, Monsieur le Président. Ce qu'il dit et qui nous inquiète, nous l'avons dit à plusieurs reprises - j'ai moi-même participé à la présentation du travail qui a été fait par Ernst & Young (EY) - sur ce que l'on peut appeler aujourd'hui le fiasco de la gestion de Poitou-Charentes. Ce CA nous dit par exemple que notre dette, la dette de Poitou-Charentes, était au 31 décembre 2015 de plus de 450 M€, sans compter, Andréa BROUILLE l'a rappelé tout à l'heure, les 350 M€ de crédits-bails, toutes les grandes Agences de notation mondiales considèrent le crédit-bail dans les ratios comme de l'endettement et donc à prendre en compte dans nos analyses de la dette. Une Région surendettée, 45 % de cette dette structurée, et près de 90 M€ d'emprunts risqués ou très risqués, avec des prêts classés sur la grille de Gissler F6 et E4, dont vous estimeriez que ces prêts, pour désensibiliser, pour écarter tout risque, nous coûteraient environ 100 M€. J'attire ici d'ailleurs l'attention de l'Assemblée sur le fait que dans nos comptes, nous n'avons à ce jour budgétisé seulement

25 M€, et que l'on voit que s'il nous en coûtait 100 M€, l'impasse financière dans laquelle nous nous trouverions rapidement.

Premier point, une dette qui a explosé.

Deuxième sujet, un stock d'AP et d'AE tout à fait excessif : 1.8 milliards d'euros, cela a été rappelé. Nous n'avons payé que 500 000 € de ces AP et AE, et qui nous montre le potentiel de dépenses auxquelles la Région Poitou-Charentes, mais maintenant la Nouvelle-Aquitaine, pourrait éventuellement faire face, et je réitère devant vous, Monsieur le Président, le souhait de LR, du MoDem et de l'UDI, de faire, à côté des autres audits que vous avez décidé, un audit particulier sur ces AP et AE de Poitou-Charentes, compte tenu du fait qu'elles sont supérieures ou équivalentes aux AP et AE de l'Aquitaine, pour un Budget bien moins important, tout le monde le sait.

Deuxième sujet qui nous inquiète, après la dette, ces AP et ces AE.

Et puis, ces dépenses de fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, qui augmentent en 2014, mais qui sur toute la période ont explosé (+ 19 %), alors même que les dépenses d'investissement - et c'est assez symptomatique et pathologique - sont en constante diminution depuis 2010, presque - 30 % d'investissement pour Poitou-Charentes.

Enfin, ce que nous pouvons trouver aussi dans ce CA, sont nos participations économiques et nos garanties d'emprunt. Nous avons demandé un audit - vous avez accédé à cette demande Monsieur le Président - de nos participations économiques et de nos garanties d'emprunt dans les sociétés de Poitou-Charentes. Comment ici ne pas avoir des inquiétudes quand nous voyons la situation déficitaire de Valagro à hauteur d'1 M€ ? Comment ne pas être inquiets quand nous voyons la SEM du mélusin, Oxalor, processus industriel permettant le retraitement des déchets innovant. Etre toujours dans les comptes de la gestion alors même que cette société d'économie mixte a été purement et simplement liquidée, avec plusieurs millions d'euros, sans doute 4 ou 5, de la part du Conseil Régional. Comment ne pas être inquiets non plus quand nous voyons combien nous avons investi dans la nouvelle fabrique écologique ? Combien nous avons investi, 7 ou 8 M€ là encore au bas mot, dans éco-mobilité, dans la filière véhicule électrique ? Combien nous avons investi dans MIA avec malheureusement aujourd'hui l'entreprise liquidée ? Je n'ai jamais pu faire le contour exhaustif, j'espère que l'audit se fera, de ce que nous a coûté cet investissement dans la filière électrique et notamment dans MIA, mais je pense pouvoir dire, au bas mot, une bonne vingtaine de millions d'euros. Je pense que je serais encore en-deçà de la réalité.

Donc on voit bien ces engagements risqués, je les évalue à plus de 50 M€, sur un total de 100 M€. Il est urgent, Monsieur le Président, d'y voir clair sur nos garanties d'emprunt.

La dette, le stock d'AP et AE, les questions de participation économique, les dépenses de fonctionnement qui explosent, voilà Monsieur le Président, ce que nous retrouvons dans ce CA de Poitou-Charentes et que nous pouvons considérer tous ensemble, je l'ai dit, comme un fiasco de la précédente gestion.

Mais peut-être encore plus inquiétant, Monsieur le Président, il y a ça que nous ne voyons pas dans ce CA, et pardonnez-moi mais les explications qui nous ont été données à la Commission des finances et depuis, ne nous satisfont pas. Nous sommes vraiment gênés avec ce CA de Poitou-Charentes parce qu'il ne suffit pas qu'un CA soit arithmétiquement juste ou qu'il tombe juste, en accord avec le Compte de gestion, pour qu'il décrive la réalité. Vous-même tout à l'heure avez dit : « il faudra attendre 2017 pour avoir le vrai CA ». Et bien là Monsieur le Président, sur ce CA de Poitou-Charentes, nous ne pouvons vous suivre parce que nous ne comprenons pas comment retrouver « nos petits » sur la question de la sous-budgétisation. Madame BROUILLE nous explique et elle me l'a déjà dit, - je la remercie d'ailleurs de ses efforts de pédagogie, ainsi que votre DGS - mais de deux choses l'une : ou la sous-budgétisation existe au 31 décembre 2015, à 68 M€, et dans ce cas-là elle n'est pas comprise dans le CA qui est devant nous, ou cette sous-budgétisation n'existe plus par l'effet des délibérations modificatives, les 86 M€ que vous explicitez, et à ce moment-là, effectivement, nous devrions retrouver ces 68 M€ dans les DM, ce qui ne nous a pas été permis de voir.

Et peut-être plus ennuyeux encore, ce sont les impayés, parce que sur cette histoire des impayés, il y a clairement un problème de sincérité du Compte qui se pose. Et pardon Monsieur le Président, mais je considère que ce CA n'est pas sincère au sens où il ne retranscrit pas la réalité de ce qui s'est réellement passé dans l'année 2015 budgétaire. Et au fond, on a l'impression que l'on fait un peu comme si depuis six mois il ne s'était rien passé. Comme si, Monsieur le Président, vous n'aviez pas vous-même déclaré les 130 M€ d'impayés qui ont été ensuite repris, comme si finalement, c'était aujourd'hui Jean-François MACAIRE, au nom aussi de Ségolène ROYAL - qui pour moi, dans la gestion, a la plus grande des responsabilités - Jean-François MACAIRE n'ayant que repris les politiques régionales, il n'a d'ailleurs jamais mis une politique en place, ou quasiment pas, il a continué ce qui était lancé avant lui. Et donc je considère que ce CA est le CA tel qu'il aurait été présenté par Jean-François MACAIRE s'il n'y avait pas eu cette fusion, c'est-à-dire un peu « circulez, il n'y a rien à voir ». Or, depuis, et je vous en fais grâce Monsieur le Président, vous avez dénoncé beaucoup de choses. Vous-même vous êtes posé la question sur la sincérité de ce CA, et aujourd'hui, l'on nous présente un CA comme si de rien n'était. Là-dessus, Monsieur le Président, nous ne pouvons pas vous suivre. Nous pensons en effet, qu'il était possible, et c'est là un point de divergence avec vous, de corriger ce CA, qu'il était

possible de réintégrer les impayés à ce CA, non pas pour décrire une réalité comptable, mais pour décrire la réalité de ce qui s'est exactement passé. Il devrait y avoir, dans ce CA, les traces de ces impayés que nous avons dénoncés depuis le début de notre mandat. Le chapitre 6 de la M71, le titre 3 « exécutions budgétaires », nous le dit : « la régularisation des écritures erronées sur l'exercice antérieur est possible. Les éléments concernés de l'actif et du passif, et de la situation nette, seront ajustés de l'effet de la correction d'erreurs sur les exercices antérieurs ». Il est pour nous possible de corriger les impayés et la sous-budgétisation. Je crois que cela aurait été la possibilité, à l'occasion de ce CA, de solder cette gestion de Poitou-Charentes, quitte à faire apparaître un décalage entre le Compte de gestion et le CA, car sinon nous considérons que ce CA peut être taxé d'insincérité par rapport à la réalité.

Monsieur le Président, je termine en disant qu'il est primordial et urgent d'avoir le résultat et le travail de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), qui aura à se prononcer puisqu'elle a sans doute déjà dans ses mains ce CA de Poitou-Charentes. La justice devra être rendue. Mais nous, pour piloter notre nouvelle Région, avons besoin d'y voir plus clair, et on voit que vous avez été gêné dans cet exercice, Monsieur le Président - car vous êtes sans doute d'accord avec moi - vous n'êtes pas confortable avec ce CA de Poitou-Charentes, et vous ne pouvez pas l'être compte tenu de tout ce que vous avez vous-même dénoncé.

Ces trois audits que nous avons lancés, nous les attendons avec impatience. Je les rappelle rapidement : l'audit sur les AP et AE n'est pas encore lancé, je le regrette, je vous le rappelle. L'audit sur les garanties d'emprunt et les participations économiques, parce qu'il faut connaître à combien, au final, la facture de Poitou-Charentes va s'élever. Et troisième audit que nous souhaitons, cette évaluation de la dette structurée, pour y voir clair sur les 100 M€ que vous avez évoqués, pour sortir de cette dette, et qui nous plongerait dans un état financier beaucoup plus sérieux que celui que nous avons décrit à l'occasion du BP.

C'est pour cela, Monsieur le Président, au-delà des deux votes des CA pour Limousin et Aquitaine, mes collègues prendront la parole derrière moi, que compte tenu de l'enjeu et de la gravité du moment, nous vous demandons un autre vote solennel, cette fois-ci un vote à bulletin secret, sur le CA de Poitou-Charentes, afin que tout le monde ici dans ce hémicycle puisse se prononcer en conscience sur ce qu'il considère comme la réalité de la gestion financière de Poitou-Charentes, et surtout la réalité de ce que décrit le CA de Poitou-Charentes. Nous demandons donc ce vote à bulletin secret, et je peux d'ores et déjà vous dire qu'au nom du groupe LR, et au nom de mes collègues de l'UDI et du MoDem, Jean DIONIS DU SEJOUR et Joan TARIS s'exprimeront à leur tour tout à l'heure, nous voterons contre le CA de Poitou-Charentes.

Je vous remercie.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Merci Monsieur le Président.

Vous nous demandez aujourd'hui de voter les CA, notamment celui de Poitou-Charentes, sur lequel je vais m'attarder maintenant, pas plus que de raison, rassurez-vous. Nous avons tous en mémoire la dérive financière qu'a connue l'ancienne Région de Ségolène ROYAL et de Jean-François MACAIRE, et du passif qu'elle laisse en héritage à la Nouvelle-Aquitaine (900 M€). Les ratios du CA 2015 confirment le document d'analyse délivré par EY, les ratios 5 à 10 montrent clairement que la mauvaise santé de Poitou-Charentes n'était pas imputable à un endettement incontrôlé, mais plutôt à son incapacité à le rembourser. Suite à une aggravation rapide et importante d'un effet -ciseaux, dont nous avons déjà parlé, entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, diminuant l'épargne brute et la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il faudrait, autant que faire se peut et avec les moyens dont nous disposons, en attendant le rapport de la CRC, essayer d'identifier les erreurs commises pour éviter à l'avenir de les reproduire.

Premièrement, les dépenses de fonctionnement sous-budgétisées, et nous insisterons là-dessus, la comparaison entre le Budget 2015 et son CA laisse souvent apparaître de s sous-budgétisations importantes en dépenses de fonctionnement. L'écart que nous constatons entre les prévisions du Budget et le CA, en dépenses réelles de fonctionnement, est de plus de 69 M€, Monsieur CHARTIER l'a rappelé tout à l'heure. Alors qu'elles étaient estimées à 452 M€ au Budget, elles atteignent 510 M€ au CA. Malheureusement, cette hausse des dépenses n'est pas compensée par une augmentation symétrique des recettes. Il s'agit, de surcroît, d'une tendance de fond marquée en Poitou-Charentes, puisque depuis 2010, les dépenses réelles de fonctionnement ont bondi de plus de 20 %, passant de 425 à 510 M€ en cinq ans. En poussant plus loin l'analyse, les sous-budgétisations concernent essentiellement les charges à caractère général et les charges de gestion courante, sous-budgétisées respectivement de 15 et 37 M€. De nouveau, il s'agit d'une tendance de fond puisque ces deux chapitres sont respectivement en augmentation de 20 et 13 % sur les trois derniers CA.

Il ressort de la présentation croisée du CA, que les chapitres dans lesquels les charges sont les plus sous-budgétisées par rapport au Budget, sont ceux de premièrement, la formation professionnelle et l'apprentissage (plus de 20 M€). Deuxièmement, l'action économique (pour plus de 18 M€). Troisièmement, les transports (pour plus de 11 M€), les services généraux (pour 4.6 M€) et culture/sports et loisirs (pour plus de 4 M€). Dans l'ensemble de ces chapitres, ces sous-budgétisations touchent essentiellement à des charges de personnel, à des contrats de prestations passés avec des entreprises, ou à des

subventions revues à la hausse par rapport au Budget, ou encore des créances admises en non valeur, pour environ 10 M€, ou des redevances de crédits-bails pour le matériel roulant, dont on faisait état tout à l'heure.

Deuxième point fort, la conséquence inévitable d'une diminution de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement. Cette augmentation des dépenses réduit mécaniquement l'épargne brute de la collectivité. Si l'on se fie au Budget 2015, Poitou-Charentes aurait dû dégager presque 80 M€ d'épargne brute, et une épargne nette de 55 M€. Or, dans le CA, l'épargne brute chute à 31 M€ (53 M€ je le rappelle, pour le CA 2014), et une fois le capital de la dette remboursé (31 M€), l'autofinancement tombe presque à zéro, obligeant la collectivité à recourir massivement à l'emprunt, et donc à augmenter le service de sa dette.

Troisième point et conséquence inévitable également, le recours à l'emprunt qui est en forte augmentation. Alors que l'endettement de la collectivité s'était accru de 74 M€ entre 2004 et 2013, il a fait un bond de 124 M€ entre 2013 et 2015, pour atteindre 454 M€ en 2015. Cette augmentation est d'autant plus forte que la capacité d'autofinancement est proche de zéro. Ainsi, pour financer ses investissements, Poitou-Charentes avait ouvert une ligne de crédits de 65 M€ pour ses emprunts, elle en a au final levés 109 M€. Le cercle vicieux était enclenché, disparition de l'autofinancement, recours massif à l'emprunt générant un service de la dette de plus en plus lourd. Si la réforme de la loi NOTRe n'avait pas eu lieu, la Région n'aurait vraisemblablement pas pu dégager suffisamment d'épargne pour régler le service de sa dette en 2016. Augmentation de la dette, chute de l'épargne, la capacité de désendettement de la Région s'en fait ressentir puisqu'elle se situe largement « dans le rouge », à 14.6 années.

La conclusion est qu'à ce stade, nous ne disposons toujours pas des éléments exhaustifs d'analyse. Nous avons déjà dit, et nous le répétons, que les méthodes employées par l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, telles qu'elles nous sont apparues lors des dernières réunions de la Commission des finances notamment, nous font très sérieusement douter de la sincérité de ces Comptes.

Pour cette raison, vous comprendrez Monsieur le Président, chers collègues, que notre groupe votera contre le CA de Poitou-Charentes.

Mme BEZIAT. - Merci Président.

Ce serait plutôt à Gérard VANDENBROUCKE que je m'adresserais mais je vois qu'il est parti. Ce n'est pas grave, il y a Andréa.

On va peut-être un peu lâcher Poitou-Charentes pour parler un peu du Limousin.

Le rapport de présentation que nous avons reçu du dernier CA du Limousin, est un fort bel exercice de style, que j'ai trouvé à la fois techno-financier et « calino-communicant ». Avec pas mal d'explications plutôt alambiquées, vous essayez de masquer quand même les vrais points distinctifs de la gestion de l'ex- Limousin, c'est-à-dire l'absence de caps prioritaires sur lesquels on « mettrait le paquet », la dérive du fonctionnement, déjà dénoncée tout à l'heure par mon collègue, et aussi des erreurs de choix (cf le fameux emprunt trop risqué, mais aussi l'indemnité due aux établissements d'enseignement catholique, suite à la non application de la loi qui a été sanctionnée par le Juge).

L'examen d'un CA peut se faire avec deux approches : soit technocrate, avec force de ratios, de comparaisons, les encours de dette, les capacités de remboursement de dettes, l'épargne brute, c'est ce que l'on a vu tout à l'heure sur le tableau, soit une approche beaucoup plus pragmatique, qui consiste à évaluer comment la collectivité a réalisé ses prévisions, si elle a favorisé l'investissement ou le fonctionnement, si elle a favorisé les dépenses internes (personnel, fonctionnement de services, des Assemblées, communication, etc.) ou la redistribution par des subventions aux tiers. Et c'est plutôt cette dernière approche qui intéresse nos concitoyens. Nos concitoyens qui devraient avoir accès à une évaluation claire et simple de l'action de la collectivité régionale sur un an, comment elle a réalisé son BP. Concédez-moi que cette accessibilité n'existe pas. Le document se perd en conjectures pour expliquer notamment qu'il faut retirer tel élément, ne pas tenir compte de ci, de cela, dans les chiffres officiels. C'est quand même de l'habillage, pour ne pas dire de l'enfumage.

Les éléments que je retiendrai, et qui expliqueront le vote contre ce CA, sont les suivants : premièrement, comme d'habitude, parce que cela a été relevé X fois dans l'ancien Limousin, une sous-exécution du Budget, notamment en investissement. Mes chiffres, je n'ai rien enlevé par rapport à ce que nous a projeté Andréa BROUILLE tout à l'heure, pour moi c'est simple, 2015 : BP de fonctionnement 467 M€, CA 314 M€. Budget d'investissement 481 M€, réalisation 120 M€. Vous allez me dire : oui, mais il ne faut pas tenir compte du volet formation à cause de la loi X, ni du FEDER, ni de ci, ni de cela. Mais alors pourquoi, lors des effets d'annonces, « avec tambours et trompettes », quand on présente le BP - vos Budgets formidables - on compte tout ? La règle de méthodologique voudrait qu'il y ait un parallélisme des formes. Donc on change, selon le calcul politique. Au Budget, on « montre ses muscles », et au CA on « se fait petite souris ».

Deuxièmement, non maîtrise du fonctionnement. Les chiffres sont têtus, de 2009 à 2015, en sept ans, + 12 % d'augmentation. Beaucoup trop et si l'on focalise les dépenses de personnel, c'est + 17 %, alors que toutes les collectivités, depuis le début de la crise 2008-2009-2010 notamment, s'évertuent à réorganiser et à mutualiser.

Troisième motif, le manque de caps prioritaires. L'investissement en Limousin augmente quatre fois moins vite que le fonctionnement. Il est vrai qu'en ne maîtrisant pas le fonctionnement, les opérations prioritaires, et qui pourraient être des opérations « coup de poing » sur des sujets pourtant porteurs, ne peuvent se réaliser. Je pense notamment à la couverture en très haut débit et haut débit, à la requalification du patrimoine de nos lycées, qui reste encore carencée, et l'amélioration de la desserte ferroviaire.

Enfin, quatrième sujet qui justifie le vote contre ce CA, les erreurs de gestion. La renégociation de deux prêts mal structurés, ou pas comme il faut va-t-on dire, va quand même coûter un peu plus de 10 M€. Mais vous dites : « ce n'est pas grave, puisque le fonds de soutien national aux collectivités va en prendre 9 M€ ». Oui mais la belle affaire ! Ce fonds de soutien est peut-être national, mais ce sont toujours des dépenses publiques, ce sont toujours des dépenses financées par le contribuable - toujours le même -. Et puis il y a une certaine impunité sur ces mauvais choix stratégiques, un entrepreneur, pour beaucoup moins, serait bien sûr responsable sur ses propres deniers.

Pour finir, dans les comportements « discutables », c'est aussi la propension qu'a eu l'ex-Région Limousin à couvrir et à renflouer des gestions dispendieuses, comme notamment, on en a parlé en dernière CP, le syndicat mixte de Vassivière, ou le PNR Mille Vaches.

Pour toutes ces raisons, le vote de notre groupe sera négatif sur le dernier CA du Limousin.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président et mes chers collègues.

Je vais d'abord remercier Madame le Rapporteur. Nous allons à nouveau ne pas « lâcher » Poitou-Charentes, pour reprendre les mots de Madame BEZIAT, parce qu'il nous semble que maintenant, chacun d'entre nous a les informations suffisantes concernant les dysfonctionnements qui ont caractérisé le Conseil Régional de Poitou-Charentes, pour dire que nous sommes devant un débat grave. Aucun citoyen de nos trois Régions, et je vous invite à en parler librement à tous les gens que vous pouvez rencontrer, - et vous rencontrez beaucoup de monde - ne comprendrait qu'en possession des informations dont nous disposons, ce débat soit un débat bâclé. Les chiffres, encore une fois, sont des chiffres scandaleux et exorbitants. Personne dans aucune association, aucun citoyen ne comprendrait que nous transférions, nous Conseillers Régionaux, avec d'ailleurs un peu de lâcheté, notre responsabilité de contrôle de cette affaire, à la seule CRC.

Excusez-moi d'être un peu aride, il faut entrer dans les chiffres, et je vais reprendre ce qu'a très bien dit notre Président de la Commission des finances. D'abord, en soi, les chiffres que vous nous présentez sont très détériorés, il faut en avoir la pleine mesure. En un an,

l'épargne brute de Poitou-Charentes se détériore très vite, elle passe de 52.7 à 31.3 M€, le taux d'épargne brute était à 9.9 %, il tombe à 5.8 %, et on a la même dérive au niveau de l'endettement, la dette de Poitou-Charentes augmente de 20 %.

Vous l'avez dit, Madame le Rapporteur, si l'on réintègre, et pourquoi ne pas le faire dans une analyse financière digne de ce nom, on arrive à un taux d'endettement de 640 M€ fin 2015, c'est-à-dire que l'on arrive aussi avec un ratio de désendettement qui est de 20.4 ans, des chiffres absolument inadmissibles pour une collectivité territoriale.

Je passe rapidement, parce que cela a été détaillé par Olivier, la situation que vous nous présentez est donc elle-même grave, c'est pour cela que l'on vous a chahutés un peu sur l'épargne nette à 0.1 %, même les chiffres que vous présentez en soi crient. Mais dans cette affaire, il y a bien plus grave. Et en ce qui concerne Poitou-Charentes, maintenant la vraie question est celle de la sincérité des Comptes, et vous ne pouvez pas vous échapper de cette question, vous Madame le Rapporteur, et vous la majorité de cette Assemblée. En effet, le CA 2015 affiche un résultat net extraordinaire de 50 M€. Or, Olivier, notre Président de la Commission des finances l'a dit, ce résultat ne comptabilise pas une partie importante des engagements financiers de l'ex-Région Poitou-Charentes, et dans votre débat d'OB, vous les avez évalués à 197 M€, 69 M€ de sous-budgétisation et 128 M€ d'impayés.

Lors de la Commission des finances du jeudi 23 juin, le Président de la Commission, Olivier CHARTIER, Virginie CALMELS et moi-même, vous avons posé la question du retraitement du CA pour prendre en compte ces chiffres. Franchement, la Commission des finances a été bien confuse, mais le débat de qualité qui s'en est suivi, notamment après avec le DGS, Monsieur FAUROUX, nous a permis d'y voir un peu plus clair sur ce point, qui est capital de notre instruction. Et je vous rappelle que maintenant la question est celle de la sincérité, c'est la seule question qui reste aujourd'hui. Il faut être clair dans cette affaire, la procédure du rattachement des charges est obligatoire pour toutes les collectivités, la norme est le rattachement - et là j'ai pris le temps de vérifier -. Cette obligation, contrairement à ce qu'avait suggéré Monsieur MACAIRE, est bien sûr quelque chose qui est obligatoire aussi sur la M71, qui est notre norme comptable - j'ai pris le temps de le vérifier -. Ce mécanisme comptable d'ailleurs, et on peut le comprendre, concerne les dépenses de fonctionnement. Il a pour but d'assurer le principe d'indépendance des exercices, et il oblige à intégrer dans le résultat du fonctionnement, toutes les charges qui s'y rapportent. Ainsi, à la clôture de l'exercice, les dépenses de fonctionnement réellement engagées, mais non mandatées, et correspondant à un service fait avant le 31 décembre, doivent être rattachées à l'exercice. En l'occurrence, au moins les 128 M€ de retards de paiements, dans la norme et dans l'esprit de la M71, doivent être rattachés à l'exercice 2015. Et il faut faire l'exercice, et vous auriez dû nous présenter cet exercice Madame le Rapporteur. Je reviendrai après à la

conformité administrative, mais sur la réalité financière de Poitou-Charentes, il était de votre devoir de nous le présenter. Et si tel était le cas, et si vous aviez retraité ces chiffres, alors on serait arrivé non pas à un résultat excédentaire de 50 M€, mais à un résultat déficitaire de 78 M€, c'est-à-dire à un déficit de 14 %. Je n'ai jamais vu de déficit de 14 % dans les 317 communes du Lot-et-Garonne, jamais en 25 ans de gestion administrative, jamais. Etant entendu bien sûr que l'on travaille sur vos chiffres, et il peut y avoir des surprises dans les domaines qu'a cités Olivier CHARTIER.

Or, le CGCT est très clair dans l'esprit, il dit que dès que le déficit est supérieur à 5 %, on doit le signaler, et c'est absolument obligatoire (article 1612-4), à la CRC, saisie en général par le Représentant de l'Etat, pour proposer les mesures nécessaires du rétablissement de l'exercice budgétaire. Donc il faut être clair dans cette affaire, si vous aviez retraité les chiffres et au moins au niveau analytique et financier, vous auriez dû le présenter à l'Assemblée, vous auriez dit : « je vous présente les Comptes d'une Région qui est en déficit de 14 %, et qui est donc cliniquement en cessation de paiement ».

Alors oui - Monsieur le Président n'est pas là - mais au nom du groupe UDI, et je verrai après si l'on peut l'élargir à l'inter-groupe, je vous demande de saisir la CRC de la réalité de ces chiffres, après retraitement et rattachement dans la Région Poitou-Charentes, pour 2015.

Deuxièmement, j'ai reçu, par l'intermédiaire du DGS, et je l'en remercie, une circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques, faisant dérogation, au point de vue administratif, à cette obligation de rattachement. Nous vous donnons donc acte de la conformité des Comptes présentés ce matin, avec le cadre administratif de la DGFIP. Cela ne change absolument rien à la situation analytique et financière de Poitou-Charentes : les dépenses 2015, vous auriez dû les rattacher au niveau de l'analyse avec l'exercice 2015. Nous avons pu aussi échanger, toujours avec Monsieur le DGS, sur les 69 M€ de sous-budgétisation, et nous avons pu recomposer l'écart, pour l'essentiel, entre le BP 2015 et le CA 2015. Il montre une pratique abusive de DM utilisée par le CR Poitou-Charentes. Nous sommes donc bien, et je pèse mes mots, je les ai pesés en Commission des finances, mais je les pèse à nouveau solennellement ici, en face d'un système budgétaire insincère. Le BP a d'abord été sous-évalué pour pouvoir être présenté de manière acceptable à l'Assemblée plénière de Poitou-Charentes. Parallèlement, la Région Poitou-Charentes a continué à fonctionner sur le même train de vie, elle n'a pas réduit ses dépenses. N'ayant pas les inscriptions budgétaires pour cela, elle a organisé un système à double détente : premièrement, le recours abusif à la pratique de DM, à hauteur - excusez-moi du peu - de plus d'un mois et demi du total des dépenses de fonctionnement. Deuxièmement, et c'est ce qu'il y a de plus grave, l'organisation d'un système de retard de paiement à un niveau

exorbitant de plus de trois mois de dépenses de fonctionnement, trois mois de dépenses de fonctionnement de retard de paiement ! Les chiffres crient. Le but de ce système - là aussi il faut maintenant dire les choses - organiser le retard de paiement, a été de transférer sur la nouvelle Région les dépenses effectuées sans autorisations budgétaires de l'Assemblée plénière de Poitou-Charentes.

Nous sortons donc, en ce qui nous concerne, groupe UDI, de cette analyse, avec la conviction que ni le BP 2015 de Poitou-Charentes, ni le CA du même exercice, n'ont été ni établis, ni exécutés avec sincérité. Il revient donc maintenant à la CRC de le prouver, mais il était pour nous, opposition du Conseil Régional, de notre honneur de dire nos convictions après le travail d'instruction que l'on a fait - avec les moyens toujours un peu limités d'un groupe d'opposition -.

En cohérence avec ces convictions, le groupe UDI, mais aussi nos collègues de l'opposition, votera contre le CA 2015 Poitou-Charentes. Ce n'est pas notre pratique habituelle, nous, Centristes, quelles que soient nos oppositions politiques au niveau des choix budgétaires, nous avons pour tradition de saluer la sincérité des Comptes qui nous sont présentés, en nous abstenant. Et c'est d'ailleurs ce que nous ferons lors des votes des Comptes du Limousin et de l'Aquitaine, que nous considérons comme sincères. Et c'est bien parce que nous avons aujourd'hui acquis la conviction qu'il y a de sérieux problèmes graves de sincérité sur les Comptes de Poitou-Charentes, que nous voterons contre.

Je me permets enfin, pour terminer, de m'adresser aux collègues de la majorité du Conseil Régional, vous vous apprêtez à voter ce CA, et j'ai dit tout à l'heure qu'il était conforme aux instructions reçues par la Région de la DGFIP. Reste que vous devez vous situer, en conscience et personnellement, sur le problème de la sincérité des Comptes, et que l'analyse que l'on peut faire, dès aujourd'hui, sans attendre l'examen de la CRC, montre de graves manquements à cette sincérité. Je vous appelle donc sur cette affaire, qui est grave et qui ne fait que commencer, à un vote libre et en conscience, à l'occasion du vote solennel, à bulletin secret, sur le CA Poitou-Charentes. Lors de ce vote, la question sera simple, elle sera forte, elle sera directe, elle sera posée à chacun d'entre nous, cette question est la suivante : pour vous, le CA 2015 de Poitou-Charentes est-il sincère ? Chacun, dans cette affaire qui va durer, est à mon avis appelé à un vote libre.

M. LE PRESIDENT. - Je redis - après le plaidoyer de Jean DIONIS DU SEJOUR - qu'il n'a été pour moi nullement question de camoufler quoi que ce soit, puisque c'est sous ma responsabilité que nos services ont exposé le problème des Comptes de Poitou-Charentes. Mais vous savez, Andréa l'a évoqué tout à l'heure, que nous avons des textes de la DGFIP qui faisaient que nous n'avions pas la possibilité, parce que la journée complémentaire

n'existait pas, puisqu'il y avait disparition des Régions, disparition d'une collectivité locale, de rajouter tous les problèmes liés à la sous-budgétisation qui avait été reprise malgré tout par des BS, ou des DM, et sur les impayés.

Et alors vraiment, Jean DIONIS DU SEJOUR, tout le monde sait bien que je n'ai envie de camoufler rien du tout, ne serait-ce que pour assurer une rigueur budgétaire et des potentiels de financement de tous nos projets. Cela suppose que le temps de cette année se mette en place, et que nous prenions les décisions que nous avons déjà commencé à prendre, pour assainir le Budget. Assainir le Budget signifie aussi que l'on ne demande pas une chose et son contraire. Je sors du CA, c'est-à-dire à la fois nous défendons la rigueur, nous défendons la transparence, nous défendons la sincérité, mais en même temps « si vous pouvez, Monsieur le Président, maintenir les lignes budgétaires qui existaient précédemment, ce serait peut-être bien ». Je ne peux pas faire une chose et son contraire - n'est-ce pas Madame ? - puisqu'il y a un certain nombre d'élus, notamment de Poitou-Charentes, qui me l'ont demandé. On critique à la fois ce qui se passait avant, mais on aimerait bien que cela continue. Je ne vous l'envoie pas dire.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Puisque nous devons examiner non pas un CA mais trois, vous me permettrez de commencer, puisque l'opposition ne l'a pas fait pour des raisons qui m'échappent, peut-être pas souligner l'excellence du CA de l'Aquitaine, et la bonne tenue du CA du Limousin, puisque nous arrivons, et nous le constatons, à la fois à une situation financière extrêmement enviable lorsque nous nous comparons aux autres Régions, qu'il s'agisse des taux de réalisation, qu'il s'agisse du niveau d'endettement par exemple, pour ne prendre que ces deux critères. L'ensemble de notre Région, de cette nouvelle Région, dont nous venons de voter le nom, se trouve dans une situation financière qui est bonne, et je salue les efforts accomplis depuis des années pour permettre une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et arriver à un niveau de dépenses d'investissement qui fait de nous la première Région française lorsqu'il s'agit de comparer le niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et qui a fait de nous, pendant longtemps, en compétition avec nos voisins de Midi-Pyrénées, la première ou la deuxième Région la moins endettée de France. Et ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, ils sont le fruit d'un travail qui a été conduit pendant des années, depuis 1998 s'agissant de l'Aquitaine, sous la Direction d'Alain ROUSSET notamment, et qui a visé à mettre fin à un certain nombre de pratiques qui visaient à saupoudrer les subventions, à recourir à l'endettement de manière parfois déraisonnable, et c'est d'ailleurs la demande qui nous était faite de manière récurrente lors des Budgets précédents, la critique qui nous était faite était la suivante : « finalement, vous avez une gestion financière de bon père de famille, excessivement prudente, et vous auriez

dû emprunter plus que vous ne le faites à l'occasion de chaque exercice ». Heureusement que ces conseils n'ont pas été suivis, et aujourd'hui nous sommes dans une situation extrêmement positive, malgré tout, grâce au Limousin et à l'Aquitaine.

Evidemment, il y a un cas un peu particulier, qui est celui de Poitou-Charentes. Je me permettrai de faire quelques observations, sans vouloir polémiquer mais quand même en rappelant un certain nombre de choses. D'abord, en vous écoutant - puisque nous sommes un peu dans une période qui est celle de l'Euro de foot ball - j'ai l'impression d'être dans l'émission d'Eugène SACCOMANO - que beaucoup connaissent ici, *On refait le match* -. C'est-à-dire qu'à chaque plénière, depuis le début de notre nouvelle Région, on nous refait le même débat...

On nous refait le match, comme si rien ne s'était passé depuis, comme si rien n'avait changé, comme s'il n'y avait pas de nouvelle Région, comme si Poitou-Charentes existait encore, mais ce n'est pas le cas et nous sommes entrés dans une nouvelle situation, une nouvelle Région, qui permet de faire face tout à fait aux engagements financiers qui sont les nôtres et qui nous situe nt parmi le peloton de tête des Régions françaises, et nous avons pris nos responsabilités budgétaires dès le vote du premier Budget, avec un montant d'économies de 100 M€, qui va nous permettre de retrouver très rapidement une trajectoire que beaucoup nous envieraient - y compris dans des Régions de vos amis qui se targuent par ailleurs de nous donner des leçons de bonne gestion -.

Deuxième observation, vous faites, vous m'y avez obligé, une confusion permanente entre Budget et CA. Donc je me permets de rappeler ce qu'est un CA, pour la clarté des débats, puisque l'on pourrait croire ce matin finalement, que nous revotons le Budget 2015 de Poitou-Charentes. En réalité, nous sommes en train de voter un CA, et je vous le rappelle mes chers collègues, un CA dans une collectivité locale, ne fait qu'une chose, il ne dit rien des choix budgétaires, il ne dit rien de l'endettement ou que sais-je encore, il retrace les dépenses constatées dans l'année, les recettes constatées dans l'année, validées par le Payeur public, à travers son Compte de gestion, et il appartient simplement de vérifier si ce Compte de gestion est conforme au CA, autrement dit si ce qui a été présenté par la collectivité correspond bien aux mouvements financiers dont a eu connaissance le Trésor Public à travers son Compte de gestion. Et il ne s'agit de rien d'autre. Il s'agit simplement de donner acte de ces mouvements comptables, tels qu'ils ont été validés par l'Etat, à travers la DGFIP. Donc vous faites semblant de nous dire qu'il faudrait refaire l'Histoire des Budgets précédents, mais ce n'est pas l'exercice auquel nous sommes appelés ce matin. Il s'agit bien du vote d'un CA.

Vous avez une question qui, il est vrai, est intéressante, qui est celle des rattachements. Et c'est la seule question qui vaille, à mon sens, dans vos propos, et qui mérite un examen attentif et sérieux... Vous avez dit ce que vous pensez, je me permets de dire ce que je pense, et ce débat nous l'avons eu par ailleurs en Commission des finances, de manière très tranquille et intéressante. Il se trouve, mais nous sommes un certain nombre à vous l'avoir dit lors de ses plénières précédentes, apparemment sans succès, comme il est inutile d'espérer pour l'entreprendre, je vais recommencer... ni de réussir pour persévérer, exactement, que la situation que décrivait Jean DIONIS DU SEJOUR à l'instant, et qui peut se concevoir, n'est pas la situation à laquelle nous sommes confrontés. Pour des raisons règlementaires et juridiques, les anciennes collectivités, dont nous allons voter les CA, ont disparu, une nouvelle collectivité est née, et il nous appartient simplement de constater les montants financiers de ces trois anciennes collectivités, pour les intégrer dans le Budget nouveau du Conseil Régional. Cependant, - parce que nous sommes attentifs à vos remarques - nous avons fait vérifier cela par la DGFiP, qui a eu une réponse extrêmement claire et précise, non seulement il n'est pas possible de rattacher des dépenses, par exemple des impayés, au CA qui a été adopté, mais ce serait, si nous le faisons, en plus, illégal. Donc ce que vous nous proposez ce matin, permettez-moi de vous le dire, non seulement n'est pas possible mais est illégal, et donc nous n'allons pas nous lancer dans cette aventure que vous nous proposez. Nous constaterons, le Président Alain ROUSSET l'a dit à maintes reprises, nous avons pris nos responsabilités quant à la transparence sur les Comptes des différentes Régions, le montant précis que vous demandez, des dépenses qui ont été décalées sur les Budgets précédents, dans l'une des anciennes Régions, est quasiment connu grâce au travail des services, que je veux remercier d'ailleurs pour leur travail, sera précisé par la CRC et s'il y a des dépenses à rattacher, elles seront rattachées au prochain exercice.

C'est la procédure qui est devant nous, et il n'en existe pas d'autre. Donc sauf à vouloir entretenir, - pour des raisons que nous pouvons percevoir aisément - sans arrêt un débat sur cette question, permettez-moi de vous dire que la question que vous avez formulée en fin d'exercice, sur « mes chers collègues, vous avez un choix à faire sur la sincérité d'un CA », n'est pas celle-ci. La seule question qui nous est posée ce matin est de voter les CA tels qu'ils nous ont été présentés il y a quelques instants par Andréa BROUILLE, que je remercie parce que c'est un travail particulièrement difficile, dans le temps en plus qu'il nous était imparti. Donc il n'y a pas de difficulté réelle. Par définition, un CA...

D'une certaine façon oui, cela va mieux.

M. DELPEYRAT. - D'ailleurs, vous avez vu qu'hier on avait pris un but en début match, et finalement on a gagné 2-1, donc cela va mieux. C'est vrai que le Président ROUSSET, en

mettant sur la table ce qui n'avait pas été mis sur la table, a ouvert le score, et depuis vous courez après le score, mais sans succès parce que votre argumentation, très honnêtement, ne tient pas la route.

Ce CA, parce qu'il faut être sérieux sur ces sujets-là... Votre remarque est intéressante. Si les Régions avaient continué sous leur forme ancienne, la question de s rattachements aurait pu se poser. La loi a fait qu'il n'y a plus ces collectivités, qu'il y en a une nouvelle, et qu'il n'est pas possible de faire autrement que ce qu'il vous est proposé ce matin, sauf parce qu'il faut aussi aller au bout de ce que l'on propose, et je prends à témoin les nouveaux aquitains, des propositions qui sont les vôtres, puisque vous avez indiqué vos propositions de vote. La seule conséquence pratique et concrète pour les aquitains, de ce que vous proposez, c'est-à-dire de ne pas voter les CA, est qu'il n'y a pas de Budget 2016. Et donc que nos lycées, nos entreprises, ceux qui attendaient des paiements, ne pourraient pas bénéficier des interventions de la Région.

M. DELPEYRAT. - C'est la réalité. Tu peux crier Nicolas.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, tous les orateurs ont droit à la parole. Je souhaite que l'on s'écoute, d'autant que le temps passe, mes chers collègues, que nous avons une Assemblée plénière et qu'il faut que nous votions.

Donc je demande à Stéphane DELPEYRAT de reprendre la parole sans être interrompu.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

Et donc ce serait la seule conséquence concrète, de nous priver de Budget 2016. Quant aux conséquences, que vous appelez de vos vœux, elles viendront en leur temps, c'est-à-dire avec le rapport de la CRC. Et c'est à ce moment-là que nous verrons, parce que vous employez des mots peut-être ce matin... vous avez à plusieurs reprises évoqué la question de l'insincérité, je vous rappelle que cela renvoie à des termes juridiques très précis...

M. DELPEYRAT. - Et que je vous laisse la responsabilité de ces propos, nous verrons ce que diront les Magistrats de la CRC, qui sont les seuls habilités à porter ce genre de jugement définitif sur les Comptes d'une collectivité. Je ne dis pas que vous avez tort, je ne dis pas que vous avez raison, je dis que nous attendrons les personnes habilitées pour porter ce type de jugement sur ce qu'a été la situation en Poitou-Charentes.

Pour le reste, nous avons pris toutes nos responsabilités, toutes les informations sont sur la table.

Je remercie les services pour le travail considérable qui a été le leur, pour rattraper les retards de paiement, pour préparer ces CA, et pour préparer le Budget qui est le nôtre, et je conclus simplement avec un débat, parce qu'il est intéressant, qu'a évoqué Olivier CHARTIER, sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui doit toutes et tous nous préoccuper. Je voudrais rappeler que ces dépenses sont maîtrisées depuis longtemps en Aquitaine, que nous avons, de ce point de vue, parmi les meilleurs ratios de France, et parfois les meilleurs ratios de France, et je voudrais attirer aussi votre attention sur le fait que dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses auxquelles vous faites allusion, c'est-à-dire les dépenses souvent de Siège, etc. sont une petite partie des dépenses de fonctionnement. Je voudrais rappeler à tous les collègues que dans ces dépenses de fonctionnement, nous avons aussi les TER, nous avons aussi l'apprentissage, nous avons aussi la formation professionnelle, nous avons aussi les dotations pour les lycées, et nous avons bien des choses positives, et qu'il faut se méfier, lorsque l'on évoque une dérive trop rapide des dépenses de fonctionnement, encore faut-il savoir de quoi nous parlons.

Je souhaite simplement que l'on en revienne à la réalité des débats, c'est-à-dire que les CA qui nous sont proposés ont tous été validés par des Comptes de gestion, que nous n'avons finalement ce matin pas 36 solutions, la loi est claire, les circulaires qui ont été adressées par la DGFIP le sont tout autant, et donc nous voterons, en toute responsabilité, les CA qui vont nous permettre enfin d'avancer vers la construction de cette nouvelle Région, que vous appeliez toutes et tous de vos vœux tout à l'heure, et j'y vois quand même une petite contradiction parce que vous nous avez dit il y a une heure que vous souhaitiez qu'enfin nous donnions une identité à cette Région, qu'enfin nous nous mettions au travail, la conséquence de ce que vous nous proposez ce matin serait la paralysie et la confusion la plus totale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane DELPEYRAT.

J'appelle les uns et les autres, il reste quatre intervenants avant de passer au vote et il y a une demande de vote à bulletin secret, donc je voudrais bien ne pas avoir à faire appel au SAMU s'il y avait des hypoglycémies dans l'Assemblée.

Je fais confiance à Joan TARIS, Jean-Louis PAGES, Jean-François MACAIRE et Gérard VANDENBROUCKE, pour parler court, c'est-à-dire d'être audibles.

M. TARIS. - Parler court mais parler juste Président. On va essayer.

M. LE PRESIDENT. - Essayez de parler bien.

M. TARIS. - On va parler bien. J'ai bien conscience de la difficulté de la tâche, à presque 14 h 00, avec ces estomacs qui crient famine.

Je vais essayer de répondre à votre commande, Monsieur le Président, d'abord en préambule pour également à notre tour, adresser nos remerciements à la fois à Madame la Rapporteuse, Andréa BROUILLE, et aux services pour à la fois le travail d'élaboration de ces documents, ces remerciements s'adressent plus particulièrement au service des finances mais aussi à l'ensemble des services, puisqu'à travers de ces CA, c'est toute une année d'exécution budgétaire, donc de travail de l'ensemble des services des trois anciennes collectivités, qui méritent également nos remerciements.

Nous avons, dans un précédent débat, utilisé, pour qualifier les situations financières de ces trois anciennes Régions, aujourd'hui fusionnées, des comparaisons animalières, vous vous en rappelez peut-être, qui étaient celles de la carpe et du lapin, et de la cigale et de la fourmi. Et c'est vrai qu'à la lecture de ces CA, on a vraiment la confirmation de ce que déjà l'audit flash d'EY nous avait enseigné, c'est-à-dire des situations extrêmement hétérogènes, pour ne pas dire opposées ou contradictoires, que ce soit en matière d'épargne, en matière d'endettement, en matière de ventilation entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, de choix de politiques sectorielles, et ce sont des choses qui jusqu'à présent ne sont pas tellement intervenues dans notre débat, et je crois que c'est un sujet aussi important dans un CA, à savoir la manière dont les dépenses se répartissent, les interventions se répartissent sur les différentes thématiques, et puis également sur les Autorisations pluriannuelles.

Je ne crois pas avoir besoin de revenir sur ces situations extrêmement différentes, les deux simples chiffres des capacités de désendettement de l'Aquitaine à deux années et demi et de Poitou-Charentes à 20 années, montrent bien que dans un contexte où l'on parle beaucoup d'Europe - et pas seulement sous l'angle footballistique - mais aussi sur le plan politique, économique, ou institutionnel, que peut-être que le Législateur aurait été bien avisé de prévoir des critères de convergence financière avant la fusion entre les Régions, d'avoir peut-être un temps de préparation pour que les Régions se préparent à cette échéance, et c'est là, j'y reviendrai tout à l'heure, où je suis en désaccord tout à fait fondamental avec ce qu'a dit Stéphane DELPEYRAT tout à l'heure, quand il se targuait d'en quelque sorte la sous-utilisation par l'ancienne Région Aquitaine de ses marges de manœuvre financières, de ses leviers financiers, justement, dans la perspective aujourd'hui de la fusion et c'est-à-dire d'une baisse mécanique de tous nos ratios et d'une diminution d'une marge de manœuvre, cela ne fait qu'accuser et accentuer cette carence qui a amené l'ancienne Région Aquitaine, et je vais en parler tout à l'heure, à ne pas utiliser justement ces leviers, puisque je crois que nous serons tous d'accord dans cette Assemblée, pour considérer que les finances, le

Budget, la comptabilité d'une collectivité, ne sont que des outils au service de choix politiques, et non pas une fin en soi. C'est bien sûr une condition la bonne gestion, mais ce n'est pas une finalité en soi, la finalité sont les politiques au service du territoire et des habitants.

Quelques mots à mon tour sur Poitou-Charentes, avec la question cruciale que nous nous sommes posée à la lecture de ce CA : ce CA reflète-t-il ce qu'il s'est vraiment passé en Poitou-Charentes pendant l'année 2015, et en particulier en matière de sous-budgétisation et de factures impayées ? Et c'est donc le débat, déjà largement entamé, autour des rattachements de charges. Je donne moi aussi acte, et nous donnons acte aux services, et notamment au DGS, que je remercie des explications qui nous ont été fournies, la circulaire de la Direction des finances, on a bien compris qu'il n'était pas possible, par cette circulaire et non pas par le fonctionnement normal de nos collectivités, de procéder à ce rattachement de charges, dont acte, votre CA est administrativement correct, et nous n'allons pas nous lancer dans une querelle théologique sur le fait de savoir si vous aviez ou pas à présenter un CA sous cette forme, vous y avez répondu sur le plan administratif.

Mais la question, qui est la question majeure, et Jean DIONIS DU SEJOUR l'a formulée en des termes très clairs que je n'aurais pas pu mieux exprimer de mon côté, est bien évidemment la question de la sincérité budgétaire des Comptes de Poitou-Charentes, et c'est cette notion d'insincérité budgétaire qui reste au cœur de nos questionnements, et sur laquelle nos doutes ne sont pas levés à la lecture de votre document, puisque quand on lit ce CA 2015 en Poitou-Charentes, on s'aperçoit que l'on a déjà une Région sans les rattachements de charges puisque vous n'avez pas pu les faire, qui est très largement dans la zone rouge, avec une épargne brute à 31 M €, le dixième de ce que l'on retrouve sur la Région Aquitaine la même année, et une épargne nette égale à zéro, et que donc, Jean DIONIS DU SEJOUR l'a dit, on aura l'occasion dans les mois qui viennent sûrement d'avoir des chiffres plus précis, si l'on retrace ces chiffres, avec les impayés, et qui sont au cœur de la notion-même d'insincérité budgétaire, on passe très nettement en-dessous de la ligne de flottaison, c'est-à-dire que l'on a un déficit de fonctionnement et un déficit de fonctionnement lourd. C'est-à-dire qu'au jourd'hui, si la fusion n'avait pas eu lieu, Poitou-Charentes aurait vécu et vivrait un véritable crash financier, et à l'heure actuelle, nous ne serions pas là, ou vous ne seriez pas là, ou les élus ne seraient pas là pour gérer Poitou-Charentes, mais c'est une délégation préfectorale ou une délégation spéciale qui s'en chargerait. Donc je crois que la seule description de cette situation, qui est une situation virtuelle puisqu'elle ne s'est pas produite avec la fusion, amène bien à prendre conscience de la gravité de cette situation, et qui appellera, même si peut-être cela n'a qu'une valeur symbolique, peut-être une proposition un peu solennelle sur la manière de voter ce CA.

Je disais tout à l'heure, pas de querelle théologique, nous allons même jusqu'à dire que vous êtes dans votre rôle et que finalement, chacun est dans son rôle. Notre rôle d'opposant constructif, d'opposant vigilant, et vous comprenez bien que face à de telles réalités, il n'est pas possible de donner quitus à la gestion de Poitou-Charentes, puisque c'est quand même cela profondément le sens du vote sur un CA, c'est le quitus autour d'une gestion, mais que par ailleurs, vous êtes vous-même dans votre rôle, d'abord parce que vous avez en charge, c'est vrai, la gestion de la collectivité, vous devez assurer sa continuité administrative, donc d'une certaine manière, nous comprenons votre position consistant à voter ce CA, mais aussi parce que vous assumez, et c'est normal, et cela n'enlève rien au fait que le Président ait fait preuve de la plus grande transparence sur cette affaire financière de Poitou-Charentes, une continuité politique avec l'ancienne majorité de Poitou-Charentes. Dire que vous cautionnez la gestion de Poitou-Charentes serait une erreur, et même un mensonge, et je ne le dis pas, mais en revanche, vous êtes en continuité avec cette ancienne majorité politique de Poitou-Charentes, qui est aujourd'hui l'une des composantes de votre majorité et que bien évidemment, il y a aussi dans votre vote, mais c'est normal et on ne vous en fait pas le procès, une signification en termes de solidarité politique.

Ce sont ces circonstances exceptionnelles qui nous amènent donc, nous aussi, à vous demander que le vote tout à l'heure sur ce CA de Poitou-Charentes, se déroule à bulletin secret.

J'en viens finalement à ce qui, et Stéphane DELPEYRAT a eu raison de faire la remarque, a été un peu l'oublié de nos débats, Françoise BEZIAT tout à l'heure est intervenu sur le Limousin mais finalement, on a très peu parlé de l'Aquitaine. Et nous vous avons rendu, à la séance plénière précédente, Président, un hommage, sur un point précis qui était d'avoir épargné à notre Région l'usage d'emprunts toxiques à notre ancienne Région Aquitaine. Vous avez eu un peu tendance à sur-interpréter cet hommage et à en faire un quitus global à votre gestion et vous n'avez pas eu raison d'aller dans cette voie parce que finalement, est-ce que l'anti-modèle, le contre-modèle budgétaire de Poitou-Charentes valide, à nos yeux, le modèle de gestion et le modèle politique qui a été le vôtre en Aquitaine ? Et la réponse, pour nous, clairement, est non, et on essaiera de le dire dans la subtilité, avec un point d'accord ou des points d'accord mon cher Jean-Jacques, sur des segments de vos politiques, mais des points de désaccord, des divergences fortes, que nous avons déjà observées au fil de ces CA précédents, dans l'ancienne Aquitaine, et qui se retrouvent dans ce CA.

Qu'a-t-on dans ce CA ? D'abord, on a une épargne brute qui est une épargne brute colossale (321 M€, soit plus de 30 % des recettes réelles de fonctionnement, donc de taux

d'épargne brute) et soit dix fois l'épargne brute dégagée par Poitou-Charentes la même année. On a un endettement très faible, avec un ratio de 2.48 années de capacité de désendettement, et puis on a des taux de réalisation élevés, 92.4 % en fonctionnement, c'est plutôt logique parce que l'on sait que l'on arrive à prévoir assez correctement ce que l'on dépense en suite en fonctionnement, et en investissement, vous avez également des taux élevés, à plus de 94.2 %, mais là aussi c'est logique puisque c'est la gestion en AP et CP qui mécaniquement, produit des taux de réalisation proches de 100 %. D'ailleurs on aurait pu encore mieux faire puisqu'à partir du moment où l'on gère en AP/CP, le taux de réalisation s'approche mécaniquement, structurellement, des 100 %.

Nous avons trois critiques majeures qui étaient déjà d'ailleurs assez largement présentes dans l'analyse que nous faisons du CA l'année dernière, et que nous retrouvons dans ce CA 2015. D'abord, et je reviens à ce que je disais tout à l'heure en réponse aux propos de Stéphane DELPEYRAT, nous en avons largement « sous le pied » pour investir plus. Vous avez de bons chiffres sur l'investissement, mais ces chiffres auraient pu être encore meilleurs, et ils auraient pu être encore meilleurs, j'y reviendrai tout à l'heure, à l'aune des besoins dans les territoires. On a une section d'investissement dans ce CA à 571 M€, on a refait le même exercice que nous avons fait l'année dernière, si l'on avait augmenté de 50 %, hypothèse d'école, je ne dis pas que c'est ce qui dans la réalité aurait pu être fait, mais simplement pour éclairer les esprits... La fin peut aussi se conjuguer avec la démocratie et l'écoute, ce n'est pas impossible. C'est parce que c'est ce que l'on a fait nous aussi dans l'autre sens, cela marche dans les deux sens la démocratie, et ce n'est pas parce que l'on est dans la majorité que l'on est obligatoirement discourtois, on peut respecter son opposition aussi. Donc je disais si l'on augmentait en hypothèse d'école la section d'investissement de 50 %, capacité de désendettement de 2.48 années, qui passe à 3.72 années, 3.72 années dans nos communes, dans nos collectivités, est un ratio excellent. Donc on voit bien que peut-être entre ces deux éléments du curseur, on avait la possibilité, et c'est la deuxième critique majeure que nous formulons, de répondre à des besoins dans les territoires, de répondre à des besoins par exemple en matière d'apprentissage, en matière d'aménagement du territoire. Là encore, et ce sont des propos que nous avons déjà tenus mais c'est important de le redire, la situation budgétaire ou financière de Poitou-Charentes ne nous fera jamais dire que Poitou-Charentes n'avait pas raison de dépenser plus que nous sur l'apprentissage, que Poitou-Charentes ou le Limousin d'ailleurs, n'avait pas raison de dépenser 30 € par habitant sur l'aménagement du territoire, compétence majeure de la Région, quand l'Aquitaine n'en dépense que 10 €, et c'est sur ces choix de politiques sectorielles et de réponse aux besoins, aux attentes des habitants, que nous avons un désaccord fondamental.

Le dernier point est la question des dépenses de fonctionnement, où là encore, et c'est plus une alerte ou une vigilance pour l'avenir, vous avez encore une fois, en 2015, comme en 2014, joué pour diminuer les dépenses de fonctionnement ou maîtriser les dépenses de fonctionnement, joué sur les dépenses d'intervention, qui diminuent de 8 M€ dans ce CA, et pas sur les charges de structure qui elles, sont en augmentation de 4 M€. Et là vraiment, je vous invite, je vous invite, à ce que l'on change de paradigme parce que derrière le vocable de dépenses de fonctionnement, on mélange trop, ce sont deux types de dépenses qui sont tout à fait différentes entre les charges de structure et les dépenses d'intervention, et que l'on fasse porter le travail de maîtrise exclusivement sur nos charges de structure, de manière à pouvoir redéployer nos efforts sur la réponse aux besoins dans les territoires. Ces critiques aujourd'hui sont à lire et à prendre à l'aune d'une Région fusionnée, dont les ratios se sont mécaniquement dégradés par la fusion avec le Limousin et surtout Poitou - Charentes, et qui fait que l'Histoire ne « repassera pas les plats », et que malheureusement, en Aquitaine, nous ne pourrions pas à nouveau être présents à ces rendez-vous manqués, et c'est là un point sinon de regret en tout cas de désaccord ou de différence que nous exprimons avec vous.

J'avais prévu de dire quelques mots sur le Limousin mais je vais vous proposer de passer sur cette Région, d'autant que le groupe auquel j'appartiens n'a pas d'élu au sein de la Région Limousin, donc nous n'aurions peut-être pas apporté d'éclairage particulier sur la situation de cette Région.

En conclusion simplement, la position politique de notre groupe sera finalement assez simple, avec une distinction à opérer entre d'un côté ce qui s'est passé en Poitou-Charentes et la gravité de la situation picto-charentaise, qui nous amènera à voter contre le CA de Poitou-Charentes, et une position qui reste assez fidèle à ce que l'on avait exprimé notamment dans la mandature précédente en Aquitaine, une position d'abstention pour le Limousin et l'Aquitaine, pour constater une gestion, avec laquelle certes nous pouvons avoir et nous avons des points de désaccord, que nous avons exprimés au moment du BP, mais qui justifient, sur l'exécution de ces OB, une position d'abstention pour le Limousin et pour l'Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord avec vous sur les charges de structure par rapport aux charges d'intervention. Je maintiens mon idée, à l'heure de la baisse des dotations de l'Etat, à l'heure d'une réflexion sur une nouvelle façon de gérer les pouvoirs publics, il faut que nous soyons exemplaires en matière de ratios. J'apprécie que ce soit quelqu'un, je n'ose pas dire de l'opposition de Droite - je n'aurais pas l'outrecuidance de vous classer à Droite -...

M. TARIS. - C'est comme si je disais que vous étiez Socialiste.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas tout à fait pareil. C'était pour vous faire plaisir que je disais cela Joan.

Sur les charges de structure, et c'est expliqué, elles ont augmenté, non pas par une augmentation du nombre de personnes, mais parce que les décisions de l'Etat sur la revalorisation du point d'indice pour les traitements des catégories B et C a joué, que le GVT a joué, que le fonds de compensation du supplément familial de traitement a joué, que nous avons, mais c'est compensé par des dotations de l'Europe, les personnels de l'Etat qui gèrent les fonds européens.

Il y a tellement de débats politiques que l'on peut avoir, sur ces débats budgétaires, essayons d'être le plus technique possible. C'est bon ou ce n'est pas bon. C'est aussi simple que cela.

Je redis que je vous suggère, il reste trois intervenants, d'être courts. Pas simplement parce que l'hypoglycémie fait rage, mais parce qu'au bout de quatre minutes, on n'est plus écouté.

M. PAGES. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je vais donc pour ma part avoir la courtoisie d'être bref. Je comprends de la part de l'opposition, elle passe son temps à « sonner le tocsin » indéfiniment, alors que c'est la majorité qui a décelé l'incendie et qui l'a éteint.

Pour notre part, le groupe Ecologistes, dont je suis le Président, va voter bien sûr ces CA, pour deux raisons. La première est que nous avons voté ces Budgets dans les majorités dans lesquelles nous étions dans les trois anciennes Régions, et que la conformité de ces CA n'est pas mise en doute.

La seconde est encore plus simple, on ne peut pas imaginer que ces Comptes soient refusés et que ce soit une saisine de la CRC qui suspende les pouvoirs de l'Assemblée délibérante et qui paralyserait toute activité au sein de notre Conseil Régional.

Donc pour ces raisons, qui sont des raisons d'ordre de solidarité, mais aussi pour des raisons pragmatiques et d'efficacité politique, nous voterons sans hésiter ces CA.

Et d'ailleurs, pour terminer, je me demande pourquoi il y a un vote à bulletin secret, peut-être que l'opposition n'est pas sûre de l'homogénéité du vote dans ses rangs, et c'est la raison pour laquelle elle le demande.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'adore, parfois l'hypoglycémie permet le deuxième degré.

M. MACAIRE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Même si je ne partage pas les analyses qui ont précédé, en tout cas pas toutes, ni le tableau qui est tracé de l'action et du bilan de la Région Poitou-Charentes, je rends compte dans cette circonstance d'une difficulté, et je rencontre une difficulté pour rendre compte de mon mandat. Et je suis aujourd'hui dans l'attente, comme vous tous, et j'y reviendrai, du rapport de la CRC.

Néanmoins, il m'a semblé important d'être présent ce matin puisque nous examinons les Comptes de Poitou-Charentes et donc en tant qu'ancien Président de la Région, il me paraissait à ma place que d'être ici, même si je ne suis pas, et c'est tout à fait logique, avec les collègues de l'exécutif, puisque je ne fais plus partie de l'exécutif et d'ailleurs, je n'ai plus, - je le précise parce que parfois des mauvaises langues le suggèrent - je n'ai plus non plus l'indemnité qui marche avec le travail de l'exécutif et d'ailleurs c'est tout à fait normal, je n'ai pas de problème par rapport à cela.

Difficulté de rendre compte de mon mandat, mais pour autant, je voudrais dire - et cela a été dit tout à l'heure par Joan TARIS - qu'il s'agit de dépenses qui ont été utiles. On va voir plus tard ce qu'il en est de ces dépenses, mais qui ont été utiles pour les apprentis, dans une Région où il y en a beaucoup, pour les trains qui arrivent à l'heure un peu plus souvent que dans d'autres Régions, etc. Donc il faudra à un moment donné faire un bilan général, mais aujourd'hui je ne le ferai pas, simplement sur la base du CA qui est présenté. Compte auquel je n'ai pas participé à son élaboration, mais j'y souscris bien évidemment, et je le voterai, et je pense que c'est un des éléments - j'y reviendrai tout à l'heure rapidement parce que je promets au Président d'être bref - comment je vois la place de ce CA.

Et aussi pas de politique-fiction, je crois que ce n'est pas utile à ce stade d'en faire, en disant « si », s'il n'y avait pas eu la fusion ce se serait passé comme ceci ou comme cela, on ne sait pas et ce qui est sûr est que l'on ne le saura jamais. Donc ce n'est pas la peine de faire de la politique-fiction mais plutôt d'essayer d'avoir un regard objectif sur la véritable situation, à la fois situation financière de la Région Poitou-Charentes, de ses avancées, des difficultés qu'elle a pu rencontrer, c'est cela que j'attends de la CRC.

Je voulais remercier Olivier CHARTIER de son propos. Il a dit deux mots, mais je crois que ces deux mots résument bien finalement quelque chose que tout le monde ressent. Il y a de la gêne et ensuite du confort. J'ai retenu ces deux mots-là. C'est vrai qu'il y a de la gêne parce qu'il y a des informations qui nous manquent, et qui manquent à tous d'ailleurs. Et puis il y a le souhait de retrouver un certain confort qui va être simplement que ces informations, tout le monde puisse les partager, d'une façon incontestable. Et nous avons la chance d'avoir dans notre République, une institution que personne ne conteste et qui s'appelle la

CRC. C'est tout simple, je crois que cela va bien plus vite en le disant, il y a un Juge à cette question-là, à ces questions qui sont soulevées, c'est la CRC. Donc attendons, patientons, tout simplement, jusqu'à la publication du rapport de la CRC. Nous faisons toute confiance aux Magistrats de cette Chambre pour faire leur travail. Que vont-ils nous apporter ? Ce n'est pas moi qui vais vous le dire à ce stade, je n'en sais rien. En tout cas, je voulais juste lister les quatre ou cinq sujets sur lesquels ils vont vous apporter des éléments.

La sincérité des Comptes, ils vont nous dire si ces Comptes sont sincères ou pas. Ma conviction est qu'ils le sont, mais il y a une juridiction, ce sera à elle de trancher ce sujet. Le BP 2015, que nous avons adopté - un certain nombre d'entre nous ici était présent - a été ensuite complété par des DM, c'est tout à fait normal puisque quand on vote un Budget avant la fin d'année, on ne peut pas faire d'anticipation du CA puisque l'on n'en connaît pas encore les conséquences en termes d'excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement de Poitou-Charentes, au moment où nous avons établi le Budget, nous connaissions l'excédent de fonctionnement 2013, qui était de 130 M€. Donc nous ne l'avons pas anticipé, mais vous voyez que les DM qui ont suivi et qui ont permis de mieux cadrer les crédits de paiement sur les besoins, ces DM à hauteur - comme l'a dit tout à l'heure Andréa, que je remercie de sa présentation - d'un peu plus de 80 M€ de dépenses, d'ouverture de crédits supplémentaires, il n'y a pas de difficulté particulière par rapport à cela je pense, mais là encore, laissons le point d'interrogation et attendons la CRC.

Deuxième point, la CRC va nous aider à y voir clair sur l'imputation de ce que l'on appelle les impayés, puisque chacune de nos trois Régions a cessé ses règlements le 15 novembre, et il n'y a pas de journée complémentaire, donc les impayés il y en a partout, par construction, et il appartient à la CRC de dire ce qui doit être imputé d'un côté ou de l'autre. Elle ne manquera pas de le faire puisque vous le savez, sans d'ailleurs qu'elle ne soit saisie par quiconque, le Président de la CRC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes avait déjà décidé, avant les élections et avant la fusion, de procéder à un état des lieux précis des trois Régions avant la fusion, une espèce de point zéro. C'est une décision qui avait donc été prise avant la fusion et donc on ne peut qu'y souscrire. Quand je l'avais rencontré à l'époque à la Maison de la Région Poitou-Charentes, je lui avais dit : évidemment que c'est très intéressant de faire un état zéro, et je ne pouvais que souscrire à cette idée. On va donc voir cela. Et pour avoir cet état zéro, il faudra bien que la CRC fasse la part des choses entre ce qui doit être imputé à une année ou à une autre, elle va le faire.

Elle va aussi juger de la situation financière, et en particulier pour Poitou-Charentes, elle va regarder les ratios. Le délai de désendettement effectivement, est passé en cours d'année dans une proportion qui est très importante. Il faut bien voir que ce délai de désendettement aurait pu sur une année budgétaire 2016... Excusez-moi, je vais faire un

peu de politique-fiction - mais si nous avions eu, comme nous l'avons finalement décidé, la taxe sur les carburants (TICPE), mécaniquement, le délai de désendettement diminuait énormément.

C'est la raison pour laquelle, après avoir connu un excédent de fonctionnement de 130 M€ en 2013, puis un excédent de fonctionnement de 90 M€ en 2014, j'avais pris sur moi d'annoncer, avant l'élection, j'ai fait en quelque sorte ma rentrée politique là-dessus, à la rentrée 2015, d'annoncer aux citoyens de Poitou-Charentes qu'ils devraient, après la fusion, payer cette taxe sur les carburants. Cela a été peut-être surprenant pour beaucoup, j'ai eu autour de moi beaucoup d'étonnement que je prenne cette initiative parce que ce n'est pas très courant qu'un candidat aux élections annonce une taxe supplémentaire, je l'ai fait, pour la raison simple, sans avoir, cela suffit, 130 M€ d'excédent en 2013, 90 M€ en 2014, et là vous voyez 50 M€ en 2015, donc il était effectivement nécessaire de faire appel à cette taxe, et c'est la raison pour laquelle je l'ai annoncée, pour que les choses soient bien claires vis-à-vis de nos concitoyens, avant les élections.

Le dernier point sur lequel va nous renseigner la CRC est de faire le bilan de clôture de chacune de nos Régions, et en particulier de la Région Poitou-Charentes. Le bilan de clôture est très différent du CA. Le CA, comparé à l'entreprise, est un Compte de résultat. Et l'année 2015 - cela arrive dans les entreprises, il y a des bonnes et des mauvaises années - pour Poitou-Charentes, est une mauvaise année.

Ceci dit, il faut faire le bilan d'ensemble de la valeur de l'entreprise Poitou-Charentes à la fin. Et c'est ce que va faire la CRC, elle va nous renseigner là-dessus, et ce sera un élément important parce que c'est cela qui va être, ce qu'elle apporte en passif ou en actif, la Région Poitou-Charentes à la Nouvelle-Aquitaine.

Et enfin, dernier point sur lequel la CRC pourra dire un mot, puisque si elle fait un point zéro, elle va aussi regarder l'avenir, sur les AE et sur les AP. L'importance des AP est liée à tout simplement l'engagement de la Région, d'ailleurs je ne crois pas qu'il soit, en termes d'investissement, aussi démesuré que cela, je n'ai pas du tout ce sentiment-là puisque nous avons adopté un contrat de plan, et nous avons adopté un plan pluriannuel d'investissement sur les établissements d'enseignement, sur les Centres d'apprentissage. Donc un certain nombre d'engagements ont été pris, qui seront ou pas réalisés par notre nouvelle Assemblée, mais aussi des engagements pris vis-à-vis des territoires, mais derrière chacun de ces engagements, il y a aussi un projet d'intérêt général pour notre Région, et du reste je crois que l'on a été unanime à voter le contrat de plan, à voter le plan pluriannuel d'investissement, parce que chacun en notre âme et conscience avons considéré qu'il fallait continuer à investir pour le territoire de Poitou-Charentes.

En ce qui concerne les AE, la Région Poitou-Charentes avait opté ... - je vous demande juste encore deux minutes de patience -... pour une assez large utilisation des AE qui portent sur les crédits de fonctionnement et notamment ces AE touchent l'ensemble du champ de la formation et l'éducation, qui représentent plus de 50 % des dépenses de fonctionnement de la Région, et d'autres champs comme l'économie, où l'on constate un certain nombre de variations, un peu en dents de scie d'une année sur l'autre, dans notamment les plans de formation ou les aides économiques. Et donc ces AE sont liées à cette programmation pluriannuelle de la formation, de l'intervention de la Région sur les territoires, de l'intervention auprès des entreprises, plus vous êtes pluriannuel, c'est-à-dire plus vous mettez d'années et plus vous avez d'AE tout simplement. Si l'on ne fait pas cette pluriannualité, on a beaucoup moins d'AE mais cela ne veut pas dire, là encore, qu'elles sont fermes et définitives, c'est un guide qui est donné et à chaque décision, à chaque étape, la collectivité décide de faire ou de ne pas faire ce qui a été envisagé, il est toujours possible de revoir.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade, en vous remerciant de m'avoir écouté.

M. VANDENBROUCKE. - Je vais être très court, je veux simplement dire à Madame BEZIAT qu'elle me rassure quelque part, puisqu'elle nous pratique en quelque sorte le changement dans la continuité. La continuité est la vision très négative, très pessimiste, outrancièrement pessimiste, que les limousins ont parfois sur leur propre territoire, et qui consiste à voir dans un verre quand il est à moitié plein, ne le voir qu'à moitié vide, quelquefois même à dire qu'il l'est encore moins que cela.

J'entends ici un discours qui est quasi misérabiliste, et qui ne correspond pas à la réalité. J'aurais préféré que Madame BEZIAT nous dise qu'il y a encore beaucoup à faire dans le haut débit, mais que nous avons beaucoup fait et que le Limousin soit pris comme exemple. J'aurais aimé que Madame BEZIAT nous dise qu'il y a beaucoup à faire encore dans les lycées, et que nous avons beaucoup fait dans les lycées, et que l'ensemble de la communauté éducative le remarque. J'aurais voulu qu'elle nous dise que nous avons bien fait de nous libérer d'un emprunt toxique, qui avait été souscrit quelques années auparavant, mais elle a préféré au contraire faire en sorte de nous dire que l'Etat n'aurait pas dû nous aider sans doute, elle n'a pas dit tout à fait cela mais j'aurais pu le croire.

C'est la continuité d'une attitude qui est une attitude négative, que je regrette, et il me semble que quand on entre dans une nouvelle Région, ce n'est pas en entrant comme cela par les critiques systématiques que l'on peut y entrer.

Et puis il y a du changement, Madame BEZIAT vous êtes devenue une néo-aquitaine et visiblement sans doute que l'air marin y est pour quelque chose, d'habitude je vous

entends peu, là je vous ai bien entendue, bravo, cela laisse présager un avenir radieux, pendant lequel nous pourrions échanger.

Ce que je voudrais seulement vous dire sur le Budget et le CA, je compare le CA 2015 au CA 2014, et non pas au BP, puisque c'est la réalité des dépenses et c'est cela qui m'intéresse. Et quand je fais cela, je constate que les dépenses réelles du Budget Limousin ont augmenté d'1.7 %, en une année. C'est à la fois beaucoup et c'est relativement peu quand on compare à ce qui s'est passé dans bien d'autres collectivités, à cet égard, peut-être faudrait-il regarder dans les collectivités que chacun d'entre nous a pu gérer par ailleurs.

Les dépenses supplémentaires tiennent essentiellement à l'investissement, puisque les dépenses de fonctionnement - j'aurais aimé vous l'entendre dire - ont baissé elles de 0.2 %, par rapport à l'exercice 2014. Le nombre de fonctionnaires de la Région Limousin est resté stable, il est identique à celui de 2014, et si l'on retirait la prise en charge de gestion des fonds européens et les emplois d'avenir, le nombre serait le même qu'en 2012. Donc il y a eu une maîtrise volontaire des dépenses de fonctionnement pour décaler de l'investissement. Et nous avons obtenu cette baisse des dépenses de fonctionnement, malgré, et vous le savez, les conséquences de la loi qui a parachevé le mouvement de régionalisation de la formation professionnelle, qui a donc transféré aux Régions des compétences qui étaient exercées par l'Etat, malgré le transfert de certains personnels, malgré la diminution des dotations de l'Etat, vous le savez, et malgré, je le dis aussi, le fait que nous ayons épongé, j'ai souhaité que ce soit fait, une indemnité que nous devons pour le règlement d'un contentieux avec les organismes de gestion de l'enseignement catholique, cela a été fait, je l'ai fait, et c'est un contentieux qui portait sur plusieurs années.

Donc des dépenses qui ont été très maîtrisées en fonctionnement, des dépenses d'investissement qui ont connu une réelle croissance - là encore j'aurais aimé que l'on le dise - une augmentation de 7.9 %. Cette dynamique est la conséquence de notre volonté d'accélérer la transition écologique et énergétique, d'accompagner des entreprises dans des périodes en difficulté, notamment avec un plan spécifique qui était le plan IRCELIM que vous connaissez bien, qui a permis à des entreprises de travailler dans le domaine de l'isolation dans des bâtiments. Nous avons également acquis du matériel roulant, et j'aurais aussi aimé que cela soit dit, des matériels ferroviaires neufs (Régiolis). Nous avons clôturé les programmes européens, nous avons clôturé également les contrats territoriaux, nous avons multiplié les avances remboursables auprès de l'économie donc je crois qu'il y a eu un réel travail sur l'investissement, qui a permis à la Région Limousin d'arriver dans la fusion la tête haute, sans dette, avec des programmes bien ficelés et des programmes qui peuvent se poursuivre dans la nouvelle Région.

M. LE PRESIDENT. - Cela clôt le débat sur les CA.

Pendant le vote...

Mme DIAZ - Monsieur le Président, une dernière intervention...

M. LE PRESIDENT. - Non.

Mme DIAZ - - Cela va être très bref, et comme cela va vous passionner, cela va passer encore plus vite.

M. LE PRESIDENT. - C'est-à-dire ? Je suis obligé de faire respecter un minimum de discipline et de travail.

Jacques COLOMBIER avait souhaité, m'avait suggéré l'idée, pour le groupe FN, d'une suspension très courte de séance...

M. COLOMBIER. - Oui, sur la demande de vote secret, j'aimerais réunir mon groupe pour voir la position que nous prendrions. Ce sera rapide. Ou alors on le fait à table, pas de problème, mais on votera après la...

M. LE PRESIDENT. - Non. Ce que j'allais vous suggérer...

M. COLOMBIER. - On peut voter quand ?

M. LE PRESIDENT. - Non, il n'y a pas d'autres interventions, vous vous êtes déjà exprimés.

Ce que j'avais envie de suggérer, puisqu'il y a une demande putative de vote à bulletin secret, qu'il faut préparer ce vote, j'ai demandé à ce que l'on prépare une ou deux urnes, qu'elles passent auprès de chacun d'entre vous parce que si l'on installe un isolement, on va y passer deux heures, donc on va pouvoir faire voter, de reporter à après le repas le vote à bulletin secret, et qu'il y ait, si vous le voulez bien, le vote sur le Limousin et l'Aquitaine avant le déjeuner, et que l'on reporte, le cas échéant, s'il y a un vote à bulletin secret.

Cela satisfait tout le monde ?

Je vais transférer la présidence à Nathalie LANZI, et demander à Gérard VANDENBROUCKE ainsi qu'à moi-même, de sortir.

<i>Alain Rousset, Gérard Vandenbroucke, quittent la séance pour le vote des Comptes Administratifs. Monsieur Macaire quitte la séance également</i>

Madame LANZI. assure la présidence de la séance

Mme LANZI, Présidente de séance - Je sou mets à votre approbation les Comptes de gestion 2015 des Régions Aquitaine et Limousin.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Explication de vote Madame la Présidente. Sur les deux votes, Aquitaine et Limousin, le groupe UDI s'abstiendra.

Mme LANZI, Présidente de séance Je suis sur les Comptes de gestion, je viendrai après sur les CA.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est valable pour les Comptes de gestion aussi.

Mme LANZI, Présidente de séance D'accord. Je répète, je soumetts à votre approbation les Comptes de gestion 2015 des Régions Aquitaine et Limousin.

D'abord les Comptes de gestion. L'Assemblée donne acte au Payeur Régional de l'approbation des Comptes de gestion 2015.

Mme LANZI, Présidente de séance Qui est pour le Compte de gestion 2015 Aquitaine ?

Mme LANZI, Présidente de séance Nous passons maintenant au vote des CA 2015.

Pour la Région Aquitaine, le CA 2015 Budget principal, qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le CA de la Région Aquitaine 2015...

M. COLOMBIER. - Madame la Présidente, il y a aussi non-participation.

Mme LANZI, Présidente de séance Ne participe pas au vote ?

M. COLOMBIER. - Le groupe FN, puisque nous n'étions pas dans cette Région aux dernières mandatures.

Mme LANZI, Présidente de séance Nous considérons que le CA de la Région Aquitaine 2015 est adopté.

Vote sur le Compte Administratif – Compte de Gestion 2015
- Région Aquitaine -

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Abstention : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

Non-participation au vote : Front National,

M. Rousset ex président de la région Aquitaine, M. Vandenbroucke ex président de la Région

Limousin, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 - REGION LIMOUSIN
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL -
PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »
- REGION LIMOUSIN -

Mme LANZI, Présidente de séance Pour la Région Limousin, le CA 2015, Budget principal,
 qui vote pour ?
 Qui vote contre ?
 Qui s'abstient ?

Vote sur les Comptes Administratifs – Comptes de Gestion 2015
- Région Limousin -

• **Budget principal :**

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Abstention : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
 Non-participation au vote : Front National, M. Rousset ex président de la région Aquitaine,
 M. Vandembroucke ex président de la Région Limousin, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes.

Mme LANZI, Présidente de séance Pour la Région Limousin encore, CA 2015, Budget annexe « Service Public Local - Production d'Energie Photovoltaïque », qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Et qui ne participe pas au vote ?

• **Budget annexe « Service Public Local – production d'Energie Photovoltaïque :**

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Abstention : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
 Non-participation au vote : Front National, M. Rousset ex président de la région Aquitaine,
 M. Vandembroucke ex président de la Région Limousin, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

Mme LANZI, Présidente de séance Nous considérons que les CA Budget principal et Budget annexe sont adoptés. Je vous en remercie

M. DI ONIS DU SEJOUR. - Est-ce qu'il y a suspension de séance Madame la Présidente ?

M. LE PRESIDENT. - On va aller déjeuner.

M. HOUDET. - J'ai une seule phrase : nous ne sommes pas obligés d'arrêter le CA de Poitou-Charentes. C'est l'article 16-12 du CGCT, et si nous n'adoptons pas ce CA, nous ne sommes pas obligés de l'arrêter.

M. LE PRESIDENT. - Il faut le voter. Je me tourne vers les services mais je vois mal... Je reviens sur ce que l'on disait tout à l'heure par rapport à la réflexion de Jean DIONIS DU SEJOUR notamment, ce Compte est Administratif et Comptable, cela ne signifie pas, encore une fois, qu'il faut... A la limite, l'idéal aurait été, mais techniquement, humainement, ce n'était pas possible, il aurait fallu mettre un autre document informatif, où les impayés et la sous-budgétisation seraient apparus. Nous allons le faire, nous avons déjà beaucoup avancé dans ce domaine-là.

Mes chers collègues, les Comptes Administratifs et les Comptes de gestion d'Aquitaine et de Limousin sont donc adoptés. Je vous en remercie, au nom de Gérard VANDENBROUCKE et de moi-même. Nous allons voir ce que fait, par rapport à la demande de scrutin à bulletin secret...

Je vous propose, il est déjà 14 h 30... On va manger très vite, à 15 h 30 - 15 h 45 au plus tard on reprend.

Interruption de la séance pour le déjeuner

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 - REGION POITOU-CHARENTES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION », « FONDS EUROPEENS », « REGIE CINEMA »

Reprise de la séance sous la présidence du Président Alain Rousset

M. LE PRESIDENT. - Nous reprenons la séance.

Jacques C OLOMBIER avait demandé une suspension de séance, que l'on a transformée en déjeuner - ce qui est un pouvoir énorme pour le FN -.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole. - Nous avons pu joindre comme cela l'utile à l'agréable -.

Il y a une demande de plusieurs groupes politiques sur un vote à bulletin secret. Après avoir réuni le groupe, nous estimons que les élus Régionaux doivent prendre leurs responsabilités et voter clairement, et à visage découvert, devant les aquitains.

Quant à nous, nous voterons contre le CA de Poitou-Charentes, du fait, au pire de l'insincérité de ces Comptes, au mieux de la gestion catastrophique et chaotique des Socialistes poitou-charentais, la CRC nous le dira, nous l'espérons.

Nous trouvons malgré tout, pour terminer, curieux, qu'aujourd'hui, Les Républicains, l'UDI et le MoDem veulent un vote à bulletin secret, après avoir refusé notre proposition d'une Commission d'enquête régionale sur les Comptes de Poitou-Charentes, pour faire la lumière sur ce qu'ils dénoncent aujourd'hui.

Nous voterons quant à nous de manière claire et à main levée, ainsi que nous le faisons pour la plupart des dossiers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Il y aura suffisamment d'audits, avec la CRC, mais hors CRC puisque nous avons décidé en Commission des finances, et je suis tout à fait d'accord, qu'il y ait tous les audits nécessaires pour que l'Assemblée soit particulièrement informée.

Je vais donc, à la question qui a été posée par les groupes LR, MoDem et UDI, qui avaient demandé un vote à bulletin secret, le Règlement Intérieur (RI) nous oblige à un tiers je crois. Ce nombre n'étant pas atteint, nous allons voter à main levée.

M. LE PRESIDENT. - On va voter. Il faut qu'il y ait un tiers des membres, le RI le demande. Vous voulez que l'on vote pour savoir qui est d'accord à bulletin secret ou pas ? Il faut qu'il y ait 61 noms, on ne les a pas.

Mme CALMELS. - Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement rebondir sur les propos de Monsieur COLOMBIER, pour rappeler que nous n'avons jamais été hostiles à une Commission d'enquête, au contraire, cela avait été aussi proposé par le groupe LR, comme nous avons demandé un audit.

Pour ce qui est du vote à bulletin secret, nous prenons acte du fait que le groupe FN fait finalement alliance avec l'exécutif pour refuser ce vote à bulletin secret...

Mme CALMELS. - Comme vous me le servez à chaque fois...

En général, vous aimez bien expliquer que l'on est d'accord, mais en l'occurrence, si vous me permettez d'élaborer, c'est simplement pour rappeler que si nous avons demandé le vote à bulletin secret, c'est parce qu'il nous semble que chaque élu est face à ses responsabilités, indépendamment de la pression qu'il peut subir par rapport à l'exécutif. Et nous pensions que certains élus dans cet hélicycle pouvaient se sentir aussi gênés que nous d'approuver un CA faux pour Poitou-Charentes, c'est pour cela que nous avons demandé le vote à bulletin secret. Mais je prends bonne note du fait que l'on n'a pas les 60 noms requis et que dès lors, ce vote se fera à main levée.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce que l'on peut dire, je reprends ce que vient de dire Virginie CALMELS, c'est un vote libre, en conscience, et pour ce genre de vote, le CGCT a prévu le vote à bulletin secret. Je remarque, comme Virginie CALMELS, que sur un vote qui était potentiellement difficile pour la majorité, le FN « fait la courte échelle » à la majorité, il faut bien le dire. C'est comme cela que cela se passe.

M. LE PRÉSIDENT. - Et la majorité aurait pu demander un vote à scrutin public, qui prime contre le vote à bulletin secret.

M. COLOMBIER. - Permettez-moi quand même de répondre à ces, je ne dirais pas ces attaques, mais à ces propos assez « rigolos », j'emploie ce terme. Nous reprocher d'un vote clair, à visage découvert, devant les aquitains, où chaque élu prend ses responsabilités, je remarque que le secret est apparemment une marque d'une partie de l'opposition ici. Oser dire que l'on va faire alliance, ponctuelle, avec la majorité de Gauche, alors que l'on va voter contre, et très clairement, ce CA, est quand même plus que curieux. Nous ne vous ferons pas la courte échelle, Madame CALMELS, ainsi que Monsieur DIONIS DU SEJOUR, ou au MoDem, parce que vous le demandez.

Je pense que vous oubliez quand même que vous n'avez pas demandé la Commission d'enquête régionale. Nous l'avons demandée, du moins nous l'avons demandée en premier. Je vous ai fait approcher, vous de mandant si vous étiez d'accord pour faire la lumière sur cette affaire grave, et vous nous avez donné une fin de non-recevoir. Comme ce matin vous

nous avez approchés pour, inversement, faire la chose. Donc si vous voulez que l'on en débattenne, j'en débattenne à visage découvert, comme je voterai à visage découvert.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, juste un mot. Voter ce CA, pour l'exécutif, ne signifie pas approuver la gestion de Poitou-Charentes. J'ai suffisamment pris mes responsabilités, et vous l'avez suffisamment retenu, ce n'était pas facile pour moi, pour des raisons humaines, pour plein de raisons, pour des raisons humaines plus que politiques d'ailleurs, parce que je considère que la gestion de l'argent public dépasse les clivages politiques, largement, et que cela ne signifie pas, bien entendu, que ce soit avec la CRC ou que ce soit avec les audits qui vont continuer, parce que nous avons besoin de regarder les expositions aux risques économiques, nous avons besoin d'analyser la déstructuration des emprunts structurés et certains étant toxiques, nous avons besoin d'avoir, et cette Assemblée a besoin, comme nos concitoyens, d'avoir le point sur les impayés et la débudgétisation. Nous le ferons. Vous vous doutez bien que je ne vais pas m'arrêter en chemin là-dessus. Cela ne signifie pas que l'exercice comptable, qui est un exercice administratif, a ses règles, qu'en plus la règle édictée par la Direction des finances publiques et par la DGCL, nous a amenés à ne pas avoir, pour raison de fusion de la Région et donc suppression des collectivités précédentes, une vision précise de ce qui avait pu être dépensé ou enregistré en recettes dans l'année 2015.

Je vais mettre aux voix le CA de Poitou-Charentes.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui approuve ce Compte ?

Vote sur les Comptes Administratifs – Comptes de Gestion 2015

- Région Poitou-Charentes -

• Budget principal :

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Non-participation au vote : absent, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

Ensuite, nous avons un certain nombre de CA pour le budget annexe, Agence Régionale de l'Innovation, Budget annexe Fonds européens, Budget annexe Régie cinéma. Je suppose que les votes sont les mêmes. Je me tourne vers les différents groupes.

Sur ces trois Budgets annexes, y a-t-il des modifications de vote ?

Il n'y en a pas.

Donc vote contre FN, LR, MoDem et UDI.

Vote pour de la majorité.

M. LE PRESIDENT. - Ces CA 2015 sont donc adoptés.

• Budget annexe « Agence Régionale de l'Innovation » :

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Non-participation au vote : absent, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

• Budget annexe « Fonds Européens » :

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Non-participation au vote : absent, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

• Budget annexe « Régie Cinéma » :

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Non-participation au vote : absent, M. Macaire ex président de la Région Poitou-Charentes

AFFECTATION DU RESULTAT

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de poursuivre maintenant notre périple.

Mme BROUILLE. - Ce rapport correspond à une mesure technique classique, qui a pour objectif d'affecter, pour le Budget principal, le résultat cumulé de la section de fonctionnement des trois anciennes Régions, à hauteur de 426 226 395 €, à la couverture du solde déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 343 441 411 €, en excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 82 784 984 €.

Pour le Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation, il vous est proposé d'affecter 304 755 €, à la couverture du solde déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 191 668 €, en excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 113 087 €.

Pour le Budget annexe Régie cinéma, il est proposé d'affecter 1 61 825 €, à la couverture du solde déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 7 938 €, en excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 153 887 €.

Pour le Budget annexe Fonds européens, il est proposé d'affecter 6 441 908 € en excédent de fonctionnement reporté. La section d'investissement étant excédentaire de 250 960 €.

Et enfin pour le Budget annexe Service Public Local de Production d'Energie Photovoltaïque, il vous est proposé d'affecter 809 € en excédent de fonctionnement. La section d'investissement est excédentaire de 16 710 €.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de voter sur ces textes, à moins qu'il n'y ait une intervention.

M. TARI S. - Ce sera simplement pour indiquer notre position de vote qui sera exactement la même que sur les CA.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix cette affectation de résultat.

Je me tourne vers Andréa BROUILLE et vers le service des finances, c'est Compte de résultat des trois Régions, on est d'accord.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ? FN, LR, UDI

et MoDem contre, et la majorité approuve.

Vote sur l'Affectation du résultat-

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Front National

M. LE PRESIDENT. - Après le repas, il y a toujours des micro-siestes, étant donné que l'on a beaucoup de régions littorales, il y a beaucoup de navigateurs.

EXONERATION DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

Mme BROUILLE. - La CVAE re présente, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, une recette d'un montant de 286 M€. La loi permet aux Régions fusionnées de prendre des mesures d'exonération harmonisée avant le 1^{er} octobre 2016, pour une entrée en application le 1^{er} janvier 2017. A défaut, les exonérations prononcées par les trois anciennes Régions, ne s'appliqueraient plus.

Dans cette délibération, il vous est proposé de reconduire globalement et d'étendre à l'ensemble du nouveau périmètre régional, les exonérations prises individuellement par chaque Région, dans le passé. Ces exonérations concernent les activités développement économique, la culture, la santé, et l'aménagement du territoire.

La perte de recettes pour la Région est évaluée à 200 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Ces exonérations, par rapport à nos recettes, ne sont pas considérables, 200 000 € sur 280 M€ de recettes. Elles concernent surtout la culture. Je le dis parce que sur les libraires indépendantes, compte tenu de leur faible marge, c'est un point important. Sur l'aménagement du territoire, exonération pour les médecins et auxiliaires médicaux de communes de moins de 2000 habitants qui ont, on le sait, des difficultés à avoir un médecin ou des infirmières. Sur l'aménagement du territoire, c'est la création d'entreprises, la reprise d'entreprises industrielles en difficulté, les JEI pour les Jeunes Entreprises Innovantes.

Y a-t-il des oppositions à ces exonérations ?

M. MALBERBE . - Juste une intervention et explication de vote, pour le FN.

Mes chers collègues, vous nous proposez Monsieur le Président, dans cette délibération, d'harmoniser sur l'ensemble du territoire régional l'exonération de la CVAE, à compter du 1^{er} janvier 2017. Il ne fait aucun doute que nous ne pouvons que soutenir cette démarche, comme toute démarche d'ailleurs qui favorise le développement économique dans notre nouvelle Région.

En effet, si nous ne remettons pas en cause le principe de nécessité de l'impôt, indispensable à l'administration de toute collectivité, celui-ci ne saurait être profitable que dans la mesure où il est limité. Et force est de constater que « trop d'impôts tue l'impôt », car en réalité, une sur-fiscalité étrange à la fois nos entreprises, qui du coup délocalisent, nos artisans et commerçants qui ne peuvent plus embaucher de salariés, nos agriculteurs et nos

viticulteurs qui du coup, n'arrivant plus à boucler leurs fins de mois, se découragent et abandonnent leur profession pourtant si noble. Et s'ils le s'étranglent au sens figuré, ils le tuent également au sens propre, comme le démontrent tragiquement les courbes du nombre de suicides par an, suicides qui sont de plus en plus la conséquence directe de problèmes économiques et fiscaux.

Il est donc urgent, d'autant plus sur nos territoires les plus ruraux, de redynamiser le secteur industriel, de protéger l'artisanat et de sauver les emplois qui en découlent via cet allègement de pression fiscale.

Et c'est en ce sens que nous voterons favorablement cette délibération, particulièrement pour aider celles et ceux qui créent leurs entreprises, en les exonérant de cette cotisation - créée, je le rappelle, en 2010, sous Nicolas SARKOZY -.

Mais nous avons aussi un rôle d'accompagnement je crois, auprès de nos artisans, des commerçants et des petits entrepreneurs, qui souhaitent transmettre leur entreprise, afin de maintenir un vivier économique et industriel partout sur le territoire régional. Et bien souvent, ce ne sont pas les opportunités qui manquent, mais les transmissions se font avec beaucoup de difficulté, faute d'anticipation. Il nous semble donc important, d'un côté, de valoriser l'apprentissage auprès de nos jeunes, et de l'autre, de mener, en concertation avec les communes et les intercommunalités, un travail de repérage des entreprises à redresser ou à reprendre, pour accompagner ensemble les deux acteurs de cette transmission de savoirs, et ainsi maintenir sur l'ensemble de nos cantons, particulièrement en milieu rural, ce vivier économique et industriel dont nous avons tant besoin.

Et à titre d'exemple, j'en finirai par là, dans le libournais, où je suis élu, plus de 21 % des artisans/commerçants/petits entrepreneurs, ont plus de 55 ans, et j' imagine qu'il en est de même dans bon nombre de cantons, notamment en milieu rural. Donc la question de cette transmission d'entreprises n'est donc pas négligeable et notre action ne doit pas être uniquement fiscale, il me semble.

Voilà Monsieur le Président, les quelques suggestions que je souhaitais vous faire, tout en vous apportant notre vote positif.

M. LE PRESIDENT. - Merci de votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

Vote sur les exonérations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)-

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE L'ETAT (VERSEMENT DE L'AIDE DU FONDS DE
SOUTIEN DES EMPRUNTS A RISQUE)**

Mme BROUILLE. - La Région Limousin a contracté, le 23 décembre 2005, un emprunt structuré, avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Elle a déposé, auprès de l'Etat, le 10 avril 2015, une demande d'aide du fonds de soutien des emprunts à risque. Sur ce total, le fonds de soutien prendra à sa charge 8 M€, versés à parts égales sur 13 années.

La présente délibération autorise le Président à signer la convention avec l'Etat, qui reprend les modalités de versement de ces 8 M€.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Vote sur la convention pluriannuelle de l'Etat (versement de l'aide du fonds de soutien des
emprunts à risque)

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

FEUILLE DE ROUTE POUR L'APPRENTISSAGE DANS LA NOUVELLE REGION

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à une série de délibérations qui concernent la jeunesse. Je l'ai évoqué avant midi. La Région, par-delà ses compétences propres, a une charge particulière, une responsabilité particulière, une attention particulière, à l'égard de la jeunesse. Cette classe d'âge qui part de l'adolescence jusqu'à l'arrivée au travail, qui quitte le collège, qui rentre au lycée, dans un CFA ou dans un Centre de formation, qui rentre à l'université ou qui part au travail, avec les contraintes que l'on connaît aujourd'hui, un taux de chômage des jeunes plus élevé que dans la moyenne européenne, avec un taux de décrochage que d'autres pays ont connu, et qu'ils ont combattu - je pense au Québec -, avec cette réflexion sur quels sont les éléments pour éviter le saupoudrage, pour éviter de disperser nos moyens, qui fait que nous serons efficaces.

J'ai toujours considéré, et nous avons toujours considéré, que le logement des jeunes était un élément du parcours de réussite, un élément essentiel. Il y a d'ailleurs eu des articles extrêmement intéressants, dans *Les Echos*, que j'ai trouvés corroborant notre analyse. Lorsque vous venez du Périgord, du Lot-et-Garonne, poursuivre vos études à Bordeaux ou pour aller à Poitiers ou à Limoges, il y a toujours un problème de logement. Il y a un problème de logement quand la famille est en situation difficile et que vous êtes au lycée. Il y a un problème de logement quand vous êtes apprenti et que la formation que vous cherchez est à Bayonne et pas à Agen ou à Châtelleraut. Il y a un problème de logement pour le jeune travailleur qui ne peut pas trouver un logement correspondant à son premier salaire. Il y a un problème de premier loyer, j'entre un peu dans le détail mais quand vous êtes fils ou fille d'une famille modeste, et que vous devez sortir avec un SMIC ou un SMIC et demi dans votre famille, 300 à 400 € pour le premier loyer, avant que la CAF vous donne ses aides au logement, il faut que nous intervenions.

Il y a le problème de la caution sur les loyers, le problème de la caution sur la caution d'une certaine manière. Il y a le coût, quand vous êtes dans un Baccalauréat professionnel ou apprenti, du permis de conduire, qui est énorme aujourd'hui, avec un jeu particulier, - même si le Gouvernement a fait un certain nombre de démarches dans ce domaine-là -. Il y a, pour les familles modestes, le coût de la rentrée, et singulièrement, ce que nous avons découvert, nous, Régions, depuis de longues années, notamment les études professionnelles, le coût de la boîte à outils pour un ébéniste ou un charpentier, ou un boucher ou un charcutier, et ce sont ces obstacles précis à l'ascenseur social, au retour à une société qui peut nous aider à être plus bienveillants à l'égard d'elle-même, moins

égoïstes, parce que j'entends plein de critiques sur la fiscalité, mais à un moment donné, soit on est dans un système de charité, soit on est dans un système de solidarité. Et la force de nos sociétés européennes et démocratiques, est la solidarité. La charité va s'exercer, mais c'est un geste individuel. Et ce que nous proposons là est une série d'actions pour faire qu'il y ait plus d'apprentis, pour que les apprentis et les lycéens réussissent mieux, pour que les étudiants puissent se loger, même si c'est le fils ou la fille d'une caissière de supermarché de Marmande - ou d'ailleurs d'ailleurs -. Je crois qu'il faut que nous tenions tous à cela. Les discours que j'entends, j'exprime mon sentiment personnel aujourd'hui, ces débats idéologiques où l'on se donne des leçons les uns aux autres, ne valent que l'instant où l'on les exprime. Ce qui compte est le résultat.

Nous avons mis en place, depuis 2005, un système qui permet aux étudiants qui sont issus de milieu modeste, qui n'ont pas de Cité Universitaire, d'avoir une caution du loyer et de la caution pour rentrer dans le logement. Le résultat, on nous avait dit : mais vous allez avoir des déperditions, cela va coûter « la peau du dos », 0.7 % de difficulté. Et l'avance du premier loyer que nous proposons est la même chose, et notre système *Un, deux, toit* a été repris par Paris, a été repris par le Gouvernement, ce qui fait que nous pouvons aller sur une autre innovation sociale, une autre innovation pour l'échelle sociale.

C'est la mobilité aussi, parce que c'est important.

Je vous avoue que l'on est en débat sur le titre de cette politique. Je suis plutôt pour les « Parcours de réussite », certains sont pour le « Pack autonomie ». Je trouve que « Parcours de réussite » a plus « de gueule ». Et puis séparer forcément les enfants de leurs parents n'est pas... En tout cas, c'est le rôle de la Région, je le dis aux nouveaux élus et je le dis aux élus des trois Régions, de rassembler nos initiatives, parce que ces initiatives viennent des trois Régions. Essayer de proposer un pacte à la jeunesse, ou un projet plutôt, un projet des pouvoirs publics à l'égard de nos jeunes. Ce sont eux notre avenir. Ce sont eux qui vont reprendre les fermes, ce sont eux qui vont travailler dans les entreprises de charpente ou autres, là où l'on manque d'emplois et de salariés. C'est comme cela, me semble-t-il, que l'on pourra être crédible.

Je vous propose, sur cette politique d'ensemble, de commencer par l'apprentissage, en demandant à Catherine VEYSSY de nous faire une présentation. Peut-être que vous avez prévu un PowerPoint *[powerpoint de présentation cf page 218]*

Mme VEYSSY. - Merci Président.

Cette présentation, que l'on fera, avec votre accord, en duo avec Guillaume MOLIERAC, Conseiller Régional Délégué à l'apprentissage.

Tout d'abord, nous allons nous livrer, parce que c'est la première fois que nous allons parler de manière très formelle, dans cette enceinte, de l'apprentissage, puisqu'il s'agit d'une délibération importante : la feuille de route de l'apprentissage.

Avant de commencer, je voudrais remercier les équipes des trois sites de Poitiers, Limoges et Bordeaux, qui en un temps record, ont travaillé avec leurs élus, mais ils ont beaucoup travaillé pour que cette délibération soit prête, pour que cette feuille de route puisse être mise en œuvre dès la rentrée 2016.

Tout d'abord, des chiffres-clefs sur l'apprentissage, pour un peu forger les idées. Les apprenants, sur notre Nouvelle-Aquitaine, sont au nombre de 35 494 apprentis, avec une augmentation puisqu'il y a eu 17 636 nouveaux entrants, et ils n'étaient que 17 000 en 2015. Donc déjà notez qu'il y a eu plus de 600 nouveaux entrants sur cette rentrée. 35 494 apprentis, qui sont majoritairement des garçons, une répartition un tiers/deux tiers, et auxquels nous pouvons ajouter 766 jeunes qui sont DIMA, c'est-à-dire qui bénéficient du Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance. Comme vous le savez, c'est une formation en alternance qui est proposée aux jeunes de moins de 15 ans, mais sous statut scolaire, pendant un an, pour qu'ils puissent affiner leur projet professionnel. Nous disposons pour cela de 115 Centres de formation, qui sont répartis sur l'ensemble des 12 départements de notre grande Région, avec 384 sites de formation et 669 diplômes qui sont préparés par des apprentis.

Sur la carte qui suit, même si vous ne pouvez pas précisément, pour des raisons matérielles, identifier les sites, vous avez quand même la répartition de ces 115 CFA et vous apprécierez comme moi, leur diversité. C'est-à-dire que sur l'ensemble du territoire, sur l'ensemble des 12 départements, nous avons un maillage assez fin de la présence des CFA, - et je pense que c'est quand même plutôt une bonne nouvelle -.

Ensuite, sur la répartition des effectifs par niveau, il me paraissait intéressant de porter cela à votre connaissance puisque vous savez que l'apprentissage va du niveau I au niveau V. Je rappelle que le niveau I étant Master Pro ingénieur, jusqu'au niveau V qui est le niveau CAP. Et vous constatez que 45 % des apprentis sont de niveau V, 25 % étant de niveau IV (Bac Pro BP). On a donc 60 % déjà de nos apprentis qui sont entre le niveau IV et V.

Sur la répartition des diplômes selon les niveaux, on note que l'offre des diplômes qui sont proposés en apprentissage se diversifie puisque nous avons une répartition un peu plus équilibrée, un peu plus homogène, sur l'ensemble des cinq niveaux. Et enfin, je pense que c'est intéressant, la dernière slide qui précise la répartition des effectifs par filière, l'essentiel étant près de 40 % d'apprentissage dans l'industrie (14 000 apprentis) et une part aussi importante (21 %) pour les services, puisque l'on retrouve 5 479 apprentis, mais vous voyez

que l'ensemble des filières sont bien représentées, qu'il s'agisse de l'agriculture, du BTP, mais aussi tout ce qui va être échange, gestion, communication, et l'on retrouve 2 % - la couleur rose - de nos jeunes en DIMA.

Cette feuille de route, pour nous, est importante, parce que comme vous le savez, je vous parlais des apprentis mais ils sont accueillis dans 21 700 entreprises publiques et privées et cette feuille de route va se décliner en sept axes :

- Le premier concerne l'accès des jeunes à l'apprentissage, qui est une question, vous en conviendrez avec moi, qui est essentielle, parce que d'une part il vise d'un côté à cibler les jeunes et leur famille, à mieux faire connaître l'apprentissage auprès des jeunes et de leur famille, parce qu'il y a encore un déficit d'image de l'apprentissage auprès des familles. C'est pour cela que la Région notamment, dans la mission, la compétence qui lui est dévolue, via le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et via aussi le réseau des 43 Missions Locales qui maillent notre territoire, cette action-là d'orientation et de travail au plus près des jeunes va être très importante. Pour ce faire, nous allons consacrer un certain nombre de manifestations, d'événements, qui sont propres à valoriser l'apprentissage, tant auprès des familles que des jeunes. On pense en particulier à des événements qui ont marqué notre Région il y a quelques mois, avec les Olympiades des métiers, au mois de mars, - qui a été un véritable succès - puisque bon nombre de jeunes qui arrivaient des 12 départements ont pu s'engager, concourir dans des métiers qui étaient particulièrement attractifs. Et comme vous le savez, l'an prochain, nous organiserons ici, à Bordeaux, les Olympiades des métiers, mais la finale nationale. Donc à ce titre-là, une grosse mobilisation et de la Région et de la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat, va aussi contribuer à utiliser ces Olympiades comme une vitrine pour valoriser cet apprentissage.

Ensuite, il y a une politique, un plan régional de communication, qui s'appelle « L'apprentissage, ça rapporte », qui nous a fait un peu discuter en Commission, avec les collègues élus qui sont ici dans cet hémicycle. L'apprentissage, cela rapporte un diplôme, un salaire, et une expérience en plus. C'était ce qui est décliné dans le petit flyer, je le précise, pour dérouler cette bannière. Et vous avez pu voir, notamment dans les médias locaux, un début de campagne médiatique sur « L'apprentissage, ça rapporte », cela veut dire aussi que nous avons un certain nombre d'outils, qui sont au service de l'information et de l'orientation, je pense à la Bourse de l'alternance, au Guide de l'apprentissage, et à AFFELNET, cet outil de l'éducation nationale que certains connaissent bien, et qui permet aux jeunes qui sont en classe de Troisième d'enregistrer leurs choix d'orientation. On propose qu'AFFELNET soit étendu aux vœux d'apprentissage sur l'ensemble de la Région, dès la rentrée 2016, en s'appuyant sur les résultats d'une expérimentation qui avait été menée avec les Rectorats de Bordeaux et de Poitiers.

Quand on parle de la valorisation de l'apprentissage auprès des jeunes et de leur famille, il faut aussi valoriser l'apprentissage auprès des entreprises, cela veut dire aussi pour travailler à la fois sur les enfants, les jeunes, leur famille et les entreprises, qu'il faut aider ces jeunes à trouver un maître d'apprentissage. Pour ce faire, sur les trois anciennes Régions, des dispositifs existaient et à ce titre-là, il faut continuer à développer ces échanges de pratiques. Il faut aussi encourager les jeunes qui auraient pu démarrer un apprentissage mais qui ont été, pour des raisons diverses et variées, un peu contraints d'abandonner leur apprentissage, les accompagner également, deux mois après, dans leur CFA, même s'ils ont cessé leur apprentissage.

Autre chose aussi qui est important et qui nous tient à cœur, c'est offrir la possibilité aux élèves de Troisième d'effectuer leur semaine de stage d'observation dans un CFA, en s'appuyant sur les plateaux techniques, la qualité de l'accueil aussi en CFA, pour pouvoir, le cas échéant, orienter efficacement les jeunes.

- Le deuxième axe, je l'évoquais, est comment va-t-on mobiliser les entreprises sur cette question de l'apprentissage, sachant, et cela a été abondamment dit, que trop peu d'entreprises encore, dans notre pays, s'engagent dans l'apprentissage. 3.5 %, ce sont des chiffres qui sont encore trop faibles et bien inférieurs à ce que l'on peut observer dans d'autres pays. Cela veut dire qu'il va falloir continuer à faire ce travail d'investigation, ce travail de persuasion auprès des entreprises, en ciblant prioritairement les entreprises qui n'ont jamais pris d'apprentis, ou celles qui, à un moment donné, ont eu des apprentis mais ont dû renoncer à ces apprentis. Pour ce faire, nous allons continuer à appuyer les dispositifs qui ont pu être mis en œuvre ça et là sur certaines de nos anciennes Régions, je pense notamment à ce « Réseau des développeurs » qu'il va falloir structurer à l'horizon 2017, avec un cahier des charges qui sera unique, et défini pour l'ensemble du territoire.

Et il faut que la Région, nous-mêmes en tant qu'institution, soyons exemplaires en matière de recrutement d'apprentis. Pour ce faire, il y a un effort important qui a été fait puisque nous allons accueillir, dans nos services, 150 apprentis, sur des métiers divers et variés. C'est important, les offres sont déjà disponibles sur le site de la Région, et il faut encourager les jeunes et les familles à postuler.

Toujours pour travailler au plus près des apprentis, c'est important de mettre en place un système harmonisé de prime aux employeurs d'apprentis, parce que l'on sait que c'est un gros chantier, sur lequel nous avons à travailler, l'harmonisation des aides directes qui sont accordées dans le cadre de l'apprentissage, et Guillaume MOLIERAC se livrera à une présentation un peu plus fine de ces aides directes, en tout cas le règlement qui est proposé

est de retenir, si telle est la volonté des élus de la Région, à compter du 1^{er} juillet 2016, cette prime légale de 1000 € par an pour les entreprises de moins de 11 salariés du secteur privé.

- Le troisième axe, pour offrir aux apprentis la meilleure chance de réussite, il faut aussi mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux entreprises, et il faut l'harmoniser. Là aussi, un travail fin a été fait pour que dès la rentrée 2016, dès les contrats d'apprentissage qui seront signés à l'issue de cette délibération de cette journée, nous puissions avoir le même règlement qui s'applique à tous les apprentis, sur l'ensemble des 12 départements. Le nouveau règlement, nouveau dispositif, qui vous est proposé, a été travaillé à partir de l'expérience des trois territoires, parce qu'il y avait de bonnes idées qui étaient sur une, deux anciennes Régions, mais pas sur la troisième. Ce travail a été fait, il y aura l'aide au transport, il y aura l'aide à l'hébergement et à la restauration, l'aide au premier équipement, aide qui était déjà mise en place en ex-Poitou-Charentes et en ex-Limousin, mais pas en ex-Aquitaine, le fonds social d'aide aux apprentis qui lui était mis en place en ex-Aquitaine et en ex-Poitou-Charentes mais pas dans le Limousin. Ce nouveau dispositif sera expliqué en détail par Guillaume.

- Pour lutter contre les ruptures de contrats, parce que là aussi, nous avons entre 15 et 20 % de jeunes qui interrompent leur contrat d'apprentissage. Il va falloir définir un mode unique de calcul de ce taux de rupture, parce que nous n'avons pas la même façon de comptabiliser les ruptures de contrats sur les trois Régions, parce que même au niveau national, il n'existe pas une définition précise du taux de rupture. C'est donc quelque chose qu'il faut un peu inventer et travailler.

N'oublions pas l'investissement aussi, la part conséquente que la Région consacre aux investissements, au financement des plateaux techniques qui, dans nos CFA, sont des plateaux techniques de qualité, parce que travailler dans un bel environnement, avec des outils performants, c'est aussi travailler sur l'attractivité de la filière, et c'est important. Vous savez que nous avons des opérations significatives, que nous accompagnons durant ce Budget 2016, sur des investissements, c'est précisé dans votre délibération mais on peut citer le pôle de construction-bâtiment à Tarnos, le CFA des métiers de bouche à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Saint-Benoît, dans la Vienne, et aussi le CFA bâtiment à Tulle, la restructuration du CFA Moulin Rabaud à Limoges, donc là aussi, cette part importante que la Région consacre à l'investissement, je crois qu'il faut également la préciser parce que ce sont plus de 10 M€ supplémentaires cette année, qui ont été mis au Budget, sur l'investissement.

- Travailler sur l'offre de formation d'apprentissage, c'est le cinquième axe, c'est un enjeu important. On sait tous, on le dit, c'est une évidence, on le répète, mais que la

question d'ouverture de sections mais aussi de fermeture de sections, doit coller aux besoins des entreprises et à l'évolution de l'économie. Pour ce faire, dès la rentrée 2016, il y aura 127 formations nouvelles qui seront proposées, en apprentissage, et d'ores et déjà, nous travaillons sur la carte des formations de la rentrée suivante. Une consultation est engagée avec les CFA pour identifier leurs besoins de formation et d'ouverture de sections, et nous travaillons avec les Branches professionnelles, à travers les COT (Contrats d'Objectifs Territoriaux) pour affiner précisément cette carte des formations.

- Le sixième axe est ce cadre contractuel que nous avons avec les CFA, via les conventions quinquennales. Là aussi, je rappelle que par délibération, dans les trois anciennes Régions, en juin 2015, nous étions convenus tous par une délibération unique, sur l'apprentissage, de définir la même date d'échéance pour les conventions quinquennales. Ce sera donc en décembre 2017 que ces conventions quinquennales se termineront sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Pour ce faire, il faut travailler sur la concertation au moins 18 mois avant, donc dès le mois de juillet de cette année, nous engageons la concertation pour le travail sur la convention quinquennale.

- Et enfin, je termine avec le soutien à l'expérimentation, à l'innovation, qui doit aussi être important. Plus un territoire est vaste, plus ses spécificités territoriales et géographiques sont importantes, plus il est essentiel aussi de travailler de manière encore plus créative, encore plus à l'écoute des spécificités des territoires.

Il faudra aussi travailler sur des mutualisations, pourquoi pas, il y a des expérimentations intéressantes qui sont revues jusqu'à nous. Des mutualisations entre des plateaux techniques de lycées, de CFA, voire d'entreprises. Beaucoup de choses sont certainement à inventer.

Il faut dire un mot aussi sur la mobilité, on l'évoquera sur les questions de transport, mais aussi encourager la mobilité internationale pour des apprentis, parce que les chiffres montrent à l'évidence qu'un apprenti qui est allé un peu confronter son apprentissage, son expérience professionnelle à l'étranger, et notamment à l'échelle européenne, accroît encore plus ses chances de trouver du travail et son employabilité.

Pour terminer, avant de laisser la parole, si vous en êtes d'accord Monsieur le Président, à Guillaume, pour détailler les fiches, je voudrais dire que cette feuille de route n'a pas été faite tous seuls à Bordeaux, à Poitiers ou à Limoges, dans nos bureaux, nous l'avons travaillée en concertation avec les 115 CFA qui ont été réunis ici-même le 29 avril, avec lesquels nous avons travaillé en atelier pour travailler sur cette feuille de route, également avec les Branches professionnelles, les Représentants des Organisations Syndicales (OS), les Organisations Professionnelles, que nous avons rencontrés aussi

avec le Président, pour évoquer avec eux, évaluer et ajuster les dispositifs qui vous sont présentés ici cet après-midi.

M. LE PRESIDENT. - Je ne voudrais pas que les présentations soient trop longues, pour laisser le temps au débat.

M. MOLI ERAC. - Merci Monsieur le Président, merci Catherine, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et tous.

Je vais vous présenter strictement les aides régionales que nous accordons et aux entreprises et aux apprentis. Comme vient de le dire Catherine VEYSSY, tout ceci s'est fait en concertation avec et les responsables des Centres de formation, et aussi les Représentants des Branches professionnelles, des Chambres Consulaires, etc.

Pour ce qui concerne les aides aux entreprises, il faut savoir que dans une entreprise, pour chaque signature de contrat d'apprentissage, l'Etat verse déjà une aide de 1000 € pour les entreprises jusqu'à 250 salariés. Nous avons voulu nous attacher à cibler les entreprises de moins de 11 salariés, parce que c'est le plus gros potentiel, le plus gros vivier d'entreprises qui peut recruter des apprentis. Ce sont les petites entreprises artisanales, les petits commerces, qui recrutent le plus d'apprentis. Donc nous avons voulu marquer et soutenir ces TPE qui sont le plus gros vivier.

Autre aspect et autre soutien, nous avons voulu aussi amener de la lisibilité. Beaucoup d'entreprises nous ont demandé de la clarté, de la visibilité sur le long terme. Souvent, le chef d'entreprise n'a pas le temps de s'occuper de tous ces détails et la moindre contrariété peut le faire changer d'avis, c'est pour cela que nous nous sommes calés sur l'aide de l'Etat, comme l'a dit Catherine VEYSSY tout à l'heure, un aide de 1000 € par contrat.

Ensuite, nous avons les aides aux apprentis, parce que comme vient de le dire le Président, les jeunes sont notre cœur de cible, et donc pour les pousser, pour les motiver, pour les encourager à aller vers la voie professionnelle, nous les encourageons par une aide au THR (Transport - Hébergement - Restauration). Cette aide au transport s'entend - la grille que vous avez certainement dans la délibération - en fonction de la distance entre le lieu de l'entreprise où travaille l'apprenti, et le lieu du Centre de formation. Pourquoi CFA et entreprise ? Parce que ce sont les deux adresses qui sont facilement vérifiables, et certainement en plus parce que l'entreprise est souvent proche du domicile du jeune, et le CFA peut parfois, en fonction des secteurs, en fonction des métiers choisis, être le plus éloigné. C'est donc la distance qui nous a paru la plus pertinente.

Ensuite, il y a l'aide à l'hébergement, qui est de 9 € par nuitée, pour tous les jeunes. Parfois, les jeunes ne peuvent pas loger dans des internats, dans des établissements déjà

financés par la Région, et donc nous devons aussi les soutenir là-dedans, quand ils doivent prendre des appartements, dans des foyers, etc.

Et enfin, il y a une aide à la restauration, de 2.50 € par repas, pour les jeunes qui n'ont pas forcément accès aux cantines scolaires.

Catherine VEYSSY en a parlé tout à l'heure - une aide qui, personnellement, me tient beaucoup à cœur - l'aide au premier équipement professionnel, qui existait en Poitou-Charentes et en Limousin, à des degrés différents, et que nous avons voulu harmoniser sur l'ensemble du nouveau territoire. Cette aide au premier équipement est essentielle pour des jeunes qui ont besoin d'outillage, qui ont besoin d'équipement de sécurité, qui ont besoin de se vêtir, - et croyez-moi parce que je l'ai vécu - quand vous vous lancez dans un métier manuel, quand vous avez votre premier équipement neuf, quand on vous a aidé à l'acquérir, vous êtes fier de cela, vous en prenez soin, et c'est aussi un coup de pouce, un signal fort que l'on envoie à ces jeunes en leur disant : nous sommes à côté de vous pour vous lancer dans cette nouvelle voie.

En-dehors de ces aides-là, il y a aussi le fonds social d'aide aux apprentis (FSAA). C'est un fonds qui est destiné aux jeunes qui sont dans une situation compliquée, qui ont parfois du mal dans leur mobilité, dans leur déplacement entre leur entreprise et leur domicile ou pour se diriger au CFA, et là où parfois l'aide au transport n'est pas suffisante pour certains, ce fonds social sert aussi bien souvent à un jeune à payer de l'essence pour sa mobylette, etc. Ce sont parfois des cas très difficiles. Il faut savoir que les fonds sont étudiés par l'Administration Régionale, dans une Commission où chaque apprenti doit faire une demande écrite, qui passe par le CFA, le CFA la transmet à l'Administration Régionale, elle est étudiée, on demande à l'apprenti de nous donner une copie de son bulletin de salaire et de voir aussi une copie de ses charges pour que l'on puisse juger au mieux pour que cette aide soit vraiment la plus juste possible.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les aides que nous vous proposons, que nous proposons et aux entreprises et aux apprentis. Et j'espère que vous soutiendrez l'initiative de la Région en faveur de ces jeunes qui ont fait le choix de la voie professionnelle, qui ont fait le choix d'aller vers des métiers, qui ont fait le choix de se bouger.

Merci à vous.

Mme NADAU. - Merci Président.

Cette feuille de route vient compléter les objectifs affichés en mars 2015, concernant l'apprentissage. Nous avons eu en Commission, et Catherine VEYSSY l'a souligné, un large débat, qui montre bien l'intérêt et l'implication de tous les élus sur ce sujet. Je remercie à ce titre le Président de la Commission, Dominique ASTIER, d'avoir laissé une discussion

franche se dérouler tout au long de cette Commission, - qui a duré assez longtemps mais c'était intéressant -. Merci aussi à vous, Président, pour avoir répondu en partie à ma demande sur la taxe d'apprentissage. Nous avons eu la rubrique « Comment ça marche la taxe d'apprentissage ? », maintenant nous sommes en attente de savoir « La taxe d'apprentissage, ça rapporte quoi ? », pour avoir un fléchage sur où va la taxe d'apprentissage au niveau des CFA.

Je reviendrai simplement sur quatre points qui me paraissent essentiels pour la réussite de nos jeunes.

Premièrement, lever le frein psychologique et culturel pour une orientation choisie vers l'apprentissage. Il faut agir auprès des parents, des jeunes, mais aussi auprès des enseignants qui ne sont pas toujours mobilisés et freinent encore trop souvent l'orientation des jeunes vers l'apprentissage. Il faudrait sensibiliser et informer les enseignants du collège, de dispositifs tels qu'AFFELNET ou ceux en préparation pour 2017. Nous ne pourrions réussir que s'il y a une implication du corps enseignant au collège et en Troisième.

Ne multipliez pas les dispositifs, la simplification d'accès à l'information sera un gage de succès, - vous l'avez dit, évitons le saupoudrage -.

Ensuite, encourager les entreprises à prendre les apprentis. Les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation d'accueillir 4 % d'alternants, sous peine de payer une amende. Or, aujourd'hui, 4000 d'entre elles préfèrent payer cette taxe plutôt que de recourir à l'apprentissage. Qu'est-il envisagé pour les mobiliser ? Le frein pour elles n'est pas par manque de moyens humains ou financiers. Ne serait-ce pas une condition pour l'accord d'une aide régionale quand ces entreprises la solliciteront ?

Sur 3.6 ou 3.5 % des entreprises formant des apprentis, il faut rappeler l'apport des TPE artisanales, qui prennent traditionnellement des apprentis.

Tout le monde a bien compris que l'évolution des contrats d'apprentissage reste liée à l'évolution de l'activité économique des entreprises. Même aidées, les entreprises peuvent ne pas signer plus, voire signer moins encore de contrats, si l'évolution des carnets de commandes n'est pas favorable. On l'a vu avec les TPE du bâtiment. Prendre un apprenti est projeter positivement son entreprise vers l'avenir. Ces TPE ont besoin, au-delà de la prime, aussi d'accompagnement, pour les aider dans l'exercice du tutorat auprès des jeunes. Nous regrettons que le seuil de 11 salariés prive les entreprises de l'aide financière, et c'est pour elles aussi qu'il faudrait lancer un programme volontariste, avec les Chambres des métiers et les Organisations professionnelles, pour la formation des maîtres d'apprentissage et la rendre obligatoire.

Il y aurait un véritable statut de maître d'apprentissage, qui serait une garantie pour le jeune et une sécurité pour l'employeur. Un moyen aussi d'éviter les ruptures de contrats. Il faut établir un climat de confiance entre l'apprenti et l'employeur.

Il est à regretter que les artisans visités par les développeurs soient ciblés, artisans ne formant plus d'apprentis depuis trois ans, ou n'ayant jamais formé. Cette cible imposée ne permet pas de favoriser le développement de l'apprentissage par bassin d'emplois par exemple, ou sur des publics plus avertis, qui pourraient augmenter le nombre d'apprentis dans leur entreprise. De plus, comme le souligne le CESER, la coordination entre le réseau des développeurs et les filières professionnelles, représente un enjeu majeur afin d'optimiser les visites dans les entreprises. Tout le monde doit parler le même langage. Ne transformez pas ces agents de terrain en technocrates de l'apprentissage, en leur confiant de nouvelles missions hors-sol.

Troisième point, lutter contre les ruptures de contrats - sujet majeur -. Ce sont les métiers les moins côtés et préparant aux métiers de plus faible qualification que le taux de rupture de contrats est le plus élevé : près de 50 % dans l'hôtellerie et la restauration. Plus inquiétant encore, la rupture du contrat d'apprentissage entraîne, dans à peu près 80 % des cas, un arrêt complet de l'apprentissage. Les trois premiers mois sont importants. Il faut renforcer les moyens d'accompagnement en complément des suivis des professeurs. Il faudrait que la Région soutienne la médiation et le remplacement lorsqu'un apprenti quitte son employeur, travail fait par les Chambres des métiers.

Enfin, quatrième point, harmoniser les taux d'intervention pour les CFA. Le taux d'intervention est calculé sur un coût de référence. A la base, ce coût de référence devrait être le même dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine. Or, nous regrettons la disparité de ces taux d'intervention, qui impacte le Budget de fonctionnement des CFA. Ces disparités récurrentes, posant un problème d'équité, mettent certains CFA en difficulté, malgré la maîtrise de leurs charges de fonctionnement. Un véritable rééquilibrage à l'échelle de notre grande Région, s'impose aujourd'hui.

Il faudra aussi respecter l'équité entre chaque apprenti, tenir compte des contextes locaux et territoriaux pour l'attribution des soutiens au transport, à la restauration et à l'hébergement. Pour les apprentis mineurs, qui n'ont qu'un scooter pour se déplacer et souvent de longues distances, un réseau de familles d'accueil pourrait se mettre en place. Cela serait rassurant pour les parents de savoir les déplacements limités, et un plus pour l'entreprise, éloignée de tout, qui souhaite embaucher. Une réponse aussi pour avoir un foyer modeste et accessible.

L'objectif affiché est d'augmenter de 50 % le nombre d'apprentis. Objectif louable, mais ne nous contentons pas d'afficher des chiffres. N'adoptons pas une politique de remplissage, au détriment du qualitatif, qui sera la seule garantie de pérennité et de stabilité pour le jeune et l'entreprise. L'enjeu est trop important pour faire des effets d'annonce. On l'a vu au niveau du Gouvernement avec l'objectif des 500 000 apprentis, qui n'est pas atteint à ce jour. C'est pour cela que l'accompagnement du jeune et de l'entreprise doit être au cœur de ce dispositif.

J'espère que vous verrez dans ces propositions le grand intérêt et la volonté de réussite que nous portons pour nos jeunes. Nous devons tous travailler dans le même sens. Vous l'avez dit, il faut rassembler les bonnes initiatives des trois Régions, mais aussi prendre en comptes les propositions de tous les élus. Cela vaut la peine, et c'est dans cet état d'esprit que nous voterons favorablement cette feuille de route. Nous serons bien en sûr en attente d'un premier bilan, à la rentrée 2017.

Je vous remercie.

M. VE RDIN. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus.

Vous l'avez cité tout à l'heure, chers collègues, l'importance de cet apprentissage pour les jeunes, car un jeune apprenti est la future économie, le développement économique, et aussi le développement humain, avec un cheminement sur la route, qui est la route un peu du bonheur et la route du succès pour lui lorsqu'il est bien encadré et lorsque l'on fait tout pour qu'il réussisse.

Avec un peu d'histoire, Monsieur le Président, jusqu'à la Révolution française, les jeunes qui apprenaient un métier étaient pris en compte par les organismes de corporation, ancêtres des syndicats professionnels. Ce système des corporations a été aboli en 1791, par la loi LE CHAPELIER. Pendant plus d'un siècle, rien ne se passe, alors que nombre de pays européens poursuivent cette relation entreprise - formation. La France avait décidé, pendant cette longue période, de couper l'enseignement technique et de production. Mais un changement très fort a eu lieu, il n'y a pas très longtemps, une orientation nouvelle avait été mise en place par la loi du 23 juillet 1987, par Philippe SEGUIN, qui a ouvert l'apprentissage à tous les diplômés. Cette loi a par ailleurs été renforcée par la loi du 27 juillet 1992, qui a eu comme conséquence d'améliorer la situation de l'apprenti, et d'en accorder l'agrément de l'entreprise au lieu du maître d'apprentissage, comme cela a été dit tout à l'heure, et avec une réelle volonté de réussite et d'accompagnement de tous. Il a fallu aussi accroître le rôle des partenaires sociaux, notamment dans toutes les Branches professionnelles, et d'ouvrir

l'apprentissage dans les services publics. - Par ailleurs, c'est ce qui a été fait et c'est très prometteur -.

C'est pour cela qu'il faut instituer et mettre en place un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes. C'est seulement avec la mise en place de ces mesures que les effectifs à la formation et à l'apprentissage, commenceront à remonter. Les modalités de formation doivent aussi s'accompagner d'aides aux entreprises. Par ailleurs, l'aide à l'entreprise, qui est de 100 000 €, nous paraît pas suffisante de par actuellement les charges sociales qu'ont les entreprises et les difficultés qu'elles ont à pouvoir prendre un apprenti. Une incitation indispensable à l'embauche de cet apprenti.

Comme vous le disiez, 3.5 % des entreprises accueillent aujourd'hui un apprenti, dans notre Région. C'est trop peu, - ce n'est même pas suffisant du tout -. Le patron, entre ses charges et le manque de visibilité de son carnet de commandes, a peur de recruter un jeune dont les formations ne sont pas toujours claires. L'engagement qu'il doit prendre ne doit pas être fait à la légère. Le chef d'entreprise doit être aidé et accompagné pour que la formation de son apprenti aboutisse à un diplôme et à un emploi.

La formation par apprentissage est, juridiquement, une formation initiale. Depuis la rentrée scolaire de 2006, le jeune, dès 14 ans, peut entrer dans le cycle de l'apprentissage junior initial. Mais il a deux spécificités, qui l'éloignent parallèlement de l'enseignement scolaire. L'apprenti a un contrat de travail, signé avec un patron, et combiné avec la formation initiale scolaire et professionnelle. Le chef d'entreprise qui recrute un apprenti, constate souvent qu'il a en face de lui un jeune qui a beaucoup de difficultés à lire et à écrire correctement. Malheureusement, lors du recrutement, il faut reconnaître que les bases élémentaires de l'enseignement ne sont pas toujours acquises.

Si l'on arrive à former et à faire accéder à des types de formations spécifiques, réelles, productrices, on commencera à faire reculer le chômage. Il faut quantifier, il faut valoriser au mieux les métiers. Dès l'âge de 14 ans, un jeune pourrait, sous certaines conditions, accéder aux métiers du bâtiment, de l'hôtellerie, de l'agriculture, de la menuiserie, et bien d'autres encore, car la liste est longue. Malheureusement, l'éducation nationale, parfois, cela a été dit et je le répète, les incite peu à se diriger vers ces métiers manuels. Former un jeune dès l'âge de 14 ans à la culture de l'entreprise et commencer à lui apprendre un métier, est l'une des propositions que le FN voudrait mettre en place. Il faut donc trouver ce parallèle entre l'éducation nationale et le jeune apprenti, qui souhaite aller vers une formation par alternance. Prendre en compte une notion d'apprentissage et faire respecter les choix.

Il faut en finir avec les années MITTERRAND et leurs 90 % de bacheliers, quand on constate de nos jours, que l'on ne peut que difficilement trouver un jeune bien formé dans les métiers d'avenir.

Il est regrettable et particulièrement scandaleux qu'un chef d'entreprise d'une PME ne puisse pas trouver la main-d'œuvre suffisante, un jeune bien formé, qualifié, pour l'intégrer dans son entreprise, l'accompagner dans sa formation initiale et au final, après quelques années, succéder à son patron pour quoi pas. Ce combat est capital pour le développement de notre économie et la lutte efficace contre le chômage.

Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait une aide financière pour les entreprises de moins de 11 employés. Je suis un élu de terrain, je rencontre beaucoup d'entrepreneurs, qui se sont séparés d'un voire de deux employés qu'ils avaient, parce que les charges étaient trop lourdes. Après discussion avec ces chefs d'entreprises, qui sont des petits chefs d'entreprises, mais importants pour le développement économique et les formations, s'engageraient actuellement à prendre un apprenti, mais à condition que l'on puisse les aider parce qu'ils ont moins de charges fiscales dans leur entreprise. Et vous oubliez toutes ces petites entreprises, qui n'ont plus d'employés ou qui ont été obligées de s'en séparer parce que leur carnet de commandes n'était pas suffisant pour pouvoir les garder, mais feraient l'effort d'embaucher un apprenti.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - L'expérience extrêmement pragmatique qui est la mienne, les discussions avec le monde des entreprises et des entrepreneurs, les statistiques, la comparaison que l'on a faite avec le système suisse et le système allemand, montre que le vrai problème en France de l'apprentissage, est un problème culturel. Ce n'est pas un problème de charges. Ce n'est pas un problème de fiscalité. Ce n'est pas un problème d'aide. C'est un problème culturel, et donc arrêtons de donner des leçons, le vrai dispositif que l'on a mis en place avec les Chambres consulaires, notamment les Chambres des métiers, est de convaincre les chefs d'entreprises de recruter des apprentis, de recruter de l'alternance, parce que sinon, je ne comprendrais pas le modèle. Le modèle allemand fonctionne bien, il n'a pas un centime d'euro public, et cela marche, il y a 25 % des entreprises qui prennent des apprentis. En France, il y a des aides énormes, des centaines de millions d'euros pour l'apprentissage, il n'y a que 3.5 % des entreprises qui prennent des apprentis. Cela doit nous faire réfléchir. Je me suis adressé au Recteur, on en a beaucoup discuté avec Jean-Louis NEMBRINI, qu'est-ce qui se passe pendant le collège ? Qu'est-ce qui se passe au sein des familles ? Quelle est la relation des familles à l'apprentissage ? Comment, au niveau des entreprises, alors que les Organisations professionnelles disent :

l'apprentissage c'est bien, mais pourquoi aussi peu d'entreprises prennent des apprentis ? Est-ce que c'est parce qu'elles ne sont pas assez impliquées dans la gestion des CFA ? Le paradoxe est que les CFA sont peu souvent gérés par des Organisations professionnelles. Regardez ce que nous avons fait à Bordes, près de Pau, c'est l'UMM qui gère, et il n'y a pas de souci. Il y a Turbomeca à côté, un certain nombre d'entreprises à côté. Et puis il y a cette relation culturelle, le changement de notre société à l'égard d'un certain nombre de métiers, même le métier d'électromécanicien, c'est-à-dire de maintenance des systèmes d'embouteillage, de conditionnement, même le métier de charpentier. J'ai rencontré une entreprise à Villeneuve-sur-Lot, qui cherchait trois apprentis. Nous avons, nous Région, développé un CFA qui présentait un diplôme de charpentier, il n'y avait personne d'inscrit, il y a un taux de chômage de 15 %. Il ne faut pas que l'on regarde la société à travers un prisme idéologique, et nos leçons... Ce n'est pas cela le problème. La société bouge, évolue, va dans le monde entier, ne s'enferme pas sur elle-même, et en même temps, il y a une relation aux métiers qu'il faut culturellement revaloriser, par les familles, par le collège.

Pardon d'avoir pris un peu trop de temps avec tout cela.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Parce que nous sommes convaincus que l'apprentissage, et plus largement l'alternance, est une voie d'excellence pour la qualification, mais aussi pour l'emploi de nos jeunes, nous avons regardé avec beaucoup d'attention la feuille de route qui nous a été proposée.

Cette feuille de route nous paraît claire parce qu'elle annonce l'action et la volonté de la Région pour les cinq années à venir, elle nous paraît aussi pertinente puisqu'elle a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, et comme nous l'ont indiqué Catherine VEYSSY, Guillaume MOLIERAC et le Président ASTIER, elle a été faite en concertation avec lesdits acteurs.

A travers les sept points qui sont énoncés, cette feuille de route marque une volonté forte pour promouvoir, développer, et faire aimer l'apprentissage. Vous le disiez, et je partage par faitement, l'apprentissage est souvent un problème culturel, et c'est aussi un problème de déficit d'image, pour les parents et aussi, surtout ai-je envie de dire, pour les enseignants. Aujourd'hui, nous sommes sur une politique de 80 % de nos jeunes au Baccalauréat avec 65 000 jeunes qui se retrouvent post-Baccalauréat, sans formation, et il faut sortir de ces schémas qui n'ont plus lieu d'être. Dans cette volonté, nous saluons les 3200 signatures de contrats que vous envisagez pour la rentrée prochaine, nous saluons l'augmentation de l'investissement, nous saluons la mesure qui consiste à permettre des stages de Troisième en CFA, et puis nous saluons, de manière très sincère, l'action qui

consiste à favoriser les mobilités internationales, en déployant les dispositifs existants sur les mobilités européennes, que sont Erasmus et Amiral, puisque nous sommes, le groupe MoDem et apparentés, extrêmement favorables à toute mobilité.

Cette feuille de route fait aussi preuve d'ouverture d'esprit, tant dans les écrits que dans la façon dont les débats ont été menés lors de la Commission. Pour ce qui est des écrits, nous notons que vous avez pris note de nos propositions que nous avons pu faire lors de la précédente séance, à savoir la professionnalisation des maîtres d'apprentissage. Nous notons aussi, avec regret, que vous n'avez pas souhaité étendre les dispositifs de CTI qui étaient en cours sur l'ancienne Région Poitou-Charentes, et pour vous répondre, avant que vous ne me renvoyiez les mêmes propos qu'à la dernière séance, il ne s'agit pas d'empiler des dépenses, dans nos propositions, mais bien faire des choix de politiques sectorielles.

Nous saluons pas mal de choses sur cette feuille de route, quelques qu'elles soient, même si beaucoup de réponses ont été apportées, Monsieur le Président, sur notamment les dispositifs qui seront mis en œuvre dès la rentrée prochaine pour lutter contre les ruptures de contrats. Vous évoquez dans la feuille de route un cofinancement de certaines actions, pouvez-vous nous préciser desquelles il s'agit ?

Vous dites également que de manière générale, l'action de la Région consistera à prévenir la rupture des contrats d'apprentissage, et lorsque cette rupture intervient à faciliter la recherche rapide de solutions alternatives pour éviter qu'elle ne devienne une rupture de parcours, pouvez-vous là également nous préciser de quelle manière vous vous y prendrez ?

Enfin, une dernière interrogation, vous envisagez de mettre en œuvre, pour développer les partenariats entre établissements de formation et avec les entreprises et les Branches professionnelles, pour proposer des parcours mixtes, associant des formations sous statut scolaire, puis sous contrat d'apprentissage. Là aussi, pourriez-vous nous préciser quels sont ces dispositifs ?

Ceci étant dit, et pour conclure ce propos, bien entendu nous voterons cette feuille de route puisque le contraire nous apparaîtrait être une ineptie. Nous collaborerons aussi, avec beaucoup de sincérité, à son succès, parce que comme vous l'avez indiqué et nous partageons, la jeunesse est pour nous essentielle, et est une véritable priorité.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci chère collègue.

Catherine VEYSSY répondra à vos questions précises.

Mme MARENDAT. - Monsieur le Président.

Augmenter le nombre d'apprentis de 50 % d'ici la fin du mandat est un objectif ambitieux, objectif d'ailleurs que vous aviez porté pendant la campagne des élections régionales. C'est un objectif ambitieux, que nous pouvons collectivement partager, tout comme d'ailleurs l'objectif de 500 000 apprentis, que le Président de la République a bien fixé en début de mandat, qu'il a tout récemment confirmé pour 2017, mais cela nous paraît un peu court.

Nous pouvons tous nous entendre sur ces objectifs, d'autant plus que le chômage des jeunes atteint 26 %, soit 6 % de plus que celui des jeunes européens, en France.

L'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage est un réel enjeu, car l'apprentissage est un véritable facteur d'insertion dans l'emploi, de lutte contre le chômage des jeunes, puisque 65 % des apprentis diplômés, accèdent à un emploi durable. Depuis des années, la dépense publique finançant l'apprentissage n'a cessé de croître, mais les résultats obtenus semblent inversement proportionnels et de fait, très insuffisants au regard de l'effort financier concédé par les différents partenaires. A ce jour, la France compte 426 000 apprentis, - seulement allais-je dire - soit 8 % de moins qu'en 2013. On peut parler de fiasco national.

Si nous pouvons nous réjouir de voir le nombre d'apprentis accédant aux diplômes supérieurs, de niveau II ou de niveau I, nous devons toutefois nous inquiéter du franc recul du nombre d'apprentis accédant aux diplômes de niveau V ou IV. Les résultats ne sont donc ni à la hauteur des objectifs que nous nous fixons, ni à la hauteur des moyens engagés et cela révèle la totale inefficacité du système français de l'apprentissage.

Monsieur le Président, je ne suis pas en accord avec vous et je pense que mes collègues ne le seront pas non plus, on ne peut pas dire que les causes sont seulement culturelles. Les causes de l'échec de l'apprentissage sont aussi structurelles. Aussi, dans ce contexte, les moyens financiers importants, puisqu'ils représentent 9 % du Budget néo-aquitain, nous obligent doublement, mais nous craignons fortement qu'ils ne suffisent, et surtout ils ne sont pas à eux seuls la garantie d'atteindre notre objectif.

Nous regrettons que cette feuille de route que vous nous proposez, ressemble à un catalogue des dispositifs et actions en faveur de l'apprentissage de nos ex-Régions. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame VEYSSY, on a pris dans chacune des Régions ce qui pouvait nous sembler intéressant. Tout est intéressant, tout est important, mais il n'y a rien de nouveau. Un grand plan de communication pour redorer le blason de l'apprentissage c'est bien, mais combien de plans de communication, nationaux, régionaux, avons-nous connus, sans que pour autant l'augmentation du nombre d'apprentis ne suive ? Animer le réseau des développeurs de l'apprentissage c'est bien aussi, mais cela ne fera pas tout.

Nous regrettons que l'entreprise ne soit pas au cœur de l'apprentissage. Vous avez parlé du modèle allemand, est-ce bien cela la différence, l'entreprise et les Branches professionnelles sont véritablement au cœur de l'apprentissage. Nous regrettons que le système d'aide proposée ne soit pas plus incitatif, pour aider mieux ces petites entreprises, qui représentent 55 % des employeurs d'apprentis, pour aider mieux aussi les entreprises à recruter des apprentis de plus de 18 ans, parce que c'est une vraie difficulté. Ce sont là des exemples.

Lutter contre les ruptures de contrats, qui représentent 15 à 21 % des contrats d'apprentissage est aussi un objectif affiché de cette feuille de route et c'est sûrement là le plus important, car en évitant ces ruptures de parcours, seulement en évitant ces ruptures de parcours, nous parviendrions à atteindre le nombre de 500 000 apprentis, fixé par le Président de la République.

Il est regrettable que ces objectifs ne soient assortis, dans vos propositions, de propositions novatrices, ambitieuses, et ne restent qu'au stade du vœu.

Vous souhaitez soutenir l'expérimentation et l'innovation, ce que nous saluons. C'est l'innovation des partenaires que vous attendez, mais il est regrettable que la Région elle-même ne fasse preuve d'innovation et de créativité dans cette feuille de route. Une fois encore, rien de nouveau.

Ce sujet étant majeur, nous regrettons aussi qu'à l'instar de la Normandie, vous n'ayez pas par exemple lancé dès le début du mandat un Grenelle de l'apprentissage, occasion de débattre avec la société civile, les familles, les entreprises, les partenaires, de faire émerger des idées nouvelles, en faveur de l'apprentissage. Occasion aussi de remobiliser l'ensemble des partenaires autour de cet enjeu.

Monsieur le Président, cette feuille de route, certes, assortie de moyens financiers importants, manque cruellement d'ambition et d'innovation. Elle n'est que la continuité des plans des ex-Régions, qui n'ont pas fonctionné. Parce que vous appartenez à la majorité gouvernementale et que le Président de la République a fait de nombreuses promesses aux jeunes lors de la campagne présidentielle, parce que nos jeunes le méritent, aujourd'hui, nous ne demandons pas plus - nous ne demandons pas toujours plus de dépenses -, nous demandons mieux.

Aussi, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Jean, tu ne tiens pas tes troupes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Excellente.

M. LE PRESIDENT. - Je veux simplement vous dire, Madame, que tous les Gouvernements, de Gauche et de Droite, y compris du Centre, ont tenu des discours « il n'y a qu'à ». Ce que vous venez de faire est un discours « il n'y a qu'à ».

Le problème, je le maintiens, est culturel. Le seul élément qui pourrait exister, mais qui n'est pas de notre fait, et que vous n'avez pas cité, parce qu'il est au cœur de l'accès, pour les entreprises, de l'activité des apprentis, c'est le problème des normes, que l'on puisse monter à l'échelle, que l'on puisse nettoier une cuve quand elle est vide. C'est le problème essentiel. Ce n'est pas plus d'argent... Vous ne l'avez pas dit, Madame.

Il faut dire les choses, je suis au premier degré.

Le problème est d'abord culturel. Les familles, en France, ont plutôt envie que nos enfants fassent des études longues, avec des lycées d'enseignements généraux plutôt que des études professionnelles. Il y a un problème, je ne sais pas où vont vos enfants, si vous en avez, ce serait intéressant de le savoir.

Deuxièmement, le problème de l'argent, il faut arrêter d'en rajouter.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On en n'a pas rajouté.

M. LE PRESIDENT. - Si, Jean, vous en avez rajouté, parce qu'aujourd'hui, la nouvelle politique de l'Etat, qui a même été louée par *Les Echos* - c'est vous dire - sur les aides à l'emploi, quand vous rajoutez la politique de l'Etat et la politique de la Région, vous vous trouvez avec des aides extraordinaires.

L'autre point que j'ai évoqué dans mon intervention précédente... vous êtes intervenue très longuement Madame... est qu'il est préférable peut-être de travailler avec les Organisations professionnelles de type UIMM, mais à ce moment-là que dit-on aux Organisations consulaires ? Qui sont celles qui possèdent le plus de CFA. Parce que se former sur une Organisation professionnelle n'est pas se former dans une Organisation professionnelle, ce n'est pas avec l'UIMM. Je vous invite à visiter le Centre que nous avons fait à Bordes, à côté de Pau - je dis nous parce que c'est la Région qui l'a financé - à côté de Turbomeca, avec l'UIMM. Je vous invite à aller voir à Reignac, que nous avons fait avec Philippe PLISSON, la Centrale du blayais. Allez voir le taux de retour à l'emploi et le succès, - nous avons d'ailleurs proposé un dossier pour étendre cette structure -, allez voir les Centres du cuir.

Maintenant, soyons prudents sur un point, l'erreur de la France, depuis des dizaines d'années, est de scotcher notre pays sur les bas niveaux de qualification. Et nous sommes en train, à la veille des élections Présidentielles, de replonger là-dedans, sur le plan des aides à la baisse des charges pour les emplois de faible niveau de qualification et de faible

niveau de salaire. Cela signifie que nous scotchons la France sur les bas niveaux de qualification, donc sur une compétition internationale avec la Chine, avec l'Inde, la Roumanie ou les pays en voie de développement, où nous allons être en compétition sur le niveau de salaire, - et je pense que personne dans cette Assemblée n'a envie de payer les salariés français comme l'on les paye en Chine, dans certaines régions de l'Inde, ou en Roumanie -. Donc il faut, comme en Allemagne, que l'on élève le niveau de qualification, pas que l'on augmente les bas niveaux de qualification. C'est quand même la moindre des observations quand on regarde sur le plan macro-économique ce que l'on fait. Aujourd'hui, le numérique a besoin d'opérateurs, aujourd'hui, nous avons besoin de formations d'ingénieur par alternance, nous avons besoin de techniciens par alternance, dans l'aéronautique, voire dans l'agroalimentaire. Vous avez 70 % aujourd'hui, de entreprises qui recrutent des apprentis, qui ont moins de dix salariés. L'apprentissage est aussi le moyen d'avoir des salariés à faible niveau, et de qualification, et de salaire. Il faut que l'on passe à un stade de pays développé qui assume les technologies nouvelles, et la compétition internationale. On ne va pas refermer nos frontières - enfin ! -.

Mme ALCORTA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Le groupe Ecologistes et Citoyens approuve cette feuille de route, et nous pensons que les principaux leviers d'action qui sont proposés sont particulièrement pertinents.

L'apprentissage, rappelons-le quand même, est une solution parmi d'autres dans l'offre de formation qui est offerte aux jeunes. C'est aussi une solution adaptée aux jeunes qui sont réfractaires à la forme scolaire de l'enseignement. Et ce n'est pas parce que l'on est réfractaire à la forme scolaire de l'enseignement, que l'on est en échec. Ce n'est pas parce que l'on est en échec, que l'on est réfractaire. C'est parfois parce que l'on est réfractaire à la forme scolaire que l'on est en échec, la nuance est importante, et peut-être qu'aussi la forme scolaire devrait aujourd'hui se poser des questions.

Cela a été dit, les jeunes sont notre cœur de cible, mais notre jeunesse est diverse, et ses besoins sont divers. La meilleure réponse que les pouvoirs publics peuvent faire en matière de formation est la diversité des offres de formation. Rappelons quand même que les pouvoirs publics doivent veiller à ne pas opposer ces différentes formations, à les rendre au contraire complémentaires, et leur apporter un soutien équitable. Attention aussi de ne pas confondre apprentissage et alternance : l'alternance est une méthode pédagogique, alors que l'apprentissage est un dispositif spécifique de formation, qui intègre la méthode de l'alternance.

Rappeler, je ne sais pas si c'est utile, cela a été montré tout à l'heure dans les chiffres, que l'apprentissage concerne des niveaux différents. Peut-être que l'apprentissage dans

l'enseignement supérieur n'a pas les mêmes besoins que l'apprentissage des plus jeunes. Faire certainement en sorte que l'apprentissage permette aux jeunes des milieux les plus défavorisés d'avoir un parcours de réussite, ne pas peut-être reproduire ce que fait le système scolaire mais leur offrir un vrai parcours de réussite de formation, qui pourrait les amener du CAP au diplôme d'ingénieur, c'est là aussi un moyen de réduire les inégalités sociales.

Rapidement, quelques mots sur les leviers d'action qui nous sont proposés. Beaucoup de choses ont été dites, peu d'éléments sur la question de l'orientation. Nous voulons simplement insister sur le fait que pour nous, les élèves, jusqu'à la fin de la Troisième, ont encore besoin d'éducation, tout autant que de formation. Rappelons que l'éducation est ce qui permet aux jeunes de devenir des adultes et des citoyens éclairés, il ne faut donc pas les exfiltrer de façon prématurée du collège. Toutefois, la formation pourrait prendre une place plus importante dès le milieu du collège, parce qu'elle permet l'adaptation future au monde professionnel, et elle pourrait se traduire, y compris dans les collèges, par une plus forte connaissance des différents métiers et des offres de formation qui seront proposées aux élèves à la fin du collège.

Sur les ruptures, beaucoup de choses ont été dites, nous avons été attentifs aux résultats d'une étude menée par l'Observatoire de la jeunesse, qui montre, et c'est assez paradoxal mais en même temps assez encourageant, qu'une rupture de contrat ne signifie pas forcément une rupture de parcours. Et il faut se saisir de cette opportunité de rebondissement pour accompagner. La question a été posée tout à l'heure : comment allez-vous y répondre ? Je crois qu'il y a déjà une réponse dans ce qui nous est proposé, il faut un tutorat externe, qui assure à la fois le lien entre le jeune et l'entreprise, et qui puisse aussi assurer le lien entre une rupture et un rebondissement, c'est par exemple ce que font les tuteurs en insertion.

Enfin, sur l'offre d'apprentissage par les entreprises, oui il y a un problème culturel, il y a même un problème culturel qui est un malentendu, j'ai entendu ici, pas dans cette plénière mais dans une autre salle de cette Région, lors de la mandature précédente, un Représentant du MEDEF dire : ce n'est pas notre métier de former. Apparemment, les chefs d'entreprises en Allemagne ne disent pas la même chose. Il y a donc vraiment un malentendu, sur lequel il faut travailler car l'offre de formation d'apprentissage est la clef de la réussite pour l'objectif que vous vous êtes fixé. Peut-être que si nos services sont exemplaires, être un peu plus exigeant avec les organismes que la Région finance largement.

Enfin, saluons le soutien direct aux apprentis, qui, je ne vais pas le rappeler, sont souvent dans l'obligation d'avoir deux logements, et qui ont des frais de mobilité importants.

Nous voterons donc cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais maintenant donner la parole à Catherine VEYSSY pour conclure.

Mme VEYSSY. - Très rapidement, parce qu'il y avait des interventions qui étaient assez concordantes.

Pour tout ce qui concerne l'harmonisation des taux d'investissement dans les CFA, je précise quand même, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, qu'il y aura un travail de fait sur les conventions quinquennales. Ces conventions quinquennales, que nous adopterons et que nous verrons en décembre 2017, ont pour objectif justement de tout remettre à plat avec les CFA, et d'harmoniser. Ce sera à ce moment-là que ces choses-là seront vues et cette harmonisation se fera dans ce cadre-là. Travail qui commence, je le précise, en juillet 2016.

De même, dans ces conventions quinquennales, on mettra à plat aussi, on harmonisera, parce que cela a été le cas de plusieurs interventions, la question de la réponse aux ruptures de parcours, parce que, et contrairement peut-être à ce qui a été dit, les dispositifs actuels sont maintenus. Vous avez évoqué le cas des CTI en ex-Poitou-Charentes, bien évidemment ils sont maintenus. En Région Aquitaine, c'est un cofinancement avec du FSE qui existe, et notamment sur toutes les actions, vous avez demandé des exemples, individualisées, un accompagnement individualisé auprès de tout jeune qui présente des risques de rupture.

Sur la question de l'égalité des apprentis face à des problèmes très concrets, comme la mobilité, le transport, je rappelle aussi - et c'est bien -, que désormais, si vous en êtes d'accord et que vous le votez, il y aura un fonds social d'aide aux apprentis qui s'appliquera à l'ensemble des apprentis sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, et qui permettra ainsi, selon les territoires, selon la situation du jeune, de pouvoir ajuster et réajuster son aide, et de réajuster aussi la manière dont il vit son apprentissage au quotidien.

Il a aussi été beaucoup question de la prime aux employeurs, de 1 000 € pour les moins de 11 salariés. Je signale quand même, et cela a été dit par l'un des intervenants, c'est le carnet de commandes qui commande. La question pour un employeur, une entreprise, de prendre un apprenti, est vraiment liée, cela a été bien dit, au fait qu'il ait la capacité ou pas d'avoir de la commande et du travail. Ce n'est pas la prime de 1 000 € en elle-même, qui va déclencher l'apprentissage, et ce n'est pas forcément que moi qui le dis, ce sont aussi les entreprises et les Branches professionnelles, que nous avons rencontrées, avec qui nous avons discuté, et qui ont bien reconnu que ce n'était pas l'élément

déclencheur pour une entreprise d'aller prendre un apprenti, mais c'est bien la commande. D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, 70 % des entreprises qui accueillent des apprentis ont moins de 11 salariés, donc on voit bien aussi que la conduite de ces entreprises-là est dictée par le fait ou pas qu'elles aient du travail pour fournir à un apprenti.

Je dirais même aussi, parce qu'il ne faut pas l'oublier, on signale le fait qu'il y ait des apprentis qui ont du mal à trouver des entreprises, mais il y a aussi un certain nombre d'entreprises, de contrats d'apprentissage, qui ne trouvent pas preneurs, qui ne trouvent pas d'apprentis. Je rappelle l'événement qui a eu lieu ici-même, dans le hall de la Région, il y a une semaine, sur « Comment signer un contrat d'apprentissage ? » : 300 offres d'apprentissage qui n'avaient pas trouvé preneurs, étaient proposées à des jeunes ici, les jeunes sont venus, y compris d'ailleurs des offres de la Région qui elle-même n'avait pas trouvé preneur, mais pas exclusivement, des entreprises du niveau V jusqu'au niveau I qui n'avaient pas trouvé d'apprentis. C'est une réalité aussi. J'étais dans le libournais vendredi, des agents de Pôle Emploi m'ont aussi indiqué qu'ils avaient une vingtaine d'entreprises qui avaient des offres d'apprentissage disponibles, des toutes petites entreprises, mais qu'elles ne trouvaient pas d'apprentis. C'est aussi une réalité qui rejoint, on l'a dit, on ne va pas recommencer le débat, ce manque d'attractivité parfois de l'apprentissage, pour les jeunes.

Et je voudrais terminer, puisque l'on nous a demandé des exemples sur l'innovation, sur l'expérimentation, et que parfois j'ai pu entendre que l'on faisait la même chose et que l'on n'innovait pas et que l'on ne créait pas, je voudrais d'abord dire que déjà, l'ex-Région Limousin, avec ce qu'elle appelle les métiers « divers » ou les métiers « orphelins », a pris aussi une mesure que je trouve particulièrement intéressante, qui vise à dire que lorsqu'il y a une ou deux offres spécifiques d'entreprises et donc de contrats d'apprentissage, qu'il faut prendre en charge, dont il faut assurer l'apprentissage, mais il n'y a pas nécessairement le CFA qui correspond à proximité, et bien de s'innovations existent puisque finalement, ces métiers-là, ces sections-là ou ces apprentissages un peu orphelins, sont pris en charge dans le cadre de la formation initiale.

Et enfin, je cite juste un exemple, et je termine là-dessus, parce que l'on a parlé de parcours mixtes, vous avez demandé un exemple, je voulais vous dire que nous allons mettre en place, à la rentrée, une section de Bac pro industrie, avec à la fois le CFAI de Bruges, le lycée Odilon REDON à Pauillac, et une entreprise locale qui est Epsilon Composite, pour ne pas la citer. Vous avez donc l'exemple d'une expérimentation qui va combiner à la fois l'implication d'une entreprise, la formation initiale sous statut scolaire, et l'apprentissage, et ce sont 12 apprentis qui vont être recrutés sur la rentrée 2016. Et je pense que c'est une belle expérimentation, et nous espérons qu'elle fonctionnera parce que nous aurons ainsi à cœur de la déployer dans les années qui viennent.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Le groupe UDI.

Vote sur la Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région-

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

AIDE A LA PREPARATION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE B

M. LE PRESIDENT. - Je passe la parole à Nathalie LANZI et Jean-Louis NEMBRINI. Je le demande à mes collègues de l'exécutif, essayons d'être sur des interventions courtes.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, je serai très bref. Nous sommes complètement en aval de ce que nous venons de discuter longuement, puisqu'il s'agit de la formation, et nous sommes ici dans l'insertion.

En effet, l'aide au permis de conduire est un dispositif dont nous avons parlé je crois à la dernière plénière d'ailleurs, qui doit permettre l'insertion de ces jeunes diplômés professionnels, et en particulier ceux qui sont les titulaires des diplômes réputés de bas niveau (CAP, Bac pro). Vous le savez, il ne suffit pas d'avoir un diplôme, encore faut-il le valoriser immédiatement. Un jeune qui a un CAP et qui ne peut pas le valoriser immédiatement par un accès au travail, est défavorisé. Pour cela, il faut le permis de conduire. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu étendre à l'ensemble de la grande Région, un dispositif qui était en place dans l'ex-Région Poitou-Charentes. Ce dispositif, je vais le décrire très brièvement, s'adresse, je n'entre pas dans les détails, à ces diplômés dont je viens de parler, le Règlement d'Intervention vous l'avez, l'objectif n'est pas ici d'en détailler les modalités, vous pourrez en prendre connaissance vous-mêmes. Il est soumis à conditions sociales, Monsieur le Président l'a dit, l'impératif social est premier. Il traverse toutes nos politiques d'accompagnement de la jeunesse. J'aurai l'occasion d'y revenir dans la délibération qui suit.

Deuxièmement, ce dispositif s'adresse à des jeunes non seulement qui viennent d'avoir leur diplôme, mais des jeunes qui viennent d'avoir leur Code. Pourquoi ? Bien souvent, nos politiques publiques sont des politiques qui s'ajoutent en s'ignorant. Je vous rappelle que l'éducation nationale, souvent quand j'en entends parler ici, j'ai vraiment envie de prendre la parole tant parfois je suis étonné de l'ignorance des mondes qui en principe se fréquentent tous les jours, sur l'apprentissage, j'aurais beaucoup de choses à dire sur le blocage de l'éducation nationale, et sur les blocages culturels, mais le débat est terminé. En revanche, l'éducation nationale met en place depuis des années un dispositif de prévention routière, qui n'est pas toujours pris au sérieux par les jeunes, et notre politique qui dit à un jeune : si tu suis tes cours de sécurité routière, tu auras facilement le Code, on peut t'accompagner pour l'avoir, même si l'on ne peut pas te faire passer l'examen, je pense que c'est une motivation. Et notre aide est une aide sociale, vous le comprendrez elle est une aide territoriale, car les usines sont plus loin des lycées professionnels en milieu isolé, donc

c'est une aide qui s'adapte aux spécificités de notre territoire, et enfin, c'est une aide qui vient aider à la prévention contre les accidents de la route qui frappent, vous le savez, les jeunes.

Voilà une mesure qui s'élève à 600 €, à peu près la moitié de ce que coûte le permis de conduire.

Je me livrerai aux questions et je laisse la parole à Nathalie pour compléter.

Mme LANZI. - Je compléterai en disant que dans le cadre de la Délégation que j'ai sur la jeunesse, nous avons souhaité faire, à deux voix, d'abord Jean-Louis sur les lycées, et je souhaite intervenir dans le cadre des « Parcours de réussite », ou « Pack autonomie », que nous allons définir par la suite.

Nous avons décidé et compris que de toute façon, la mobilité était essentielle pour les jeunes, mais pas uniquement quand ils sont dans un circuit scolaire, mais également dans une forme de décrochage auprès des Missions Locales, ou dans leur parcours de vie entre 15 et 30 ans. Il s'agit de faire effet-levier, c'est-à-dire de lui permettre le passage du Code, quel que soit son parcours, et surtout dans un parcours hors scolaire, la mobilité étant un axe majeur, une chance. Et surtout, nous souhaitons que ce dispositif de permis de conduire, qui est une nouvelle chance, pour de nouvelles initiatives et surtout pour une plus grande autonomie, soit lisible et surtout simplifié dans le cadre d'un portail jeune, ou tout au moins simplifié dans la demande du permis, parce que comme l'a dit Jean-Louis NEMBRINI, tout le monde n'est pas forcément au même niveau et n'a pas les mêmes approches.

Je compléterai ce dispositif de permis sur les jeunes qui ne sont pas forcément d'établissements scolaires.

Mme BRUN - Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers.

Concernant l'aide à la préparation du permis de conduire, le groupe FN y est favorable, cependant, avec certains bémols.

En ce qui concerne les aides, CAP, Bac pro agricole, et les jeunes que vous avez mentionnés, je voulais vous demander tout d'abord s'il était possible d'inclure, et cela rejoint tout ce qui a été dit au paravant, parmi les bénéficiaires, les jeunes en apprentissage. En effet, de nombreux patrons nous demandent souvent si les jeunes apprentis peuvent bénéficier de la conduite accompagnée. C'est-à-dire qu'avec les nouvelles réformes maintenant de la conduite accompagnée, le jeune peut commencer à 15 ans le permis de conduire, et le passer à 17 ans et demi. Cela permettrait au jeune d'avoir une priorité de travail dès l'obtention de son diplôme. Cela souscrirait également à valoriser le secteur de

l'apprentissage, et d'apprendre aux jeunes les règles de sécurité au volant d'un véhicule utilitaire. En un mot, en faire de futurs salariés, responsables, ce qui ne peut être qu'un avantage pour les chefs d'entreprises, qui sont souvent des PME, PMI, TPE, TPI. Donc je rejoins tout à fait, au niveau de l'apprentissage, j'apporte juste un complément d'information pour vous dire que la conduite accompagnée peut commencer à 15 ans, ce qui peut être intéressant pour lier à cet apprentissage, également passer son permis à 17 ans et demi.

L'absence de permis pour un jeune sortant d'un apprentissage, est véritablement un frein à sa progression, insertion professionnelle. Difficile par exemple d'être plombier sur les chantiers, sans véhicule. Les chefs d'entreprises sont réticents à embaucher un jeune ne pouvant se rendre par ses propres moyens sur les chantiers.

Je souhaiterais, dans un deuxième temps, revenir sur une catégorie souvent oubliée : les personnes handicapées. Beaucoup perçoivent de faibles revenus, et ont les plus grandes difficultés à obtenir des aides pour leur permis. Si des aides leur sont proposées pour aménager les véhicules, aucune subvention ne leur est attribuée pour le permis lui-même. Cela est regrettable car ces personnes, particulièrement volontaires et motivées, sont entravées de faire dans leurs insertions sociales et professionnelles, à une époque où les grosses entreprises ont pourcentage de personnes handicapées à inclure dans leurs effectifs.

Pour le troisième point, je voudrais revenir sur les personnes que l'on appelle « insertion professionnelle ». J'y mettrai en revanche des réserves, en effet, il est inconcevable de donner l'argent du contribuable sans avoir une contrepartie de travail. Aider et soutenir oui, mais pas l'assistanat. Nous souhaiterions que les jeunes en insertion professionnelle, c'est-à-dire tout ce qui est CCAS, etc. soient redevables à la collectivité d'un certain nombre d'heures. Cette contrepartie permettrait de plus de lui remettre « le pied à l'étrier » et d'intégrer, au moins, pendant ces quelques heures, le monde du travail. De plus, cela permettrait de déterminer la motivation et l'envie du jeune à retravailler.

En effet, le permis n'est pas une finalité en soi, encore faut-il en faire bon usage dans le monde du travail.

Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues.

La mesure que vous nous proposez de voter s'inscrit dans le cadre du « Pack autonomie jeune ». Nous saluons cette mesure et nous la voterons, naturellement.

Ce que nous souhaiterions rajouter est que le permis de conduire est un sésame indispensable pour l'emploi, et notamment sur les territoires ruraux. Je suis élue dans une

commune de 4500 habitants, dans laquelle cette mesure existe depuis une dizaine d'années, puisque nous allouons déjà 500 € pour les personnes qui souhaitent passer le permis de conduire. Initialement, cette mesure était destinée aux plus jeunes, et en 2009, nous avons été amenés à l'étendre et cela suite à un drame économique qui a vu notre commune perdre pratiquement 1500 emplois et avec cela deux fleurons de l'industrie de la chaise. De cette manière, des personnes qui n'étaient pas forcément des tous jeunes, ont perdu leur emploi, travaillaient sur place, et n'avaient donc pas les moyens de se déplacer pour trouver un autre emploi. Nous avons donc étendu cette mesure aux personnes qui étaient en situation de chômage, et qui n'avaient pas cet indispensable sésame.

Nous voterons cette mesure et nous vous demandons d'ouvrir une réflexion sur la possibilité de proposer aussi cette aide aux personnes qui sont en situation de chômage depuis une certaine durée, qui se trouvent sur des territoires isolés, et qui de fait, sans le permis, ne peuvent retrouver un emploi.

Je vous remercie.

Mme OZSOY. - Cher Président, chers collègues.

Cette délibération confirme la volonté de la Région de favoriser la mobilité des jeunes. La précédente suppression des taxes sur les permis, sur l'ensemble du territoire, en était le commencement. Cette aide, disponible sur critères fiscaux et sociaux, permet à tous les jeunes concernés de réduire leurs frais de permis de conduire, et par la suite, c'est leur insertion professionnelle qui se trouve facilitée. Vivant moi-même dans un territoire rural, je connais la nécessité de pouvoir se déplacer, hélas, les transports en commun n'existant pas toujours, la voiture reste le seul moyen de locomotion possible.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le demander, le groupe Ecologistes et Citoyens soutient l'extension de ce dispositif aux jeunes en Service Civique. Le permis serait ainsi un facteur-clé pour l'engagement des jeunes, en milieu rural notamment. Il s'agirait ainsi d'étendre cette mesure, - qui existait déjà en Poitou-Charentes - à tout le territoire régional.

Je vous remercie.

Mme NADAU. - Sur cette délibération, nous souscrivons à votre volonté d'harmoniser, à l'échelle de la grande Région, une mesure qui existait déjà en Aquitaine et Poitou-Charentes, sous des formats très différents.

Nous souscrivons également à votre volonté d'ouvrir l'aide à un public plus large. Nous souscrivons également à votre volonté de contenir le Budget du Poitou-Charentes, qui représentait en 2015 une enveloppe de 4.8 M€, donc 2.8 M€ de stock à régler, l'aide était de

1200 € sous conditions de réserve. De répondre à une difficulté de mobilité d'un certain nombre de jeunes démunis à l'issue de leur formation, et de participer ainsi à leur insertion professionnelle.

Néanmoins, nous regrettons de n'avoir aucune précision sur le Budget annuel alloué à cette mesure. Cette somme n'est pas identifiée de façon précise dans le BP 2016, et elle n'est pas plus clarifiée dans la délibération. Il semblerait qu'en Commission éducation - lycée, qui s'est tenue le 21 juillet, vous ayez annoncé une somme de 10 M€, ce qui ramène cette mesure au même niveau d'engagement financier que le sport ou l'espace rural, pour une somme de 8.4 M€ en fonctionnement. Pouvez-vous nous préciser cette somme ?

En Poitou-Charentes, environ 4400 jeunes en ont bénéficié en 2015, et en Aquitaine 600 en 2015, soit un prévisionnel pour 2016 de 3 M€. L'écart nous interroge.

Nous n'avons pas plus de précisions sur l'objectif en nombre de jeunes accompagnés.

Autre sujet que nous avons déjà porté avec le « Pass conduite », en 2012, quand cette délibération nous avait été présentée, qui est la contrepartie qui est demandée aux jeunes. Nous souhaitons que le jeune qui reçoit cette aide puisse s'engager pour effectuer, en contrepartie, un certain nombre d'heures dans un projet d'intérêt collectif. En 2011, la Région Bourgogne accorde des aides pour le permis de conduire à des jeunes de moins de 26 ans, moyennant une compensation de 15 heures de bénévolat, portant sur des activités d'intérêt collectif dans des associations. Il y a, dans cette contrepartie, un intérêt social et éducatif pour un public jeune, qui dans un souci d'insertion doit prendre conscience du coût que représente cette aide pour la collectivité. C'est donnant-donnant, sans contrepartie, pas d'engagement, pas de responsabilité du jeune.

Quelle est l'articulation de cette aide avec les dispositifs existant au niveau de l'Etat ? Permis à un euro par jour, fonds d'aide pour les jeunes, aides de Pôle Emploi. Même questionnement concernant les dispositifs mis en place par certaines communes, ma collègue Pascale REQUENNA l'a rappelé pour Agetmau. Pourquoi ne pas élargir les critères d'éligibilité aux jeunes jusqu'à 30 ans, en situation de handicap ?

Dans l'aide « Pass conduite » de l'ancienne Région Aquitaine, et sur demande de l'opposition, notre groupe également avait demandé, - cela avait été modifié l'année d'après - une signature de convention entre la Région et l'auto-école choisie par le jeune, avec le versement direct de l'aide à l'organisme de formation. Pourquoi cette mesure ne figure-t-elle plus dans ce nouveau Règlement d'Intervention ? Pour nous, elle présente deux avantages : celui d'engager l'auto-école à proposer une prestation encadrée par une convention signée avec la Région, et deuxièmement, de permettre à la Mission Locale, pour les jeunes qu'elle suit, d'évaluer et de contrôler l'avancement de la formation du jeune.

jusqu'à l'obtention du permis de conduire, éviter l'effet d'aubaine et atteindre l'objectif réellement recherché pour ce jeune public, c'est-à-dire son insertion professionnelle et pour certains, sa réinsertion sociale.

Toutes ces remarques sont là aussi dans un esprit de faire avancer les choses pour que nos jeunes en bénéficient au maximum et dans les meilleures conditions.

Nous émettons un vote favorable à cette délibération parce qu'elle s'inscrit justement dans cette optique-là.

Nous vous remercions.

M. SEBTON. - Une courte intervention pour vous dire que le groupe UDI votera pour.

Nous souscrivons à la philosophie qui veut lever les obstacles à l'ascenseur social. Le permis B est un outil essentiel pour le rite de passage à la vie adulte et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est la raison pour laquelle il existe beaucoup de dispositifs de ce type - Et at, communes, collectivités - on en fait dans toutes les collectivités. Les critères nous semblent pertinents, évidemment accentués sur la filière professionnelle, le caractère social. Dans un autre contexte budgétaire, l'on aurait pu apprécier aussi que ce soit étendu à d'autres filières mais nous sommes cohérents et nous n'allons pas vous reprocher de ne pas étendre les dispositifs qui pourraient être coûteux.

De façon très générale, la remarque que l'on voulait faire est attention de ne pas tomber dans l'écueil de ce genre de dispositif, qui consiste à faire un effet d'annonce et relève plutôt d'un effet de communication en n'accompagnant pas suffisamment les associations, les collectivités et les jeunes dans cette démarche-là. C'est une démarche administrative lourde. Mes collègues de Poitou-Charentes m'expliquaient que dans le Poitou-Charentes cela existait déjà et que malheureusement, le frein principal pour ces jeunes-là était le caractère administratif de cette démarche. Donc veillez absolument à ce que les collectivités, les associations, soient bien formées pour aider ces jeunes-là à profiter de ce dispositif.

De la même manière, nous avons remarqué aussi que ce sont souvent les grandes auto-écoles qui connaissent ce genre de dispositif, et que les petites auto-écoles, que l'on peut retrouver dans les territoires ruraux, malheureusement, n'indiquent pas assez à ces jeunes qu'ils peuvent profiter de ce dispositif, et encore une fois, puisque vous l'avez dit, la mobilité est un frein important dans l'insertion professionnelle, la mobilité et le permis B forcément s'accompagnent du véhicule, et donc un plan plus large, évidemment on ne va pas acheter une voiture à chaque jeune, mais l'idée est un plan plus large de mobilité, en travaillant sur les expérimentations notamment d'achat de voitures communes pour les jeunes, mais aussi l'existence des garages solidaires pour l'entretien des voitures.

M. VANDENBROUCKE. - Je crois que chacun voulant s'exprimer a pu le faire.

Je voudrais faire remarquer tout de même qu'il y a, autour de cette proposition-là, une unanimité assez large, me semble-t-il, en tout cas la mesure est ressentie comme bonne. Je note d'ailleurs qu'il y a plutôt des demandes d'extensions du dispositif, parfois de mandes d'extensions alors qu'elles existent déjà, notamment Madame BRUN vous avez évoqué un certain nombre de points qui figurent déjà dans la délibération, dont acte.

Mais je note aussi que l'on parle de territoires isolés, de personnes en situation de chômage, de Service Civique, je crois que les textes sont faits pour avancer et qu'au fil du temps, on les avancera.

On parle beaucoup de contrepartie aussi, à deux ou trois reprises, peut-être quelques éléments de réponse Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - D'abord, j'ai dit tout à l'heure qu'il s'agissait d'une mesure destinée à l'insertion, je n'ai pas dit dans l'emploi mais c'est évident. Autrement dit, cette mesure s'adresse à tous les titulaires du Bac pro ou du CAP, que ce diplôme ait été acquis par voie de l'apprentissage ou par voie scolaire, ou n'importe comment. Donc lisez bien la délibération.

Pour les extensions, le Président VANDENBROUCKE vient de le dire, c'est une mesure, peut-être que l'on pourra l'étendre encore davantage par la suite, nous verrons, nous travaillerons.

Vous nous avez interrogés sur le coût, je rappelle que tous ces chiffres ont été donnés en Commission. Je ne fais que répéter ici ce qui a été dit en Commission. Nous avons un potentiel de 17 000 jeunes, qui pourraient relever de ce dispositif. L'expérience nous montre que 13 000 ou 14 000 y auront recours, ce qui représente un Budget de 7.8 M€ environ, cela a été dit en Commission.

Il n'y a pas de contradiction avec les dispositifs d'Etat, si je suis bien informé « Un euro par jour » est un prêt. Nous, c'est une aide directe.

Quant aux modalités, celles qui étaient en cours en Poitou-Charentes s'appliquaient à des nombres bien plus faibles. Nous avons là un potentiel très important, et la modalité que nous avons retenue, qui encore une fois est présentée dans le Règlement d'Intervention, il fallait choisir une modalité pour cette année, nous l'avons choisie. S'il faut changer de modalité, nous changerons évidemment le Règlement d'Intervention.

Mme LANZI. - Je rappellerai, je l'ai dit mais peut-être que vous ne l'avez pas compris, il s'agit d'un volume de jeunes, mais surtout il y aura une volonté de simplification. Vous

parliez de complexité du dispositif, j'ai dit à la fin de mon intervention qu'il s'agirait également de simplifier l'instruction.

Deuxième chose, nous sommes dans le « Pack autonomie », ou dans ce que j'appelle « pour la réussite des jeunes », nous sommes dans la construction d'un programme, avec en vue une évaluation. Donc c'est un autre dispositif.

Et je terminerai en disant que nous ne comptons pas laisser les jeunes au bord de la route.

Mme BRUN. - Quand je vous expliquais que l'on pouvait peut-être proposer aux chefs d'entreprises, c'est juste un complément d'information par rapport à ce que vous avez mis, proposer peut-être une conduite accompagnée aux chefs d'entreprises. Pourquoi la conduite accompagnée aux chefs d'entreprises ? Ce serait eux qui feraient la conduite accompagnée aux jeunes. C'est-à-dire que cela permettrait aux chefs d'entreprises d'accompagner le jeune pendant un an, minimum. Ce qui se passe également est que si le chef d'entreprise embauche ce jeune, comme il est issu d'une conduite accompagnée, il n'aura pas de surtaxe au niveau de l'assurance, donc c'est important également, et au niveau des points, en parlant clairement, le jeune apprenti aura donc trois points par an. Et le fait d'avoir déjà conduit sur des véhicules utilitaires, puisque tout à l'heure vous parliez de la sécurité, je trouve que c'est très important. Je suis issue du domaine de l'automobile, donc je connais bien le sujet, c'est sûr que l'on leur apprend à conduire sur une voiture lambda, on ne leur apprend pas à conduire sur une voiture où il n'y a pas de carreaux, ou même tout simplement où l'on transporte du matériel à l'intérieur. Donc cela peut faire deux points, au niveau du chef d'entreprise, il sait que le jeune, quand il a son diplôme, il a son permis, puisqu'il peut passer son permis à 17 ans et demi comme il est conduite accompagnée, et en plus de cela, au niveau assurance, cela peut être très intéressant pour le patron et pour le jeune cela peut être très gratifiant, pour vous rejoindre, au niveau de l'apprentissage.

M. NEMBRINI. - Simplement un complément, nous avons déjà répondu à beaucoup de questions, mais là c'est le jeune ou sa famille, s'il est mineur, qui choisit la personne qui l'accompagne. C'est intéressant ce que vous dites Madame, bien évidemment, mais encore faut-il que la famille l'accepte et ce n'est peut-être pas à nous d'aller dans ce niveau de précision.

M. LE PRE SIDENT. - Je vais mettre aux voix c e rapport sur l'aide à la préparation de l'examen du permis de conduire.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ? Unanimité.

Vote sur l'aide à la préparation du permis de conduire B

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

DISPOSITIFS REGIONAUX D'AIDE A LA SCOLARITE AUX LYCEENS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016

M. NEMB RINI. - Sur les dispositifs d'aide à la scolarité, je renvoie sans cesse, Monsieur le Président, à votre présentation initiale. N'isolons pas les dispositifs les uns des autres. Nous avons une politique globale, parce que je ne voudrais pas que l'on critique un dispositif en s'enfermant sur ce qu'il représente.

Je vais vous parler de deux dispositifs : l'aide à l'acquisition de manuels scolaires, et l'aide au premier équipement.

L'aide à l'acquisition de manuels scolaires, nous avons trois dispositifs, dans les trois Académies actuelles, très différents, des anciennes Régions. Nous avons voulu progressivement créer de l'égalité, mais sans forcer la mesure. Premièrement, je renvoie encore une fois au discours du Président tout à l'heure, notre première rentrée est la différenciation sociale : aider les lycéens et les familles qui en ont le plus besoin. Dans une période où il faut faire des choix en matière de politiques publiques, aider ceux qui en ont besoin est notre priorité. Ainsi, dans les anciennes Régions Aquitaine et Poitou-Charentes, nous aurons une aide à l'entrée dans le PLE, au lycée, de 70 € pour tout le monde, donc une partie universelle, et de 150 € pour les familles relevant de l'ARS, à l'entrée en Seconde, ceci constituant un capital de manuels scolaires que l'on peut valoriser si l'on achète les livres, en les revendant, etc. en participant aux Bourses, etc. Peut-être aurons-nous des discussions dans ce domaine.

Je voudrais dire, je le sais, la transition entre l'ancien système et le nouveau, dans l'Académie de Poitiers, est difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons explicitement demandé aux chefs d'établissements de mobiliser une partie des fonds sociaux, régionaux, dont au passage je rappelle qu'ils n'ont pas diminué entre 2015 et 2016 en Poitou-Charentes, pour les familles des élèves de Première et de Terminale, qui se retrouveraient dans la difficulté, autrement dit des familles relevant de l'ARS, qui se trouveraient en difficulté. Les fonds sociaux, ce sont des fonds sociaux régionaux, après tout il est important que nous disions à quoi prioritairement nous voulons qu'ils servent, seront mobilisés pour ceci. Je le répète pour la Xième fois, nous ne laisserons pas tomber, dans cette période de transition, ces familles-là.

Enfin, nous n'avons pas voulu toucher aux modalités de versement de cette aide. Ainsi, dans l'ex-Aquitaine, c'est toujours une aide directe aux familles, sur le compte des familles, et en Poitou-Charentes, ce sera toujours sous forme de chèque-livre de 35 €, et la

partie complémentaire, à la demande des Fédérations de parents d'élèves, sera versée directement aux familles. Voici pour ce dispositif.

En Limousin, la Région possède un fonds de manuels scolaires, qui sont dans les établissements scolaires. Le dispositif est maintenu pour cette année. Quand nous disons qu'il est maintenu pour cette année, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas forcément maintenu pour l'année prochaine, parce que déjà l'on nous parle de l'année 2017. Pour 2017, on réfléchira. Nous avons conservé ces modalités.

Je voudrais dire un dernier mot : n'enfermons pas cette politique de manuels scolaires dans ce qu'elle représente. Le livre, le manuel scolaire est un outil pédagogique dont nous comprenons bien l'utilisation - documentaire, des exercices, des leçons, etc. - Nous sommes dans le monde du numérique, une partie importante de la documentation, du potentiel d'exercices, de leçons, passe désormais par le numérique. Et cette politique d'accompagnement pédagogique doit se compléter d'un effort dans le domaine du numérique, c'est ce que nous faisons. Nous devons accompagner, par un changement de nos politiques, les pédagogies qui s'effectuent aujourd'hui. Et c'est là-dessus que nous aurons à discuter dans les années qui viennent. Autrement dit, quand nous avons l'air, si l'on se situe dans un territoire donné de cette grande Région, de réduire l'aide aux manuels scolaires, en réalité ce n'est pas vrai, nous faisons toujours un effort d'accompagnement des élèves, des professeurs, mais cela passe par d'autres canaux. Cela ne signifie pas que l'on n'aide pas l'usage du livre. Encore une critique que je voudrais lever.

Le livre, cet objet de papier, inventé, développé aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècle, on ne va pas l'arrêter par nos simples politiques. Non ! Nous allons continuer à aider le livre, mais le support numérique existe aujourd'hui et il faut que nous fassions des efforts pour aider les familles à y accéder. Je rappelle encore une fois que le numérique est un outil formidable pour lutter contre l'isolement des territoires isolés, cela nous permettra de maintenir des formations sur les territoires isolés, par l'accès à la documentation.

Je vous demande, quand vous allez vous prononcer sur cette mesure, de bien la voir dans sa globalité.

Merci.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le groupe MoDe met en avant une lecture critique de cette délibération, et permettez-moi de la partager ici avec vous. Nous sommes des défenseurs exigeants de la transmission par l'école des savoirs, consolidés dans leur socle par l'expérience académique. Il s'agit là de la première chaîne d'identification d'une civilisation. Tous les outils pédagogiques qui concourent à la préservation de ce lien culturel doivent être

mobilisés. Le livre en est le principal vecteur et dans le cadre scolaire, il prend l'habit du manuel scolaire, petite encyclopédie adaptée à chaque niveau. L'émergence des moyens technologiques de communication, essentiellement orientés vers le numérique, nous offrent l'enrichissement de la boîte à outils pédagogiques. Manuels scolaire et ENT sont complémentaires. Penser qu'ils sont concurrentiels serait une hérésie, à moins que l'on y serve le projet funeste d'un changement de civilisation, courant vers l'abêtissement.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'harmonisation, et notre responsabilité est de retenir la meilleure des trois propositions. Pour les manuels scolaires, le plus égalitaire des systèmes est celui du Limousin. Les manuels sont propriété de l'établissement, et sont prêtés pour l'année scolaire, il n'y a pas de monétisation de l'outil pédagogique. Le principe de l'aide financière aux familles doit être interrogé. Nous savons que les pathologies de la parentalité ne s'encombrent pas de critères sociaux, et les enfants délaissés, négligés ou maltraités, par défaut d'accompagnement, vivent dans tous les milieux. Pour cette raison, nous soutenons le choix raisonnable d'une gestion par les établissements, tant du stock de livres, en récupérant ceux détenus par les Fédérations de parents d'élèves, avec allocation versée par la Région en fonction de la variation de dépenses, que des équipements professionnels avec versement de la subvention à l'établissement. Ils ont une expertise sur la qualité du matériel et des produits, et ils peuvent négocier des prix groupés. Ce ci nous permet l'économie, à nous Région, du coup, du traitement interne de ces aides individuelles.

Les élus du MoDem et apparentés veulent aussi préserver la place du livre dans notre société. L'industrie du livre est en crise, et l'édition des manuels scolaires en est une filière nationale. Nombreux sont les foyers où le livre ne pénètre pas et où seule la présence des manuels scolaires en rappelle l'existence. Or, le livre est un objet essentiel pour accéder à l'esprit critique, éclairé, qui doit animer tout citoyen. Donnons donc à nos enfants, sans limite, le plaisir de ce geste simple, tourner les pages d'un livre, dont, comme le clame Michel ROCARD : « la lecture est la clef de la réflexion. » C'est notre rôle et notre responsabilité d'élus, qui sont ici engagés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle aussi que l'observation que nous avons faite sur les livres scolaires, en passant par les familles, qui pouvaient acheter avec leurs enfants les livres aux libraires, est que c'était une aide indirecte aux libraires. Et ce n'est pas rien, alors que la marge des libraires est très faible, c'est aussi quelque chose d'important par rapport à des achats à des grands comptes et des grandes sociétés.

Je rappelle aussi que la boîte à outils, qui est particulièrement aidée, puisque l'aide peut aller jusqu'à 300 €, reste la propriété de l'élève, et c'est une façon aussi d'aider les lycéens professionnels ou l'apprentissage.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président.

Effectivement, vous avez assuré que préparer l'avenir de la jeunesse constitue l'une de vos priorités. Or, la méthode que vous avez utilisée pour mettre en place ce dispositif, et les choix que vous avez faits ne sont pas acceptables dans une période où de nombreuses familles en difficulté doivent faire face à des dépenses importantes.

Sur la méthode tout d'abord, alors que vous avez affirmé à plusieurs reprises que les dispositifs existant dans chacune des trois Régions seraient reconduits pendant un an, durée nécessaire pour que le groupe de travail d'harmonisation des politiques publiques, - dont je fais partie - , propose un dispositif équitable et harmonisé sur l'ensemble de la nouvelle Région, vous avez fait un choix encore plus inéquitable que celui existant sur chaque Région. Ainsi, vous proposez pour 2016 de conserver la gratuité totale des manuels scolaires pour l'ancien territoire du Limousin, mais vous proposez, pour l'ancienne Région Aquitaine, une aide de 70 € à l'entrée en Seconde, et de 150 € pour les bénéficiaires de l'ARS - Allocation de Rentrée Scolaire, pour ceux qui ne la sauraient pas - alors qu'elles étaient respectivement de 90 € et 170 €. Et pour Poitou-Charentes, vous proposez un chèque-livre de 70 € pour la seule première année d'inscription au lycée, et un autre de 80 € pour les bénéficiaires de l'ARS, alors qu'auparavant, chaque lycéen percevait un chèque de 70 €, pour chacune des trois années de lycée, et un autre de 80 € pour les bénéficiaires de l'ARS.

De plus, et sans attendre l'harmonisation, et de façon brutale, vous avez procédé à ces arbitrages financiers, dès 2016. En effet, l'enveloppe globale de cette délibération, qui inclut l'aide aux équipements professionnels, passe de 10,4 M€ pour les trois Budgets cumulés, à 8,686 M€ prévus pour cette année, soit une baisse de 16 %. On ne peut pas parler de priorité.

Vous parlez aussi, Monsieur le Président, de justice, mais un lissage sur plusieurs années aurait été par exemple plus juste, et moins brutal. Qu'en sera-t-il aussi de l'harmonisation étendue à l'ancienne Région Limousin, pour l'année suivante ? Les jeunes de cette Région ne devront pas être trop lourdement pénalisés.

Par ailleurs, l'exécutif a-t-il fait une prévision financière de l'extension de la gratuité à l'échelle de la nouvelle Région ? Cette piste a-t-elle été explorée ? Beaucoup de questions restent donc en suspens.

Si dans cette délibération on peut reconnaître à l'exécutif la volonté de maintenir pour la rentrée 2016/2017 un dispositif d'aide à la scolarité pour les lycéens, - compétence non obligatoire pour la Région, je le reconnais - il n'en demeure pas moins que la forte disparité de traitement dans les différents territoires de la Région et la suppression trop brutale des anciens dispositifs, auront des conséquences importantes pour les familles, à la rentrée 2016.

C'est pourquoi, le groupe LR-CPMT s'abstiendra sur cette délibération.

Je tiens néanmoins à remercier Monsieur NEMBRINI et vos services, pour la qualité des échanges lors des Commissions.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI tout à l'heure, on a un travail important à faire pour arriver au meilleur système. Simplement, je rappelle ce que j'ai dit en introduction à l'ensemble de ces dossiers sur la jeunesse, ce que nous essayons de faire est un paquet global. L'extension de l'aide au permis de conduire, le logement, nous essayons de faire en sorte que sur l'aspect global, qui va bien entendu entraîner une augmentation du Budget jeunesse, il y ait une cohérence et un renforcement de dispositifs que nous sentons les plus efficaces, même si, je le reconnais, si nos problèmes budgétaires n'étaient pas ce qu'ils sont, on aurait pu faire plus, effectivement. Nous essayons donc de faire mieux.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, nous demandons une suspension de séance de cinq minutes, si vous nous l'accordez.

M. LE PRESIDENT. - Elle est de droit.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président.

Suspension de séance

Reprise de la séance

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je commencerai mon intervention en rendant hommage au travail accompli par Monsieur NEMBRINI, même du temps de concertation supplémentaire aurait été probablement un plus pour la finalisation de cette affaire.

Notre groupe votera pour la délibération, mais nous avons toutefois quelques remarques. Remarques qui portent notamment sur l'harmonisation rapide, temporaire, de ce Règlement d'Intervention, qui se fait, il semblerait, au détriment des habitants de l'ex-Poitou-Charentes. Loin de moi l'envie de renforcer ce sentiment mais les différences de systèmes,

notamment pour les aides, créent à première vue, une distorsion de traitement. En effet, la particularité du système de gestion Poitou-Charentes, système de location de s manuels scolaires par les Fédérations, créé un décalage pour les élèves. Les nouveaux élèves de Première et Terminale n'auront plus rien cette année, et comme en location, ne pourront vendre et racheter de nouveaux livres. Les élus Ecologistes auraient préféré une transition un peu plus douce, même si elle aurait été plus onéreuse. Mais dans le même temps, il est envisageable d'évoquer un changement de pratiques des Fédérations.

Les Ecologistes s'interrogent également sur la baisse de ces aides, notamment sur celles d'équipements et outils pour les plus démunis. La compensation évoquée en Commission éducation, et reprise tout à l'heure via les fonds sociaux des établissements, pourra-t-elle réellement équilibrer cette baisse ? Nous l'espérons ardemment.

Dans le cadre de la future harmonisation de ce dispositif, pour la prochaine rentrée, je tiens à préciser l'attachement des élus du groupe, au mode des chèques thématiques. En effet, dans ce cas-là, les chèques servent vraiment aux cibles aidées. L'aide financière directe peut, elle, être détournée à d'autres types d'achats. C'est ainsi que notre groupe Ecologistes et Citoyens votera donc cette délibération, en souhaitant vivement être associé à la rentrée, aux nouveaux dispositifs qui pourront être mis en place.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Bien évidemment.

Je vais redonner la parole à Jean-Louis NEMBRINI pour quelques précisions, et puis on passera au vote.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues.

Le groupe FN votera positivement le renouvellement des aides à la scolarité aux lycéens entrant en Seconde, pour l'année scolaire 2016/2017.

Toutefois, nous émettons quelques réserves ayant trait aux modalités de versement de l'aide à l'achat des manuels scolaires. En effet, le modèle existant en Aquitaine, d'une aide de 70 € par lycéen, majorée de 80 € pour les bénéficiaires de l'ARS, n'offre pas la garantie que l'aide versée sera bien utilisée pour la scolarité des élèves. Pour les deux autres Académies, de Poitiers et de Limoges, les dispositifs existants permettent un meilleur contrôle des aides versées. Cependant, le principe d'un chèque-livre, tel qu'il existe pour l'Académie de Poitiers, demande des aménagements. La somme fixée, d'un montant de 70 € répartis en deux chèques de 35 €, complétée d'une aide de 80 € pour les bénéficiaires de l'ARS, est un dispositif trop rigide. Le montant de 35 € par chèque est trop élevé, et beaucoup de petites librairies indépendantes ne peuvent ni rendre la monnaie, ni établir un

avoir en vue d'un achat scolaire futur. Le système régional de fonds d'ouvrage, existant sur l'Académie de Limoges, permet quant à lui la mise à disposition, pour tous les lycéens, d'un stock d'ouvrages géré par chaque lycée. Ce fonds est complété, pour les lycées dont l'effectif est en augmentation, sur la base de 150 € pour l'enseignement général, et 100 € pour l'enseignement professionnel. Ce système de fonds d'ouvrage permet une gestion collective et évite les gaspillages, mais il peut apparaître comme déresponsabilisant car les familles ne prennent aucune part financière, même minime, à l'achat et à l'entretien des ouvrages.

Pour la rentrée scolaire 2017, nous serons amenés à harmoniser les trois dispositifs des ex-Régions. A cette fin, le groupe FN souhaiterait qu'il soit mis en place un système combinant le principe d'un fonds d'ouvrage, à celui des chèques-livres. En effet, le système de fonds d'ouvrage permet aux familles de réaliser des économies. Toutefois, une participation des parents à l'entretien des ouvrages, sur la base de leurs revenus, devra être envisagée. D'autre part, associée à la mise en place d'un fonds d'ouvrage, nous souhaiterions développer l'idée de chèques-livres, en améliorant le fonctionnement de celui-ci. Le montant proposé de 70 € nous semble réaliste, par rapport à la moyenne de la demande des professeurs. Il nous semblerait cependant judicieux d'assouplir un peu cette démarche. Ces chèques devraient être plus nombreux, pour des montants moins élevés, ce qui rendrait leur utilisation plus souple et favoriserait une meilleure consommation de la somme allouée. En outre, ils devraient être valables sur toute la partie scolaire. Ces deux dispositifs permettraient aux parents de faire des achats scolaires autres, et qui correspondraient aux besoins de leurs enfants, comme par exemple l'achat de dictionnaires, de livres d'approfondissement, etc. De plus, l'utilisation de chèques-livres permet de soutenir les librairies indépendantes, par ailleurs objet de soutien financier de la part de la Commission culture. Nous défendons ainsi le principe de transversalité, - dont vous êtes si friand -.

En conclusion, l'aide à la scolarité des lycéens doit, pour être véritablement efficace, fournir l'occasion d'une démarche plus large. Celle-ci doit combiner les besoins effectifs des élèves, le principe de responsabilisation des parents vis-à-vis de l'instruction de leurs enfants, et l'intérêt économique des librairies indépendantes.

Merci Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président.

D'abord sur ce qui a été dit, la concurrence entre le livre et le numérique. Bien sûr que non, il n'y a pas concurrence. Bien sûr qu'il y a complémentarité. Bien sûr que nous devons réfléchir à la lecture. Bien sûr que nos politiques publiques doivent faire attention à l'évolution qui consiste à ne lire que des textes courts, via les outils numériques. Et d'ailleurs,

en écho à ce qui vient d'être dit, nous pourrions réfléchir, avec l'accord de Madame la Présidente de la Commission, - chère Gisèle - à comment aider le livre, comment passer à un autre dispositif pour aider à la lecture.

Je voudrais ajouter une information, que vous connaissez parce que je l'ai dit en Commission, les politiques publiques coûtent très cher. Quand j'étais à la Direction Générale de l'enseignement scolaire, je négociais avec des éditeurs le prix des photocopies. Non seulement, les collectivités territoriales paient les manuels, mais en plus, l'Etat par ailleurs, paie les photocopies des manuels que n'ont pas les élèves, parce que les cours étaient faits avec cela. Je ne voudrais pas que demain on paie trois fois : les photocopies, les manuels, et ensuite le numérique. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas isoler ces politiques d'aide et d'accompagnement.

Quant aux modalités, techniques, chèque-livre, versement direct, nous avons déjà commencé à réfléchir au sein de la Commission, Gisèle LAMARQUE avait proposé que ce sujet soit évoqué dans les prochaines Commissions. J'y souscris et nous le ferons.

Et je voudrais évoquer en deux mots le deuxième volet de la délibération que vous allez voter, - j'espère - qui est l'aide au premier équipement. Vous l'avez vu, cette aide au premier équipement comprend trois niveaux, cela a été déjà largement développé pendant le travail de la Commission, je n'y reviens pas. Je sais qu'il y a un sujet, pour certains équipements, notamment pour quelques lycées hôteliers qui dépassent le troisième niveau de 300 €, nous avons pris nos précautions pour qu'il n'y ait pas de changement cette année et que tous les lycéens professionnels bénéficient de leur équipement. Là aussi, nous n'avons pas touché aux modalités d'aide, et bien entendu, nous travaillerons sur les meilleures modalités et la meilleure harmonisation pour l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix les dispositifs régionaux d'aide à la scolarité pour la rentrée 2016, avec l'aide à l'acquisition des manuels, l'aide aux équipements professionnels.

Qui est d'avis de voter cette délibération le manifeste en levant la main ?

Qui s'abstient ?

Ce texte est donc adopté. Je vous en remercie

Vote sur les dispositifs d'aide à la scolarité aux lycéens pour la rentrée 2016

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : Les Républicains-CPNT

**LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS - DENOMINATION DU GYMNASE DU LYCEE
POLYVALENT DES METIERS CANTAU A ANGLET**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NEMBRINI. - Très brève délibération, le lycée Cantau a un gymnase, vous savez que nous sommes propriétaire de ce bâtiment public, il doit être baptisé, et le choix du nom relève d'une délibération du Conseil Régional.

Ainsi, il est proposé de dénommer ce gymnase du nom de Patrick PERRIER, qui est un professeur d'EPS bien connu dans la Région, ancien rugbyman, qui a disparu lors d'une chute mortelle au cours de l'été dernier, et c'est ce nom qui est proposé.

Mais Bernard UTHURRY connaissait bien Patrick PERRIER et je lui cède volontiers la parole pour en dire quelques mots.

Mme UTHURRY. - D'autres le connaissaient sans doute aussi, Mathieu BERGE assurément puisque je crois qu'il a été coaché par Patrick PERRIER, puisqu'il était bien plus jeune que lui, Sylvie DURRUTY sans doute aussi et puis il y a quelques personnes qui ont traversé le monde de l'ovalie à l'époque. En tout cas, je suis assez ému, à la fois un peu triste et un peu heureux, parce que je l'ai bien connu, nous portions les couleurs de nos clubs respectifs sur les terres d'ovalie à l'époque, il y a bien longtemps. Il était un peu plus jeune que moi, c'était un trois-quarts centre flamboyant, un peu dans le registre romantique inspiré, et il jouait à côté de quelqu'un qui s'appelait Christian BELASCAIN, et qui lui aussi était international. Ils ont marqué l'équipe de France de leur passage, et tous les deux sont disparus prématurément : Christian BELASCAIN à 50 ans, Patrick PERRIER à 58 ans, dans des conditions assez dramatiques. Après avoir été un brillant joueur de rugby, flamboyant, j'ai sa photo sous les yeux et je me rappelle davantage de sa photo quand on était sur les terrains, il a été un éducateur hors pair aussi, prêchant plus par l'exemple que par le modèle de son passé assez glorieux. Il assurait en quelque sorte auprès des jeunes générations la transition entre le rugby professionnel de l'époque et le rugby amateur, en faisant du sport un support pédagogique plus pour cultiver le goût de l'effort, le respect de la règle, le respect de l'arbitre, le respect des autres, le respect de soi-même, que pour développer l'illusion auprès de tous les jeunes qu'ils deviendront des champions.

C'est une belle personne, il est mort l'été dernier au-dessus de Bidarray, un accident tout bête, il a mis le pied dans une fissure, il faut faire attention quand on est en montagne, il faisait attention, cela lui est arrivé. Et je suis heureux de témoigner que le lycée

emblématique de Cantau, le lycée des Métiers où il était enseignant, sera associé maintenant au gymnase qui portera son nom. Et je souhaite que cela atténue un peu, un an après, la douleur de sa famille et que cela les accompagne dans un deuil qui doit être difficile.

M. IRATCHET. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

En tant qu'ancien de ce lycée, bayonnais et supporter de l'Aviron bayonnais, et je sais que je ne suis pas le seul dans cette illustre Assemblée, je ne puis qu'approuver que le nom de Patrick PERRIER soit donné au gymnase du lycée polyvalent des Métiers de Cantau. Je rappellerais, comme l'a dit Monsieur UTHURRY, qu'il était, avec Christian BELASCAIN, mais également avec Michel GUILLETON, deuxième ligne, disparu tout récemment, donc on peut aussi l'associer.

Le groupe FN votera cette dénomination, mais par ailleurs, pour ne pas alourdir l'ordre du jour de la séance plénière, déjà largement fourni, et comme cela a été dit en Commission, je vous propose à l'avenir de réserver ce type de décision, à la CP.

Je vous remercie.

Mme DURRUTY. - Simplement remercier Bernard UTHURRY pour son hommage, qu'il a mieux fait que je n'aurais pu le faire, parce que contrairement à ce que certains ont pu penser, je n'ai pas joué au rugby. En revanche, je voulais préciser en plus qu'il était aussi attaché à la transmission, puisque Président des X amango, qui sont les anciens de l'Aviron bayonnais, et donc au nom de la ville de Bayonne, je me félicite de cet hommage et de l'initiative qui a été prise de donner son nom à ce gymnase.

M. VANDENBROUCKE. - Je crois qu'il aurait été dommage que notre Assemblée plénière n'ait pas ce moment d'hommage à cette belle personne, que vient de décrire Bernard UTHURRY, dont vous avez confirmé le caractère et cette dimension de belle personne qui me paraît une dimension extrêmement intéressante.

J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition à cette dénomination ? Pas d'abstention ?

Vote sur Lycées et autres établissements – Dénomination du gymnase du lycée polyvalent des métiers Cantau à Anglet

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**COMMUNICATION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU
MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE AUX SOCIETES
D'ECONOMIE MIXTE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX - EXERCICE 2015**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NE MBRINI. - Très rapidement, bien que le texte de référence fasse 500 pages, vous l'avez vu et tous lu, bien entendu. Vous savez que la réalisation de toutes nos opérations de réhabilitation, construction, maintenance, dans les établissements d'enseignement secondaire, dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage, est confiée à des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML ou SEM), et ces SEM établissent un rapport spécial, destiné à l'Assemblée Régionale. C'est ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Voilà simplement la communication que je peux faire sur ce rapport.

M. VANDENBROUCKE. - On se contente de prendre acte, il n'y a pas de vote.

sur la communication : Rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le
Conseil Régional d'Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux
– exercice 2015

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

APPEL A PROJET EN VUE DE CREER A TITRE EXPERIMENTAL SUR UNE ANNEE UNE CAISSE D'AVANCE DU PREMIER LOYER POUR LES JEUNES EN FORMATION ET EN MOBILITE

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

Mme SIMONE. - Monsieur le Président, vous avez rappelé tout à l'heure au début de l'ensemble des délibérations sur la jeunesse, la volonté d'une action régionale en faveur des jeunes, et notamment du logement. Un chiffre, aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine accueille plus de 180 000 étudiants, dont la moitié loge dans le secteur privé. L'accès au logement reste la préoccupation majeure des étudiants, et de tout jeune en formation. Les trois ex-Régions avaient mis en place un certain nombre de financements, en investissement bien évidemment, mais aussi en fonctionnement et notamment l'ex-Région Aquitaine avec trois dispositifs, qui se sont avérés pertinents, notamment « CLE Aquitaine », un dispositif qui avait été lancé en 2006, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le CROUS de Bordeaux. Un dispositif de garantie de loyer. « CLE Aquitaine » qui proposait aux étudiants et aux jeunes en formation une caution solidaire à leur bailleur, et ce dispositif a été repris depuis la rentrée 2014/2015 par l'Etat, à destination des étudiants, et du coup la Région Aquitaine avait réorienté sur les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Il y avait également un autre dispositif, « Un, deux, toit », qui est un dispositif de chambre chez l'habitant et qui permettait à tout jeune en formation de trouver un logement dans le cadre de sa formation ou de son premier emploi. Ce dispositif sera poursuivi et on va envisager de pouvoir l'essaimer sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Egalement un troisième dispositif, qui était l'hébergement des saisonniers, avec l'utilisation, hors temps scolaire, de séjours lycéens. Deux expériences avaient été soutenues par la Région Aquitaine, et je sais qu'y compris en ex-Poitou-Charentes, puisqu'en Charente-Maritime on réfléchit, dans le cadre d'un nouveau CFA à La Rochelle, de pouvoir mutualiser l'internat. Donc là aussi une poursuite durant l'été 2016, et puis un travail qui sera fait tout au long de l'année 2016/2017 pour identifier d'autres territoires sur la Région.

Il vous est proposé dans cette délibération une caisse d'avance, puisque la précarité continue de toucher les jeunes en formation, et l'accès au premier logement reste pour eux difficile. C'est pourquoi l'on souhaite expérimenter, on vous propose d'expérimenter une caisse d'avance du premier loyer dans le parc privé. Vous le savez, de nombreux jeunes peuvent prétendre à l'aide au logement de la part de la CAF, mais celle-ci est versée

souvent un voire deux mois après l'entrée dans le logement, et on sait bien que durant cette période, les jeunes auront à faire face à de multiples frais et que pour certains, cela déséquilibre fortement leur budget. Cette caisse d'avance du premier loyer a pour objectif d'alléger ces premiers mois de vie en autonomie. Le principe est d'expérimenter une avance du premier loyer pour une centaine de jeunes, cela peut paraître modeste mais je crois que l'on a cette nécessité encore une fois d'utiliser ce mot d'« expérimentation », qui sera remboursé sous forme de petites mensualités, sur 12 mois, avec un montant maximum avancé de 300 €. Une durée de l'expérimentation de 12 à 18 mois, cela veut dire que l'année prochaine à peu près à la même date, nous serons en mesure de vous faire un premier bilan de ce dispositif, avec un engagement financier de la Région qui reste très modeste puisqu'il est à hauteur de 30 000 €. Les bénéficiaires de ce dispositif seront prioritairement les jeunes de moins de 30 ans, qui sont inscrits dans un parcours de formation relevant des compétences réglementaires de la Région, notamment l'apprentissage, la formation professionnelle et les étudiants.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le groupe FN est favorable à ce projet, de créer, à titre expérimental, sur une année, une caisse d'avance du premier loyer pour des jeunes en formation et en mobilité. Le public concerné a moins de 30 ans. Il est inscrit dans un parcours professionnel relevant des compétences de la Région, aux ressources modestes, qui n'ont pas eu accès, faute de place, au logement aidé. L'avance est remboursable sur 12 mois, facilitant l'installation de la personne dans son habitation, car les premiers mois grèvent souvent les budgets fragiles. Le jeune pourra ainsi se former pour pouvoir travailler. Cette mesure s'inscrit dans la perspective de la lutte contre le chômage, fléau local et national, qui touche les jeunes en particulier. Elle favorise la formation professionnelle, pour laquelle nous sommes très favorables au FN. Ce n'est pas une subvention mais une aide remboursable, donc pas d'assistantat. Les personnes les plus modestes seront aidées, des contrôles bien sûr, doivent être exercés. Un bilan de ce projet sera réalisé au bout de 18 mois, pour évaluer son efficacité et nous l'espérons, sa reconduction.

De ce fait, le groupe FN votera ce projet.

Je vous remercie.

Mme COSTES. - Le coût du logement est effectivement un problème majeur pour les jeunes en formation et les étudiants en mobilité, car l'offre du CROUS ne couvre que 11 % de la demande de logement. Les jeunes doivent alors se tourner vers le parc locatif privé. Cette délibération a pour objet la création, à titre expérimental, sur une année, d'une caisse

d'avance du premier loyer d'un maximum de 300 €, sur le parc privé de location. Si l'intention est louable et peut être une réponse, il convient d'abord de préciser quelques points.

L'avance est remboursable. Si ce principe est responsabilisant pour le jeune, ne se heurtera-t-on pas à une difficulté de respect de l'engagement financier, dans ce contexte de revenus modestes ? Qu'entendez-vous par les jeunes bénéficiaires doivent avoir des revenus modestes justement ? Ce dispositif, ou un autre similaire, a-t-il été expérimenté dans une autre Région ? D'autre part et surtout, le budget consacré pour le fonds d'avance de 30 000 € ne représentera que 1 00 aides sur l'ensemble de la Région, soit environ huit aides par département. Comment cette faible nombre d'aides allouées sur l'année, pourra permettre d'avoir un résultat de nature à se prononcer sur la mise en place de ce dispositif à plus long terme ? Et comment pourra être respectée une équité des territoires avec un tel dispositif, certes intéressant, mais bien limité dans sa mise en œuvre ?

Ce dispositif unique, créé sur l'ensemble de la Région, apparaît donc bien modeste, mais sa mise en place étant expérimentale, notre groupe LR-CPNT, votera favorablement à cette délibération.

M. TRIFILETTI. - Vous le savez, le groupe Ecologistes et Citoyens est particulièrement fier de cette proposition, puisque nous avons à faire à des problématiques de logement et vous le savez, le groupe Ecologistes et Citoyens, au niveau régional comme au niveau national, a toujours été à la pointe pour être force de proposition sur ce type de problématique. La loi ALUR limite le dépôt de garantie à un mois de loyer, pour une location nue, et deux mois pour un meublé. Et ceci dans le but de limiter les frais à l'accession à la location. Le changement de vie des jeunes engendre de nombreux coûts, cela a été rappelé par un certain nombre de collègues dans cette Assemblée (frais d'installation, transport, cautions diverses). La création de cette caisse d'avance remboursable, car rappelons-le, il ne s'agit pas d'une subvention, permet un peu d'air dans le budget contraint de trop nombreux jeunes.

Nous attendons avec impatience les résultats de cette expérimentation, pour étudier la suite et l'extension, voire la généralisation de cette action. Il s'agit donc bel et bien d'une très belle initiative de la majorité régionale.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

Mme SI MONE. - Rappeler et rassurer parce qu'encore une fois, c'est une expérimentation qui permettra à la fois de déterminer le potentiel d'acteurs susceptibles de porter un tel outil, donc nous serons très vigilants. De cerner les difficultés de mise en œuvre et puis de définir le modèle susceptible d'être pérennisé tant on sent bien le besoin chez les jeunes, et cette possibilité pour eux de se faire avancer ce premier loyer.

Vous avez rappelé Monsieur le Président, le peu de risque que nous prenons sur ce dispositif qui, je le rappelle, s'inscrit dans une politique régionale globale. Pour vous donner un chiffre sur le dispositif « Un, deux, toit », le principe qui consiste à ce qu'un propriétaire loue à un jeune en mobilité une chambre ou une dépendance, à son domicile, pour une courte durée, le taux de sinistres est vraiment très faible puisqu'il est de l'ordre de 0.7 % . Donc je pense que l'on peut véritablement s'appuyer sur ce dispositif existant, pour pouvoir mettre en œuvre cette caisse d'avance et revenir vers vous d'ici une année pour en faire le premier bilan.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cette expérience de caisse d'avance du premier loyer.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ? Unanimité.

Vote sur l'appel à projet en vue de créer à titre expérimental sur une année une caisse d'avance du premier loyer pour les jeunes en formation et en mobilité

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo, je vous remercie.

**MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS : PROLONGATION DES CONVENTIONS
DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION, LA COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET
ETABLISSEMENTS D'AQUITAINE ET LES ETABLISSEMENTS**

Mme SI MONE. - Là aussi, nous sommes tous convaincus de la nécessité de la mobilité internationale des jeunes. Vous le savez, les sites à la fois de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, menaient chacun une politique volontariste très importante, qui est connue et reconnue, à la fois par les établissements et puis par nos jeunes.

Avec la création de cette nouvelle Région et dans l'attente de rapprochement des dispositifs de mobilité internationale en faveur des étudiants, il nous a semblé important de nous laisser un peu de temps et de prolonger ce qui existait actuellement sur l'ensemble des trois ex-Régions, et du coup il nous apparaît absolument nécessaire pour maintenir le niveau et le dispositif qui existait dans l'ex-Aquitaine, de prolonger le dispositif « Aquimob », qui avait été signé avec la communauté universitaire des établissements d'Aquitaine, avec 17 établissements d'enseignement supérieur, qui consistait en un site internet sur lequel les jeunes pouvaient prétendre à des bourses à la mobilité internationale.

Cette délibération consiste à reconduire le dispositif existant en ex-Aquitaine, et encore une fois, je tiens véritablement à rassurer l'ensemble de mes collègues sur les dispositifs actuels, à la fois du Limousin et de l'ex-Poitou-Charentes, puisqu'il y a eu quelques petites interrogations notamment dans les établissements, et chez les jeunes étudiants, que ces dispositifs sont reconduits pour la prochaine année scolaire et que nous avons commencé à nous retrouver avec l'ensemble de mes collègues concernés, pour pouvoir réfléchir à une harmonisation des dispositifs sur la mobilité internationale, comme je l'ai dit tout à l'heure qui je crois sera une grande priorité et une belle politique pour la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des interrogations ?

Des abstentions ?

Des oppositions ?

Vote sur la mobilité internationale des étudiants : prolongation des conventions de
partenariat entre la région, la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine
et les établissements

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Ce dossier est aussi adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE SERVICE CIVIQUE ENTRE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE ET LA REGION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Mme BARAT. - Le Service Civique, initié en 2010, est devenu un Service Civique universel en 2015. Il connaît une montée en puissance que la Région veut accompagner par la signature d'un protocole avec l'Agence de Service Civique. Cette Agence a été chargée par l'Etat d'assurer le déploiement du Service Civique sur le territoire national. Ce Service Civique est une opportunité pour les jeunes d'acquérir et de développer des compétences, tout en offrant leur engagement et dynamisme au bénéfice de l'intérêt général. Il permet à ces jeunes aussi d'inscrire dans leur parcours une expérience valorisable.

Le protocole d'accord qui vous est proposé permet à la Région de prendre sa place dans la gouvernance locale du Service Civique. La Région assurera, entre autre, auprès des collectivités et des associations, notamment en milieu rural, la promotion du Service Civique. Je vais donner la parole à Léonore MONCOND'HUY, qui est Déléguée à la vie associative et au volontariat, pour qu'elle nous détaille le protocole.

Mme MON COND'HUY. - Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente à la ruralité, à la citoyenneté et à la vie associative, chers collègues.

En tant qu'ancienne volontaire en Service Civique, et aujourd'hui Déléguée à la vie associative et au volontariat, je suis particulièrement heureuse de vous présenter aujourd'hui ce protocole d'accord sur le Service Civique, premier pas d'une politique régionale ambitieuse, - tout du moins je l'espère et j'y consacrerai mon énergie - en faveur du Service Civique.

Le Service Civique, tel qu'il a été conçu à l'origine par Martin HIRSCH, avait pour objectif de sécuriser les parcours d'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, susciter des vocations, des envies d'engagement, était bien sûr espéré dans un second temps également. Dans un contexte post-attentats et de perspective morose pour la jeunesse, la croissance du Service Civique qui, d'un dispositif pour une minorité engagée, devait devenir une proposition universelle offerte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, devait de venir une proposition universelle ouverte à toute une génération, comme l'a dit Madame BARAT, a été soutenu comme une réponse pertinente à apporter à cette jeunesse. Or, ma génération, la génération « études/stages/emplois précaires » est malheureusement en passe de devenir la génération « études/stages/Service Civique et toujours emplois précaires ». Mes jeunes collègues ne me contrediront pas, je le pense, parmi nos pairs et pour les volontaires que je

rencontre depuis le début du mandat, le Service Civique devient de plus en plus un palliatif à la difficulté de trouver un premier emploi.

La montée en charge du Service Civique, souhaitée par François HOLLANDE, avec le Service Civique universel, est susceptible d'accroître ce risque. Dans notre seule Région, nous devons en effet passer de 2 700 à 8000 volontaires d'ici à 2017, donc en un an plus que tripler le nombre d'offres. Or, à mon sens, le Service Civique ne doit pas devenir une étape précaire de plus vers l'insertion professionnelle, qui est elle-même déjà très précaire, et s'il peut être un vrai parcours de réussite alternatif pour beaucoup de jeunes, il est et il doit rester avant tout un parcours d'engagement, au service de l'intérêt général. Et je crois que ce protocole d'accord entre l'Agence nationale du Service Civique et la Région Nouvelle-Aquitaine, nous donne les moyens d'agir en faveur d'un Service Civique de qualité justement, sur notre territoire. Notre défi est bien de faire en sorte que cette croissance quantitative, s'accompagne d'une croissance en qualité du Service Civique. Ce n'est pas la fonction de la Région que de créer directement des missions de Service Civique, mais ce protocole donne à notre Région un rôle-clé dans le pilotage du Service Civique au niveau régional, via un partenariat rapproché avec l'Etat. A partir de ce partenariat, tout est possible, l'on peut laisser libre cours à notre imagination, on pourrait par exemple étendre l'initiative ex-picto-charentaise en permettant aux jeunes volontaires de bénéficier des aides au passage du permis de conduire, comme nous l'avons demandé tout à l'heure. Pourquoi pas faire du Service Civique un outil de mobilisation au service des politiques régionales ? Je pense par exemple à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la lutte contre la fracture numérique, à la promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Nous souhaitons aussi, avec Geneviève BARAT, soutenir l'engagement en milieu rural, qui fait l'objet de problématiques vraiment particulières, et nous souhaitons travailler aussi sur l'après Service Civique, sur sa valorisation pour tous.

En somme, vous l'aurez compris, les idées ne manquent pas, et je souhaite que l'ensemble de notre hémicycle vote pour ce protocole, qui sera la première étape d'une priorité régionale en faveur de l'engagement des jeunes, mais également un soutien essentiel à la vie associative, de manière plus large. L'engagement au service de l'intérêt général comme une réponse à l'isolement, à l'inertie pessimiste, comme un lieu d'acquisition de compétences, un lieu de mixité sociale et d'ouverture au monde, un vecteur d'émancipation culturelle et intellectuelle, et j'en oublie.

Je vous remercie donc par avance pour votre soutien.

M. HOUDET. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Permettez-moi d'intervenir au sujet du Service Civique, pour saluer la disponibilité de notre jeunesse. Mais nous la décevons un peu. Vous le savez tous, après la suspension - je n'ai pas dit suppression - du Service national, différentes formes d'appel au volontariat des jeunes ont été mises en œuvre. En mars 2010, le Code du Service national inclue le Service Civique pour les volontaires qui souhaitent développer un projet d'intérêt général, avec les collectivités, les services publics, et les associations agréées. Il s'agit d'offrir aux jeunes, comme cela a été dit, une expérience enrichissante, au service des autres, développer en eux le goût de l'effort, la discipline solidaire, et la fraternité. Et cela marche, car notre jeunesse est dynamique et généreuse. Je passe sur ce qui a été dit.

En 2015, Monsieur CHEREQUE, Président de l'Agence de Service Civique, comptabilisait 35 000 missions, de six à 12 mois, et nous, en Nouvelle-Aquitaine, 3458, comme c'est écrit dans le protocole. C'est-à-dire que nous représentons, dans la nouvelle Région, 10 % environ des missions. Constatant le grand nombre de déçus, un seul jeune sur cinq était retenu. Le Président de la République fixait un objectif de 150 000 à 170 000 missions pour la fin 2016, mais le Budget ne passait pas des 150 M€ aux 710 M€ nécessaires et réclamés, et les missions manquaient. On a parlé des attentats, je passe. Les jeunes sont payés 573 €, on l'a peut-être déjà dit, et ils devaient être en priorité des non diplômés, des jeunes des quartiers difficiles pour 25 %, et des handicapés pour 6 %. Or, les missions remplies le sont par 82 % de diplômés, voire surdiplômés comme le disait mon collègue, qui n'ont pas trouvé d'emploi tout simplement, et seulement 0.2 % de handicapés.

Pour finir ce constat, Monsieur Yannick BLANC, nommé ce 8 juin à l'Agence, a lancé le chiffre de 350 000 missions en 2018. On fait rêver mais on déçoit. Si j'ose rappeler tout cela à mes éminents collègues, c'est pour constater qu'en appliquant ce ratio de 10 %, la Nouvelle-Aquitaine, disciplinée, devrait proposer 15 000 à 17 000 missions, fin 2016, et 35 000 fin 2018, alors qu'aucun objectif n'est fixé dans la convention. On peut en conclure, dans la Cité du vin, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Aussi, nous suggérons aux communes par exemple - et j'ai interrogé beaucoup de maires - d'accueillir un ou plusieurs jeunes, pendant quelques mois, pour renforcer la réserve communale de sécurité civile, qui est prévue par la loi du 13 août 2004. On offre ainsi aux jeunes, plein d'enthousiasme, la possibilité d'œuvrer dans la ruralité, pour renforcer la cohésion nationale et vivre une première expérience professionnelle, enrichissante pour tous.

Nous suivrons donc avec attention le devenir de ce Service Civique en Nouvelle-Aquitaine, et nous voterons pour quand il sera recadré dans ses buts, pour le public prévu, et avec des missions compréhensibles. Franchement, en allant sur les sites dédiés, on ne trouve que des missions avec le langage à la mode, des copier-coller, etc. le gloubiboulga verbal des Casimir branchés.

Cette année donc, nous nous abstiendrons devant la complexité des missions et l'irréalisme des chiffres, qui déçoivent notre jeunesse, et nous espérons que nos propositions seront prises en compte.

Mme MON COND'HUY. - Je ne vais peut-être pas répondre sur tout mais une partie des données que vous donnez, Monsieur, sont fausses, notamment en ce qui concerne les offres de Service Civique. Actuellement, il n'y a pas assez d'offres pour répondre à toute la demande, mais ce n'est pas un jeune sur cinq qui trouve une offre, c'est un jeune sur trois, et donc c'est pour cela que notre ambition sera bien plus de susciter l'envie des jeunes, qui est bien là, on l'a vu, que de susciter l'offre notamment auprès des collectivités, et je salue votre idée que les mairies accueillent des Services Civiques puisque cela fait partie des dispositifs en ce moment discutés à l'Assemblée dans la loi éducation et citoyenneté, à l'initiative du Gouvernement.

En ce qui concerne le taux de diplômés, 76 %, je n'ai pas non plus les mêmes chiffres que vous, à ma connaissance c'est un tiers-un tiers/un tiers, c'est-à-dire un tiers de Bac -, un tiers de Bac jusqu'à la Licence, et un tiers de + de la Licence, après avoir confronté nos sources.

Et en ce qui concerne le nombre de missions pour la Région, je le répète, l'objectif qui a été fixé conjointement entre l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine est de 8000 et non pas au chiffre exorbitant que vous citez, et donc c'est bien un objectif réaliste que nous pouvons atteindre, en gardant un service civique de qualité dans la Région. Et c'est bien l'objectif de ce protocole.

M. HOUDET. - Nous sommes pratiquement d'accord, simplement les chiffres que j'ai cités, il suffit de diviser par dix les chiffres que le Gouvernement, et le Service Civique est bien une affaire de l'Etat, nous propose. Donc quand on nous propose 350 000 missions, cela fait 35 000 missions pour l'Aquitaine, à minima, 8000 missions, mais mettons-le sur le protocole.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que nous sommes en Région, au Conseil Régional, et que nous avons une certaine liberté, et qu'il n'y a pas de tutelle sur cette question de l'Etat.

Je vais mettre aux voix ce dossier.

Le FN s'abstient ?

Y a-t-il d'autres abstentions ou oppositions ?

M. LE PRESIDENT. - Il n'y en a pas. - Il est donc adopté

Vote sur le protocole d'accord sur le service civique entre l'Agence du Service Civique
et la Région sur l'ensemble du territoire

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : Front National

ECONOMIE NUMERIQUE : APPEL A PROJETS DE PROTOTYPES NUMERIQUES ET DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF CHEQUE DE TRANSFORMATION NUMERIQUE

M. HAZOUARD. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Quelques mots sur la délibération qu'il nous est proposé d'adopter maintenant, pour dire tout d'abord qu'elle s'inscrit dans un contexte où le numérique prend une place croissante, vous l'aurez bien évidemment observé, dans la société et l'économie. Sur le périmètre simple de la Nouvelle-Aquitaine, la filière numérique représente 40 000 emplois, et 10 000 entreprises. Un certain nombre de secteurs d'excellence se démarquent, tels que l'informatique de santé, le transport intelligent, les jeux vidéos, les technologies 3D, ou encore l'éducation par le jeu. Et chose importante, et Monsieur le Président vous l'avez rappelé ce matin, nous avons l'existence d'un certain nombre de savoir-faire spécifiques, sur de nombreux bassins de vie et d'emploi de la nouvelle Région, et vous l'avez cité, le pôle Magelis à Angoulême, mais on peut évoquer la région de Niort, de La Rochelle, de Pau, Bordeaux, Limoges, ou encore Guéret. Mais il faut le noter, au-delà de la filière numérique elle-même, c'est l'ensemble du tissu économique qui doit bénéficier des atouts qu'apportent les nouvelles technologies de l'information car on le mesure aisément, la performance d'une entreprise est de manière croissante liée à sa stratégie numérique.

La délibération a deux objectifs : le premier est d'homogénéiser un certain nombre de mesures pour favoriser la diffusion numérique sur l'ensemble du territoire, et elle vise à une extension de deux dispositifs pour permettre une harmonisation de l'accompagnement des entreprises et des acteurs, en s'adressant à deux types d'entreprises : les entreprises de la filière numérique, qui souhaitent développer des prototypes, et le deuxième type d'entreprises, ce sont celles de tous les secteurs qui souhaitent mettre en place une transformation numérique de leurs activités. A noter que cette action se situe en cohérence avec le dispositif « Région-startup » et le dispositif « Usine du futur », et plus globalement, ces dispositifs préfigurent les travaux du Schéma Régional de Développement Economique Innovation et Internationalisation, que nous adopterons au mois de décembre.

Vous l'aurez compris, deux volets dans cette délibération :

- Un premier volet qui concerne un appel à projets de prototypages d'innovation numérique. En effet, le prototypage est décisif pour les jeunes pousses du numérique. Il permet de démontrer la pertinence d'un service, ou de mobiliser des compétences extérieures à ces entreprises, compétences qui peuvent être juridiques, financières, autour du design, afin de confirmer la faisabilité technique et de tester une innovation auprès d'un

marché. Il faut noter que depuis 2011, un tel dispositif existait dans l'ex-Région Aquitaine, au-travers du dispositif nommé « Aquitaine proto ». Ce dispositif avait permis de financer plus d'une centaine de prototypes, parce qu'il répondait parfaitement aux caractéristiques des projets numériques portés par ces jeunes pousses.

Donc non seulement, par cette délibération, nous étendons ce dispositif à l'intégralité du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, mais nous élargissons également les sujets éligibles. A ce jour uniquement les logiciels libres, la mobilité et les serious games. Nous serons attentifs maintenant à l'ensemble des projets traitant également d'économie collaborative et circulaire, de confiance numérique, de silver économie, ou encore et je le citais tout à l'heure, d'éducation par le jeu.

- Le deuxième volet de cette délibération concerne le déploiement du chèque de transformation numérique, car malheureusement, différentes études au premier rang desquelles le rapport LEMOINE, dressent un constat préoccupant de l'utilisation défailante du numérique par les entreprises, en particulier par les PME et les TPE. En effet, près de la moitié des entreprises françaises ne voient pas dans le numérique une priorité immédiate et en plus, ne mesurent pas bien ce que le numérique peut impliquer pour leur fonctionnement. Pourtant, et je ne vais pas faire la liste, un certain nombre de bénéfices peuvent être apportés par cette action de transformation. Je vais simplement citer ceux que souvent on oublie, la transformation numérique est un atout en termes de montée en compétences et de nouvelles relations sociales au sein des organisations, parce qu'elle permet de repenser un certain nombre de méthodes d'apprentissage, ou de travail en réseau. Ainsi, pour faire face à ce manque d'intérêt au changement par le numérique, notre positionnement vise à accompagner et à inciter des entreprises à entamer ou à accélérer des actions de transformation numérique, et pour ce faire, la délibération permet d'harmoniser les dispositifs qui existaient dans les trois anciennes Régions, prévus dans les Programmes Opérationnels (PO) FEDER 2014-2020, et vient apporter une contrepartie régionale sur les projets qui nécessitent une aide à l'amorçage de la transformation numérique. Voici donc, Monsieur le Président, chers collègues, les objectifs de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle qu'il est 19 h 30, chers collègues et amis, je le dis aux Rapporteurs, essayons d'être concis, ainsi qu'aux intervenants. Je ne voudrais pas voir cet amphithéâtre se vider.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, chers collègues.

De façon concise, je souhaiterais apporter quelques précisions sur le chèque de transformation numérique. D'abord, pour insister sur l'importance d'accompagner nos

entreprises dans ces mutations numériques, qui souvent aujourd'hui, sous-tendent des changements de modèle économique, et donc des problématiques de compétitivité pour nos entreprises.

Ensuite, nous souhaitons souligner l'importance d'accompagner les entreprises, quel que soit leur secteur d'activités, et d'accorder une attention toute particulière aux petites entreprises, aux entreprises artisanales, et agricoles, qui sont elles aussi concernées. Trop souvent, pour nombre d'entre elles, le numérique est un sujet complexe, peu accessible, pour lequel elles ont des difficultés à se mobiliser ou se projeter, par manque de temps ou de moyens. Pour ces raisons, il ne nous semble pas pertinent d'intégrer dans ce dispositif, comme cela est proposé, des critères d'évaluation trop restrictifs, comme par exemple le territoire d'implantation, zone rurale ou quartier fragile identifiés dans la politique de la ville comme vous le proposez. De même, en Commission il nous a été précisé que les entreprises-cibles étaient plutôt celles de l'industrie ou des services à l'industrie, là aussi un ciblage qui nous semble peut-être peu pertinent.

Pour terminer, il est aujourd'hui indispensable de mettre en œuvre et de veiller à proposer une diffusion très large de ce dispositif, pour le rendre plus lisible, donc plus accessible pour nos entreprises. C'est pour cette raison que notre groupe LR-CPNT, votera pour cette délibération.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues.

L'objet précis de la délibération est d'approuver les règlements des appels à projets, or, cette délibération présente les enjeux de l'aide plutôt que les modalités du Règlement d'Intervention qui va le régir, ce qui est pourtant fondamental. Il faut en effet distinguer d'une part l'existence de dispositifs répondant thématiquement à des enjeux, et d'autre part, la manière dont ce dispositif est pensé et mis à la portée des bénéficiaires, pour que ceux-ci en tirent pleinement profit. C'est ce que l'on appelle être « user centric ».

Pour ce qui est de l'appel à projets prototypes numériques, le groupe MoDem et apparentés souhaite saluer la pertinence du diagnostic posé sur les besoins des startups, notamment la faiblesse des moyens financiers au départ, ou la frilosité des établissements bancaires. Saluer également l'éligibilité de dépenses de personnels qui consacrent du temps en amont du prototypage des innovations, et saluer enfin l'élargissement de la cible des bénéficiaires, aux acteurs associatifs, collectivités et établissements de recherche, en partenariat avec les entreprises. Sur ce sujet précisément, merci Président de nous préciser et de développer sur les types de partenariats qui sont possibles. Nous regrettons malgré tout, qu'après l'analyse initiale sur les besoins en agilité des entreprises-cibles, le manque de souplesse du dispositif proposé. En effet, celui-ci s'étale sur une période de dépôt de

dossiers qui est très courte, du 1^{er} juillet au 16 septembre. Nous pensons et nous proposons que les dépôts de dossiers soient faits au fil de l'eau. Nous regrettons également l'étude d'antériorité demandée aux candidats pour prouver le caractère innovant du projet. Cette condition est lourde pour des entreprises pour qui, rentrer dans des cases administratives est parfois plus coûteux en temps et en argent, que l'aide dont elles peuvent bénéficier de la collectivité. Nous regrettons également l'absence d'évaluation des retombées sociales et environnementales parmi les critères de sélection. Seules les retombées économiques et en termes d'emploi sont évoquées.

Nous avons également quelques interrogations, d'abord sur le montant qui sera envisagé sur 2017 puisqu'aujourd'hui, 1.4 M€ font un maximum de 23 projets financés à hauteur de 60 000 €. Il est également évoqué dans la délibération que l'appel à projets sera étendu au domaine de l'économie circulaire, ce que nous trouvons extrêmement favorable. On n'y retrouve aucune mention dans le Règlement. Et nous souhaiterions également demander aujourd'hui qu'un bilan soit fait de manière régulière sur les projets qui sont retenus aussi bien que recalés, et cela en GIA.

Pour ce qui est du chèque de transformation numérique, nous regrettons que sur la base du constat effectué sur les enjeux du numérique et de l'innovation pour les TPE et les PME, que je qualifierais de type classique, la collectivité Région en tant que telle ne s'interroge pas elle-même sur sa propre transformation numérique, sur sa propre agilité, sur les innovations d'usage qu'elle pourrait elle-même développer en relation avec ses administrés.

Quelques questions également sur le niveau des montants mobilisables sur la base des PO FEDER pour compléter la faible enveloppe de 400 000 € mobilisés pour 2016. Également sur les relais déployés entre ce dispositif et les entreprises ayant des besoins, car comme précisé dans la délibération, les entreprises n'ont souvent pas conscience de la nature stratégique de la transformation numérique, et ici, il s'agit de financer des investissements de transformation. La question est donc de savoir comment les PME sont-elles sensibilisées, et comment sont-elles accompagnées pour une phase plus en amont, qui est celle du diagnostic et de l'ingénierie de projet.

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, l'appel à projets prototypes numériques est résolument tourné vers un public de professionnels, à la fois jeunes et compétents. Un des atouts de notre pays est la valeur de son capital humain, donc faciliter toutes les innovations émanant de cette génération startup est une belle façon de le s'honorer, car cette génération a plus à nous apporter que ce que l'on croit.

C'est la raison pour laquelle nous apporterons un vote favorable à cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Mathieu HAZOUARD répondra à chacune de vos questions tout à l'heure.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, cette délibération est intéressante parce que le prototypage est un enjeu important pour l'industrie du logiciel, et la transition numérique est vraiment un enjeu de productivité et de compétitivité pour tout notre tissu industriel. Mais sur ces délibérations, ce n'est pas la première fois que je le dis dans ce secteur, il faut se méfier d'une prose qui est finalement très offensive, mais qui dans le détail des dispositifs, laisse à notre avis, à désirer.

Je reprendrai des points qu'a dits Pascale REQUENNA, dont j'ai apprécié l'analyse. Quels sont les points, à notre avis, qui sont flous, dans cette délibération ? D'abord, on nous parle de prototypage mais on n'a jamais pris la peine dans la délibération de définir ce que l'on entendait par prototypage dans le cycle de production du logiciel. Or, c'est un débat majeur, il va falloir s'expliquer sur ce que l'on entend dans ce prototypage, quel est le niveau de finition, est-ce que cela inclue des plans de tests, franchement, c'est beaucoup trop flou. Et lorsque l'on voit que la durée moyenne du projet est de deux ans, c'est incohérent avec la notion-même de prototypage. De même, lorsque l'on étudie les domaines ciblés, on passe d'un dispositif « Aquitaine proto », qui avait trois domaines-cibles, le logiciel-cible, le serious games et les applications mobile, après tout pourquoi pas, et tout d'un coup on nous dit il y a huit domaines, on ne sait pas trop pourquoi ces huit domaines-là, et donc silver économie, éducation, pourquoi pas, mais pourquoi pas les autres ? Pourquoi pas ce qui se passe dans l'agriculture, dans l'industrie, donc il y a quelque chose qui est là-dessus très arbitraire.

Enfin, sur les enveloppes, s'il y a un dispositif, celui du prototypage, qui nous semble à peu près bien calibré, et je reprendrai l'analyse de ma collègue Pascale REQUENNA, effectivement avec 1.4 M€ pour un maximum de projets à 60 000 €, avec 50 % d'apport, cela permet par an d'aider 25 à 30 projets, cela a du sens. Par contre, et on a fait étudier ce dispositif par le cluster numérique du Lot-et-Garonne, par contre ils nous ont dit : vous 400 000 € pour la transition et l'économie, vous pouvez vous les garder. Le régime est d'ailleurs monté de manière extrêmement bizarre puisque l'on dit il y a 400 000 € et il y a un plafond de 150 000 €, pour un projet. C'est écrit comme cela. Il y a eu un retour extrêmement négatif de professionnels, et donc il y a un problème, à notre avis, de calibrage de ce dispositif.

Cette délibération est positive sur le fond, on a envie de la voter, sauf que dans la manière dont elle est construite, elle est quand même beaucoup trop floue. Donc nous vous proposons, Monsieur le Président, de la retirer de l'ordre du jour, de la travailler ensemble, on n'est pas à un Conseil près, et à mon avis on doit pouvoir la mettre au point, y compris

avec des professionnels. A mon avis, elle n'a pas assez circulé dans les mains de professionnels, et derrière cela, si jamais vous la maintenez, nous nous abstiendrons parce qu'il nous semble qu'il y a beaucoup trop de flou au niveau des modalités de cette délibération, dont nous approuvons les fondamentaux par ailleurs.

M. LE PRESIDENT. - Juste Jean, mais Mathieu répondra, il n'y a pas que 400 000 €. 400 000 € sont pour les entreprises qui hésitent, c'est de l'amorçage. Il y a 5 M€ de l'Europe, du FEDER. Je ne sais pas si la délibération, je ne l'ai pas en mémoire complètement, le dit, mais en réalité ce sont 5.4 M€.

Mme REQUENNA. - C'était ma question...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cela manque dans la délibération, et comment voulez-vous que l'on apprécie cela ? Sur cette délibération, cela mériterait d'être recadré, elle n'est pas calée.

M. LE PRESIDENT. - Deuxièmement, sur les prototypes, ce n'est pas que le logiciel, c'est aussi le robot, la voiture électrique que l'on a présentée ici pour le Salon ITS, c'est aussi cet ensemble de choses.

M. BLANCHE. - Je crois beaucoup en l'économie numérique, et à Rochefort, la Région Poitou-Charentes nous a aidés à financer la salle de co-working. Je profite de cette délibération sur l'économie pour faire part d'une inquiétude.

Vous avez, Monsieur le Président, communiqué sur « Spéciale Nouvelle Région » au mois d'avril et il y a un grand article sur l'économie industrielle diversifiée, et concernant Rochefort, absolument rien. Il est marqué qu'à Rochefort il y a un peu de nautisme, rien sur l'aéronautique, rien sur ce pôle que vous connaissez parfaitement, vous avez visité Stelia, j'étais à vos côtés, en présence de Monsieur GAUTIER, et vous savez ce que représente à Rochefort l'aéronautique, plus de 2000 emplois, avec tous les sous-traitants Stelia. Une inquiétude donc par rapport à cette absence de visibilité sur ce document, et depuis, une autre inquiétude est que j'ai l'impression que mon territoire est écarté des financements de la Région puisque le festival « Summer sound » 2016 qui va avoir lieu, qui est le seul festival électro de notre grande Région, un gros festival n'apparaît pas parce qu'il n'est pas soutenu, et récemment, j'ai encore appris que des financements nous ont été refusés sur les 50 ans des « Demoiselles de Rochefort », qui vont avoir lieu le week-end prochain, sur les 350 ans de la ville de Rochefort à la fin de l'année...

M. LE PRESIDENT. - Attendez, on n'est pas là pour faire son marché. Vous êtes Conseiller Régional, mais j'interviendrai chaque fois qu'un élu viendra faire son marché, en public.

M. BLANCHÉ. - A quel moment peut-on échanger avec vous sur des sujets qui impliquent des secteurs économiques ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous pouvez venir me voir, mais on n'est pas là pour faire son marché. C'est un minimum de respect par rapport à tous vos collègues.

M. BLANCHÉ. - Je suis aussi représentant de mon territoire en tant que Conseiller Régional, et je peux vous assurer que lorsque les gens ont lu ce document, ne voyant rien sur l'aéronautique, rien sur le territoire de Rochefort/Rochefort-océan, ont été surpris et m'interpellent.

J'en ai terminé, je vous pose une simple question : y a-t-il problème avec Rochefort ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vraiment, je ne sais pas quoi répondre. Je suis allé visiter l'une des plus belles entreprises que je connaisse. Vous pensez sérieusement que vous ne pouvez pas répondre aux personnes qui vous disent cela, en disant : le Président de la Région ne s'intéresse pas à l'aéronautique ? On est en train de travailler avec l'Aérocampus, en contact avec l'école de Rochefort, on est en train peut-être de voir si l'on ne peut pas monter un système de formation à la maintenance, à Rochefort, pour les sous-marins. Enfin, soyons sérieux ! Ne pas intervenir sur l'aéronautique est comme si vous me disiez je ne suis pas intéressé par l'agriculture, ou par le bassin de Lac, cela n'a pas de sens.

M. BLANCHÉ. - Ce sont des signaux négatifs qui ont été envoyés, je me pose la question.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président de me redonner la parole.

J'ai relu la délibération, par rapport à votre information, qui est importante. Je lis en page 2 : « l'enveloppe prévisionnelle de la contribution régionale pour les chèques transition numérique s'élève à 400 000 €. Il est prévu de mobiliser de manière complémentaire, le cas échéant, les Programmes FEDER. » Mais à aucun moment on ne nous parle de ces 5 M€ et comment cela marchera en contrepartie avec ces 400 000 € et avec ces apports particuliers. Franchement, sur une délibération importante comme celle-là, on la reprend et on la retravaille. C'est le minimum.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis en train de me faire expliquer...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je sais bien, cela montre que l'on aurait pu faire...

M. LE PRÉSIDENT. - Il peut y avoir une raison.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On retire...

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit que l'on ne peut pas flécher sur des opérations, ce qui m'étonne un peu, pardon François...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On peut y travailler ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. - De toute manière, je vous propose de retenir ce rapport, et je vous propose deux choses : que vous le précisiez, le cas échéant, pour le re-passer en CP ou en Assemblée plénière, et je propose une deuxième chose, qui est au bout d'un an, Mathieu si vous n'êtes pas en désaccord, que vous fassiez le point sur l'ensemble des appels à projets pour voir si c'est bien orienté.

M. HAZOUARD. - Tout à fait d'accord Président avec votre dernière proposition. Il y a une chose avec laquelle je suis d'accord dans les propositions de Jean DIONIS DU SEJOUR, c'est peut-être et vraisemblablement le manque de clarté FEDER versus participation régionale, et en particulier le montant de 5 M€, je suis d'accord. En revanche, là où je m'inscris totalement en faux, est sur la filière et le fait que cela ne correspondrait pas aux besoins de la filière. Cela fait six mois que je me déplace sur le territoire, et les entreprises ont eu connaissance, avaient connaissance de ces entreprises, et elles n'ont eu de cesse de me dire : quand est-ce que vous le votez pour que nous puissions venir candidater à ce dispositif ?

Je réponds sur la partie spécifiquement prototypage. Vous nous dites, la durée des deux ans n'est pas satisfaisante, etc. Simplement, on a un focus et un retour d'expérience de 100 projets financés dans l'ex-Région Aquitaine, cela se passait très bien, les porteurs de projets sont très satisfaits, donc je ne vois pas aujourd'hui pourquoi cela changerait simplement parce que notre territoire et notre périmètre géographique a été modifié.

Vous nous dites pourquoi huit domaines, tout simplement ce sont huit domaines qui participent des stratégies des trois ex-Régions, que ce soit dans la S3, que ce soit dans les filières spécifiques, on vous les propose dans ce cadre-là, peut-être que dans un ou deux ans, on verra faire évoluer le dispositif parce que l'on se sera dit il y a une particularité, une spécificité d'un territoire, que nous n'avons pas prise en compte.

Sur l'aspect de l'information, Mesdames REQUENNA et DURRUTY l'ont évoqué, globalement les relais sont les Chambres Consulaires, les structurations professionnelles. Je n'ai pas de doute aujourd'hui, et si c'est le cas il faut évidemment nous les envoyer le plus rapidement possible, sur une information qui n'arriverait pas aux entreprises. On sait que de toute façon, d'une manière générale, il faut faire œuvre de déplacement, de conviction, et de diffusion de l'information et de s'appuyer sur l'ensemble des relais pour que notre communication et notre lisibilité de l'action régionale soit la plus forte possible.

Sur la question du manque de souplesse, et le fait que l'appel à projets soit ouvert uniquement dans une période de deux mois, c'est le choix que nous avons retenu pour faire un point et pour pouvoir vous proposer à la dernière CP de l'année, l'ensemble des projets

que nous aurons retenus dans le cadre de cet AML, pour, dans le cadre du futur Schéma Régionale, faire évoluer le dispositif en fonction de l'ensemble des projets que nous aurons retenus. Et c'est lors de cette CP, que l'on pourra vous faire un bilan complet des projets qui seront retenus par la Nouvelle-Aquitaine.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous nous avez apporté trois informations : d'abord que potentiellement il y avait 5 M€, dans la délibération il y avait marqué 400 000 €, ce n'est pas tout à fait pareil. C'est du FEDER pas tout à fait pareil, quand on dit que la délibération était floue là-dessus, c'est le moins que l'on puisse dire.

Deuxièmement Président, vous avez fait une proposition précise qui est de re-passer cette délibération une fois qu'elle sera précisée, en CP, je trouve que c'est une très bonne idée. Et sous cette réserve, on se préparait à s'abstenir, je veux bien l'approuver telle quelle mais il faut la travailler, et il n'y a pas de honte lorsqu'un groupe d'opposition vous dit : votre délibération n'est pas cadrée, à la travailler.

Donc compte-tenu de la proposition que vous avez fait Président, nous la voterons. Nous espérons la voir venir en CP rapidement...

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qu'il faut, Jean, c'est ce que j'ai dit, il faut que Mathieu HAZOUARD la soumette dans la Commission concernée, de telle sorte que vous puissiez regarder, dans une réunion de travail, si elle a besoin d'être complétée. Et ensuite, une fois que l'on aura un premier bilan, ce premier bilan sera soumis...

M. DIONIS DU SEJOUR. - A CP si nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est aussi simple que cela, prenons l'habitude de travailler...

M. DIONIS DU SEJOUR. - De manière réactive. Et bien nous voterons cette délibération et j'irai voir Mathieu pour essayer de la préciser.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que vous allez bien vous entendre avec Mathieu HAZOUARD.

Mme RE QUENNA. - Je n'ai pas eu toutes les réponses aux questions - je sais que vous adorez discuter avec Jean DIONIS DU SEJOUR -, je voudrais quand même revenir au moins sur un point qui est celui de l'économie circulaire, qui est évoqué, et on n'en trouve pas mention dans le Règlement. Est-ce un oubli ? Est-ce qu'il n'y a pas une volonté... Je voudrais que vous répondiez sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Mathieu HAZOUARD, sur l'économie circulaire, elle n'est pas éliminée ?

M. HAZOUARD. - Non, pas du tout, et je viens de vérifier, je crois qu'entre la traduction de la première partie et le dispositif, cela a dû être oublié. Il faut juste que l'on le vérifie, mais cela n'a pas du tout à être...

M. LE PRESENT. - Je vous propose, pour toutes ces raisons, avec l'accord de Mathieu HAZOUARD, la prochaine Commission que vous réunissez, vous reprenez l'ensemble de cette délibération, je me tourne aussi vers François GILBERT, et le cas échéant, s'il est besoin, on la re-présente, si l'Assemblée plénière en est d'accord, pour l'amélioration, à une CP, pour que cela aille plus vite.

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité

Vote sur Economie Numérique : appel à projets de prototypes numériques et déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

FONDS DE CO-INVESTISSEMENT DYNALIM ET FONDS DE CO-INVESTISSEMENT POITOU-CHARENTES

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président.

Pour mémoire et en résumé, je vous rappelle que la Région Poitou-Charentes s'est dotée d'un fonds d'investissement en 2010, sous la forme d'une société par action simplifiée à associé unique. Fonds d'investissement d'un montant d'1.5 M€ au départ, qui a ensuite évolué jusqu'à 7.5 M€, dont à peu près la moitié en provenance de fonds européens. En 2011, la Région Limousin a affecté une partie de l'emprunt obligataire qu'elle avait réalisé à la création de son fonds (fonds DYNALIM) qui, après réajustement de 2.9 M€ en 2015, s'élève maintenant à 19.9 M€.

L'objectif de ces deux fonds est de soutenir et pérenniser l'emploi sur les territoires, d'amener les fonds propres à l'entreprise dans sa création, dans son développement, d'impliquer les financeurs sur le territoire de l'ex-Région Limousin et de l'ex-Région Poitou-Charentes, de contribuer au développement économique de ces territoires-là et des petites et moyennes entreprises, avec une attention particulière sur l'effet-levier en termes d'innovation, de soutien aux entreprises en difficulté, et de redémarrage ou de retournement. Chacun des fonds est dirigé et représenté par un Président qui est assisté par une société de gestion, qui est choisie au terme d'une procédure de consultation.

La Région doit approuver les Comptes annuels et les rapports de gestion des deux fonds d'investissement, et affecter les résultats, vous avez tout cela dans les annexes qui vous sont proposées, de faire une analyse financière de la situation également. Il vous est proposé par ailleurs d'approuver les Comptes, et pour des raisons de calendrier qui sont liées notamment aux dates des Assemblées des sociétés qui sont concernées par ces fonds d'investissement, il faut que le mandat du Président soit prolongé d'un an. Par ailleurs, et compte-tenu de la réalité de la Nouvelle-Aquitaine, de la fusion, compte-tenu de la situation financière bonne du fonds d'investissement du Limousin (DYNALIM), ce fonds d'investissement pourrait accompagner des projets dans l'ensemble de la nouvelle Région, de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui suppose une modification statutaire, qui vous est aussi proposée dans la délibération que vous avez sous les yeux.

Voilà Monsieur le Président, en résumé et en synthèse, cette délibération, somme toute assez classique.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Vote sur le Fonds de co-investissement DYNALIM
et Fonds de co-investissement Poitou-Charentes

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**PROGRAMME FULLBRIGHT - CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2020 REGION
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES**

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Il s'agit du programme Fullbright, qui est un programme d'accompagnement à l'échange international pour les chercheurs de haut niveau. Ce programme tire son nom d'un Sénateur américain qui l'a créé en 1946. Il existe un accord bilatéral entre les Etats-Unis et la France pour encadrer ces échanges, et depuis une dizaine d'années, la Région Aquitaine avait signé une convention de partenariat avec la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, pour accompagner financièrement ces échanges de chercheurs de haut niveau. Depuis une dizaine d'années que cette convention existe, 27 chercheurs américains sont venus dans les laboratoires aquitains, et 24 chercheurs aquitains sont partis dans des laboratoires américains.

L'objectif de la délibération d'aujourd'hui est de renouveler cette convention, cette fois sur le périmètre de la nouvelle Région, la Nouvelle-Aquitaine, pour une période de trois ans, de 2017 à 2020, sachant que l'aide qui est apportée, d'abord ce sont des dispositifs très sélectifs, il y a peu de chercheurs qui sont échangés chaque année, ce sont trois à quatre chercheurs chaque année, et les aides qui sont apportées permettent de payer une bourse comprise entre trois et neuf mois pour compenser les frais des chercheurs, et il y a également des allocations forfaitaires pour le déplacement et la prise en charge des assurances santé.

Voilà un peu la teneur de cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'observation ?

Il en est ainsi décidé.

Vote sur le programme Fullbright – convention de partenariat 2017 - 2020 Région Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**TRANSITION ENERGETIQUE : APPELS A PROJETS - BATIMENT DU FUTUR -
COMPETITIVITE ENERGETIQUE DES ENTREPRISES - BOIS ENERGIE -
PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION**

Mme COUTANT. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Cette délibération est un engagement qui avait été pris par les trois anciennes Régions, en juin 2015, de présenter une feuille de route à l'échelle du mandat, et de présenter quatre appels à projets qui sont dans les quatre dernières pages de la délibération. Vous avez d'abord un rappel du contexte international, mais aussi national, concernant les priorités en termes de transition énergétique et climatique. Et sur les pages 10 à 16, vous avez les priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine, depuis aujourd'hui. Ces priorités sont de travailler sur l'efficacité énergétique, dans différents secteurs, que ce soit le secteur du bâtiment, des transports, de l'agriculture, etc. mais également de développer les énergies renouvelables pour répondre à des objectifs que nous nous sommes fixés, et qui sont rappelés dans la délibération : diminuer les consommations d'énergie en prenant pour base l'année 2002 et ce jusqu'à la fin du mandat (diminuées de 30 %), diminuer les consommations de gaz à effet de serre de 30 % également, depuis 1990 et jusqu'en 2021, et avoir un pourcentage d'énergies renouvelables de 32 % à la fin du mandat. Ces 32 % ne sont atteignables que si nous passons par une diminution importante de nos consommations d'énergie.

Vous avez les différents secteurs dans lesquels nous proposons d'intervenir, et quatre appels à projets, sur les dernières pages de la délibération, concernant les bâtiments (bâtiment du futur basse énergie), pour travailler là spécifiquement à l'efficacité énergétique dans le bâtiment, avec les conditions d'éligibilité pour les bâtiments tertiaires, privés et publics, avec une base de moins de 30 000 habitants pour être éligible à cet appel à projets, ce qui correspond à une majorité d'habitants de notre grande Région, puisque cela toucherait 3.6 millions d'habitants de notre Région, et 80 % de la surface régionale.

Vous avez également un deuxième appel à projets sur l'efficacité énergétique des entreprises, qui là touche non plus l'efficacité sur les bâtiments, mais bien dans les procédés et en précisant quand même que nous intervenons dans le cadre qui n'est pas réglementé par la loi de transition énergétique. Un troisième appel à projets sur le photovoltaïque en autoconsommation, qui existait déjà dans deux des ex-Régions. Photovoltaïque en autoconsommation, même chose avec la limite de 30 000 habitants, éligible pour les collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

Et enfin, un deuxième appel à projets sur les énergies renouvelables, concernant cette fois le bois énergie, avec un certain nombre de critères d'éligibilité là encore, pour parfaire notre potentiel énergies renouvelables dans cette grande Région, avec une précision tout de même, il n'est pas question de développer toutes les énergies renouvelables sur chacun des territoires de cette grande Région, mais bien de s'adapter aux potentialités des territoires, en regardant très spécifiquement les contraintes que cela peut engendrer, et en limitant les impacts environnementaux en particulier, sur certains territoires, l'essentiel étant d'être dans le potentiel de chacun des territoires et ne pas développer n'importe quoi n'importe où, très rapidement.

Mme SIARRI. - Mes chers collègues, je vais concentrer mon intervention sur quatre questions précises. Faites-moi la grâce, Monsieur le Président, de ne pas me servir votre ritournelle habituelle en me demandant ce que fait la ville de Bordeaux, en guise de réponse.

Vous êtes Président d'une très grande Région française...

M. LE PRESIDENT. - C'est juré.

Mme SIARRI. - Merci. Vous pilotez une collectivité désormais tête de file de la transition écologique et énergétique, qui doit entraîner toutes les collectivités infrarégionales et tous les habitants vers un plan d'action ambitieux et clair. Comment pouvons-nous prendre de bonnes décisions en matière énergétique, alors même qu'il n'existe aucune évaluation des dispositifs antérieurement mis en œuvre dans les trois ex-Régions ? Qu'il n'existe toujours pas ni d'outil de mesure, ni de modèle de calcul des gaz à effet de serre libérés. Nous ne disposons d'aucun chiffrage depuis 2010. Vous ignorez donc le niveau d'effort que nous devons produire pour réduire de 30 % nos gaz à effet de serre sur notre territoire régional. Pourquoi lancez-vous quatre appels à projets « sans avoir défini de cadrage politique, ni de grandes orientations, normalement indispensables préalablement à tout dispositif d'intervention ? » Je reprends mot à mot les termes de l'avis du CESER.

Concernant ces quatre appels à projets, pourquoi les avoir dotés de si peu de moyens financiers, même si nous ne parlons que d'une demi-année d'exercice. Pourquoi en avoir limité l'accès aux collectivités de moins de 30 000 habitants, en plus des associations et des entreprises, même si l'essentiel des dossiers déposés précédemment relevaient de cette taille de collectivité ? Ne fallait-il pas être plus offensif, plus ambitieux ?

Qu'en est-il, en outre, Monsieur le Président, de votre engagement de 2015 de favoriser la massification de la rénovation énergétique globale et performante de l'habitat privé, lequel, chacun le sait, est la clef de tout ? Vous disiez vouloir proposer un service public régional de rénovation énergétique.

Enfin, vous évoquez souvent le scénario négaWatt, qui repose sur une baisse de nos consommations. Quand déploierez-vous une vraie campagne d'informations pour les citoyens sur la réalité des efforts à développer pour surmonter le défi énergétique et sur les axes de progrès collectif que vous leur proposerez, avec des indicateurs et une ligne directrice simple et accessible ?

L'avis du CESER, très argumenté, s'articule autour de questionnements et de préoccupations identiques aux nôtres.

Nous nous abstiendrons, car cette délibération ne propose aucune perspective d'envergure à ce stade, au regard du défi à relever.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais intervenir en lieu et place de notre collègue Denise SAINT-PE, qui était présente avec nous ce matin mais qui avait des occupations cet après-midi dans son territoire des Pyrénées-Atlantiques, et qui m'a laissé le texte de son intervention. Je vais donc essayer de parler au nom de Denise.

Monsieur le Président, lors de ma précédente intervention au nom du groupe MoDem et apparentés, je vous faisais part de notre satisfaction quant à la prise en compte de la problématique énergétique locale, en accompagnement de la loi d'août 2015 pour la transition énergétique et la croissance verte. Nous étions alors sur de grandes orientations qui nécessitaient, pour être opérationnelles, des déclinaisons techniques et financières plus précises, et c'est ce que vous faites au-travers de la délibération que vous nous proposez.

Si, de manière générale, les approches technico-économiques paraissent adaptées, je mettrais un bémol en ce qui concerne le bois énergie. En effet, vous soulignez, dans votre analyse générale de potentiels, que cette filière doit être accompagnée car la ressource est facilement mobilisable dans notre Région, ce qui est une réalité. Cependant, je souhaite attirer votre attention sur deux points, qui posent difficulté en termes d'accompagnement financier et qui méritent d'être précisés, voire adaptés.

Tout d'abord, concernant les dépenses éligibles, vous prenez en compte dans la délibération présentée, les études de faisabilité, les lots liés aux terrassements et autres liés à la construction de la chaufferie, le réseau de distribution, l'acquisition de terrains, les matériels d'occasion, les missions de contrôle et sécurité, les fournitures de matériaux dans le cadre d'auto-constructions. Afin que l'intégralité des dépenses éligibles soient clairement établies, il serait bon, à l'instar de ce que vous avez mentionné dans l'annexe liée au photovoltaïque, que les fournitures soient également clairement listées. Ainsi, je vous propose d'ajouter dans la liste des dépenses éligibles : la chaudière bois, la chaudière d'appoint, le silo, le réseau de chaleur et son hydraulique, la fumisterie, la main-d'œuvre, le compteur d'énergie.

Deuxième point qui pose difficulté, concernant le plafond des investissements pris en compte. Concernant la chaudière, vous proposez un plafond de 7 000 € HT par kilowatt thermique bois installé. Or, les récentes réalisations menées dans les P-A par le syndicat départemental d'énergie en la matière, ou bien celle s'prochainement projetées, laissent apparaître un coût moyen de 2000 € HT et non de 700 € HT par kilowatt thermique bois installé. La différence est extrêmement significative et risque de mettre fin définitivement à la réalisation de projets d'ores et déjà bien avancés en études, dans les P-A par exemple, à Mauléon, ou dans la Vallée de Baïgorry. Mais cette réalité s'imposera à tous les départements, et chacun doit en prendre ici conscience. Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en compte les deux points que je viens de soulever, en élargissant l'assiette des dépenses éligibles et en relevant le plafond subventionnable du kilowatt thermique installé. Dans le cas contraire, Monsieur le Président, je crois que votre politique d'accompagnement de la transition énergétique régionale se limitera à des effets d'annonce, ce qui ne peut se concevoir de la part de la collectivité territoriale, dorénavant chef de file en la matière. Les territoires vous regardent, les territoires nous regardent, alors répondons à leurs attentes légitimes en valorisant les ressources énergétiques renouvelables dont ils disposent.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ces délibérations sur les quatre appels à projets sont la concrétisation d'un engagement de juin 2015, une délibération actée en commun avec les ex-Régions. Depuis janvier 2016, une feuille de route bien plus ambitieuse a été établie, afin de permettre un début d'harmonisation des politiques énergétiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cependant, l'harmonisation de ces politiques, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante, car en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique, les perspectives scientifiques - dont celles du GIEC - nous appellent à une responsabilité accrue. Pour atteindre les objectifs nécessaires, nous engageons dès à présent dans notre Nouvelle-Aquitaine, une politique novatrice, ambitieuse et pérenne. Dans ce sens, nous avons lancé un signal très puissant avec la création du Conseil Permanent de la transition énergétique. Il sera à même de piloter, donc d'encadrer, et de co-construire avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les citoyens et les associations, qui sont également les témoins actifs de cette mutation énergétique en marche. Cette politique ambitieuse sera guidée par la démarche négaWatt, dont nous parlons tout à l'heure. Donc oui, nous nous appuyons sur cette démarche, qui rappelle le triptyque sobriété énergétique, efficacité énergétique, et recours massif aux énergies renouvelables, mais en ayant quand même le souci d'une cohérence écologique globale.

Une nouvelle ère s'ouvre désormais à nous. En tant que décideurs, il est de notre responsabilité d'orienter des investissements énergétiques qui iront dans le sens d'un futur souhaitable. Il s'agit d'offrir les meilleurs services à tous les usagers, tout en soutenant l'autonomie énergétique des territoires, et en réduisant de manière drastique notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaires, participant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons redoubler d'efforts dans la limitation de ces gaz à effet de serre, en toute conscience que les baisses d'émissions constatées par l'ex-Aquitaine, depuis une vingtaine, proviennent certes des actions qui ont été engagées, mais aussi de la délocalisation de ces émissions dans les pays fournisseurs de biens de consommation, tels la Chine ou Taïwan, ce que l'on appelle les émissions cachées, et qui sont dues aux délocalisations de masse d'un grand nombre d'activités dans ces pays. Alors, agir positivement sur le dérèglement climatique est aussi contribuer, sur notre territoire régional, à une relocalisation d'activités économiques, respectueuses de l'environnement et d'équité territoriale, favorisant la création d'emplois de tous niveaux, et un aménagement du territoire équilibré.

En conclusion, je vous affirme avec enthousiasme que le groupe EELV, Ecologistes et Citoyens, votera pour ces délibérations, dont les générations à venir nous seront grées.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - On a eu peur ! C'était une plaisanterie.

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, chers collègues et chers amis.

Je serai moins incantatoire que mon amie Laurence MOTOMAN, juste pour vous dire quelques mots sur cette délibération. Rappeler ce qu'a dit Françoise COUTANT très justement, qui est que l'objectif principal de notre action est de réduire les gaz à effet de serre de 30 % à l'échéance de notre mandat, et je crois que c'est un objectif très ambitieux. Et pour y parvenir, nous devons vraiment développer une politique volontaire et innovante, politique qui doit d'abord s'appuyer sur le cadre réglementaire de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, et sur la loi NOTRe qui, comme vous le savez, affirme le rôle de la Région comme chef de file dans ce secteur.

Ensuite, nous devons valoriser une démarche cohérente autour des trois objectifs, dont on a déjà parlé, qui sont rappelés dans la démarche négaWatt, c'est-à-dire la réduction des consommations bien sûr, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution des énergies-fossiles par des énergies renouvelables. Et enfin, nous devons déployer - et cela a été l'objet d'une délibération de la précédente séance plénière -, une transversalité de notre action publique et politique dans ce secteur-là.

Ces quatre appels à projets s'inscrivent dans cette démarche, dont les premières actions, d'une part la création d'AcclimaTerra, le Comité scientifique chargé d'effectuer une veille sur l'impact du changement climatique sur notre Région, - et peut-être que ce dispositif va répondre à Madame SIARRI, qui n'écoute pas mais qui doit certainement être sensible au sens de cette action - et d'autre part Terra Energies, le fonds d'investissement pour le soutien aux projets d'énergie renouvelable qui est doté de 8 M€ pour un levier de 120 M€ - vous le savez -.

Aujourd'hui, ces quatre appels à projets sont sortis d'une enveloppe certes modeste (2 M€) pour 2016, néanmoins, on l'a vu, une perspective beaucoup plus ambitieuse pour 2017. Ces appels à projets vont vers les secteurs les plus consommateurs d'énergie, et donc les secteurs sur lesquels l'action peut être immédiatement la plus efficace, par exemple le bâtiment. Ils s'appuient également sur les potentialités locales, comme le bois énergie, et ils s'adressent aussi bien aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités, dans des actions bien sûr différenciées. Ces appels à projet confirment la volonté de la Région de s'engager dans ces objectifs, et amorcent concrètement la construction d'une politique suivie de transition énergétique sur l'ensemble de notre Nouvelle-Aquitaine. Il va s'agir maintenant de confirmer cette politique, d'une part en harmonisant les dispositifs effectifs des trois anciennes Régions. Ensuite, en s'appuyant sur des expériences innovantes existantes notamment. Après, il s'agit aussi de travailler sur la transversalité et sur les critères de qualification des projets que le Conseil Permanent va certainement définir. Et enfin, il s'agit aussi de mesurer les résultats au-travers des études d'efficacité énergétique.

Le groupe souhaite s'impliquer fortement dans cette démarche, notamment dans la Commission que j'ai le plaisir de présider.

Mme COUTANT. - Très rapidement, parce que je crois que Pierre FROUSTEY a fait le point sur les différentes politiques qui sont menées par le Conseil Régional.

Evidemment que les politiques de transition énergétique ne se limitent pas à ces quatre appels à projets. Il s'est passé un certain nombre de choses depuis le mois de janvier, vous avez vu passer plusieurs délibérations, et nous continuons. Je crois que ce qui est important est vraiment de se fier à la feuille de route qui vous est proposée à l'intérieur de cette délibération, et les ambitions de cette Région. Evidemment, je partage complètement l'avis du CESER sur le fait qu'il faut être très ambitieux, mais le CESER imaginait que la politique de transition énergétique se limitait à ces quatre appels à projets, il y a bien d'autres choses et c'est pour cela qu'il faudra accentuer la communication que nous pourrions avoir avec eux.

Et par rapport à ce que vous pouvez annoncer les uns et les autres, évidemment que nous partageons cette envie de développer la transition énergétique et climatique dans notre Région. 2 M€, certes c'est peu, c'est pour quatre mois, avec une ambition bien plus forte pour 2017. Vous avez rappelé que le plus important était la rénovation des bâtiments, - et c'est aussi la priorité que j'ai rappelée dans mon intervention précédente - il existe d'ores et déjà des dispositifs, et nous en avons parlé lors de délibérations précédentes concernant par exemple l'Agence régionale des travaux d'économie d'énergie qui a été étendue au Limousin cette année et qui le sera à l'ex-Aquitaine l'année prochaine. Donc nous avons ces priorités-là aussi, et Pierre FROUSTEY a rappelé l'existence de Terra Energies et d'Acclima Terra, je crois que ce sont des projets qui nous tiennent aussi à cœur. Je pense que le Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat pourra s'emparer de ces projets-là dès le mois de septembre, il sera opérationnel et nous pourrons travailler avec tous les acteurs de cette grande Région, pour mettre en place et retravailler ces appels à projets qui sont parfaitement amendables bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage le souci, avec Françoise COUTANT et Alexandra SIARRI, sur l'évaluation. C'est assez compliqué, on l'a bien vu dans les discussions que l'on a avec le Comité LE TREUT, de voir un peu comment on peut avoir sur chacun de ces domaines, une évaluation précise.

Mme COUTANT. - J'ai omis de rappeler qu'il y avait l'AREC, qui travaille maintenant à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, et on a des bases tout à fait sérieuses. Nous aurons d'ailleurs des éléments d'ici la fin de l'année, précis, sur au moins 2015.

M. JACQUILLARD. - Merci Président, chers collègues.

Je vous présente la délibération sur l'extension du support billetté que Modalis à l'ensemble de la grande Région, la Nouvelle-Aquitaine.

En effet, la possibilité pour les abonnés d'utiliser plusieurs modes...

M. LE PRÉSIDENT. - Attends, je n'ai pas fait voter le rapport... - Décidément j'ai un petit problème. Je suis tellement heureux d'avoir un nouveau nom que, c'est l'euphorie, et puis surtout après la journée d'hier à Bedous, ce succès populaire magnifique de notre petit « tchou-tchou » ! J'aime bien ces remarques qui dégradent, cela fait toujours plaisir. C'est dommage que l'on n'ait pas été là parce que vraiment cela aurait convaincu tout le monde. -

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions sur le rapport que vous a présenté Françoise COUTANT ?

Abstention de tous les LR.

Et le FN est pour.

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté

Vote sur la Transition énergétique : appels à projet – bâtiment du futur – compétitivité
énergétique des entreprises – bois énergie – photovoltaïque en autoconsommation

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de
Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et
Apparentés, Front National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : les Républicains-CPNT

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

M. LE PRESIDENT. - J'ai commis un oubli, dans la journée, - je ne vais pas le présenter parce que sinon cela nous emmène tard dans la nuit - le rapport d'activité.

J'en ai parlé ce matin mais on me dit que je n'ai pas demandé à l'Assemblée de donner acte. –

Je vous remercie d'avoir pris acte

Rapport d'activité 2015 Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

L'Assemblée donne acte

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2016

M. LE P RESIDENT. - Marie-Pia LAREE étant d'une rigueur à mon égard, quasi militaire - et je n'ai pas non plus demandé l'approbation du PV. - Je me flagelle mentalement.

Je vous remercie d'avoir pris acte et d'avoir approuvé le PV.

Approbation du procès-verbal de la Séance Plénière du 27 mai 2016

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Et je redonne la parole à William JACQUILLARD

EXTENSION DU SUPPORT BILLETTE MODALIS A L'ENSEMBLE DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. JAC QUILLARD. - Merci Président. Je disais que la possibilité pour les abonnés d'utiliser plusieurs modes de transport public, avec une carte de transport unique, à l'échelle de la Région, revêt un enjeu majeur.

En effet, la commodité d'usage d'un tel outil libère l'usager de plusieurs démarches indépendantes. Suite à la signature de la première charte d'interopérabilité billettique entre l'ex-Région Aquitaine, le Département de la Gironde, et la CUB en 2003, la carte sans contact Modalis permet aux usagers des réseaux TER ex-Aquitaine et trans-Gironde, de circuler sur le réseau TBM de Bordeaux-Métropole, en bénéficiant d'abonnements combinés avantageux. Afin de moderniser et d'étendre ce concept Modalis, l'ex-Région Aquitaine pilote depuis 2010 une démarche d'interopérabilité billettique, regroupant 21 autorités organisatrices de transport, dont les grands principes ont été formalisés au sein d'une nouvelle charte d'interopérabilité billettique, elle-même adoptée en 2012 par l'ensemble des partenaires. Celle-ci vise à développer de nouvelles tarifications intermodales, hébergées sur la carte Modalis, de nouvelle génération, dont les caractéristiques sont désormais actées. Ainsi, afin de poursuivre cette dynamique intermodale initiée, et de renforcer la mobilité durable sur l'ensemble du nouveau territoire régional, il est proposé d'acter Modalis comme support de l'intermodalité, et de la multimodalité de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'une charte d'interopérabilité billettique, élargie à ce grand territoire. La gouvernance de cette démarche pourra être confiée à terme au futur syndicat mixte régional, - type loi SRU - pour lequel des réflexions sont en cours. En effet, parmi les compétences obligatoires de cette structure de coopération entre autorités organisatrices de transport, figure notamment la mise en place d'une tarification coordonnée et de titre de transport unique, en complément de la coordination des réseaux de transport et de la mise en œuvre d'un système d'information multimodal.

Il n'y a pas d'incidence financière sur la Région sur ce dispositif, et en complément des 20 autorités organisatrices de transport urbain et interurbain déjà engagées dans la démarche partenariale sur le territoire de l'ex-Région Aquitaine, les autres autorités organisatrices de transport sur la grande Région seront sollicitées par courrier, afin qu'il leur soit proposé d'adhérer à cette charte d'interopérabilité billettique, élargie à la grande Région.

Je vous propose donc de voter sur cette délibération, dont je viens de faire la synthèse.

Mme DELATTRE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Nous ne pouvons que saluer cette initiative - que nos collègues UDI d'ailleurs avaient appelée de leurs vœux pendant la campagne électorale -, mais en allant plus loin, c'est-à-dire vers un titre de transport unique, avec un abonnement unique, ce qu'a préconisé d'ailleurs il y a quelques jours le CESER. C'est donc un dossier que vous devriez pousser en ce sens, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, mais nous souhaitons qu'elle soit suivie d'une prochaine délibération, plus ambitieuse en la matière.

M. VANDENBROUCKE. - Je soumetts à votre approbation cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur l'extension du support billettique Modalis à l'ensemble de la région Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité, dont je vous remercie.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Un point d'ordre si vous le permettez Monsieur le Président, on voit l'heure qui tourne et comme d'habitude, les motions que l'on avait préparées vont passer à la fin, très vite, sans vrai débat. D'abord, on a des motions auxquelles on tient, et on va réduire le volume.

La motion sur la collaboration entre la Région et les intercommunalités, - à laquelle l'on tient comme à la prunelle de nos yeux - on la sort, on vous l'enverra comme contribution au SRDEII. Par contre, Nathalie DELATTRE présentera les motions sur le TER.

Il y a quand même un vrai problème de fond dans l'organisation de nos séances, ou alors il faut nous dire, ce n'est pas la peine de présenter les motions, parce que visiblement, - et vous n'y êtes pour rien - c'est un système pour le coup aussi, mais vous allez étudier cela à 22 h 30 - regardez ce que l'on est - lorsqu'il n'y aura personne.

M. VANDENBROUCKE. - Vu l'heure qu'il est, nous sommes nombreux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non mais il faut réfléchir quand même, cela ne marche pas Monsieur le vice-Président. On met beaucoup de nous-mêmes dans les motions, et résultat des courses c'est bâclé en fin de séance, donc il y a un vrai sujet. Et je vous propose que l'on en discute un instant.

M. VANDENBROUCKE. - Je vous demande que nous achevions - au bon sens du mot - notre ordre du jour, parce qu'il s'agit de dé libérations et il faut que nous les prenions, et quand nous aurons terminé, peut-être il revien dra à chacun d'entre nous d'aller un peu plus vite dans les commentaires, peut-être, je suis là pour distribuer la parole, et je n'interdis à personne de parler. Il faut que l'on se régule un peu nous-mêmes.

Je vous propose que nous avançons, parce qu'il est tard.

M. DIONIS DU SEJOUR. - En tout cas, Monsieur le Président, nous sortons la motion SRDEII, nous l'adresserons au Président et dans les instances, etc. Et je vous demande que l'on travaille à l'examen des motions, cela ne peut pas durer comme cela sur les motions.

M. VANDENBROUCKE. - J'ai bien entendu votre remarque.

Je voudrais que nous avançons.

CONVENTIONS D'EXPLOITATION DU TER POITOU-CHARENTES ET LIMOUSIN - PROLONGATION

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. EMON. - ... Parce qu'effectivement, « le train ne va pas nous attendre », il faut que l'on acte la situation d'aujourd'hui, qui est celle de trois conventions différentes, entre l'ex-Aquitaine, le Limousin et Poitou-Charentes, et l'objectif est d'arriver au 31 décembre 2018 avec une convention unique pour l'exploitation des TER dans la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui veut dire qu'il nous faut acter un prolongement de la convention Poitou-Charentes qui devait terminer à la fin 2016, et de celle du Limousin à la fin 2017, pour « accoster » au 31 décembre 2018, sur la mise en place d'une nouvelle convention.

C'est donc un dispositif qu'il nous fallait délibérer.

Mme DELATTRE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Il s'agit là d'acter d'une prolongation de deux ans de la convention d'exploitation TER Poitou-Charentes, et d'un an pour celle du Limousin, et faire converger ainsi les dates d'échéance des trois conventions.

Encore une fois, nous nous alignons de manière mécanique, sur l'Aquitaine, au 31 décembre 2018. Mais il ne faut pas attendre deux ans et demi supplémentaires pour revoir ces conventions. Il sera trop tard. Le TER doit évoluer dès maintenant, et ce dans deux directions : celle au niveau de l'infra-régional, avec de nouveaux cadencements aux heures de pointe, afin que les usagers aient un véritable choix entre voiture et TER, pour rejoindre leur lieu de travail, et puis choisir de plus en plus l'alternative du transport collectif. Et celle au niveau de l'articulation entre Paris et la région, et c'est d'ailleurs l'objet de la motion que l'inter-groupe LR-CPNT-UDI-MoDem a posée. En effet, au-delà des négociations menées avec succès sur la desserte en LGV de Bordeaux, Angoulême et Paris, l'enjeu maintenant est de permettre à tout notre territoire de bénéficier de cette dynamique, et de pouvoir rendre possible une journée de travail sur Paris, en intégrant à la fois l'aller-retour sur Paris-gare LGV-Bordeaux-Angoulême-Poitiers et le temps de transport nécessaire aux habitants de nos territoires ruraux, pour se rendre à la gare. Une réelle concertation territoriale s'impose et au premier chef avec les 34 intercommunalités qui ont financé la LGV.

Ainsi, via cette motion, nous demandons qu'une négociation politique consolidée au niveau de la Région, réunissant les collectivités territoriales concernées, la SNCF ait lieu afin de coordonner l'offre de bus départementale, l'offre TER, et la nouvelle offre LGV, et ce de

manière à offrir, dès juillet 2017, à tout le territoire de la nouvelle Région, un aller-retour Paris-territoire, dans des conditions d'horaires acceptables.

Pour ces raisons, le groupe UDI votera contre la délibération que vous présentez.

M. VANDENBROUCKE. - Si je ne puis qu'être d'accord avec vous sur le fait qu'il faut que chaque territoire de notre nouvelle Région ait un accès rapide à Paris, je suis d'accord sur ce point-là. Sur le reste, nous verrons, ce n'est pas que cela.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je serai extrêmement bref, je regrette que le vice-Président au transport du reste, ne puisse pas nous répondre, il n'est pas là.

Les conventions, c'est bien, il faut les harmoniser, c'est bien, il faut les prolonger bien entendu pour voir l'avenir. Nous allons le voter. En revanche, je vous rappelle que j'aimerais que les TER partent à l'heure, arrivent à l'heure, et fassent un peu moins la grève.

Je me fais l'écho, - croyez-moi -, de beaucoup de nos concitoyens. Je ne mets pas l'exécutif en cause mais il va falloir sans doute arriver à régler ce problème.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Vous avez raison sur au moins deux points : j'aimerais que les TER partent à l'heure et arrivent à l'heure, et que le dialogue social permette d'éviter, chaque fois que cela se peut, mais ce n'est pas toujours le cas possible, les conflits que vous évoquez.

M. E MON. - Je vais tâcher d'être court - c'est un peu difficile pour moi -, il y a deux sujets dans ce qui a été évoqué, extrêmement importants. Il y en a un qui touche à la question du service public mis en place par la Région à travers les TER proprement dits, et qui essaye de toujours avoir deux objectifs : premièrement, qu'ils satisfassent à la mobilité quotidienne, donc aux déplacements inter-Régions, et même parfois du coup, qui jouent aussi la question de la correspondance grandes lignes et de l'accès aux TER, comme cela a été dit tout à l'heure.

Il y a actuellement tout un processus de concertation sur ce que vous avez justement appelé le service annuel 2017, qui en fin de compte se mettra en place en juillet 2017, avec la mise en service de la LGV, mais qui touche à toute l'offre ferroviaire sur le réseau régional et sur le réseau national, et à cette occasion, on a engagé tout un processus de discussions, cela a été dit tout à l'heure, extrêmement difficile et lourd, pour la desserte TGV. En même temps, on a construit les services de la Région, des trois ex-Régions mais en même temps de la nouvelle Région aujourd'hui, et on présente dans les Comités de ligne aujourd'hui depuis deux mois, il y en a 13 qui ont été réunis, cela veut dire que l'on a vu à peu près 750 personnes (usagers, élus locaux, associations, etc.) pour leur présenter des projets pas que

dans une situation bloquée, ou de situation bloquée plutôt, mais en même temps ouverte pour discuter ce qu'il est plus judicieux d'avoir comme offre de service.

On en a réunis 13, il nous en reste 6 à réunir, et on les aura réunis début juillet, ce qui veut dire que l'on est vraiment dans un processus de construction et de concertation très intéressant, et sur lequel, on le verra demain soir à Bergerac, on a beaucoup tenu compte des observations et des réclamations des associations et des élus locaux. Il y a des difficultés importantes qui tiennent à la question de l'état du réseau, - on ne va pas se raconter d'histoires là-dessus - qui sont indépendantes de nous, bien évidemment, et qui touchent à la question de la pérennité et de la maintenance qui n'a pas eu lieu bien évidemment, ou d'investissements qui, sur le réseau classique, n'ont pas eu lieu. On a une déconnexion entre la performance grande vitesse et en même temps ce qu'est capable d'absorber le réseau aujourd'hui, et qui donne des dysfonctionnements sur les services en place, d'une manière très différente suivant les lignes, mais qui constitue une problématique que nous défendons jour après jour, avec la SNCF. Et c'est notamment le cas sur l'ex-Aquitaine, beaucoup moins d'ailleurs sur ce qu'étaient le Limousin et Poitou-Charentes. Je voulais dire cela à un moment où l'on a besoin de continuer à travailler sur ces questions-là parce que les choses sont plus dimensionnantes encore aujourd'hui, du point de vue des services à mettre en place à l'échelle de la grande Région.

Enfin, deux mots pour dire que dans l'offre TGV-TER, je vais sortir des villes qui ont le privilège d'accueillir le TGV dans le cadre de la performance LGV, si l'on prend Agen, en 2017, elle sera à 3 h 12 de Paris, - la vie ne se passe pas qu'à Paris - au lieu de 4 h 27 aujourd'hui. Mont-de-Marsan sera à 3 h 50 au lieu de 5 h 00, Pau sera à 4 h 18 au lieu de 5 h 35, on pourrait énumérer, y compris pour Bergerac, des améliorations importantes des temps de déplacement pour pouvoir accéder à un certain nombre d'endroits qui sont très demandés.

M. VANDENBROUCKE. - Je passe au vote.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Unanimité.

Vote sur les conventions d'exploitation du TER Poitou-Charentes et Limousin - prolongation

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE - CREATION D'UNE CONFERENCE TERRITORIALE DU SPORT

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers élus.

Quelques chiffres : 18 000 clubs, 1.4 millions de licenciés dans notre Nouvelle-Aquitaine, un corps social constitué, une activité économique majeure, une activité au service du bien-être, de la santé, et de chacun.

Cette conférence territoriale, qui, je vous l'annonce aujourd'hui, est la première dans la structuration des nouvelles Régions, donc nous sommes en avance - et cela grâce aux services, que je remercie pour leur travail -. Cette conférence territoriale est une instance consultative, une concertation Etat-collectivités territoriales-mouvements sportifs-acteurs économiques, dans le respect des compétences de chacun et de chacune. C'est un projet sportif pour la Nouvelle-Aquitaine, afin de réfléchir à la complémentarité de nos dispositifs, à présenter des orientations et des actions pour le développement des pratiques, ainsi que la valorisation de l'excellence sportive. Enfin, il s'agit d'accompagner la Région dans la mise en œuvre de notre politique sportive.

Vous retrouvez dans la délibération les thématiques dont - j'en précise une qui me tient à cœur - l'aménagement sportif des territoires ou le sport au féminin, mais il y a cinq thématiques. Une Assemblée composée de quatre collèges, un Comité de pilotage avec l'Etat, puisque cette conférence est co-construite avec l'Etat, et le CROS. Des travaux en plénière, des Commissions qui se réuniront régulièrement, pour élargir nos politiques.

Je remercie à nouveau les services, je le répète, nous sommes la première Région à présenter ce type de délibération, et je finirai en disant : vive le sport, vive le sport dans la Nouvelle-Aquitaine ! - Et je vous annonce aussi que l'Italie a gagné 2-0 -.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues.

Lors de la dernière plénière, j'ai eu l'occasion, au nom du groupe LR, de regretter que le sport ne soit pas traité, à l'instar de la culture, au sein de la conférence territoriale de l'action publique. Je ne m'attarderai pas davantage aujourd'hui sur cette lacune de la loi NOTRe. Une initiative forte se devait donc d'être prise en faveur du sport, dont la compétence est partagée avec les autres collectivités.

A plusieurs reprises, au nom de mon groupe, j'ai exprimé en Commission ou en GIA, la nécessité de définir les conditions d'exercice de cette compétence partagée. J'ai milité pour une mise en œuvre opérationnelle de la politique sportive dans les territoires, sous la houlette d'un chef de file, ne pouvant être bien sûr que la Région. La réponse que vous apportez aujourd'hui est la création d'une conférence territoriale du sport, pour la nouvelle Région. C'est une première et on peut s'en féliciter. Cette solution est peut-être appropriée, elle le sera si cette conférence est créée pour fixer les grandes orientations, mais aussi pour rechercher la cohérence et l'optimisation des moyens. Dans ce cas, elle devrait s'avérer un outil efficace, qui a toujours fait défaut à la politique de décentralisation du sport. Toutefois, sa composition très large, qui dépasse le périmètre de la CTAP, soulève une inquiétude du fait de nombreux participants, avec une Assemblée qui réunira plus de 80 membres. Il ne faudrait pas que ce nouveau lieu de concertation se transforme en une sorte d'agora permanente du sport, dont on peut craindre qu'il ne ressorte rien, ou si peu de choses. Le sport dans les territoires ne peut pas devenir l'objet de débats stériles. Pour être utile, cette conférence doit s'inscrire dans le concret, et ne pas servir d'Etats Généraux du sport en Région, ou encore ressembler à un énième colloque sur les sports et leurs enjeux. Nous avons connu cela sur le plan national en 2002, et ici, sur le plan régional en Aquitaine, avec les entretiens Nelson PAILLOU, en 2005. Ce qu'il faut est donner enfin une application aux lois de décentralisation, comblant dans le domaine du sport, l'absence de définition des compétences des collectivités territoriales, des EPCI, des communautés de communes, et des communes. Ce dont on a besoin est d'une distribution précise des rôles, d'une délimitation des périmètres d'intervention de chacun, d'un travail en complémentarité pour éviter les doublons, dire qui fait quoi. Tout simplement œuvrer à davantage de clarté et à une meilleure coordination des initiatives et des efforts.

Pour notre part, - sans prise de position partisane en la matière, et dans un esprit constructif - nous rappellerons cette nécessité absolue d'apporter des réponses concrètes aux difficultés d'application de la loi NOTRe, afin de ne pas être coupés des réalités du terrain, tout en faisant le meilleur emploi de l'argent public qui est investi dans le sport.

Nous voterons bien sûr favorablement à cette initiative.

Je vous en remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Je soumets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Unanimité.

Vote sur la nouvelle politique régionale – création d'une conférence territoriale du sport

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE - CONVENTION 2016 ENTRE LA REGION
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LE CENTRE NATIONAL DE LA
CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ - CNV ET L'ETAT - MINISTERE DE LA
CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DRAC ALPC ET AVENANTS**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CORREIA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je vous invite à voter cette convention 2016 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNV et l'Etat, qui constitue le premier acte de notre nouvelle politique culturelle à l'échelle de la grande Région.

Cette convention est la première à avoir été pensée et co-construite avec les acteurs de la filière musiques actuelles, de l'ensemble de la Région, et la première à être déployée sur l'ensemble du territoire au-travers de deux dispositifs et quatre appels à projets, pour un engagement en 2016 de 260 000 €, répartis comme suit : 130 000 € pour la Région, 90 000 € pour le CNV, et 40 000 € pour le Ministère de la culture, l'Etat, et ceci à peine six mois après notre installation.

La Région Aquitaine pouvait être fière d'être la première Région à avoir adopté, le 22 juin 2015, une convention avec le CNV, et créé un fonds pour l'accompagnement aux mutations socio-économiques de la filière musiques actuelles. Nous pouvons nous enorgueillir de voter aujourd'hui la première convention de notre Région nouvelle, avec le CNV, préfigurant un contrat de filière musiques actuelles pour 2017. Cette convention marque une véritable reconnaissance nationale de la politique de structuration de l'écosystème des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine. Ce partenariat CNV, Région, Etat, doté globalement de 540 000 € sur la période 2015-2016 a été pensé en toute cohérence avec les programmes européens FEDER-FSE, et avec les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

Le Comité de programmation se réunira dès jeudi prochain pour sélectionner les lauréats de ses quatre appels à projets, 73 projets issus des professionnels de la nouvelle Région. C'est un véritable succès, et nous voterons les aides lors de la CP, si vous en décidez, le 11 juillet. Il y a un appel à projets coopération professionnelle, un appel à projets développement numérique et nouveaux usages, et un appel à projets développeurs d'artistes, nécessité de soutenir la prise de risque artistique et le développement de carrières d'artistes en émergence.

Signe que notre Région est une terre d'expérimentations et d'innovation, cette convention intègre également le premier appel à projets commun Région-Ministère de la culture sur les labels indépendants structurant (labels musicaux, éditeurs et producteurs phonographiques) dotés de 40 000 € (20 000 € Région et 20 000 € Ministère de la culture et de la communication). Cette première nationale, annoncée par Audrey AZOULAY, Ministre de la culture, au Midem, va permettre d'accompagner conjointement l'écosystème des labels pour assurer leur transition numérique et leur mutation économique. La Ministre a confirmé que le niveau d'intervention pertinent pour ce soutien aux labels structurant était celui de la Région, en s'adossant au nouveau fonds de soutien à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée du Ministère de la culture.

A l'issue de cette expérimentation nationale dans notre Région, ce dispositif sera étendu aux autres Régions. Cette expérimentation est donc une reconnaissance par le Ministère de la culture, d'une politique structurée de soutien aux labels indépendants, initiée dès 2016 par la Région Aquitaine au travers d'un dispositif d'aide à la production et à l'édition phonographique, et d'un soutien annuel, attribué depuis sa création en 2007 à la FEPPIA (Fédération des Editeurs et Producteurs Indépendants d'Aquitaine). - Une petite précision, le RAMA, la FEPPIA et l'AGEC, à l'échelle de l'ancienne Région Aquitaine, ce sont plus de 350 emplois dans cette ancienne Région Aquitaine. Comme quoi, la culture est aussi de l'économie. -

Sur ces dix années de mise en œuvre, 2006-2016, la politique régionale de soutien aux labels indépendants a représenté un engagement budgétaire total de plus d'1.5 M€ (949 000 € pour l'aide aux programmes de production, 165 000 € pour la transition numérique, et 480 000 € pour la FEPPIA), renforçant ainsi la création et la diffusion de la diversité musicale. Pour information, le CESER considère que cette proposition de convention à l'échelle de la nouvelle Région constitue une indéniable avancée au profit de la filière des musiques actuelles.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les termes de la convention 2016 entre la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, notre nouvelle Région Aquitaine, le CNV et l'Etat (jointe en annexe de la présente délibération), d'approuver les termes des avenants 2015-2016 aux conventions 2015 entre les ex-Régions Aquitaine et Poitou-Charentes, le CNV et l'Etat (jointe en annexe de la présente délibération) et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et ses avenants (jointes en annexe de la présente convention).

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des interventions sur ce tte délibération ? Qui vo us l'avez compris, revêt un aspect tout à fait intére ssant, pour ne pas dire tout à fait novateur, d'expérimentation, vous l'avez dit.

Je soumets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur la nouvelle politique régionale – convention 2016 entre la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, le centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz, CNV et l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC ALPC et avenants

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à l'unanimité.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS LE BOTTOM THEATRE - DELIBERATION MODIFICATIVE

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Le Bottom Théâtre va signer une convention d'objectifs de deux ans avec la Région, pour un projet artistique de création, avec un soutien de co-production, en résidence sur le territoire, en diffusion hors Région, pour mener également une action culturelle sur le territoire, à la rencontre de l'éducation populaire, le lien social, et pour le développement de la culture sur l'ensemble de son territoire.

Je vous demande d'accepter cette convention d'objectifs entre la Nouvelle-Aquitaine et le Bottom Théâtre.

M. VAN DENBROUCKE. - Désistement du Département de la Corrèze, il y a donc nécessité d'une nouvelle convention.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur la convention pluriannuelle d'objectifs le Bottom Théâtre – Délibération modificative

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à l'unanimité.

OPERA DE LIMOGES - MODIFICATION DE STATUTS

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Régional décide de prendre acte du changement juridique de l'opéra de Limoges, qui devient une régie dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Cela s'appellera « régie personnalisée de l'opéra de Limoges ».

Je vous demande d'accepter cette modification.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur l'Opéra de Limoges – Modification de statuts

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'EXPERIMENTATION DE DEMARCHES SOCIALEMENT INNOVANTES EN AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme ALCORTA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver un dispositif, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui sera la première étape de notre politique d'innovation sociale et sociétale de la grande Région. L'innovation sociale était déjà présente lors de la mandature précédente dans les trois ex-Régions, donc il s'agit maintenant de faire converger ces différentes initiatives.

L'innovation sociale et sociétale est encore un mot un peu « valise », donc il est peut-être important, très rapidement, d'en préciser les contours et de dire ceux qui seront les nôtres. Si l'on s'en réfère aux textes officiels, nous trouvons deux racines à l'innovation sociale et sociétale. La politique régionale voudra s'inscrire dans la logique de ces deux sources, car elle souhaite être une politique transversale. La première de ces deux racines nous vient des textes européens, je cite, il s'agit de « reconnaître l'innovation en général et l'innovation sociale en particulier, comme un facteur de croissance durable, de création d'emplois, et de renforcement de la compétitivité de nos territoires ». Souvent utilisée par le terme innovation non technologique, nous sommes donc là dans une innovation sociale qui est au service de la compétitivité des entreprises et de leurs performances économiques. Peut-être pour illustrer plus concrètement en quoi la politique régionale peut aider cette dynamique, prenons un exemple d'une entreprise qui a été aidée lors d'un AMI de la mandature précédente. Nous avons soutenu une entreprise - qui est l'entreprise ADAM - qui a fait du capital humain un levier de croissance. Elle a fondé, conçu une méthode managériale innovante, qui a responsabilisé les salariés et les a impliqués aux décisions de l'entreprise. Pour cette entreprise, il n'y a aucun doute, la performance sociale de l'entreprise contribue bien à sa performance économique. Elle a donc mis en pratique des théories sur la motivation au travail. En effet, pour renforcer la motivation on peut agir sur des leviers externes comme l'augmentation de salaire, mais on peut aussi agir sur des leviers internes qui sont de donner du sens et de permettre aux salariés de pouvoir peser sur leur propre activité de travail. Cette innovation sociale, au cœur-même d'une PME régionale, est la démonstration de l'intérêt que représente l'innovation sociale pour nos politiques économiques régionales.

C'est pour la première source de l'innovation sociale. Il y a dans les textes officiels une deuxième définition qui elle, vient d'un acteur historique de l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire, qui nous dit que « l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant - et cette deuxième partie est très importante - la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. » On est dans une logique différente car ce qui est recherché est des plus-values sociales et sociétales, et cela ne concerne plus seulement le marché du travail. Là aussi, pour illustrer je vais prendre deux exemples qui ont aussi bénéficié de l'AMI de la mandature précédente, Tsara, qui est une application gratuite - je vous conseille de la télécharger sur vos tablettes - vise à faire connaître et comprendre le monde particulier des enfants autistes, et cela de façon ludique. Vous voyez de suite l'intérêt de cette innovation, qui va permettre de faciliter la compréhension et d'améliorer les relations avec ces enfants, que ce soit dans un contexte professionnel ou familial. Sans l'apport de la Région, ce projet n'aurait pas été possible car comme d'habitude, au-delà de son aide financière, dans ce type de soutien, c'est aussi le gage de confiance et l'engagement de la Région qui permet aux autres financeurs de se mobiliser.

Je crois que l'intérêt de cette innovation, dans le cadre de notre propre compétence de formation, saute aux yeux, car c'est un outil qui va pouvoir servir à différentes formations, que ce soit celles des auxiliaires de vie scolaire, des éducateurs, des infirmières, des enseignants, etc. Je ne vais pas tous les citer.

Un deuxième exemple pour illustrer ce qu'est l'innovation sociale, une autre association qui s'appelle Supercoop, c'est un supermarché - jusque là rien de bien innovant - de produits bio et locaux. Petite innovation mais ce n'est pas l'innovation qui a bénéficié de notre soutien. Son innovation va bien au-delà de cette première dimension, elle visait un objectif : comment permettre une consommation de produits bio à un coût inférieur à celui du marché traditionnel. La réponse qui a été apportée par Supercoop était la suivante : il suffit de créer une coopérative de consommateurs, où ces consommateurs sont aussi les distributeurs, et pour être distributeurs, il est demandé aux coopérateurs non pas de l'argent mais du temps, trois heures par mois, et chacun peut devenir coopérateur et consommateur. - Cela nous rappelle le principe des Castors qui avaient construit leur maison en s'aidant les uns les autres et surtout en faisant du temps de travail un capital d'investissement -. Quel est l'intérêt de cette innovation ? Nous soutenons par ailleurs l'installation d'agriculteurs bio, nous soutenons la commercialisation de ces produits bio et on entend dire que l'un des freins à l'offre et à ce marché est la demande. Et quel est le frein de la demande en produits bio ? C'est le prix des produits bio. Nous avons là une innovation sociale qui permet

d'augmenter la demande en produits bio, donc de répondre et de pouvoir élargir l'offre d'un point de vue économique, en faisant une consommation de produits bio à prix plus bas.

Ensuite, de la même façon que la Région fait le lien entre innovations technologiques et la diffusion de ces innovations sur le marché, il est proposé que la Région mette aussi en lien ces innovations sociales et sociétales avec la recherche en Sciences Humaines, qui permettra non pas comme pour l'innovation technologiques de diffuser sur le marché, mais de diffuser des pratiques innovantes dans la société. A l'image de ce que nous avons dans la recherche des Sciences dites dures, à l'image du développement de ce que l'on appelle le transfert de technologies, nous pouvons prétendre à aider, ce que l'on pourrait appeler un transfert sociétal, et donner ainsi aux recherches en Sciences Humaines, une valorisation sociétale au-delà de leur objectif de recherche plus fondamentaux.

Il est donc proposé de voter cet AMI, dont les modalités plus techniques seront présentées lors de la prochaine CP, mais je peux, s'il y a des questions, donner d'ores et déjà quelques éléments sur les modalités techniques de cet AMI.

Je vous remercie.

M. COINAUD. - Je suis déjà intervenu en Commission économique dernièrement, à la lecture de ces documents, il y a quand même quelque chose qui m'intéresse. On parle de développer le dialogue social territorial pour encourager l'émergence d'innovations sociales, faciliter les collaborations, accompagner les mutations sur les territoires et bien entendu dans les entreprises également. La question que je me suis posée est que les entreprises ne sont peut-être plus non plus du XIX^{ème} siècle, elles ont peut-être intégré aussi un peu de dialogue et d'innovation sociale dans leur fonctionnement, parce que quelque part si cela n'avait pas été le cas et si ce n'était pas le cas, je crains qu'elles n'aient disparu. On a l'impression de faire de l'innovation, je veux bien mais c'est du courant. Et chère Madame, dans les entreprises, c'est quelque chose que nous vivons tous les jours. D'autant, Monsieur le vice-Président, qu'il me semble avoir lu avec beaucoup d'intérêt les financements, les subventions qui sont accordées aux syndicats salariés des différentes tendances, qui dans leurs documents, lorsqu'ils sont subventionnés, indiquent et mettent en avant la formation des salariés et également de l'innovation sociale. Donc j'ai l'impression que l'on fait double emploi dans l'investissement de 700 000 €, me semble-t-il.

Un autre point qui m'a interpellé, je crois que le délai de réponse pour ces documents était extrêmement rapide, puisque ce sera, me semble-t-il, mi-septembre, je vous laisse imaginer en juillet et en août la rapidité avec laquelle il va falloir monter les dossiers. Et je me suis dit en fin de compte, j'ai peut-être mal compris ce dossier, puisque me semble-t-il, puisque le Président revient, à la lecture des *Echos* également, j'ai lu que dans les

collectivités il y avait un record d'absence médicale et d'absentéisme de plus en plus important. Et je me suis dit c'est peut-être dans ces collectivités - peut-être dans la nôtre également, je ne sais pas -, qu'il faudrait mettre en avant cette innovation sociale en priorité. C'est en cela que je crois avoir compris le sens de ce document, mais peut-être me suis-je trompé.

En tout cas, pour nous, ces 700 000 € sur un délai aussi court, c'est un peu du saupoudrage et surtout de l'affichage, et donc nous voterons contre cette proposition de délibération.

M. COL OMBIER. - Monsieur le Président, dans ce dossier, je rejoins pour partie l'orateur qui m'a précédé - il était dans la Commission -, je crois que tout le monde ne comprenait pas de manière très claire premièrement, le langage un peu abscond du dossier, - je n'incrimine personne - et deuxièmement les résultats très concrets que cela pouvait amener. Vous nous annoncez mettre en place une politique transversale de soutien à l'innovation sociale et même sociétale, et là je me méfie, de facto, en plus, lorsque que ce soit l'Etat ou une collectivité locale veut se mêler de la vie interne des entreprises. Madame ALCORTA vient de nous préciser que cette innovation nous vient de Bruxelles, très clairement, autant le dire, c'est la transcription d'une directive bruxelloise qui, dans un esprit extrêmement utopique, veut se mêler de la vie des entreprises, - c'est évident - et fait de l'innovation en tant que telle une valeur, sous des termes très sympathiques, en effet, on nous dit les entreprises vont innover, les collectivités vont innover, donc l'innovation est bien. J'avais du reste précisé lors de la Commission que l'innovation est bien quand cela va dans le bon sens, ce n'est pas bon quand cela va dans le mauvais sens. Certes, j'enfonce sans doute, c'est une lapalissade, mais elle est importante.

Donc sous ces termes extrêmement flatteurs, l'innovation est donc un terme venant de l'Europe, c'est une transcription d'une directive européenne, - ou vœu, je ne sais - et ainsi, la Région favorisera l'émergence de nouvelles pratiques sociales, ainsi que - vous pensez bien que cela ne nous a pas échappé - l'éternelle lutte contre les discriminations. - On est quand même spécialiste là-dedans puisque nous sommes assez discriminés et on en subit bien souvent les conséquences -. Je ne vois pas ce que la lutte contre la discrimination vient faire dans la vie des entreprises, mais on va me dire : la parité hommes/femmes, - on connaît toute la logorrhée habituelle sur ce genre de dossier. - L'innovation sociale, le terme se retrouve toutes les trois lignes et à chaque paragraphe, mais elle consiste en quoi ? C'est vrai que notre collègue, Madame ALCORTA, a tenté de nous expliquer, de nous donner un ou deux exemples précis. Je vous en remercie ma chère collègue, parce que lors de la Commission, j'avais demandé précisément qu'est-ce que c'est concrètement, dans la vie concrète de salariés, de l'entreprise, des collectivités, et on n'avait pas pu trop me

répondre. Je vous remercie donc, - je le dis sans ironie - vous avez quand même donné un ou deux exemples, je ne sais si au terme de coopérateur consommateur tout cela fera avancer le schmilblick, je crois que l'économie peut-être a besoin d'autre chose que de ces théories qui, d'après moi, toucheraient peut-être des domaines certes touchant l'écologie, ou le bio, je suis d'accord, je vois derrière ce qui se dessine, mais je ne crois pas que cela pourrait avoir un gros impact sur nos entreprises PME ou TPE.

En quoi consiste cette innovation ? Dans le dossier, aucune explication concrète ne nous est en fin de compte donnée, à part peut-être l'expérimentation de l'ex-Région Poitou-Charentes de créer un guichet unique pour orienter des porteurs de projets socialement innovants. Vous lancez dans un premier temps un AMI, et les entreprises sont libres ou non, nous a-t-on dit et précisé, d'y répondre. Très bien. On nous l'a assuré, la liberté devrait donc prévaloir. Très bien. Nous pensons que le dialogue social, ainsi que vous l'avez dit mon cher collègue, au sein des entreprises, doit se faire non pas par les collectivités, mais au sein de l'entreprise-même. Il y a pour cela déjà un cadre existant entre les partenaires sociaux de représentation du personnel, ou de la représentation syndicale telle qu'elle existe. La Région, d'après nous, nous en sommes très clairs, n'a pas à s'immiscer dans ce domaine. Mon expérience de plus de 20 ans dans cette institution ici, m'a montré que l'on commence toujours en proposant, puis, comme un service proposé, on institue un Règlement d'Intervention, - cela va arriver dans quelques mois vous allez voir - avec des mesures plus précises. Puis enfin, troisième stade, on passe à une véritable réglementation contraignante, notamment de normes environnementales, - cela « pointe le nez » dans le dossier - permettant le soutien financier direct aux entreprises, ainsi qu'il l'est précisé dans le premier point des dispositifs et outils de soutien, je cite le dossier.

On nous présente aujourd'hui ceci, chers collègues, comme une aide de la Région, une possibilité qui ne serait pas obligatoire. Je souhaite me tromper, mais je pense que d'ici un an, vous verrez arriver une réglementation précise, un dispositif pour dire : non, vous n'avez pas les normes d'innovation sociale ou sociétale qu'il faut, nous ne vous aiderons pas. Je le dis en termes très simples mais je pense que ce sera cela.

Nous ne pouvons donc pas vous suivre, notamment dans le domaine des entreprises. Laissez-les organiser leurs innovations sociales selon les règles et les lois qui régissent ce domaine d'activités. On voit là la compétence générale, Monsieur le Président, - j'ai choqué un certain nombre de nos collègues dans la Commission en leur rappelant ce que vous nous avez dit du reste -, je vois là arriver, certes sous directives européennes, peu à peu, dans ce genre de domaine, la compétence générale, qui peu à peu revient, alors que vous nous aviez affirmé du reste que vous étiez tout à fait ravi - comme la plupart des élus ici je pense - qu'elle ait été officiellement enlevée de par la loi NOTRe.

Donc dans de nombreux domaines, vous vous plaignez, et je pense que par ce dossier, vous participez, même sous des termes environnementaux et sociétaux, au retour d'une compétence de plus et qui amènera la Région à intervenir dans un grand nombre de domaines. Je me permets de vous rappeler, en début de cette mandature, vous nous avez dit : il faudra faire des choix draconiens, des choix financiers, je pense que ces 700 000 € ne seront pas très productifs, notamment en faveur des entreprises.

Je vous remercie. Nous voterons contre ce dossier.

M. DUFORESTEL. - Merci Président.

Je crois que si l'on veut éviter de refaire « on achève bien les chevaux », il faudra éviter de refaire en tout et pour tous les débats que nous avons en Commission. Nous avons eu en Commission économique un débat fructueux sur le sujet, je me permets de revenir sur deux points.

Tout d'abord, sur la confusion entre dialogue social et innovation sociale. Je crois que c'est la première chose, en l'occurrence, vous l'avez reconnu cher collègue en creux, il fut un temps, au XIX^{ème} siècle, où le dialogue social était moins évident, et il a fallu des précurseurs, des élus en l'occurrence, pour faire en sorte que ceci devienne possible et se généralise dans les entreprises. Aujourd'hui, c'est devenu bien plus courant et aucunement dans cet Appel il n'y a une volonté de s'immiscer dans la vie des entreprises en matière de dialogue social, pas plus qu'il n'y a une volonté de s'immiscer en termes de RSE - qui est un autre acquis récent -, dans la vie de nos entreprises.

Pour ce qui est de l'innovation sociale par contre, nous ne pouvons que vouloir encourager cela, car aujourd'hui, c'est devenu le corollaire de l'innovation technologique, et on sait à quel point, et de nombreux chercheurs - fussent-ils européens - mettent en avant le fait que c'est un levier essentiel dans la compétitivité de nos entreprises aujourd'hui. Et que là où parfois l'innovation technologique est suspendue dans certains domaines, ce sont les rouages de la vie de nos entreprises qui font que cela leur permet d'être plus compétitives sur les marchés mondiaux. Je crois donc que nous pourrions en faire un sujet de compromis plus qu'un sujet qui nous oppose, et qu'aujourd'hui, au-delà du périmètre de l'économie sociale et solidaire, dont il a été rappelé tout à l'heure que c'est le berceau de l'innovation sociale dans de nombreuses entreprises, ce qui permet au demeurant à des coopératives et d'autres entreprises d'être plus performantes et plus résistantes que des entreprises classiques dans un certain nombre de domaines compétitifs, faisons en sorte que cette innovation sociale se généralise à l'ensemble des entreprises de nos territoires qui le souhaiteront, puisque le volontariat est de mise en l'occurrence, pour le bienfait de notre économie, et n'en faisons pas un sujet de polémique entre nous.

Mme ALCORTA. - Je veux bien répondre à certaines interrogations mais j'ai un peu de mal à dialoguer quand on fonctionne au mot-clef, quand on interprète un texte en prenant un mot, il y a des mots apparemment qui sont tabous pour certains dans cette Assemblée, - le mot Europe est peut-être un gros mot - et quand on sort ces mots du contexte et on leur fait dire ce que l'on a envie de dire mais pas ce qui est vraiment dit, c'est un peu compliqué de débattre. On a eu déjà ce débat dans la Commission, il n'a jamais été question de se mêler du dialogue social dans l'entreprise, on vous l'a dit. Les directives européennes, c'est vraiment de l'extrapolation des propos que je viens de tenir, où j'ai cité qu'effectivement, dans des textes officiels, il était question d'innovation sociale.

Si vous le permettez, je n'irai pas répondre à ce qui pour moi est quelque chose qui est hors sujet. Je retiens par contre l'une des remarques et l'une des questions qui est posée sur le timing, - je m'en suis aussi expliquée en Commission - qui est très réduit par rapport à l'appel à candidatures et la réponse que doivent apporter les associations ou les collectivités qui seront intéressées. Cela s'explique par le fait que nous sommes dans une année d'élections, qu'il a fallu du temps pour mettre les choses en place dans la grande Région, et le timing veut que ce soit août pour les réponses et donc nous voterons à la CP de décembre pour les projets qui seront retenus. Si on voulait qu'il y ait un AMI, comme il y en avait eu l'année précédente, nous étions obligés d'avoir ce timing réduit. Mais pour tenir compte de vos remarques et d'autres membres de la Commission, je ne sais pas si c'est une réponse mais nous avons pensé que puisque nous avons des élus qui sont Délégués sur les territoires, peut-être que ces élus seraient de bons médiateurs. Nous leur ferons en tout cas passer le cahier des charges de cet AMI, et comme ils sont au plus près des associations de leurs territoires, nous espérons que peut-être cela compensera le délai assez court de réponse pour cet AMI.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain Rousset

M. LE PRÉSIDENT. - Je rassure, il n'y a pas d'intrusion, et en même temps, notre société a besoin d'innover et on sait que l'économie sociale et solidaire a déjà beaucoup innové, que les communes prennent souvent des initiatives en ce sens. J'ai participé la semaine dernière à l'anniversaire d'Envie, qui est une société d'insertion remarquable, j'ai eu l'occasion de visiter une ressourcerie dans les Landes. La société va plus vite et cela permet d'être attentif à tous nos concitoyens. Je suis un fan, vous le savez, de l'innovation technologique, il n'y a pas que cette innovation-là.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est d'avis de l'adopter ?

Vote sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'expérimentation de démarches socialement innovantes en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Je vais donner la parole à Stéphane DELPEYRAT sur le travail qu'il a mené à l'intérieur d'un groupe, avec chacun des Présidents de groupes, sur le Règlement Intérieur (RI).

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai bref puisqu'à cette heure je vous épargnerai tous les débats et les arcanes de nos réunions. Je voudrais simplement remercier tous les collègues de l'ensemble des groupes qui ont bien voulu participer à ces réunions. Nous avons tenu plus de cinq réunions, et je crois que nous sommes arrivés à quelque chose qui devrait susciter un accord assez large, en tout cas d'après les dernières informations dont je peux disposer.

Pour résumer, il s'agit d'une part :

- De mieux organiser nos débats dans cette Assemblée, notamment par des mesures visant à limiter le temps de parole par délibération, en laissant la latitude pleine et entière au Président d'y déroger lorsqu'il estime que le sujet le mérite.

- De préciser également le rôle des Commissions et des GIA de manière plus claire, en précisant notamment que chacun doit être membre d'un GIA par exemple.

- De mieux organiser la transversalité du travail de nos Commissions, en réunissant deux fois l'an, sous l'autorité du Président de Région, l'ensemble des Présidents de Commissions.

- Il s'agit également de permettre une participation de nos concitoyens, par le biais d'une interpellation citoyenne, et donc de démocratiser et de rapprocher la Région de nos concitoyens.

- Et puis, il s'agissait - mais ce serait trop long d'y revenir - de mettre à jour juridiquement l'ensemble des dispositions de notre RI.

A ma connaissance, à partir du document qui vous a été distribué, je crois qu'il subsiste quelques précisions via des amendements déposés par le groupe FN.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Comment voulez-vous que l'on procède ? Parce que si l'on procède article par article, je pense que l'on va être un peu...

M. DELPEYRAT. - Je vous propose, Monsieur le Président, peut-être, que l'on examine les amendements et que l'on fasse un vote d'ensemble à l'issue du débat.

M. COLOMBIER. - Une intervention qui en fin de compte va expliquer très rapidement, - n'ayez pas d'inquiétude - les amendements, les uns après les autres. Il y en a six - si je ne m'abuse - amendements de notre groupe. Nous avons participé aux réunions, sous la houlette de Monsieur DELPEYRAT, il s'agit d'amendements notamment qui touchent - ils sont importants à nos yeux - à la liberté d'expression des groupes d'opposition. Liberté d'expression, liberté de réunion, et d'information principalement. Voilà les trois thèmes qui ont retenu notre attention.

Le premier est sur l'article 23, sur la prise de parole. Vous nous proposez que, hors très grands sujets régionaux, tels le Budget, le CA peut-être aujourd'hui et autres, pour toutes les autres délibérations - et nous en avons quand même eu 29 aujourd'hui - le temps de parole de chaque groupe d'opposition soit réduit à quatre minutes. Je vous ferai remarquer qu'aujourd'hui, sur 29 dossiers, au moins pratiquement sur une dizaine, nous n'avons pas fait d'intervention. Je comprends votre crainte, mais ce n'est pas nous qui avons voulu que la Région explose à la taille qu'elle est aujourd'hui... Il y a sept groupes politiques, Président. Alors on nous dit : mais si vous augmentez le temps de parole, vous vous rendez compte ! On a même été jusqu'à nous dire : il y a 183 élus, vous vous rendez compte, c'est 183 fois ! Je crois que tout cela n'est pas sérieux. Je pense que de réduire le temps de parole par groupe politique à quatre minutes, sur des sujets qui souvent sont des sujets d'importance, qui peuvent, même si nous sommes depuis aujourd'hui, - en appellation du moins - une nouvelle grande Région unifiée, à quand même ses particularismes de trois anciennes Régions, donc j'allais dire que l'on mette au maximum dans les délibérations la possibilité de trois interventions, me paraît normal. Cela ne veut pas dire qu'à chaque fois il y aura trois intervenants par groupe, ou alors s'il y a trois intervenants, vous nous donnez cette possibilité, cela veut dire que chaque intervenant va parler 1.10 minutes ou 1.12 minutes. Je crois que ce n'est pas franchement correct et ne correspond pas à un débat normal que nous pourrions avoir. C'est vrai, s'il y a des dossiers qui demandent un certain nombre d'interventions, oui, il faudra d'après moi quand même, plus de quatre minutes pour s'exprimer sur des sujets d'importance.

Nous proposons donc qu'il puisse y avoir, au maximum, ce n'est pas la normalité mais au maximum trois intervenants, et au moins de trois ou quatre minutes chacun, en trois ou quatre minutes on peut s'exprimer mais ce ne sont pas quand même de très longues interventions.

Le deuxième article, le 25, on s'est permis - parce que l'on sait d'où vient cet article - « tout propos insultant, sexiste, homophobe, raciste, discriminatoire, est prohibé dans l'enceinte du Conseil Régional. » Nous rajoutons, - parce que j'allais dire était-il besoin de le mettre ? - conformément à la loi. La loi l'interdit, je ne sais pas pourquoi vous avez voulu le

mettre. Bien que je comprends peut-être puisque j'ai le souvenir ici, rappelez-vous Monsieur le premier vice-Président, que le représentant de l'UDI avait eu des propos sexistes, en fin de soirée, parlant de « petite cochonnes », et j'avoue que je n'ai pas entendu trop ces dames mais j'ai vu quand même des visages grimaçant et des propos disant : « on aime bien les petites cochonnes ». Je n'avais rien dit, - nous sommes des gaulois -, mais au moins on ne pouvait pas accuser le FN d'avoir des propos sexistes. Mais quoi qu'il en soit, nous sommes d'accord, il ne peut pas y avoir de propos racistes, homophobes ou discriminatoires, nous rajoutons « conformément à la loi » parce que c'est conformément à la loi.

Le troisième amendement, très rapidement, sur les suspensions de séance. Monsieur le Président, c'est simple, vous précisez que les suspensions de séance sont de droit au nom d'un groupe politique. Soit elles sont de droit, soit elles ne le sont pas, mais rajouter comme vous l'avez fait, des demandes, manifestations abusives, c'est quand même très subjectif. Je sais votre talent de diriger cette Assemblée, mais quand on demande une suspension de séance, en général, c'est quand même pour un fait précis. Vous en avez eu l'exemple aujourd'hui de notre part, et s'il y a 29 ou 30 dossiers à étudier, qu'il puisse y avoir une deuxième demande, mais on va nous répondre en core : oui, mais vous êtes sept groupes politiques. Mais que l'on soit sept, quatre ou dix groupes politiques, il y a quand même un minimum de droits de l'opposition que nous entendons ici vous demander et respecter. Je pense donc que ce terme est tout à fait subjectif, nous disons que l'on ne peut pas dépasser le nombre de trois, si vous voulez le nombre de deux, mais il est très rare que chaque groupe politique demande des suspensions de séance pour la même séance. C'est un cadre.

Article 49, les Commissions spéciales peuvent être instituées sur un sujet précis. Nous sommes tout à fait d'accord, nous nous permettons quand même de rajouter simplement : « en conformité avec la représentativité des groupes ». Je crois que cette formule est tout à fait normale, c'est la philosophie je crois de la collectivité que nous sommes, que lors de réunions particulières ou de Commissions particulières, il y ait une représentation qui soit proportionnelle à la taille des sensibilités politiques.

Et puis les deux derniers amendements, on a tenu à ce que ce soit « gravé dans le marbre » du RI, après les Commissions et les GIA, il y ait un compte-rendu, vous parlez d'un compte-rendu synthétique, mais nous précisons que nous voudrions bien qu'il soit adressé aux membres correspondants à ces Commissions et GIA, avec un état des présents. C'est le cas actuellement, c'est vrai que vous l'avez mis à moitié dans le Règlement, mais malheureusement, cela ne marche pas très bien. Certaines Commissions ou GIA reçoivent le compte-rendu, d'autres ne le reçoivent pas du tout. Je crois que c'est pour la bonne information des élus que nous sommes d'avoir non pas la transcription mot à mot, mais

d'avoir au moins le rapport des débats que nous avons pu avoir sur les dossiers, aussi bien en Commission qu'en GIA.

J'en arrête là. Je pense que ces amendements ne sont pas outranciers, ne dépassent pas les limites du raisonnable, et je pense qu'ainsi, chacun, avec l'esprit constructif et de ne pas exagérer, nous pouvons tout à fait voter ou faire voter ces amendements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne rejette pas toutes vos propositions. Il y en a une qui me gêne, ce sont les trois intervenants multiplié par quatre, multiplié par chaque formation, multiplié par... là on part... et cela nous oblige...

M. COLOMBIER. - C'est un maximum.

M. TARIS. - Quelques mots au nom de notre groupe et je pense que je m'exprimerai assez largement aussi pour l'inter-groupe, pour dire que nous avons apprécié la démarche qui a été une démarche collaborative, ouverte, pilotée par Stéphane DELPEYRAT mais largement ouverte sur l'ensemble des groupes, qui nous permet d'arriver à un document qui vaut ce qu'il vaut, qui est ce qu'il est, mais qui a le mérite d'exister, avec une rationalisation du travail en Assemblée, je crois que c'est le point le plus important, 183 élus à l'évidence, cela n'a pas les mêmes conséquences, les mêmes incidences, en termes de fonctionnement concret, et donc il me semble que l'on est arrivé à un point d'équilibre assez satisfaisant.

On a regardé les amendements présentés par le FN, qui ne sont pas inintéressants ou pas illégitimes, on ne les balaye pas du tout d'un revers de main, pour autant, c'est vrai que sur la multiplication d'intervenants du même groupe sur chaque point, je crois que l'on va se heurter tout simplement à des questions pratiques, et des questions pratiques qui feront que très vraisemblablement, on n'aura plus que deux alternatives, à savoir de prolonger très tard et peut-être à des heures un peu indues nos séances, avec le risque de ne plus être très nombreux dans l'Assemblée passé une certaine heure, ou bien de fonctionner sur deux journées, ce qui peut aussi représenter un certain nombre de coûts de fonctionnement supplémentaires et c'est aussi un élément à prendre en compte.

En tout cas, c'est un document qui est important, sur un sujet important puisque finalement c'est le respect du pluralisme de l'Assemblée, c'est le droit des minorités, et probablement que la première définition, le premier critère de la démocratie est le respect du droit de la minorité, et donc nous serons aussi attentifs, Président, à ce que vous ayez une application, une interprétation éclairée et avec la souplesse qui convient, et l'objectivité qui convient, de ce RI.

Un dernier mot, notre groupe avait fait une suggestion, qui a été reprise dans le RI, et je vous suggère, Monsieur le Président, que l'on puisse la mettre en application peut-être avant la fin de l'année civile, c'est-à-dire sur la prochaine séance plénière, ou la dernière de l'année au mois de décembre, qui est d'inviter le Président du CESER à venir s'exprimer devant notre Assemblée. Je crois que vous le ferez régulièrement et c'est le mode de fonctionnement normal que le Président du Conseil Régional vienne s'exprimer devant le CESER. Il serait intéressant peut-être, et on pourrait garder l'idée d'avoir une régularité d'une fois par an, que le Président du CESER vienne également s'exprimer devant notre Assemblée.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues.

J'interviens pour le groupe Ecologistes et Citoyens, sur cette délibération technique, au combien importante pour notre institution. Je déplore d'ailleurs que nous la votions à une heure où notre hémicycle s'est dangereusement clairsemé.

M. LE PRESIDENT. - Enfin...

Mme BOURDIN. - Nous avons, dès l'installation de cette Assemblée, demandé à ce qu'un groupe de travail soit mis en place pour élaborer ce document essentiel, qui régit la vie du Conseil Régional. Grâce à une collaboration constructive et efficace des participants, le groupe de travail a élaboré un nouveau texte, qui propose de nombreuses avancées, que vous aurez la fierté de valider tout à l'heure.

Un petit regret subsiste, il concerne la limitation du temps de parole pour les interventions. Cela peut en effet apparaître comme un obstacle à l'expression démocratique. Et cette disposition aurait pu être évitée. En effet, elle aurait pu être évitée si chacun avait joué le jeu d'une autorégulation décente et respectueuse, mais les journalistes nous regardent, et certain(e)s s'emballent.

Pour rebondir maintenant sur les avancées saluables de ce texte, je souhaiterais revenir sur la forme et sur la féminisation du texte, qui jusque-là laissait penser qu'il n'y avait que des hommes dans cette Assemblée. Félicitons-nous aussi de la condamnation explicite, oui, des propos racistes, homophobes, sexistes, et aussi pourquoi pas des gaucheries indécentes.

Ces deux points nous paraissent symboliques d'un réel progrès.

Sur le fond maintenant, le travail des Commissions est renforcé, et un meilleur suivi sera proposé, avec les comptes rendus. Aussi, les Présidents et Présidentes des Commissions voient leur mission prendre de l'ampleur, avec la possibilité d'un travail de veille thématique, avec l'audition de personnes qualifiées, et la rédaction de rapports. En

Commission n° 7 par exemple - que je préside -, les auditions enrichissent le débat et démontrent leur efficacité. Pour faciliter les perspectives transversales de ces Commissions, les Présidents et Présidentes pourront également se rencontrer une fois par semestre pour faire un point sur leur travail, et mutualiser, échanger, sur leurs pratiques, rationaliser les démarches. C'est donc maintenant à nous de faire vivre ces Commissions et d'en faire autre chose que des chambres d'enregistrement.

La modalisation des indemnités selon la présence est maintenue, afin d'avoir des élus disponibles et présent(e)s dans le travail de l'institution. Un article, - cher aux Ecologistes - qui ont toujours manifesté leur opposition au cumul des mandats, à l'origine de trop nombreuses absences dans les instances.

Pour finir, le point que les élus Ecologistes sont fiers d'avoir inclus dans ce Règlement est le droit d'interpellation citoyenne. Il s'agit de la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour des séances, toute interpellation qui est portée par au moins 70 000 habitant(e)s inscrit(e)s sur les listes électorales de la Région, dès lors qu'elle porte sur une question d'intérêt régional ou sur un service public régional. Cet outil nous permet de nous rapprocher de tous les aquitains, limousins, poitevins, charentais, basques, béarnais, landais, haut-viennois, périgourdins, creusois, et j'en oublie, tous les habitant(e)s de notre Région, et c'est là qu'est notre devoir. A nous, élus, de promouvoir cet outil démocratique.

Pour toutes ces avancées, non seulement nous voterons ce RI, mais surtout, nous le respecterons.

Je vous remercie.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

Rappeler très brièvement que sur les deux premiers amendements du groupe FN, il y a une difficulté. Le nombre d'intervenants par groupe nous amènerait à par exemple aujourd'hui 43 heures de débats si l'on multiplie le nombre de délibérations par le nombre d'élus... Pour des raisons pratiques, on s'en est expliqué tout à l'heure et je vous ai rappelé aussi que si nécessaire, le Président garde toute latitude pour accorder un temps de parole supplémentaire s'il juge le débat suffisamment important pour cela.

Sur le nombre de suspensions de séance, il s'agit simplement d'éviter un abus manifeste, - cela ne me choque pas - cela fait partie de ses pouvoirs de police et de bon déroulement des travaux du Président.

Le reste des amendements ne me pose pas de difficulté, ce sont des précisions que vous souhaitez apporter, il n'y a pas de problème particulier.

Je voudrais remercier tous les collègues qui ont joué le jeu.

M. LE PRESIDENT. - Très concrètement, l'article 23, si vous permettez, en tant que Président de cette Assemblée, je ne souhaite pas que l'Assemblée le retienne, pour les raisons que Stéphane a évoquées.

Sur le rajout « conformément à la loi » sur l'article 25, cela ne pose aucun problème, je pense.

Sur l'article 26, Stéphane.

M. DELPEYRAT. - Nous nous heurtons à un problème juridique, les suspensions de séance étant de droit, comme l'a rappelé Monsieur COLOMBIER, il est très difficile d'inscrire un nombre. C'est pour cela que nous nous en remettons à la sagesse et de l'Assemblée et du Président, pour le cas échéant, si manifestement nous étions dans un abus de demandes répétées, pouvoir y mettre un terme. C'est pour cela que nous avons retenu le terme « abusif », qui est un compromis, - qui vaut ce qu'il vaut comme tous les compromis bien entendu. -

M. LE PRESIDENT. - Je me tourne vers Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Quand vous dites, Président, que vous ne le retenez pas, cela veut dire que vous ne souhaitez pas le soumettre au vote ? Ou vous ne voulez pas le faire voter par approbation ?

M. LE PRESIDENT. - J'essaie d'arriver à un compromis au sein de cette Assemblée, c'est plus compliqué, parce que l'on le fait en direct entre nous.

M. COLOMBIER. - Concrètement, l'article 23 ainsi que l'article 28 ne seront pas approuvés par vote ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne souhaite pas...

M. COLOMBIER. - Que l'on présente ces amendements ?

M. LE PRESIDENT. - Vous les présentez, je ne souhaite pas que l'article 23 soit adopté. Le calcul que vient de faire Stéphane, 41 heures...

M. COLOMBIER. - Très bien, ni article 23 ni article 26, d'accord. En revanche, l'article 28 vous le feriez approuver, sur les propos homophobes, racistes ?

M. LE PRESIDENT. - Oui. Je me tourne vers le Rapporteur.

M. DELPEYRAT. - Pas de problème.

M. COLOMBIER. - L'article 49, Commissions spéciales, on demande à ce que soit précisé que ce soit en conformité avec la représentation des sensibilités politiques.

M. DEL PEYRAT. - C'était déjà le cas pour les Commissions, Monsieur le Président, classiques, donc il n'y a pas de problème.

M. COLOMBIER. - Oui, mais ce sont des Commissions spéciales.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de souci.

M. COLOMBIER. - Les deux derniers amendements, on demande de préciser que l'on soit bien destinataire des rapports des Commissions et des GIA.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense aux services, j'aimerais qu'il y ait un rapport qui soit envoyé aux Présidents de groupes, à charge pour lui de le...

M. COLOMBIER. - De chaque Commission et de chaque GIA, on est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne pose pas de problème.

M. COLOMBIER. - Je veux bien, dans ce cas-là, que l'on puisse ne pas présenter ces deux amendements, si vous vous engagez publiquement comme ce soir, à ce que cela marche mieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les amendements, Jacques COLOMBIER, sur le 23 vous le retirez ou vous voulez que je le mette au vote ?

M. COLOMBIER. - On le met au vote, pour nous c'est une question très importante.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je mets au vote sur les temps de parole.

Mme LAPREE. - J'avais une petite demande sur l'article 74, alinéa 5, serait-il possible de rajouter en troisième point, quelque chose concernant les congés maternité ou paternité ?

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne pose pas de problème ?

M. DELPEYRAT. - Pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela précise, c'est mieux, etc. La maternité n'étant pas une maladie. La paternité non plus.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, est-ce que l'on ne peut pas, puisque vous parlez de compromis, qu'il y ait une intervention par groupe, éventuellement une seconde, c'est à votre discrétion, mais un peu plus de quatre minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, on en reste là. Je serai « cool », comme d'habitude.

Premier amendement, sur l'article 23, je ne vous propose pas de le retenir.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National – Article 23 »

- . **POUR** : Front National,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Il n'est pas retenu.

M. LE PRESIDENT. - Le 25, avis favorable du Rapporteur, je vous propose de le retenir, simplement rajouter le terme « conformément à la loi ».

Qui est pour ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National – Article 25 »

- . **POUR** : Front National,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Sur le 26, je propose de suivre l'avis du Rapporteur, parce que c'est un peu compliqué sur le plan de loi, que l'on dise « c'est trois », parce qu'après tout, quelqu'un pourrait me dire : « mais la loi permet de le faire ». Mais je le mets aux voix, puisque vous l'avez souhaité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

On reste sur le terme du consensus.

« Le Conseil Régional peut créer en son sein [...] en conformité avec la représentativité... » Avis du Rapporteur ?

M. DELPEYRAT. - Favorable.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National – Article 26 »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOpte

M. LE PRESIDENT. - Sur les comptes rendus synthétiques, je me fais un peu « remonter les bretelles » par les services qui me disent : vous n'imaginez pas le travail. Un relevé de conclusions ?

M. COLOMBIER. - Oui, très synthétique, du télégraphique, point par point.

M. LE PRESIDENT. - De toute façon, il y a compte-rendu synthétique...

M. COLOMBIER. - Et on l'envoie aux Présidents de groupes.

M. LE PRESIDENT. - Compte-rendu synthétique aux Présidents de groupes.

M. COLOMBIER. - Avec les présents.

M. LE PRESIDENT. - Avis positif du Rapporteur ?

M. DELPEYRAT. - Tout à fait.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National – Article 54 »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOpte

M. LE PRESIDENT. - Et ensuite, je vous propose, - même s'il n'a pas été déposé dans les délais - de reprendre, à l'article 74, les congés maternité, je ne sais pas quel alinéa c'est...

Mme LAPREE. - Alinéa 5, il y a deux tirets, il faudrait en rajouter un troisième.

M. LE PRESIDENT. - Congé maternité et paternité.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National – Article 74 »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOpte

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix le RI modifié de ces amendements, à la suite du travail...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, n'y voyez pas une provocation, est-ce que l'on peut vous demander deux minutes, même sans quitter la salle, de façon à ce que je demande au groupe quelle sera notre position de vote ? Je dis bien deux minutes, même pas, peut-être moins.

M. LE PRESIDENT. - Accordées.

*Suspension de séance
Reprise de la séance*

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, vous voyez, 48 secondes, nous ne faisons ni provocation ni n'abusons de la suspension de séance.

Considérant que l'unanimité de cette Assemblée a voté quatre de nos amendements, - amendements de bon sens certes - c'est une première historique je le rappelle, depuis je pense 1986 à l'établissement de cette institution. Je sais, je vous le demande mais je n'en doute pas, ayant eu l'expérience de plusieurs mandats avec vous, que vous aurez une compréhension souple de ce Règlement, chacun devant y mettre du sien, donc nous voterons favorablement ce RI.

M. LE PRESIDENT. - Je mets donc aux voix le RI après les amendements que nous avons adoptés.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Je vous remercie de ce travail collectif, consensuel, élaboré. Je rappelle à l'Assemblée que « le mieux est l'ennemi du bien ».

Vote sur le Règlement Intérieur du Conseil Régional

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE C DES FILIERES
ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-
CHARENTES, SITE DE LIMOGES**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons le régime indemnitaire des agents de catégorie C du site de Limoges. C'était un engagement de ma part.

M. CHERET. - Merci Monsieur le Président.

Vous avez, dans les documents qui vous ont été envoyés et remis, tous les éléments techniques et juridiques dans le corps de la délibération, je n'y reviendrai pas puisque cette délibération s'inscrit dans la démarche instituée par la loi NOT Re du 7 août 2015, et concerne une première étape d'harmonisation du régime indemnitaire.

Le choix qui a été porté par le Président et qui a été débattu au sein du Comité Technique (CT), adopté par l'unanimité de ce CT d'ailleurs, à la fois par les Représentants des personnels et les Représentants de la collectivité, élus et Administration, se porte sur les agents les plus modestes de l'ex-Conseil Régional Limousin, à savoir les 1026 agents de lycées et 175 agents du Siège, une revalorisation les portant sur le régime indemnitaire actuel de l'ex-Aquitaine. Comme cela vous est dit dans la délibération, cela représente une incidence de 715 000 € en année pleine, soit 0.298 % de la masse salariale. Cette revalorisation aussi, c'est à noter, prend en compte la problématique de l'encadrement, qui était souvent mal considéré dans les lycées. En fin, elle s'inscrit, à la demande du Président et que je porte en son nom, dans un pacte de progrès social et d'efficience administrative, qui comprendra six points :

- Le temps de travail et le télétravail,
- Le régime indemnitaire et les rémunérations,
- Les dotations en personnel et la gestion prévisionnelle des effectifs,
- Les carrières et la mobilité,
- La formation,
- L'action sociale et la protection sociale.

C'est une première étape, au 1^{er} septembre 2016, qui faisait partie des engagements pour assurer un meilleur pouvoir d'achat des agents les plus modestes de notre Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

Vote sur le Régime indemnitaire des agents de catégorie C des filières administratives et techniques de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie vivement pour les agents du site de Limoges.

**MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE L'ETAT AUPRES DE LA REGION AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES SERVICES
DES CENTRES DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE
(CREPS)**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la mise à disposition des agents de l'Etat, - c'est quelque chose de très technique - dans le cadre du transfert des services des CREPS. 27 agents pour le site de Poitiers, 20 agents pour le site de Bordeaux, ce sont les missions transférées à la Région, bien entendu service-accueil, restauration-hébergement, entretien général et entretien technique. - Nous notons que la décentralisation se fait toujours en France, non pas globalement, mais par le petit bout. -

Mes chers collègues, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur la mise à disposition d'agents de l'Etat auprès de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes dans le cadre du transfert de services des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

MOTIONS

Mme COSTES. - Monsieur le Président, juste avant de continuer, parce qu'il est un peu tard, nous souhaitons, parce que la motion que nous voulions présenter, n° 4, sur la LGV, le sujet est très important et mérite un véritable débat donc nous préférons la retirer ce soir - parce que l'heure est un peu tardive je pense pour tout le monde -, et comme j'estime qu'elle mérite vraiment un débat, je préférerais la retirer et donc la reporter à la prochaine fois, c'est-à-dire fin octobre.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. Ce serait bien d'ailleurs si tout le monde faisait pareil.

M. TARIS. - Cela commence bien le RI, Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est une petite... un conseil paternel, de suivre l'exemple de notre collègue.

Il y a d'autres motions, qui ne sont pas retirées donc.

Mme DELATTRE. - Monsieur le Président, pour la motion sur le TER, je l'ai présentée pendant la délibération 22, vous n'étiez pas là, mais depuis nous avons discuté avec Stéphane DELPEYRAT, pour le système des motions, parce que comme vous l'avez noté, l'Assemblée est un peu moins remplie et la presse a quitté les rangs depuis longtemps. Pour éviter une surenchère et convocation de conférence de presse pour que l'on puisse s'exprimer et défendre certaines de nos idées, à l'initiative de Stéphane, dire que quand il y a conférence des Présidents, le matin, vous puissiez ventiler les amendements et les motions rattachés aux sujets qui s'y réfèrent, et que l'on puisse les voter dans la foulée. C'est ce que j'ai fait par exemple tout à l'heure pour la motion 22, pendant la délibération 22, on aurait pu, dans la foulée, se prononcer sur la motion. Ce qui serait moins frustrant pour votre opposition et les collaborateurs, parce que je peux vous dire que l'on met beaucoup de cœur à l'ouvrage à préparer ces plénières, et c'est vrai que se retrouver toujours à les présenter tard le soir, ce n'est pas très encourageant pour le travail que l'on peut effectuer pour enrichir le débat.

Je ne re-présenterai pas la motion, on va la voter, mais je souhaitais vous faire cette proposition.

M. LE PRESIDENT. - Je vous dis simplement, ces motions ont toutes un intérêt, mais nous avons à faire tourner la machine régionale, c'est mon devoir, et je ne peux pas faire en sorte que cette machine régionale ne tourne pas. Donc les motions ne peuvent pas...

Certaines motions sont maintenues, j'en vois une qui regroupe...

Mme DELATTRE. - Cela veut dire que vous êtes en train de nous dire que les motions n'ont pas d'intérêt par rapport au travail ?

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas dit cela.

Mme DELATTRE. - Je vous trouve dur parce que je peux vous dire que l'on travaille vraiment dans l'intérêt général, de notre côté aussi.

M. LE PRESIDENT. - Je sais bien, mais vous savez bien aussi qu'il faut que l'on fasse avancer les TER, qu'il faut que l'on fasse avancer la culture, le développement économique.

Mme DELATTRE - Les motions ne sont pas contre l'avancement.

M. LE PRESIDENT. - Les motions sont des propos qui sont souvent repris par des représentants politiques de chacune des formations, et qui ne font pas bouger le pays parce que nous les votons ici. Soyons lucides : « le mieux est l'ennemi du bien ».

Est-ce qu'en dehors de la motion LGV de L... R, qui est donc repoussée à la fois prochaine, les autres groupes maintiennent leurs motions ?

J'ai une motion qui est signée par LR, les Démocrates, l'UDI, les Socialistes, le PRG, EELV, sur l'Europe.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette motion, - que je ne relis pas parce que vous avez dû la peaufiner - ?

M. COLOMBIER. - Nous ne sommes pas d'accord, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Donc il y a l'opposition du FN.

M. TARIS. - Un petit mot très rapide pour rappeler l'origine de cette motion, au départ c'était une motion Centriste, c'est-à-dire que nous avons déposée conjointement avec nos collègues de l'UDI, - donc UDI et MoDem ensemble - puisque vous savez que pour les Centristes, il y a au cœur de notre ADN l'attachement à la construction européenne, - et je ne crois pas utile de rappeler le contexte, l'actualité dans laquelle intervient cette séance plénière, avec la décision des britanniques de quitter l'UE -. On avait envie à la fois de faire parler le cœur et de rappeler notre attachement viscéral à la construction européenne dans la droite ligne des pères fondateurs de l'Europe qui étaient nos lointains prédécesseurs de notre famille politique, mais aussi de rappeler que l'Europe - on a beaucoup parlé d'identité ce matin autour du nom - est une part de notre identité, et c'est aussi une réalité et c'est peut-être là que l'on fait parler aussi la raison, en rappelant que l'Europe est omniprésente pour le meilleur aussi dans notre Région, avec le seul exemple, - je n'en prendrai qu'un seul - on aurait pu parler des fonds européens, on aurait pu parler de la politique agricole, mais je

ne prendrai que l'exemple de la mobilité étudiante, qui est aujourd'hui devenue un phénomène de société et qui nous rappelle que nous avons ce patrimoine commun, cette civilisation commune, et cet espoir européen, cette ambition européenne. On avait envie de pousser ce cri du cœur en quelque sorte, même si ce n'est pas populaire, même si c'est difficile parce que parfois l'UE a des modes de fonctionnement, et le texte d'ailleurs le dit, qui doivent absolument changer parce qu'elle n'est bien souvent pas au bon endroit et pas dans le bon fonctionnement. Mais cette ambition et cet idéal européen, nous voulions le réaffirmer très fortement et nous sommes très heureux, je remercie les collègues des autres groupes, d'avoir bien voulu se joindre à cette initiative.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais ajouter à titre personnel deux choses.

Je n'arrête pas de lire que l'Europe, la Commission, produisent X ou Y, ne produisent pas de politiques, etc. L'Europe est les Etats, et ce sont les Etats, les Gouvernements qui ne veulent pas conforter l'Europe et qui nomment souvent à l'Europe des personnes qui n'ont pas la hauteur d'un homme comme Jacques DELORT. Premièrement.

Deuxièmement, que s'est-il passé en Angleterre ? Monsieur CAMERON a joué avec le feu, et il s'est brûlé.

Je m'arrête là.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, on repart sur un débat.

M. LE PRESIDENT. - Je suis celui qui ai le moins parlé.

M. COLOMBIER. - Je vous dis simplement que l'Europe n'est pas les Etats, les décisions sont prises par une Commission Européenne...

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas vrai. Et que des directives et de décrets ne sont pas pris par des...

M. LE PRESIDENT. - Non...

M. COLOMBIER. - Si l'on ne peut pas parler, les européens laissez-nous un peu parler. Je ne suis pas long. Beaucoup de directives et de décrets sont pris par des personnes qui n'ont pas un mandat électif, et je tenais quand même à le rappeler.

M. LE PRESIDENT. - Je note le vote contre du FN.

Les autres groupes votent cette motion, - avec enthousiasme -.

Vote sur la motion « Notre espoir européen, notre ambition européenne »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

CONTRE : Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

VOEU

M. LE PRESIDENT. - Le vœu d'EELV sur la TVA à 5.5 % sur les transports publics.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des non participations au vote ?

FN.

Ce vœu, - qui n'a aucune chance d'aboutir - est donc adopté.

Je précise à ma chère collègue Françoise COUTANT, que je n'ai pas le pouvoir de changer les taux de TVA.

Vote sur le vœu « TVA sur les transports publics »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Front National, Mme Pinville (PS), M. Fekl (PS)

QUESTION ORALE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, il y a une question orale, qui est posée par le groupe EELV, sur la sortie des pesticides, et que je mette en place une conférence, en tant que Président de la Région, des exécutifs, sur la sortie des pesticides.

Il existe une conférence, qui s'appelle la CTAP (Conférence Territoriale d'Action Publique). Cette conférence territoriale, - qui regroupe tout le monde d'ailleurs, y compris les petites communes, il y a tous les départements, les agglomérations, etc. - c'est un sujet qui sera abordé. Je ne peux pas obliger mes collègues de traiter tout seul ce sujet, il y a 75 membres, et je suis Président d'une structure où je suis 1/75^{ème}. Mais la Région prendra des initiatives dans le cadre de sa politique agricole et scientifique, - comme je l'ai dit au Salon de l'agriculture -, sur le plan du matériel agricole, sur le plan de la recherche, sur le plan de l'accompagnement de l'agriculture pour diminuer très vite les pesticides, d'ailleurs, le Président du CIVB s'y est aussi engagé. L'agriculture de précision va nous permettre de diminuer considérablement les pesticides. Nous sommes une région d'ailleurs qui est la deuxième en France sur la croissance de l'agriculture biologique, mais en même temps...

Voilà ce que je pouvais dire là-dessus, mais soyez sûrs, chers collègues, que je prendrai les initiatives voulues.

Mme LEICIAGUECAHAR - Je voudrais dire deux mots pour situer un peu le contexte de cette question orale.

Au cours des dernières décennies, et en particulier des dernières années, la société a ressenti et exprimé un souhait de bien manger, de manger sain. Parallèlement, il est révélé et rendu public que notre région est parmi les plus impactées par les pesticides. Si l'on examine les conséquences de l'usage des pesticides sur la santé et sur les coûts liés à la santé et à la pollution des eaux, - ou comme le dit Monsieur RABIT, simplement pour pouvoir se souhaiter bon appétit et non bonne chance -, on ne peut être que favorable à la sortie des pesticides. La population toute entière est victime de l'usage des pesticides, mais en première ligne, les premiers atteints sont les agriculteurs eux-mêmes qui les utilisent. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir abandonner les pesticides, pour des raisons de santé, mais aussi parce que ce modèle d'agriculture n'est pas viable, car il n'y a pas de système agricole performant s'il n'est pas performant à la fois sur le plan social, sur le plan économique, et sur le plan environnemental.

Néanmoins, sortir des pesticides est compliqué pour les agriculteurs, et nous nous devons de les accompagner dans cette démarche. C'est pour cette raison que nous avons

proposé la mise en place de cette conférence des exécutifs, et nous estimons que c'est quelque chose de primordial et qui, à lui tout seul, mérite une action spécifique autre que la simple prise en compte au sein du CTAP.

M. LE PRESIDENT. - Le CTAP regroupe tout le monde, ma chère collègue.

J'ai préalablement répondu, je pense que c'est une vraie bonne bataille, de santé, d'avenir, et puis en même temps de ressourcement technologique pour l'agriculture. Je l'ai dit et évoqué mille fois, nous devons passer d'une politique agricole de compensation à une politique agricole d'innovation.

Mes chers collègues, nous arrivons en fin de séance.

Je vous rappelle que nous sommes au sixième mois de la création de cette nouvelle Région...

Mme DELATTRE. - Excusez-moi Monsieur le Président mais nous n'avons pas retiré la motion n° 3 sur le TER, donc même si je ne la re-présente pas, je souhaiterais qu'elle soit votée.

(Intervention inaudible hors micro). - Ni la n° 1.

Mme DELATTRE. - Ni la n° 2, sur le SRDEII.

M. LE PRESIDENT. - Je croyais que cette motion était retirée.

Mme DELATTRE. - Non, c'est la n° 4 qui a été retirée, par Marie COSTES, mais nous maintenons la n° 3.

M. LE PRESIDENT. - Elle porte sur quoi ?

Mme DELATTRE. - Elle porte sur l'offre régionale complémentaire à l'arrivée de la LGV, en disant que l'on a bien travaillé, - et merci vous avez bien travaillé - sur l'offre en matière de desserte sur Bordeaux, Angoulême, Poitiers, mais qu'il faut compléter cette offre sur les TER, par des cadencements et par des horaires qui permettent à l'ensemble de nos territoires de pouvoir avoir une journée de travail à Paris, en partant de nos territoires, notamment ruraux.

Tout cela je l'ai déjà dit tout à l'heure... Oui c'est fait, mais on n'a pas voté la motion... Oui, lui a été produit, mais nous proposons une motion... Il n'y a pas de souci, on a entendu. Le Président me pose une question, je réponds à la question du Président. Nous avons eu l'occasion d'en débattre tout à l'heure, je pense que j'ai été très attentive, je vous ai écouté très attentivement, et donc j'ai noté tout le travail que vous avez pu faire, et qu'il reste encore à parcourir.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vois pas ce qu'apporte cette motion...

Mme DELATTRE. - Je ne suis pas là pour vous convaincre, c'est simplement mettons-la au vote compte-tenu de l'horaire.

M. LE PRESIDENT. - En matière de cadencement, en matière...

Mme DEL ATTRE. - On souhaitait s'exprimer sur ce sujet, mais vous avez raté l'épisode de toute à l'heure, Monsieur le Président, c'est pour cela.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que sur la desserte LGV, je n'étais pas le seul, le maire de Bordeaux a fait aussi le travail, on a fait suffisamment le travail. Et bien entendu que le TER doit être calé sur les horaires de la LGV, mais nous avons réussi à faire caler les horaires du matin de la LGV, sur les horaires des TER qui viennent de Périgieux, qui viennent de Mont-de-Marsan, qui viennent d'un peu partout. Je ne sais pas ce que Stéphane DELPEYRAT, en tant que Président de notre groupe...

M. DELPEYRAT. - Effectivement, je note une contradiction puisque comme Jacky EMON vient de le rappeler - avec un peu de véhémence -, c'est quelque chose qui a été mis en œuvre d'ores et déjà, donc la motion me paraît un peu superfétatoire vu l'état d'avancement des travaux aujourd'hui en matière ferroviaire.

Mme DELATTRE. - Il y a quand même des experts du Conseil de développement Poitou-Charentes qui disent le contraire. On a quand même pas mal de témoignages aujourd'hui qui montrent que... l'on en n'est pas encore là mais on voulait le souligner, dire que l'on souhaitait s'inscrire aussi dans cette dynamique.

M. E MON. - J'assistais à la réunion du Comité de ligne à Angoulême la semaine dernière, là où les personnes du Conseil de développement - et on les connaît suffisamment - nous ont transmis un message, qui consiste à dire : il y a beaucoup de choses qui ont été bien construites dans l'offre régionale, par rapport à la desserte TGV, et je crois que c'est visible, c'est vérifiable. On donne les grilles dans toutes les réunions de concertation que l'on fait dans les territoires donc chacun est à même de vérifier tout cela, et je dirais bienvenue aux élus régionaux dans ces Comités de ligne, pour venir aussi échanger en direct, avec la présentation de ces travaux-là. En même temps, il reste des choses - mais il en restera toujours, je le dis comme je le pense - à ajuster et à caler, ou qui s'inscrivent dans un horaire le plus souhaité par les gens. Mais un horaire le plus souhaité par certains n'est pas forcément celui souhaité par d'autres. Je crois que la majeure partie de la desserte qui a été construite par nos services et avec le concours de ceux de la SNCF, - avec un gros travail - véritablement constitue un gros progrès, à la fois dans le jeu de correspondances de la chaîne de transport, et en même temps sur la performance temps. Après, on peut revendiquer plein de choses et j'entends que c'est légitime, mais je crois que c'est un peu à

contretemps de venir proposer quelque chose qui vienne de front dire que votre travail n'aurait pas été bon. Ce n'est pas du tout le cas.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Elle n'est pas adoptée.

Vote sur la motion « la consolidation de l'offre ferroviaire TER et LGV et du transport de bus interurbain en vue d'améliorer l'accessibilité de Paris à partir de l'ensemble des territoires de la Région »

POUR : Union des Démocrates et des Indépendants,

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National

MOTION REJETEE

Mme DURRUTY. - Il y a la motion n° 2, même si la 4 a été...

M. LE PRESIDENT. - Sur le SRDEII.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, c'est une motion qui est présentée par l'inter-groupe LR-CPNT-UDI-MoDem et apparentés, et qui trouve son contexte dans le cadre de la clarification des responsabilités territoriales en matière de développement économique, à savoir le renforcement du rôle de la Région et le positionnement des intercommunalités comme étant les interfaces sur un certain nombre de domaines.

Sans reprendre l'intégralité de cette motion, préciser que le calendrier à marche très active qui nous est proposé, s'entrechoque avec le processus de fusion des EPCI à fiscalité propre, qui est engagé dans le cadre du SDCI et qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, alors même que le SRDEII devra être lui voté au 31 décembre de cette année.

Notre groupe, sur la base aussi de ses discussions et des échanges qui ont eu lieu en Commission et en GIA, Président, propose des modifications ou des ajustements sur la procédure et sur le fond.

Concernant la procédure, l'essentiel consiste à permettre d'exercer les réelles conditions d'une concertation et notamment de proposer d'associer un Comité de pilotage à la démarche, de rajouter ce Comité de pilotage qui réunirait à la fois le Président du Conseil Régional, de Bordeaux-Métropole, et chacun des représentants des EPCI des futurs EPCI élaborés dans le cadre prévu au 1^{er} janvier 2017. De fait, revoir aussi le calendrier de la

concertation parce qu' 'autant la première vague avait eu lieu dans quatre endroits de la Région, la prochaine a lieu en quelques jours et seulement à Bordeaux, ce qui rend très difficile la participation. Bien sûr aussi, garantir et proposer l'adaptabilité et la souplesse à ce schéma puisque, rappelons-le, il va s'imposer pour les cinq années qui viennent, alors même que les intercommunalités n'auront pas encore élaboré leur propre projet.

A ce titre, il est essentiel pour nous de pouvoir contractualiser avec les intercommunalités, non pas comme cela a été annoncé au premier trimestre 2017, mais bien dans un calendrier qui va être compatible avec les projets de développement économique, actés par les nouveaux EPCI qui se sont mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017. Sans oublier de conventionner sur l'ensemble des sujets qui concernent le développement économique, et en intégrant un volet métropolitain, - comme cela a été fait dans le cadre du CPER - au SRDEII.

Et enfin, en matière d'immobilier d'entreprise, même si ce sont les intercommunalités qui ont compétence dans ce domaine, de plein droit, la proposition qui est faite est de prévoir une intervention de la Région pour permettre de garantir l'équité territoriale et d'éviter la fracture territoriale sur certains territoires. Pour terminer, l'essentiel serait aussi d'intégrer tout ce qui concerne l'accessibilité du territoire, à savoir les transports et le très haut débit, et de prévoir de structurer l'accompagnement des TPE, artisans, commerçants, en matière tout particulièrement de mise aux normes. Et bien sûr, éviter, pour terminer, la mise en concurrence néfaste entre les territoires que malheureusement de temps en temps nous regrettons.

Je n'ai pas repris l'intégralité de la motion mais l'essentiel je pense, figure dans ce que j'ai rapidement présenté.

M. LE PRESIDENT. - Je vais donner la parole à Bernard UTHURRY, mais c'est non.

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas la peine de lui donner la parole alors, vous avez répondu.

M. LE PRESIDENT. - Il va vous dire pourquoi.

Je ne sais pas si vous êtes Conseillère Régionale, ce soir, sur ce vœu, ou bien si vous êtes la représentante de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz...

Mme DURRUTY. - Pas du tout, je crois que l'ensemble des propositions ne concernent pas que les intercommunalités.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'allez pas demander au Conseil Régional de payer, à parité, sur l'immobilier. On ne va pas plus faire de politique industrielle.

Mme DURRUTY. - Vous êtes tout à fait réducteur Président...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous ai laissé parler, donc éteignez votre micro s'il vous plaît.

Que va-t-il se passer avec votre motion ? Cela signifie que ce sont les agglomérations les plus riches qui récupéreront tout l'argent de la Région, et la Région n'aurait plus les moyens de mener une politique industrielle sur l'aéronautique, sur les nouvelles technologies, sur la transition énergétique, parce que tout serait mangé par les grandes agglomérations, et l'immobilier, et la politique industrielle n'est pas l'immobilier.

Mme UTHURRY. - Vous me donnez 20 minutes ?

M. COLOMBIER. - Quatre minutes.

Mme UTHURRY. - Trois.

M. COLOMBIER. - Top chrono.

Mme UTHURRY. - Sur la manière un peu factuelle, sur la réelle concertation, je vous passe le nombre de réunions qui ont été déjà programmées : cinq réunions publiques, dix ateliers thématiques qui vont avoir lieu, des contributions qui arrivent par dizaines tous les jours, le CESER qui est mis à contribution également et devant lequel nous revenons régulièrement, et c'est prévu pour la semaine prochaine, sur la volonté d'un Comité de pilotage avec un représentant par EPCI. Il y a tout juste 255 EPCI actuellement, je sais bien qu'avec la fusion il y en aura un peu moins, mais cela me paraît quand même démesuré et impossible pour organiser un Comité de pilotage avec tout le monde à l'intérieur, et notre proposition est que nous fassions émerger de la CTAP, un groupe d'une dizaine ou d'une douzaine de personnes qui seraient nommées par leurs pairs et qui seraient aptes à faire des réunions plus productives avec des retours et des itérations, et cela, nous allons en parler à la mi-juillet 2016.

Sur la révision du calendrier que vous avez proposée, le calendrier nous est dicté par la loi, loi qui nous impose en cadencement, - comme dirait Jacky - très soutenu, et renforcé par des contributions pour que rien ne nous échappe.

Sur la remarque que nous nous sommes faite de toutes les réunions thématiques à Bordeaux, on n'a pas trouvé un endroit plus central que Bordeaux à l'échelle de la grande Région, pour y faire nos réunions.

Sur la présentation au CESER, j'en ai parlé, le CESER travaille déjà.

Et sur la sous-plexse, j'adhère effectivement à l'idée que ce schéma devra être marqué par une certaine souplesse, un discernement sur le territoire. Il conviendra, - comme dit le Président parfois - de « ne pas arroser là où il pleut déjà suffisamment », ou « là où il pleut

déjà bien », et par contre d'avoir un regard plein de discernement sur l'autre entrée que celle de la compétitivité des entreprises, qui est l'équité du territoire.

Sur l'intégration de la métropole, bien évidemment cette métropole peut inquiéter parfois, je considère que nous avons la chance d'avoir une métropole comme Bordeaux, et nous devons travailler avec elle sur la base de ce que la loi MAPTAM a déjà préconisé en matière de métropoles et aussi d'agglomérations.

Et pour l'accompagnement des TPE, c'est quelque chose qui nous est remonté de toutes les premières consultations sur les territoires, que va devenir notre économie de proximité sur une si grande Région, et cela pèsera sur notamment le schéma et puis le RI qui pèsera dessus.

J'ai cru deviner le vote que le Président souhaitait proposer pour cette motion, je considère aussi qu'elle apporte un peu de « rosée à la pluie », un peu de « courant d'air au vent », mais en tout état de cause, elle ne mérite pas un vote pour, parce que franchement, tout ce qui relève de la nécessité de concerter largement, nous sommes pratiquement allés au-delà de ce que vous demandiez. Certes, dans un calendrier qui est contraint, et que d'autre part cela nous a été reconnu par l'ensemble des participants à ces réunions, qu'ils viennent du monde de l'entreprise, du monde de l'institution, des Chambres Consulaires, des élus des EPCI notamment.

4.30 minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais faire passer au vote.

Mme DU RRUTY. - Président, je ne peux pas vous laisser imaginer que j'intervenais avec une autre casquette ce soir que celle de Conseillère Régionale, dans la mesure où cette motion a été préparée avec l'ensemble des trois groupes, et surtout que la question de l'immobilier d'entreprise concernait justement les territoires les plus défavorisés, là où il pouvait être opportun que la Région vienne en soutien dans le cadre de conventionnement prévu avec les EPCI ou les communes.

Deuxièmement, ce que je retiens est que ces échanges que nous avons ce soir, la conséquence de tout cela sera qu'au 1^{er} janvier 2017, le SRDEII sera voté, - c'est la loi, j'en conviens -, qu'au premier trimestre 2017, les conventionnements seront signés avec des EPCI qui, pour certains, seront à peine mis en place, et qui assurément n'auront pas eu le temps de mettre en place ni leur gouvernance, ni leurs projets, puisque pour ce qui nous concerne, la Région Aquitaine aura quand même mis plus de quasiment un an et demi à élaborer son propre schéma de développement économique.

Donc ce qu'il faut souhaiter est que les entreprises ne soient pas lésées et que nous puissions, - c'est notre souhait Président - prendre en compte tous les besoins et faire en

sorte que les intercommunalités et la Région, avec l'ensemble des autres acteurs et des partenaires du développement économique, puissent essayer d'aller plus loin dans le partenariat qui s'impose aujourd'hui, par la loi NOTRe notamment.

M. LE PRÉSIDENT. - La loi NOTRe dit : c'est la Région qui a la responsabilité du développement économique. Le libellé de votre motion est : la Région est sous la tutelle des EPCI. Donc la réponse est doublement non. Qu'il y ait une entente, c'est-à-dire les EPCI s'occupent de l'immobilier, font le travail sur l'immobilier et ils ont les ressources, les rentrées fiscales, beaucoup plus que la Région, sur ce retour que l'immobilier permet, parce que la Région n'a aucune, pour l'instant, ressource fiscale sur l'immobilier. Ce sont les agglomérations qui auront ces ressources fiscales, et pas nous. Et ce que doit faire la Région aujourd'hui, et toute l'expérience qui est la nôtre depuis 18 ans dans cette Région, ce que demandent les entreprises est qu'elles se modernisent, que l'on les robotise, que l'on les numérise, qu'elles innover, que l'on aide les salariés à se former pour répondre à la compétition internationale. Si vous vouliez que l'on accepte de mettre autant d'argent que tous les EPCI sur l'immobilier, il n'y aurait plus de politique économique et industrielle. Nous n'en aurions pas les moyens. Nous avons fait ce changement dans le début des années 2000, c'est-à-dire se sortir de l'immobilier et passer sur une vraie politique industrielle. Regardez le résultat. Nous sommes l'une des Régions qui créent le plus d'entreprises, nous sommes devenus l'une des Régions les plus attractives. Imaginez ce que nous avons fait autour de l'estuaire de Bayonne. Si nous avions fait de l'immobilier, nous n'aurions pas pu le faire. C'est aussi simple que cela.

Je vous propose donc de ne pas retenir ce vœu et de le repousser, - massivement et énergiquement -.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Vote sur la motion « Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) »

POUR : , Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés Union des Démocrates et des Indépendants,

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

MOTION REJETEE

Abstention : Front National

M. LE PRÉSIDENT. - Ce vœu est donc massivement repoussé.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle que soit l'affectation que je porte... Là-dessus vraiment, proposer cela ici, quand même !

- Je rappelle que l'Italie a battu l'Espagne 2-0. - Et que la prochaine CP est à Poitiers.

Mme *** *(intervention inaudible à la retranscription)*. - Président, pour terminer...

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a encore une motion ?

Mme *** *(intervention inaudible à la retranscription)*. -Malheureusement pour vous.

Mme *** *(intervention inaudible à la retranscription)*. -Vous l'avez sous les yeux...

M. LE PRÉSIDENT. - Quand je disais que « le mieux est l'ennemi du bien »...

Mme *** *(intervention inaudible à la retranscription)*. -Sur le mauvais fonctionnement des TER, j'ai bien entendu tout à l'heure Monsieur qui parlait des Comités de ligne qui avaient eu lieu ou qui vont avoir lieu pour d'autres, néanmoins, ces Comités de ligne ne sont pas toujours l'occasion pour les collectifs d'usagers de s'exprimer assez librement, et je souhaiterais justement qu'au travers de cette motion, vous puissiez renforcer en tout cas les sanctions imposées à la SNCF, comme il est dit à la fin. Vous vous y êtes engagé, je sais qu'en Commission cela a été évoqué, donc peser plus lourd sur eux.

Que de même, ces collectifs qui n'ont pas pu tous s'exprimer lors de ces Comités de ligne, puissent venir le faire ici lors d'un débat. Vous voterez peut-être contre mais en tout cas on a d'énormes remontées sur ces dysfonctionnements, ces Comités de ligne ont lieu chaque année, et malheureusement, cela n'avance pas.

Et en ce qui concerne la dernière chose, - puisque je sais que vous êtes pressés d'aller dormir et partir, et moi aussi, je viens de loin - j'aimerais qu'un plan d'amélioration de ces TER soit présenté très vite.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que je disais tout à l'heure, aujourd'hui cela va partir dans tous les sens pour que demain ce soit mis je ne sais pas, sur une radio, sur un journal, etc. Nous sommes la seule Région à avoir capé tous les ans notre convention, c'est-à-dire ce que l'on paye à la SNCF, à cause des retards, des trains supprimés, etc. On a fait le travail. Il y a un problème de fonctionnement national de la SNCF, il y a aussi un problème qui ne dépend pas d'elle, qui est l'état et l'entretien des lignes, parce qu'il faudrait un financement spécifique.

Ce vœu, - je parle sous le contrôle des collègues qui s'occupent des transports, il n'est pas là mais Jacky EMON est là, et je pense qu'il sera d'accord avec moi - je ne vous propose pas de le retenir.

Et je vous demande une chose, mes chers collègues, si à chaque fois qu'il y a une plénière, chaque groupe se fait plaisir en se disant : dis donc, qu'est-ce que j'ai été bon ! Tu as vu, j'ai fait un vœu. On n'est pas en campagne électorale.

Je vous propose de ne pas retenir ce vœu.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme *** *(intervention inaudible à la retranscription)*. -Je souhaite qu'il soit soumis au vote.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion « Aménagement des lignes TER »

POUR : Union des Démocrates et des Indépendants,

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés

MOTION REJETEE

Non-participation au vote : Front National

M. LE PRESIDENT. - Le vœu n'est pas retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2016

Annexe - 1

Page 40 : – Comptes Administratifs 2015 - *[powerpoint de présentation p 217]*
- *Présentation par Madame Andréa Brouille, Rapporteur*

Annexe - 2

Page 89: – Feuille de route pour l'Apprentissage dans la nouvelle Région *[PowerPoint de présentation p 218]*
- *Présentation par Madame Catherine VEYSSY*

Annexe - 3

Page 204 : – Motion « Notre espoir européen, notre ambition européenne »
-

Annexe - 4

Page 205 : – Vœu « TVA sur les transports publics à 5,5% »
-

Annexe - 5

Page 221 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

– COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 –

[PowerPoint de présentation]

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

- Aquitaine
- Limousin
- Poitou-Charentes

Objectifs du compte administratif

- **Constataction** des résultats d'exécution
- **Comparaison** prévision/réalisation
- **Conformité** avec le compte de gestion

LES PREVISIONS ET LES REALISATIONS 2015

*hors fonds européens
PO 2014-2020*

- AQUITAINE -

- AQUITAINE -

➤ Les prévisions et les réalisations de dépenses

M€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	795,4	735,6	92,48%
Investissement	605,4	570,7	94,27%
Total	1 400,8	1 306,3	93,25 %

➤ Les prévisions et réalisations de recettes (hors emprunt)

M€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 050,5	1 057,0	100,62%
Investissement hors emprunt	82,2	83,2	101,22%
Total	1 132,7	1 140,2	100,66 %

- LIMOUSIN -

- LIMOUSIN -

➤ Les prévisions et les réalisations de dépenses

	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	340,0	314,1	92,40%
Investissement	180,8	120,0	66,37%
Total	520,8	434,1	83,35 %

➤ Les prévisions et réalisations de recettes (hors emprunt)

	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	355,7	354,0	99,52%
Investissement hors emprunt	22,9	26,5	115,72%
Total	378,6	380,5	100,50 %

- POITOU-CHARENTES -

➤ Les prévisions et les réalisations de dépenses

M€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	537,9	510,3	94,88%
Investissement	193,6	166,0	85,74%
Total	731,5	676,3	92,46 %

➤ Les prévisions et réalisations de recettes (hors emprunt)

M€	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Fonctionnement	543,1	541,8	99,76%
Investissement hors emprunt	41,1	37,0	90,02%
Total	584,2	578,8	99,08 %

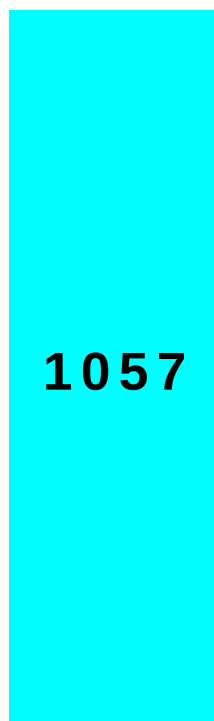
INDICATEURS DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015

- AQUITAINE -

➤ l'épargne et le financement des investissements

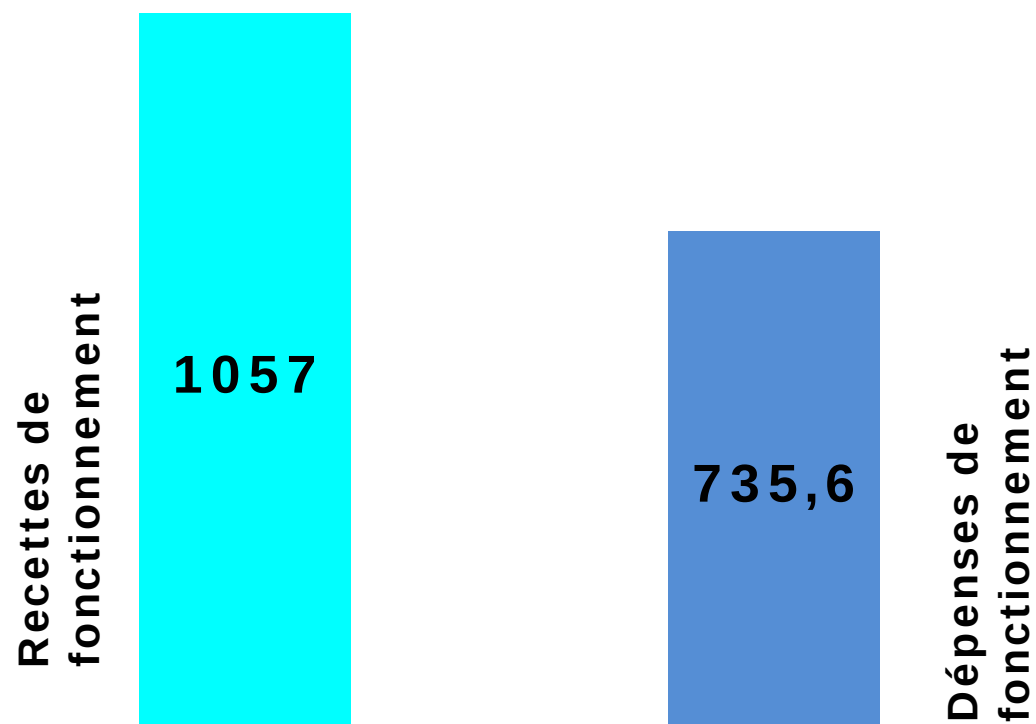
M€

Recettes de
fonctionnement



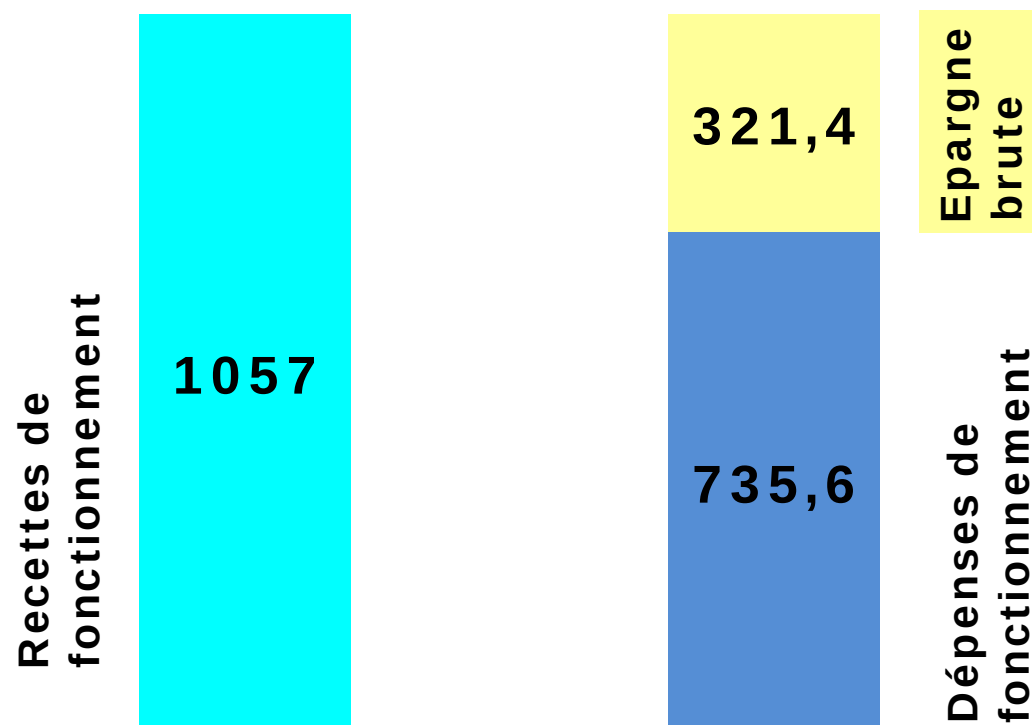
➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



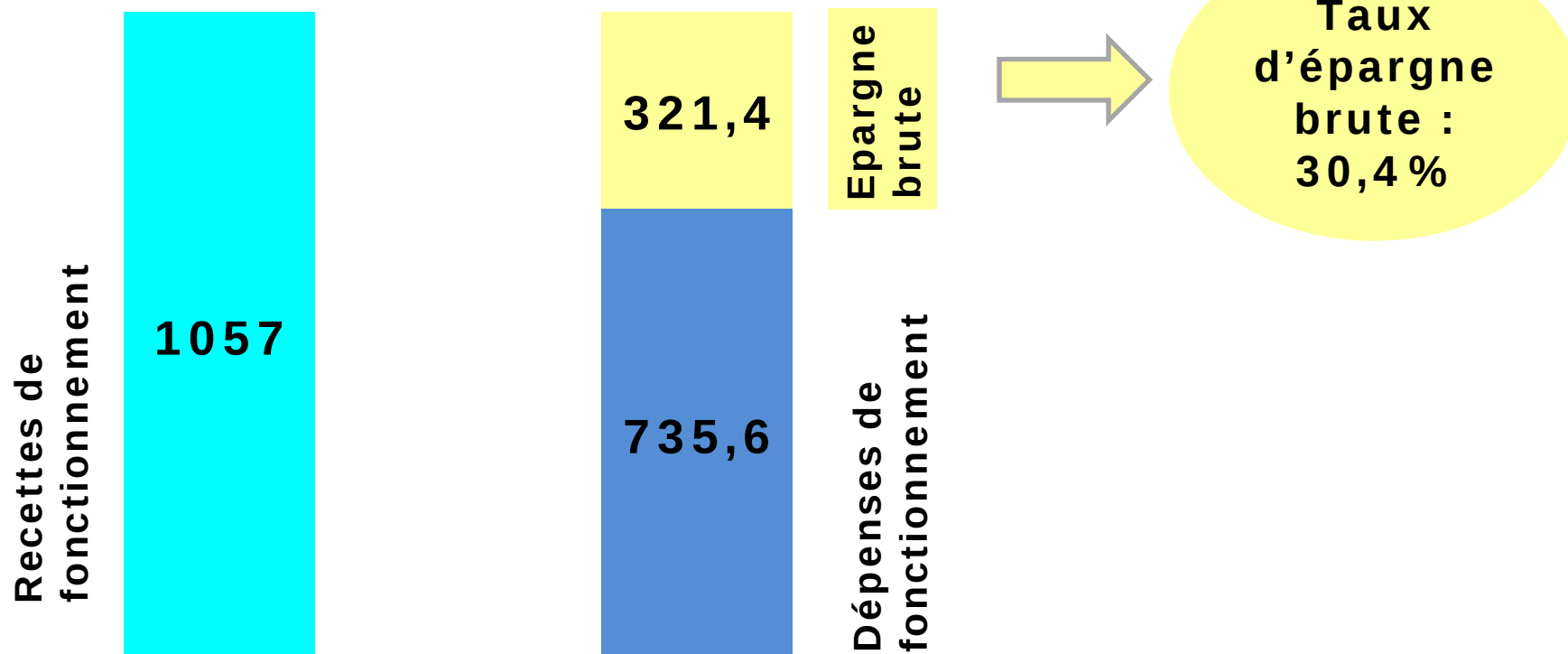
➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



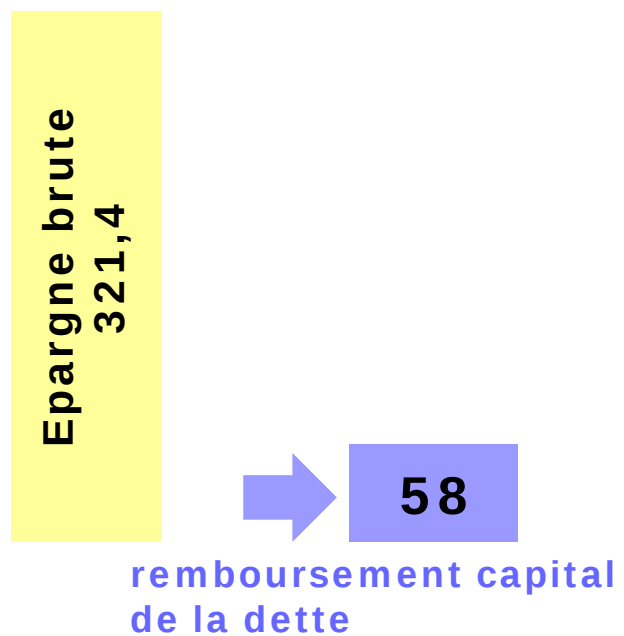
- AQUITAINE -

M€

Epargne brute
321,4

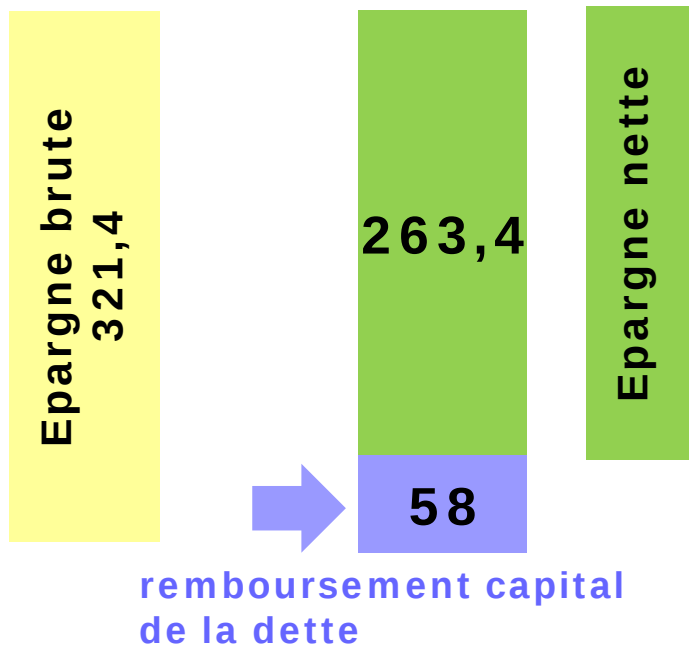
- AQUITAINE -

M€



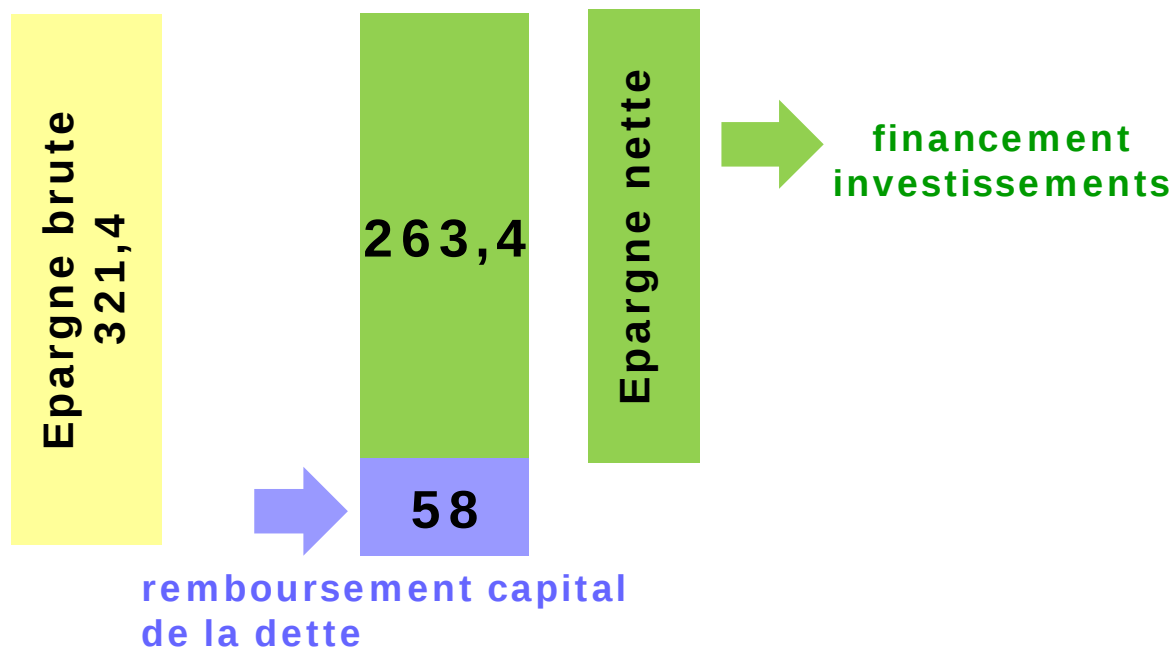
- AQUITAINE -

M€



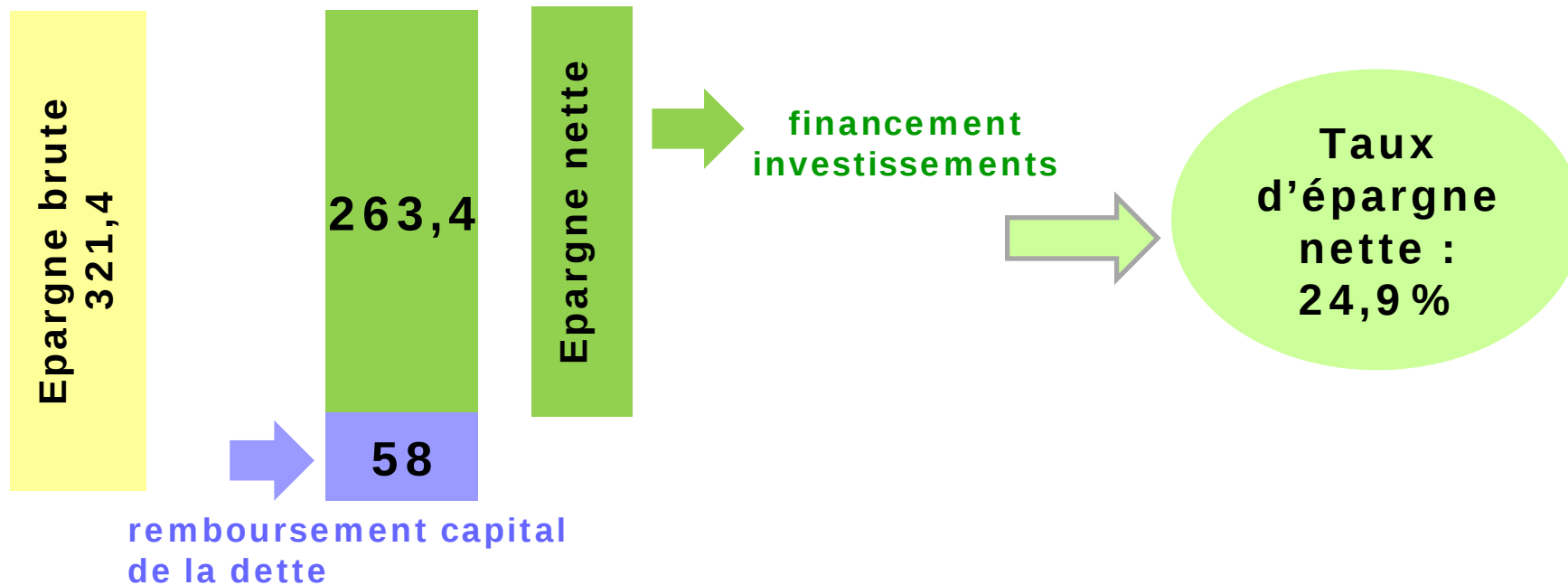
- AQUITAINE -

M€



- AQUITAINE -

M€



➤ L'emprunt et la dette

Encours dette au 31 décembre 2014	684,6	M€
Emprunt mobilisé	170,0	M€
Capital remboursé	58,0	M€
Encours dette au 31 décembre 2015	796,6	M€
Capacité de désendettement	2,48	années

➤ **Le résultat et les engagements financiers au 31 décembre 2015 en AP et en AE**

- **Le résultat net est de 9,2 M€**
- **Le stock des engagements financiers s'élève à :**
 - **1 224 M€ en AP**
 - **913 M€ en AE**

- LIMOUSIN -

➤ l'épargne et le financement des investissements

M€

Recettes de
fonctionnement

354

➤ l'épargne et le financement des investissements

M€

Recettes de
fonctionnement

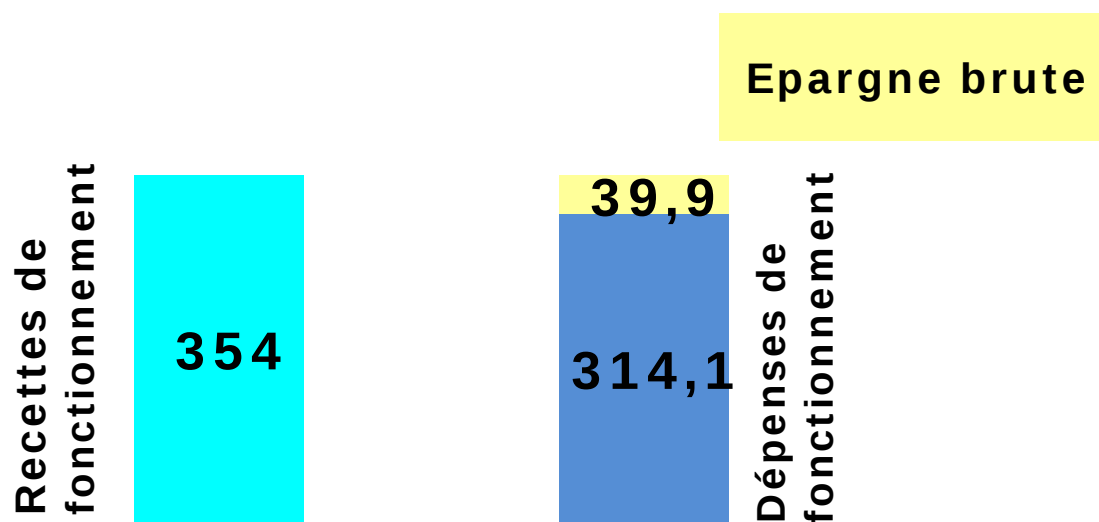
354

314,1

Dépenses de
fonctionnement

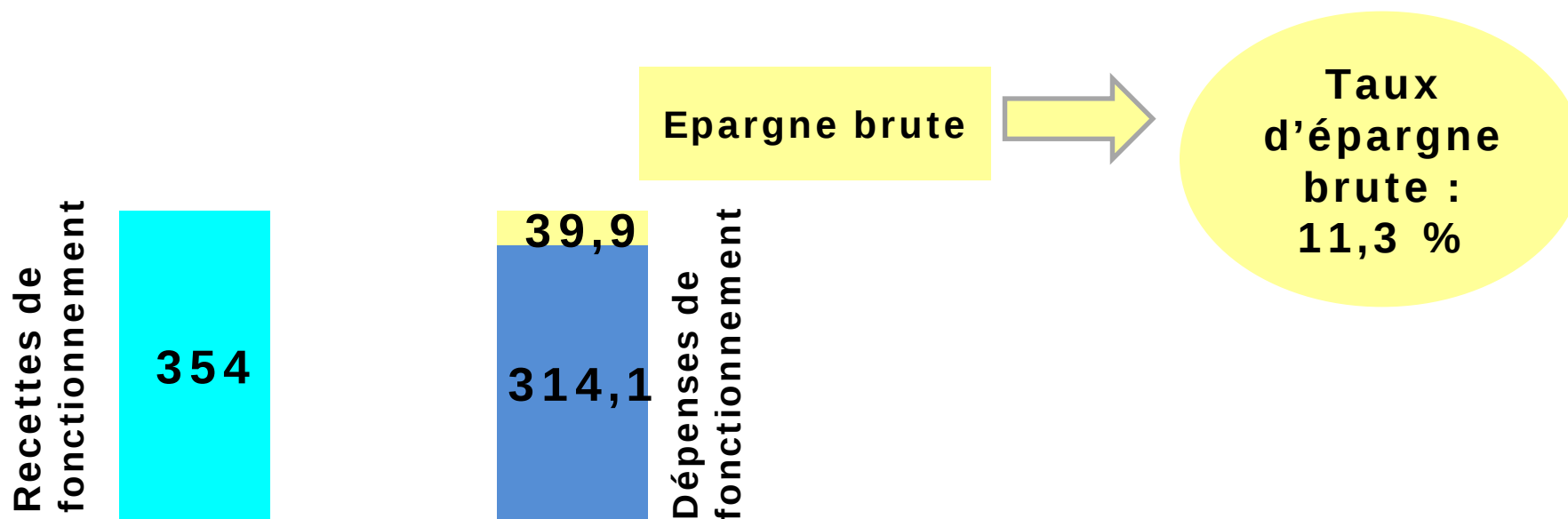
➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



M€

Epargne
brute
39,9

M€

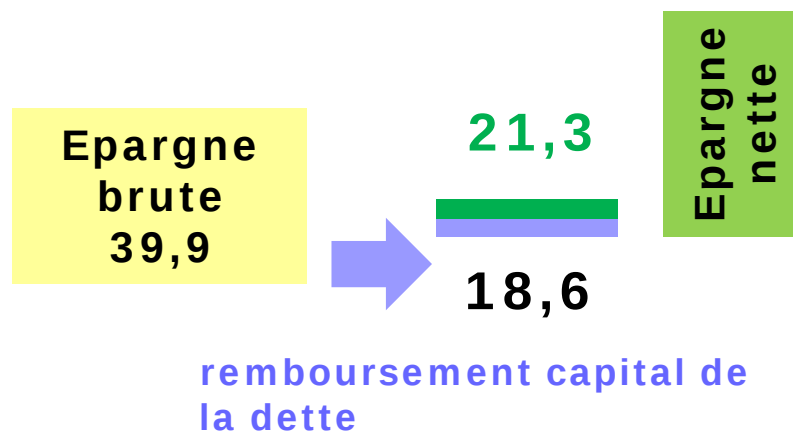
Epargne
brute
39,9



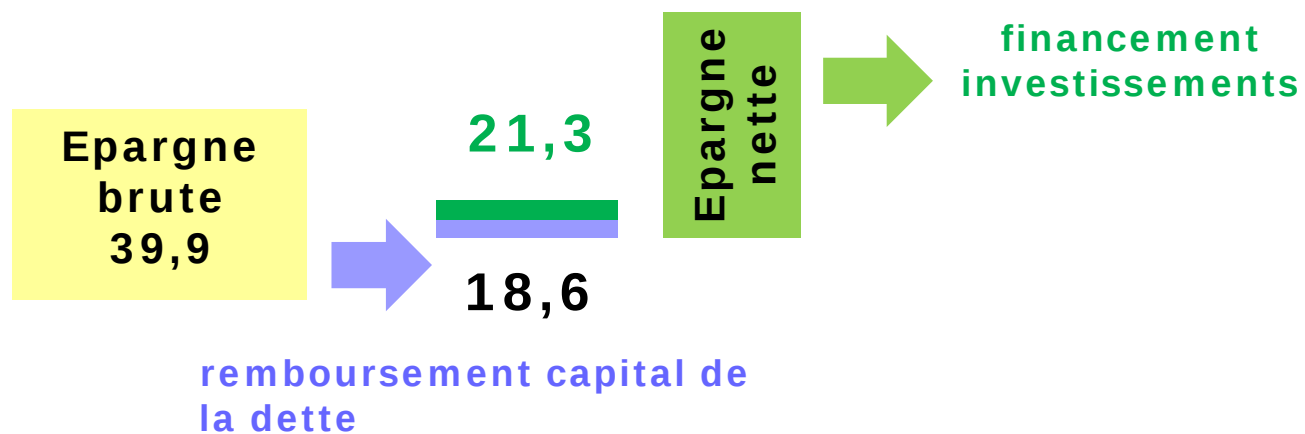
18,6

remboursement capital de
la dette

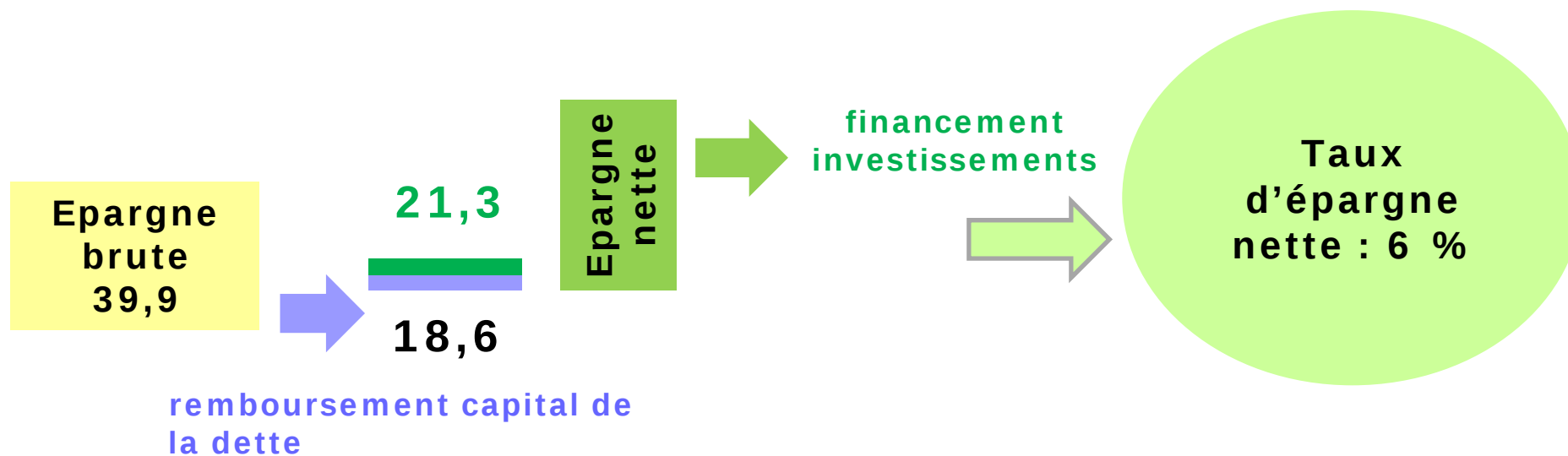
M€



M€



M€



➤ L'emprunt et la dette

encours dette au 31 décembre 2014	246,3	M€
emprunt mobilisé	45,4	M€
capital remboursé	18,6	M€
encours dette au 31 décembre 2015	273,1	M€
Capacité de désendettement	6,85	années

- **Le résultat et les engagements financiers au 31 décembre 2015 en AP et en AE**
 - **Le résultat de clôture s'établit à 0,2 M€**
 - **Le stock des engagements financiers s'élève à :**
 - **358 M€ en AP**
 - **533 M€ en AE**

- POITOU-CHARENTES -

➤ l'épargne et le financement des investissements

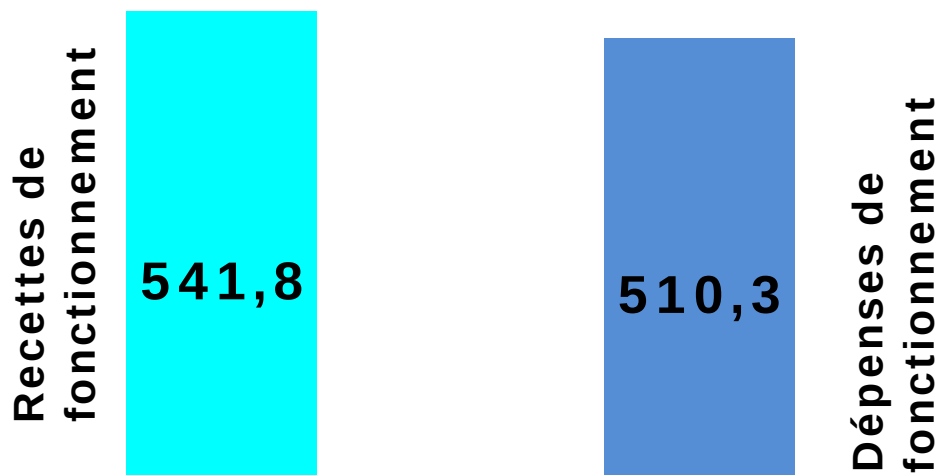
M€

Recettes de
fonctionnement

541,8

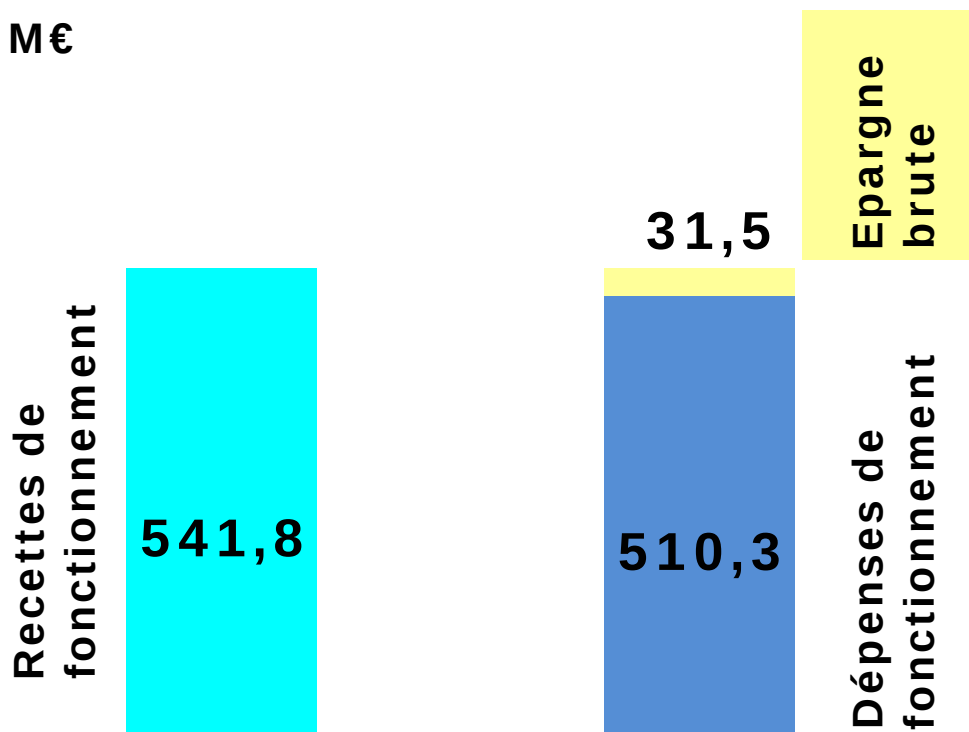
➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



➤ l'épargne et le financement des investissements

M€



➤ l'épargne et le financement des investissements

M€

Recettes de
fonctionnement

541,8

31,5

Epargne
brute

Dépenses de
fonctionnement

510,3



Taux
d'épargne
brute :
5,8 %

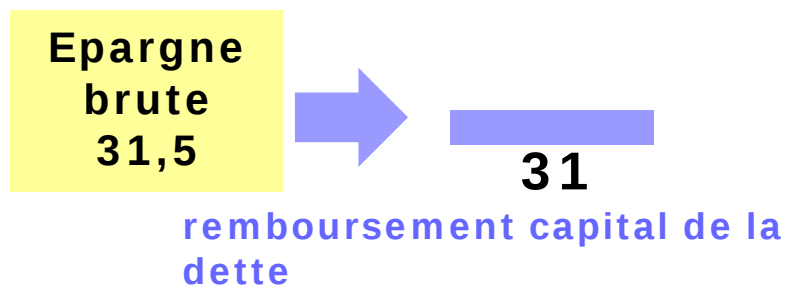


M€

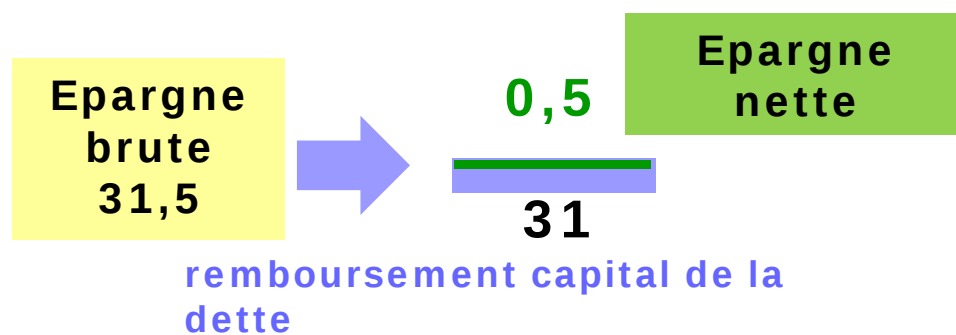
- POITOU-CHARENTES -

**Epargne
brute
31,5**

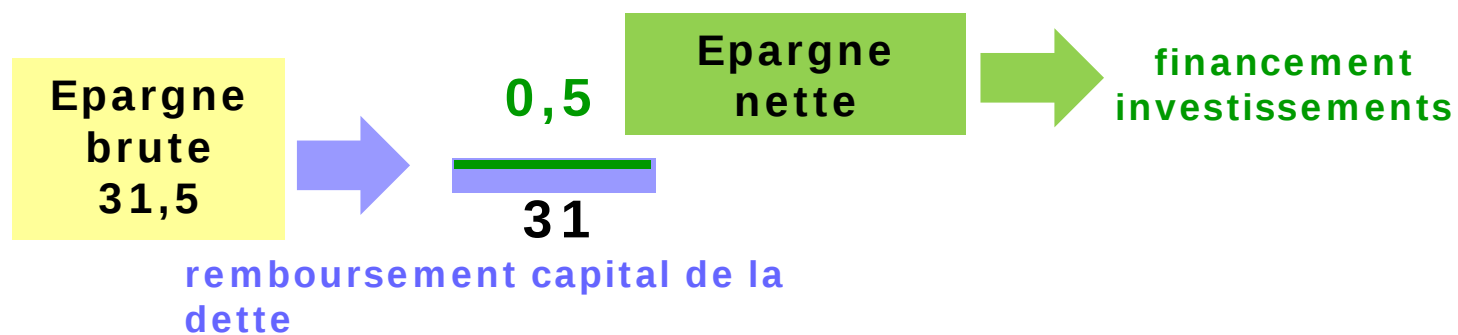
M€



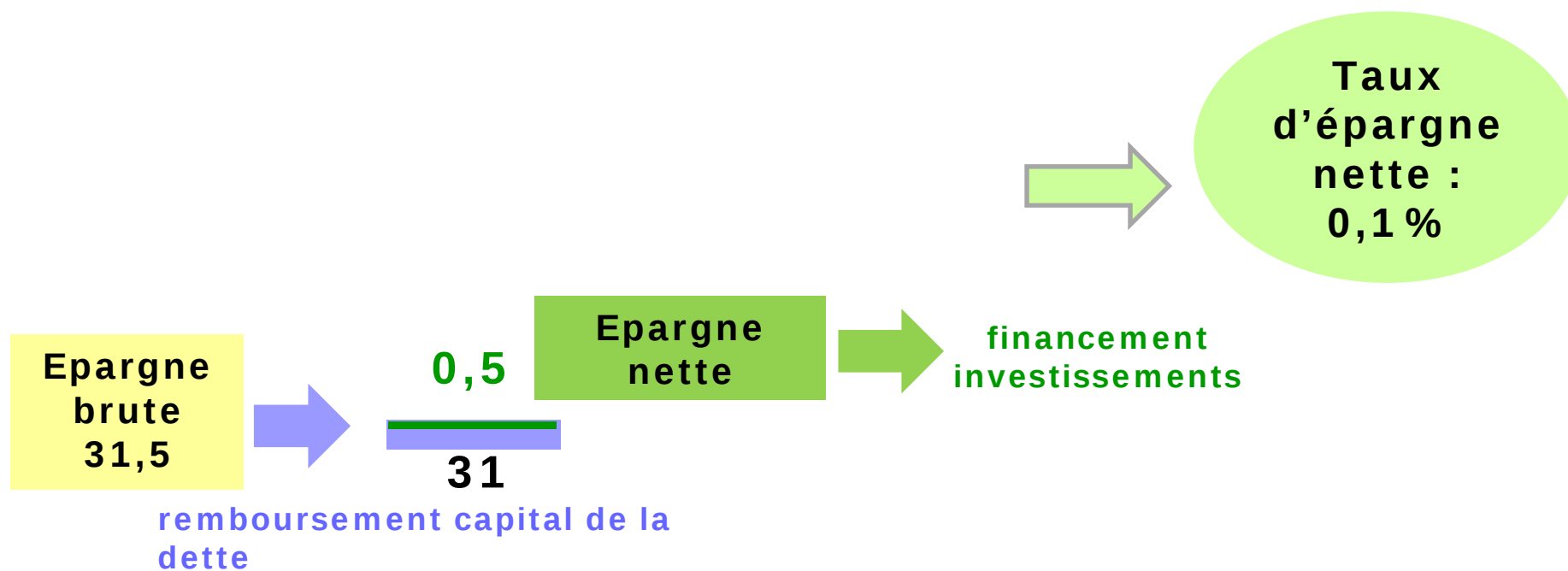
M€



M€



M€



➤ L'emprunt et la dette

Encours dette au 31 décembre 2014	379,6	M€
Emprunt mobilisé	109,0	M€
Capital remboursé	31,0	M€
Encours dette au 31 décembre 2015	457,6	M€
Capacité de désendettement	14,53	années

CREDITS BAILS FISCAUX

Objet : acquisition et financement de rames Ter

Contrat n° 1 de 2007

M€ en HT

Montants
payés au
31 / 12 / 2015

Restes à
payer

Montant des rames : 113,016 M€

23 rames AGC

Durée du contrat : 360 mois

31,545 | 178,262

Contrat n° 2 de 2011

M€ en HT

Montants
payés au
31 / 12 / 2015

Restes à
payer

Montant des rames : 74 M€

10 rames AUTORAIL

Durée du contrat : 408 mois

4,475 | 125,486

- **Le résultat et les engagements financiers au 31 décembre 2015 en AP et en AE**
- **Le résultat de clôture s'établit à 50,3 M€**
- **Le stock des engagements financiers s'élève à :**
 - **1 070 M€ en AP**
 - **719 M€ en AE**



ANNEXE 2

FEUILLE DE ROUTE POUR L'APPRENTISSAGE DE LA NOUVELLE REGION

[PowerPoint de présentation]

Chiffres clés de l'apprentissage

Année de formation 2015-2016

Les apprenants :

- 35 494 apprentis dont :



69% de garçons

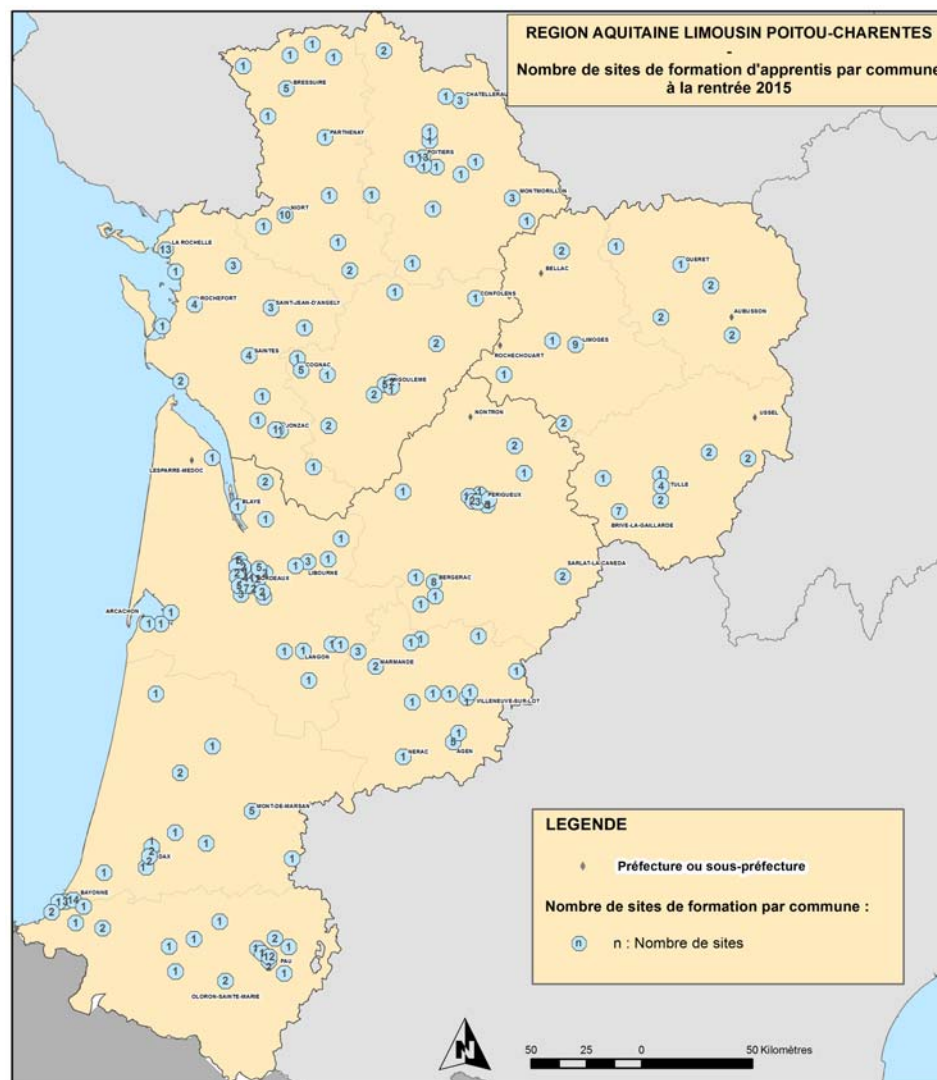
31% de filles

- 766 jeunes en DIMA

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance est une formation en alternance, sous statut scolaire, d'une durée d'1 an, pour les jeunes de moins de 15 ans. Il leur permet de définir leur projet professionnel et de trouver un maître d'apprentissage.

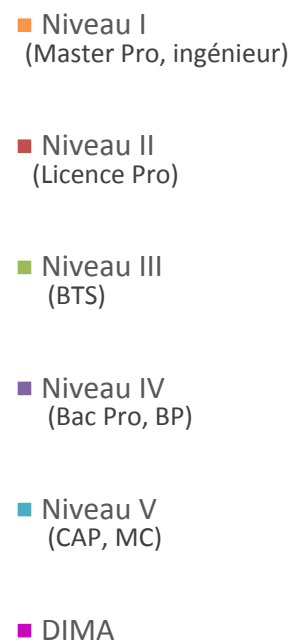
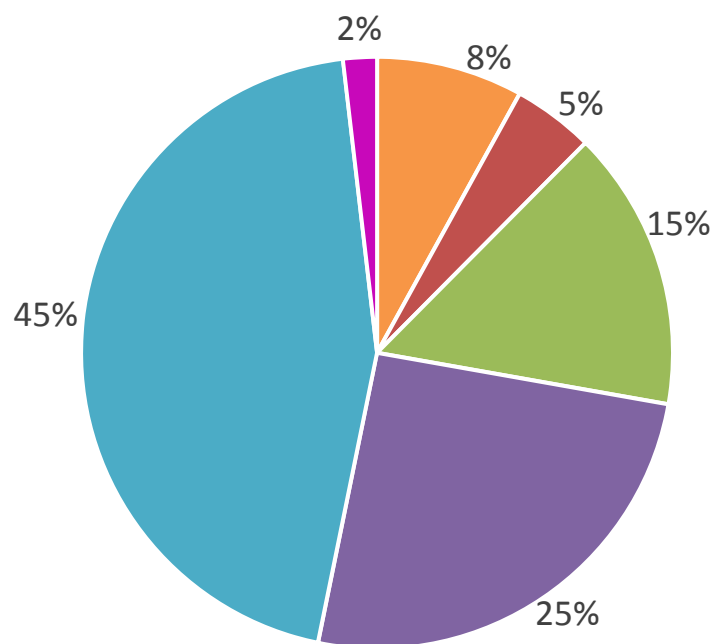
Les opérateurs :

- 115 Centres de Formation d'Apprentis
- 384 sites de formation
- 669 diplômes sont préparés par des apprentis

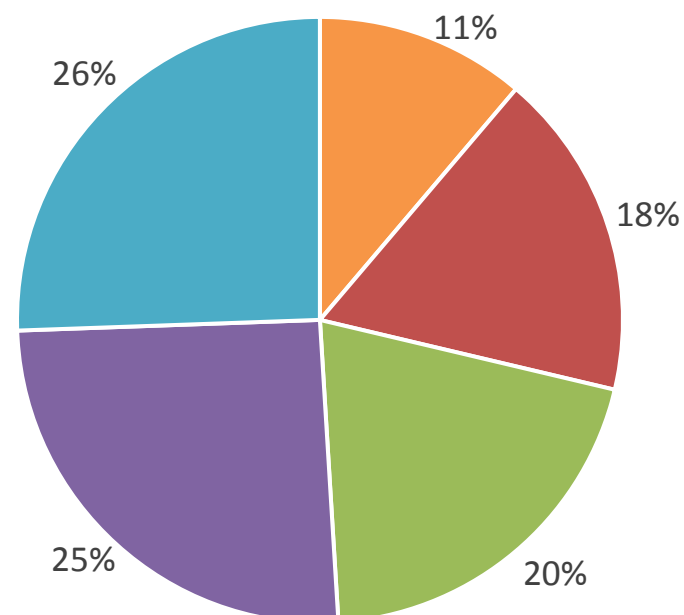


Les niveaux de formation

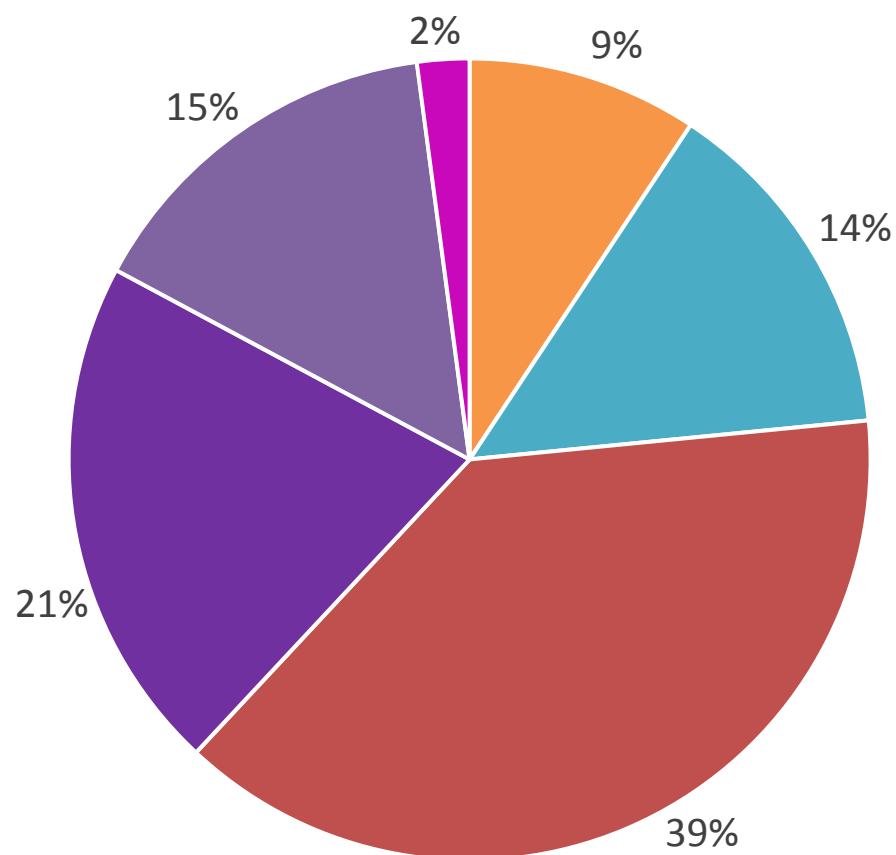
Répartition des effectifs
par niveau



Répartition des diplômes
selon le niveau



Répartition des effectifs par filière



- Agriculture
⇒ 3 380 apprentis
⇒ 68 diplômes actifs
- Bâtiment et Travaux publics
⇒ 5 144 apprentis
⇒ 100 diplômes actifs
- Industrie
⇒ 14 001 apprentis
⇒ 215 diplômes actifs
- Echanges, gestion, communication, informatique
⇒ 7 586 apprentis
⇒ 176 diplômes actifs
- Services
⇒ 5 479 apprentis
⇒ 110 diplômes
- DIMA
⇒ 766 jeunes

ANNEXE 3

MOTION

**« NOTRE ESPOIR EUROPEEN, NOTRE AMBITION
EUROPEENNE »**



« Notre espoir européen, notre ambition européenne »

**Motion déposée par les groupes Modem&Apparentés & UDI en séance
plénière du 27 juin 2016**

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni devait prendre une décision historique quant à son avenir dans l'Union Européenne [*motion déposée avant le résultat du référendum*]. La campagne autour de ce referendum a pris une tournure tragique avec l'assassinat de la députée travailliste pro-européenne, Jo Cox. La parlementaire faisait campagne contre le Brexit lorsqu'elle a été sauvagement abattue par un extrémiste clamant « Britain first ! ». Cette abomination montre à quel point nous devons être soudés contre les extrémistes de tout bord qui mettent quotidiennement à mal nos démocraties.

Dans ce contexte où la cause européenne est malmenée par les eurosceptiques, les extrémistes et les souverainistes de tous ressorts, il est utile de rappeler les nombreuses collaborations entre l'Union Européenne et la Région ALPC qui sont primordiales au développement de notre territoire. Notre Région est la plus grande de France, une région de taille européenne comparable à l'Autriche, et qui plus est la plus grande région agricole d'Europe. Bien que l'Union Européenne ait besoin de réformes profondes pour devenir plus démocratique et pour se recentrer sur ses missions essentielles, il est pour nous regrettable, qu'avec ce potentiel, certains envisagent de vivre en-dehors de son cadre.

L'échelon régional apparaît comme le plus adapté à la mise en œuvre de ses politiques. La coopération entre Bruxelles et les Régions montre à quel point l'Europe des Régions tient toute sa place en ALPC. Depuis 2014, les Régions ont la compétence directe de la gestion des fonds européens structurels et d'investissements. L'outil principal de l'action européenne est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui contribue à financer des infrastructures ou des investissements productifs. Des investissements qui non seulement permettent le développement direct de nos territoires, mais qui, par effet de levier, entraînent de nombreuses externalités positives. Par exemple, la Région a bénéficié d'une subvention européenne de 12M€ pour le développement de Lascaux IV et c'est un des partenariats régionaux les plus conséquents du programme Europe 2014-2020 qui vise à préserver d'une part le site préhistorique et, d'autre part, le flux touristique de 280 000 personnes/an.

Ainsi, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes gère désormais une enveloppe européenne de 2,5 milliards d'euros. Une partie, 1.5 milliard, est issue du FEADER. Le FEDER est abondé de 617 millions d'euros pour des projets soutenant la recherche & l'innovation, la compétitivité des PME ou encore la transition écologique et énergétique. Enfin, le FSE est abondé de 155 millions pour financer les projets permettant le retour à l'emploi des personnes en difficulté et l'inclusion sociale. Les aides annuellement attribuées permettent de faire avancer des projets sociaux primordiaux : l'égalité des sexes, avec par exemple le soutien financier à l'entrepreneuriat féminin, ou encore, l'égalité d'accès à l'emploi avec le soutien aux handicapés psychiques ou aux anciens détenus.

L'agriculture française est quant à elle bénéficiaire chaque année de 10 milliards d'euros d'aides européennes. Ceci a bien entendu un impact direct sur la première région agricole française que nous représentons. Sans aide de l'Union Européenne, pas de modèle Français de l'agriculture basé sur les exploitations familiales, sans aide européenne pas de politique agricole régionale de défense de nos labels et marques de nos territoires. Par la contribution de l'Europe à l'agriculture, notre région est clairement une des grandes gagnantes de la redistribution et de la solidarité à l'échelle Européenne.

Par ailleurs, les coopérations transfrontalières sont essentielles pour une Région ALPC résolument tournée vers l'International. L'exemple de l'Euro-Région est le plus marquant avec la coopération entre l'Aquitaine-Euskadi désormais élargie au Limousin, au Poitou-Charentes et à la Navarre.

Enfin, la mobilité européenne des étudiants représente le socle de l'unité européenne. Erasmus est un projet à soutenir dans toutes les circonstances. Il permet la découverte de nouvelles cultures, l'échange humain, l'apprentissage d'une nouvelle langue... Et d'augmenter la natalité européenne, puisque nous avons franchi le seuil des 1 millions de naissance de bébés Erasmus depuis 1987 ! La mobilité de ces 300.000 étudiants par an est la meilleure des publicités pour une Europe unie.

Ainsi, dans ce contexte, les groupes *Modem & apparentés* et *UDI* proposent à l'Assemblée Régionale :

- **De réaffirmer son attachement à la construction européenne et en particulier à une Europe des Régions, dans une complémentarité harmonieuse avec les Nations ;**
- **D'appeler l'exécutif de la Région à renforcer la dimension européenne de nos politiques et à prendre toutes mesures et initiatives pour conforter la place de notre Grande Région au sein de l'Union Européenne.**

ANNEXE 4

VOEU

« TVA SUR LES TRANSPORTS PUBLICS A 5,5% »

VCEU

« TVA sur les transports publics à 5,5 % »

présenté par le groupe écologiste et citoyen - Europe Écologie Les Verts
en séance plénière du 27 juin 2016

Les transports publics sont essentiels pour favoriser la mobilité de toutes et tous en luttant contre les exclusions et pour permettre un transfert modal afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les transports collectifs constituent des services de première nécessité : en région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, des milliers de personnes, souvent modestes, y ont recours quotidiennement, élèves, étudiants, apprentis, salariés, retraités. Le Conseil régional, doit participer à la réduction de l'usage individuel de la voiture, afin de contribuer à la lutte contre la pollution et le dérèglement climatique comme le prévoit la COP21.

L'encouragement à l'utilisation des modes de transport les moins polluants suppose au plan national, des priorités budgétaires affirmées et l'instauration d'une fiscalité qui favorise les circuits courts de déplacements.

Depuis la loi de finances 2014, et en dépit de la mobilisation du Groupe des Autorités Responsables de Transport (GART) et de l'Association des Régions de France (ARF), le taux de TVA sur les transports publics est passé de 7 à 10 %, après une première hausse de 5,5 à 7 % intervenue en 2011. Cette surtaxation a eu plusieurs conséquences négatives :

- infligée aux usagers, elle grève leur pouvoir d'achat et n'encourage pas le report modal sur les transports en commun ;*
- prise en charge par les autorités organisatrices de transport, elle pèse alors sur leurs capacités à entretenir leurs réseaux et améliorer le service rendu.*

En conséquence, le Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, réuni le 27 juin 2016 à Bordeaux, demande au Gouvernement de reconnaître les transports publics en tant que services de première nécessité et de ramener le niveau de TVA sur les transports publics à 5,5 % dans le cadre du projet de loi de finances 2017.

ANNEXE 5

Liste des Conseillers régionaux **avec groupes politiques d'appartenance**

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85) - Europe Ecologie Les Verts : (18) - Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
29	- Front National : (29)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Front National
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Hugnette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche